



Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 8 juin 2020

SOMMAIRE

Présidence de monsieur David Kimelfeld, Président	(p. 7 ; 62)
Désignation d'un secrétaire de séance	(p. 7)
Constatation du quorum	(p. 8)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 8)
Communication de monsieur le Président relative à la mise à jour de la composition des groupes d'élus	(p. 8)
Interventions préalables	(p. 9)
Procédure d'urgence	(p. 16)
Comptes rendus des décisions prises par monsieur le Président :	
- en matière d'actions en justice - Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2019 - (dossier n° 2020-4248)	(p. 17)
- en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2017-1975 du 10 juillet 2017 (dossier n° 2020-4249)	(p. 17)
- en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres, d'actions en justice engagées par la Métropole ou introduites contre elle et de décisions diverses, sur la période du 1 ^{er} avril au 12 mai 2020, en vertu de la délégation accordée par l'ordonnance n° 2020-391 du 1 ^{er} avril 2020 - (dossier n° 2020-4250)	(p. 17)
Présidence de monsieur Michel Rousseau, doyen d'âge	(p. 51)
Annexe 1 : Résultats des votes	(p. 99)
Annexe 2 : Amendement relatif au dossier n° 2020-4320 - Mesures d'accompagnement du tissu économique et social de la Métropole de Lyon pour favoriser la reprise d'activité, en lien avec la crise sanitaire Covid-19	(p. 196)
Annexe 3 : Compte administratif 2019 - Tous budgets - Document projeté lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Brumm - Dossier n° 2020-4326	(p. 200)
Annexe 4 : Amendement relatif au dossier n° 2020-4284 - Projet d'une salle Arena - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) - Modification des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable au titre du code de l'environnement	(p. 214)
Annexe 5 : Amendement relatif au dossier n° 2020-4268 - Collèges publics - Attribution d'une bourse métropolitaine d'aide à la poursuite de la scolarité	(p. 216)

Les textes des délibérations n° 2020-4248 à 2020-4340 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 57 (Juin 2020).

N° 2020-4248	Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière d'actions en justice intentées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2017-1975 du 10 juillet 2017 -	(p. 17)
N° 2020-4249	Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2017-1975 du 10 juillet 2017 -	(p. 17)
N° 2020-4250	Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de la délégation accordée par l'ordonnance n° 2020-391 du 1 ^{er} avril 2020 - Période du 1 ^{er} avril au 12 mai 2020 -	(p. 18)
N° 2020-4317	Bron - Classement d'office dans le domaine public de voirie métropolitain de l'allée des Platanes à Bron - Saisine de M. le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône -	(p. 18)

N° 2020-4318	<i>Villeurbanne - Plan de cession - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à la société en nom collectif (SNC) Cogedim Grand Lyon ou à toute autre société qui lui sera substituée, d'un terrain nu situé 31 rue de la Baisse -</i>	(p. 18)
N° 2020-4319	<i>Oullins - Plan de cession - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession à M. Genevoix de 2 parcelles situées chemin de Presle à M. Thimothée Mengelle d'une emprise située 32 avenue du Bois à Oullins -</i>	(p. 18)
N° 2020-4320	<i>Mesures d'accompagnement du tissu économique et social de la Métropole de Lyon pour favoriser la reprise d'activité, en lien avec la crise sanitaire Covid-19 -</i>	(p. 34)
N° 2020-4321	<i>Vie étudiante - Prolongation du délai de validité des Pass culture et invitations Lyoncampus pour la saison 2019-2020 et dispositif Pass culture 2020-2021 - Approbation de conventions avec les structures et les établissements culturels partenaires, les cinémas du GRAC, l'association Arty Farty pour le festival des Nuits sonores 2021 et l'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) les Nuits de Fourvière pour son festival 2021 -</i>	(p. 40)
N° 2020-4322	<i>Plan de relance métropolitain - Mesures d'accompagnement des ménages - Création d'un fonds d'urgence pour les impayés de loyer et de charges -</i>	(p. 40)
N° 2020-4323	<i>Fonds de solidarité pour le logement (FSL) - Programmation et engagement financier 2020 - Demande de participation financière -</i>	(p. 42)
N° 2020-4324	<i>Attribution d'une subvention d'investissement au Groupement de coopération sociale et médicosociale (GCSMS) accompagnement, réadaptation, répit, post-avc et cérébro-lésés (ARRPAC) pour la mise en oeuvre d'un dispositif d'accueil de jour - Individualisation totale d'une autorisation de programme globale -</i>	(p. 43)
N° 2020-4325	<i>Compte de gestion 2019 - Tous budgets -</i>	(p. 50)
N° 2020-4326	<i>Compte administratif 2019 - Tous budgets -</i>	(p. 51)
N° 2020-4327	<i>Mise en place d'un programme de financement obligataire -</i>	(p. 62)
N° 2020-4328	<i>Ressources humaines - Politique de rémunération - Création d'une prime exceptionnelle en faveur des agents de la Métropole de Lyon dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19 -</i>	(p. 64)
N° 2020-4329	<i>Lyon 3° - Relocalisation des services métropolitains dans la Tour Part-Dieu - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 18)
N° 2020-4330	<i>Rillieux la Pape - Aménagement de caveaux funéraires - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 18)
N° 2020-4331	<i>Acheminement et fourniture d'électricité et de services associés - Convention constitutive de groupement de commandes avec les établissements publics locaux d'enseignement - Lancement d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les accords-cadres et les marchés subséquents de fourniture à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 18)
N° 2020-4332	<i>Champagne au Mont d'Or - Politique agricole - Attribution d'une subvention d'investissement au projet de modernisation de l'entreprise Sève dans le cadre du plan de développement rural (PDR) -</i>	(p. 18)
N° 2020-4333	<i>Neuville sur Saône - Protocole d'accord transactionnel - Gestion des eaux pluviales à la parcelle suite aux travaux de démantèlement de réseaux par la Métropole de Lyon -</i>	(p. 18)
N° 2020-4334	<i>Saint Genis Laval - Développement économique - Les Collonges - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement à la Ville de Saint Genis Laval, d'un local d'activités et 2 garages formant les lots n° 130, 145, et 147 de la copropriété située 66 à 74 rue des Collonges -</i>	(p. 18)
N° 2020-4335	<i>Vaulx en Velin - Développement urbain - Carré de Soie - Réalisation d'un équipement public à destination scolaire dans le secteur Vaulx en Velin La Soie - Autorisation donnée à la Ville de déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme portant sur les parcelles métropolitaines à détacher des parcelles cadastrées BR 428, BR 429 et BR 328 situées allée du Textile -</i>	(p. 19)
N° 2020-4336	<i>Lyon 8° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz sud - Cession, à titre onéreux, à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH), d'un terrain nu situé à l'intersection des rues de la Moselle, de Narvik et Gaston Cotte et acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé au 9-15 rue Gaston Cotte et appartenant à l'OPH GLH -</i>	(p. 19)

N° 2020-4337	<i>Vénissieux - Développement urbain - ZAC Vénissy - Acquisition, à titre onéreux, par l'intermédiaire d'une vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), d'un volume composé d'un local, de sa rampe d'accès et d'un sous-sol de pleine terre, dans un immeuble situé rue Georges Lyvet et rue Albert Camus, appartenant à la Société à actions simplifiées (SAS) Vénissieux Lyvet -</i>	(p. 19)
N° 2020-4338	<i>Saint Fons - Développement urbain - Projet urbain des Clochettes - Acquisition, à titre onéreux, d'un tènement (maison et parcelle) situé 112-114 boulevard Yves Farge et appartenant aux époux Miliani -</i>	(p. 19)
N° 2020-4339	<i>Feyzin - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, du lot n° 5 dépendant de l'immeuble en copropriété situé 7 avenue Jean Jaurès et appartenant à M. Loïc Berthelon -</i>	(p. 19)
N° 2020-4340	<i>Marcy l'Etoile - Autorisation de dépôt d'un permis de construire par le Centre de formation des apprentis de la gastronomie, sur un bien métropolitain situé 1 171 avenue Lacroix Laval -</i>	(p. 68)

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2020-4251	<i>Renforcement du dispositif d'incitation financière à l'acquisition de vélos dans le contexte de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 - Attribution d'aides pour la période comprise entre le 17 mars et le 31 décembre 2020 - Abrogation de la délibération du Conseil n° 2020-4084 du 20 janvier 2020 -</i>	(p. 69)
N° 2020-4252	<i>Boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Mesures en faveur des abonnés en réponse à la crise sanitaire du Covid-19 -</i>	(p. 20)
N° 2020-4253	<i>Affectation et gestion de la gare routière du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) - Convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) -</i>	(p. 74)
N° 2020-4254	<i>Requalification M6-M7 (ex A6-A7) - Horizon 2020 - Voies réservées - Acquisition d'une licence statistique valant agrément pour la réutilisation d'informations publiques issues du système d'immatriculation des véhicules (SIV) - Conventions entre la Métropole de Lyon et l'Etat (ministère de l'Intérieur) -</i>	(p. 75)
N° 2020-4255	<i>Caluire et Cuire, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Fontaines Saint Martin, Lyon, Rochetaillée sur Saône, Vaulx en Velin, Villeurbanne - Partenariat Voies navigables de France (VNF) - Métropole de Lyon - Avenants n° 1 aux conventions de superposition d'affectation des berges du Rhône du 6 juillet 2006 et des rives de Saône du 13 juin 2016 - Conventions de superposition d'affectations tripartites entre VNF, la Métropole et les Communes -</i>	(p. 21)
N° 2020-4256	<i>Solaize - Requalification de la rue de Chantabeau, de la rue du 11 novembre 1918 et de la route de Feyzin - Levée de réserves à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation -</i>	(p. 21)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2020-4257	<i>Insertion - Mise en oeuvre de la subvention globale du Fonds social européen (FSE) pour la période 2017-2020 - 1ère programmation pour l'année 2020 - Ajustements de la programmation 2019 -</i>	(p. 22)
N° 2020-4258	<i>Dispositifs en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes adultes - Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - Année 2020 - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre des actions de portée métropolitaine - Approbation du modèle de convention - Attribution d'une subvention à l'association l'Ecole de la 2ème chance (E2C) Rhône Lyon Métropole -</i>	(p. 22)
N° 2020-4259	<i>Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD) - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée au titre de 2020 - Avenant n° 2 à la convention relative à l'expérimentation TZCLD pour 2020 - Adhésion de la Métropole de Lyon à l'association nationale TZCLD -</i>	(p. 22)
N° 2020-4260	<i>Lyon 7° - Biodistrict Lyon-Gerland - Construction d'un nouveau site commun regroupant les activités lyonnaises de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) et de l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à l'ANSES -</i>	(p. 82)
N° 2020-4261	<i>Adhésion de la Métropole de Lyon à la centrale d'achat de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Régularisation - Recours au marché de services de communications électroniques à haut et très haut débit - Amplivia 2020 -</i>	(p. 23)
N° 2020-4262	<i>Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour l'organisation des 33èmes Entretiens Jacques Cartier (EJC) du 2 au 4 novembre 2020 -</i>	(p. 23)

- N° 2020-4263** Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour l'organisation de la 13ème édition des Journées de l'économie (Jéco), du 17 au 19 novembre 2020 à Lyon - (p. 23)
- N° 2020-4264** Réseau Auvergne-Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale (RESACOOOP) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour le programme d'actions 2020 - (p. 24)

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

- N° 2020-4265** Personnes âgées - Attribution de financement aux structures oeuvrant dans le domaine de la prévention de la perte d'autonomie pour le plan d'actions 2020 de la Conférence des financeurs - (p. 83)
- N° 2020-4266** Convention pour l'ouverture de l'accès aux données du requetteur statistique de l'Association fichier commun du Rhône (AFCR), au prestataire Trajectoires Reflex - (p. 24)
- N° 2020-4267** Fournitures de matériel médical et prestations de maintenance associées - Autorisation de signer l'accord-cadre de fournitures à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - (p. 24)

COMMISSION EDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

- N° 2020-4268** Collèges publics - Attribution d'une bourse métropolitaine d'aide à la poursuite de la scolarité dans le cadre de la crise épidémique Covid-19 - (p. 86)
- N° 2020-4269** Collèges privés sous contrat d'association avec l'État - Attribution de subventions d'équipement - Année 2020 - (p. 90)
- N° 2020-4270** Culture - Attribution de subventions de soutien à des actions culturelles dans le cadre de l'appel à projets culture(s) et solidarités et du volet culture de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Année 2020 - (p. 25)
- N° 2020-4271** Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Attribution de subventions de fonctionnement aux établissements pour l'année 2020 - (p. 25)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

- N° 2020-4272** Répartition du fonds de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation 2020 - (p. 25)
- N° 2020-4273** Garantie annuelle Agence France locale (AFL) 2020 - (p. 26)
- N° 2020-4274** Lyon 5° - 9 rue Albéric Pont - Endommagement d'un mur de façade - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel entre M. Laurent Bastelica, la Métropole de Lyon et la société par actions simplifiée (SAS) Entreprise Jean Lefebvre Rhône-Alpes - (p. 26)

COMMISSION PROXIMITE, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

- N° 2020-4275** Déchets - Recyclage - Contrat de reprise des papiers 1.11 issus des centres de tri - Avenant au contrat avec l'entreprise European Products Recycling (EPR) - (p. 26)
- N° 2020-4276** Déchets - Reprise des déchets d'emballages en papier carton non complexé (PCNC) issus des centres de tri - Modification du contrat fédération avec la société European Products Recycling (EPR) - (p. 26)
- N° 2020-4277** Déchets - Convention avec Eco-TLC, éco-organisme agréé de la filière à responsabilité élargie des producteurs des déchets issus des textiles d'habillement, des linges de maison et des chaussures pour la période 2020-2022 - (p. 27)
- N° 2020-4278** Part déléguant des tarifs du service public d'eau potable à compter du 1er janvier 2021 - (p. 27)
- N° 2020-4279** Cycle de l'eau - Mise en oeuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'est lyonnais - Attribution d'une subvention au Département du Rhône au titre de l'année 2020 - (p. 28)
- N° 2020-4280** Grigny - Assainissement - Reconstruction du poste de relèvement des eaux usées du Sablon - Conventions avec la SNCF - (p. 28)
- N° 2020-4281** Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Rochetaillée sur Saône - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) - Vallon des Vosges - Aménagements hydrauliques et écologiques du ruisseau des Vosges - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - (p. 28)

- N° 2020-4282** *Pierre Bénite - Réhabilitation du traitement primaire et création d'un by-pass à l'usine de traitement des eaux usées de Pierre Bénite - Individualisation totale d'autorisation de programme -* (p. 28)
- N° 2020-4283** *Saint Fons, Lyon 7°, Feyzin - Etudes de faisabilité pour la création d'un réseau d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) de chaleur à l'échelle de la plateforme industrielle Lyon Vallée de la Chimie (Feeder énergétique) - Individualisation totale d'autorisation de programme -* (p. 92)

COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

- N° 2020-4284** *Projet d'une salle Arena - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) - Modification des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable au titre du code de l'environnement -* (p. 78)
- N° 2020-4285** *Lyon 8° - Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Procédure de modification simplifiée n° 3 - Implantation d'une école de commerce, 37 rue Saint Romain - Approbation -* (p. 81)
- N° 2020-4286** *Bron - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Terrailon - Déclaration de projet à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation -* (p. 29)
- N° 2020-4287** *Lyon 8° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz sud - Approbation du programme d'extension du réseau de chaleur urbain et de son enveloppe financière - Individualisation complémentaire d'autorisation d'engagement -* (p. 32)
- N° 2020-4288** *Oullins, La Mulatière - Zone d'aménagement concerté (ZAC) La Saulaie - Mission de conception urbaine élargie - Approbation d'une convention de groupement de commandes entre la Métropole de Lyon et la Société d'équipement de la région lyonnaise (SERL) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 94)
- N° 2020-4289** *Vénissieux - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Vénissy - Acquisition, à titre onéreux, d'un local - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 32)
- N° 2020-4290** *Aménagement des rues du 8 mai 1945 et de la Feyssine, de la place des Buers et de la rue de la Boube prolongée - Approbation de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage (CTMO) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Modification de la délibération n° 2018-2852 du 25 juin 2018 -* (p. 33)
- N° 2020-4291** *Saint Fons, Vénissieux - Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) de Vénissieux Minguettes - Saint Fons Clochettes - Assistance à maîtrise d'ouvrage urbaine, étude urbaine et mission d'urbaniste en chef - Individualisation totale d'autorisation de programme -* (p. 33)
- N° 2020-4292** *Délégation des aides à la pierre 2015-2020 - Bilan 2019 - Avenant n° 7 à la convention cadre de délégation - Avenant n° 6 à la convention de gestion du parc privé pour l'année 2019 - Programme d'actions territoriales 2020 - Reconstitution de l'offre démolie - Attribution de subventions d'équipement à Alliade habitat et Immobilière Rhône-Alpes - Individualisation d'autorisation de programme -* (p. 95)
- N° 2020-4293** *Villeurbanne - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat (EMH) d'un immeuble situé 13 rue Alexandre Boutin -* (p. 29)
- N° 2020-4294** *Lyon 3° - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, des immeubles situées 29 et 31 rue Paul Bert -* (p. 96)
- N° 2020-4295** *Oullins - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat, de l'immeuble situé 3 rue de la République -* (p. 29)
- N° 2020-4296** *Meyzieu - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat, de 2 lots de copropriétés situés 1 rue de Dunkerque -* (p. 29)
- N° 2020-4297** *Saint Cyr au Mont d'Or - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la coopérative d'HLM Poste Habitat Rhône-Alpes, d'un tènement immobilier situé 30 route de Lyon -* (p. 29)
- N° 2020-4298** *Sainte Foy lès Lyon - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'Habitat et humanisme, de l'immeuble situé 27 Grande Rue -* (p. 29)
- N° 2020-4299** *Lyon 7° - Plan de cession - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société anonyme (SA) d'habitat à loyer modéré (HLM) 3F Résidences, de l'immeuble situé 32 rue Saint Michel - Annulation de l'état descriptif de division et règlement de copropriété dudit immeuble -* (p. 29)

N° 2020-4300	<i>Vaulx en Velin - Développement urbain - Carré de Soie - Aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Tase - Acquisition, à titre onéreux, de la parcelle cadastrée BR 464 située 9 allée du Textile, et appartenant à la société civile immobilière (SCI) du Textile -</i>	(p. 29)
N° 2020-4301	<i>Lyon 3° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest - Eviction commerciale de la société Business Facility international des locaux situés au 5 place Charles Béraudier - Approbation du protocole de résiliation de bail commercial et d'indemnisation -</i>	(p. 81)
N° 2020-4302	<i>Neuville sur Saône - Développement urbain - Acquisition, à titre onéreux, du lot n° 11 dépendant d'un immeuble en copropriété situé 2-4 avenue Carnot et appartenant aux époux Rodriguez -</i>	(p. 29)
N° 2020-4303	<i>Meyzieu - Développement urbain - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Meyzieu d'un garage formant le lot n° 1138 de la copropriété Les Plantées, situées 21 rue de Nantes - Abrogation de la décision de la Commission permanente n° CP-2019-0165 du 8 juillet 2019 -</i>	(p. 29)
N° 2020-4304	<i>Saint Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint Priest - Acquisition, à titre onéreux, d'un local commercial et d'une cave formant les lots 825, 860 et 816, 851 situé 21 boulevard Edouard Herriot et appartenant à la société civile immobilière (SCI) GPA -</i>	(p. 29)
N° 2020-4305	<i>Villeurbanne - Développement urbain - Carré de Soie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie (VLS) - Autorisation donnée à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat (EMH) et à la société en nom collectif (SNC) Altaréa Cogédim ZAC VLS de déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme portant sur les parcelles métropolitaines situées rue de la Soie sur l'îlot LL' de la ZAC -</i>	(p. 29)
N° 2020-4306	<i>Givors - Développement urbain - Ilot Oussekin - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 27 rue Joseph Faure et appartenant à M. et Mme Gonzales -</i>	(p. 29)
N° 2020-4307	<i>Givors - Développement urbain - Ilot Oussekin - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 25 rue Joseph Faure et appartenant à M. et Mme Kheder -</i>	(p. 30)
N° 2020-4308	<i>Givors - Développement urbain - Ilot Oussekin - Acquisition, à titre onéreux, de 6 lots de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier situé 6 rue Charles Simon et appartenant à M. Charles Mazars -</i>	(p. 30)
N° 2020-4309	<i>Lissieu - Développement économique - Zone d'activité (ZA) La Braille - Autorisation donnée à la société en nom collectif (SNC) Lissieu La Braille de déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme portant sur les parcelles métropolitaines cadastrées OA 1954, OA 5 et OA 805 -</i>	(p. 33)
N° 2020-4310	<i>Neuville sur Saône - Développement économique - Zone en Champagne - Cession, à titre onéreux, à la société Neuville Industries, de 2 tènements de terrain nu, situés route de Trévoux -</i>	(p. 30)
N° 2020-4311	<i>Lyon 1er - Développement économique - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL), d'un local commercial, d'un appartement et de 2 caves formant le lot de copropriété n° 3 et situés 10 rue Romarin -</i>	(p. 30)
N° 2020-4312	<i>Feyzin - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, des lots n° 40 et 43 dépendant de l'immeuble en copropriété situé 7 avenue Jean Jaurès et appartenant à M. Cyril Bihler -</i>	(p. 30)
N° 2020-4313	<i>Feyzin - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, du lot n° 56 dépendant de l'immeuble en copropriété situé 7 avenue Jean Jaurès et appartenant aux époux Bouteille -</i>	(p. 30)
N° 2020-4314	<i>Solaize - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu situé rue du 11 novembre 1918 et appartenant à madame Josette Roletto -</i>	(p. 30)
N° 2020-4315	<i>Vaulx en Velin - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville, d'un immeuble situé 13 avenue Paul Marcellin -</i>	(p. 30)
N° 2020-4316	<i>Lyon 5° - Désaffectation et déclassement du domaine public métropolitain de 3 parcelles de terrains bâtis cadastrées AR 220, AR 221 et AR 222 situées 30, 30 bis et 32-34 montée de Choulans -</i>	(p. 33)

Présidence de monsieur David Kimelfeld
Président

Le lundi 8 juin 2020 à 9 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 20 mai 2020 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de monsieur David Kimelfeld, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer madame Sarah Peillon pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et m'assister dans la tenue de cette séance.

(Mme Sarah Peillon est désignée).

Madame Sarah Peillon et moi-même sommes présents à l'Hôtel de la Métropole, ainsi que les Présidents de groupe qui en ont fait la demande et je les remercie de leur présence.

L'état d'urgence sanitaire ayant été prolongé jusqu'au 10 juillet 2020, nous nous réunissons aujourd'hui en visioconférence.

Afin de faciliter nos échanges, je vous rappelle que les micros sont automatiquement coupés par la direction des assemblées, afin de limiter les interférences et les bruits de fond. Merci de n'allumer vos micros que lorsque je vous passe la parole.

Je demande à chaque élu de bien vouloir :

- me faire part de son souhait de prendre la parole uniquement par le chat,
- d'attendre mon autorisation pour le faire,
- d'énoncer, de manière claire et intelligible, son nom et son prénom avant de commencer toute intervention,
- et de réserver l'usage du chat aux seules demandes de prise de parole.

Merci également, lorsque nous ferons notre interruption de séance, on verra tout à l'heure, à quelle heure nous la ferons, de ne pas vous déconnecter mais seulement de couper vos micro et caméra. C'est important de bien l'avoir en tête pour redémarrer ensuite à l'issue de la pause que nous ferons peut-être aux alentours de 13 heures.

Afin d'optimiser la gestion du temps pour notre séance, je vous fais part des éléments suivants :

- la vérification des identités de chacune et chacun d'entre nous a été faite au préalable de l'ouverture de cette séance, par la direction des assemblées, sous la supervision de madame Peillon. Ces vérifications se poursuivent durant toute la durée de notre séance,
- le quorum sera vérifié par un vote,
- le temps de vote pour chaque dossier présenté sera, comme nous l'avons fait lors du précédent Conseil, d'une minute,
- les votes pour les dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande de temps de parole ainsi que les comptes rendus des décisions prises s'enchaîneront, sans annonce des résultats ; l'annonce sera réalisée dans un second temps, c'est-à-dire qu'on va voter et puis ensuite, avant la pause déjeuner, on indiquera le résultat des votes des rapports sans débat, ce qui nous permettra de gagner du temps par rapport à la séance précédente.

Je demande également à chaque élu de respecter le temps imparti par la Conférence des Présidents pour les prises de temps de parole. Je rappelle simplement que cela a été évoqué en Conférence des Présidents, les temps de parole ont été demandés au préalable et nous resterons sur ces temps de parole. Je rappelle que le règlement intérieur fixe des temps de parole qui n'auraient pas été demandés au préalable, pour quelque raison, les rappels au règlement, les explications de vote et éventuellement, je ne le souhaite pas aujourd'hui dans ce dernier Conseil, la mise en cause personnelle mais je suis sûr qu'aujourd'hui, dans un esprit de concorde, de bienveillance, il n'y aura pas ce type d'interventions dans ce Conseil.

Un décompte apparaîtra sur les écrans, que nous n'avions pas la dernière fois, cette fois on va avoir un décompte des temps de parole, lorsque la fin de l'intervention approchera, cela nous permettra de nous sensibiliser au respect du temps de parole. C'est quelque chose que nous n'avions pas la dernière fois et donc, on a eu quelques dérives mais c'est bien normal puisque personne n'avait en visuel le temps qu'il utilisait.

Constatation du quorum

M. LE PRÉSIDENT : Comme indiqué précédemment, je vous propose de procéder à un vote afin de constater que le quorum est atteint. Ce vote permettra également de bien vérifier que chacun maîtrise bien sur son écran le système de vote.

Si personne n'a d'observation à présenter, je déclare le vote ouvert et vous demande de faire connaître le sens de votre vote en utilisant l'application mise à votre disposition. Vous l'avez sur la droite de votre écran. Il n'y a là qu'un vote, c'est "pour", c'est normal, c'est pour le quorum.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burriland, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, MM. Curtelin, David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillaud, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Bouzerda (pouvoir à M. Pouzol), MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Calvel (pouvoir à M. Sellès), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Burillon (pouvoir à Mme Frier), M. Butin (pouvoir à M. Dercamp), Mme David (pouvoir à M. Dercamp), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Genin (pouvoir à Mme Burriland), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Peytavin), M. Girard (pouvoir à M. Cochet), Mme Hobert (pouvoir à Mme Michonneau), MM. Lavache (pouvoir à Mme Croizier), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burriland), M. Roustan (pouvoir à M. Charles).

Absents non excusés : Mme Frier, MM. Bernard, Vesco, Aggoun, Collomb, Lebuhotel.

Je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 55 élus des membres présents ou représentés est atteint.

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

M. Le Faou (pouvoir à Mme Brugnera), M. Crimier (pouvoir à M. Brumm), M. Képénékian (pouvoir à Mme Brugnera), M. Eymar (pouvoir à M. Brumm), Mme Brugnera (pouvoir à M. Képénékian), Mme Gardon-Chemain (pouvoir à Mme Corsale), M. Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Michonneau puis à Mme Piantoni), M. Llung (pouvoir à Mme Le Franc), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Communication de M. le Président Mise à jour de la composition des groupes d'élus

M. LE PRÉSIDENT : Je vous informe de la demande de monsieur Romain Blachier, auparavant membre du groupe Socialistes et républicains métropolitains, de siéger en tant qu' élu non-inscrit au sein de notre Conseil.

Je vous demande donc de bien vouloir me donner acte de cette communication et vous rappelle que la composition des groupes d'élus est à votre disposition sur le site extranet Grand Lyon Territoires, page Vie institutionnelle.

(Acte est donné).

Interventions préalables

M. LE PRÉSIDENT : Avant d'aborder l'ordre du jour de notre séance, la Conférence des Présidents a retenu les interventions préalables suivantes : cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM). Madame Perrin-Gilbert, j'imagine que c'est vous qui prenez la parole ?

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Oui tout à fait. Monsieur le Président, mesdames, messieurs, mes chers collègues, c'est à l'occasion de notre dernière séance publique, en visioconférence certes mais dernière séance publique du mandat 2014-2020, que tout d'abord je tiens à souhaiter bon vent à celles et ceux qui orientent leurs pas vers d'autres chemins que l'exercice politique et puis bonne continuation à celles et ceux qui s'apprentent à rechausser leurs crampons pour six années.

Je voulais vous remercier mes chers collègues pour les débats que nous avons pu avoir, que nos avis aient convergé ou divergé, l'essentiel est de pouvoir débattre dans l'enceinte de cette assemblée. À ce propos, je voulais remercier au nom du groupe GRAM également les personnels de la direction des assemblées, le Cabinet du Président, les chargés de mission des différents groupes et puis l'ensemble des équipes techniques et administratives qui nous ont accompagnés tout au long de ce mandat, parfois durant des séances interminables donc merci à chacun et chacune, le bon exercice de notre démocratie locale a reposé sur vous et, notamment, pendant cette période de confinement et merci d'avoir mis en œuvre les moyens techniques qui nous ont permis de poursuivre notre mandat durant ces dernières semaines et de pouvoir continuer à échanger.

Je tiens enfin à saluer et à remercier, toujours au nom des élus du groupe GRAM, les quasiment 9 000 femmes et hommes qui travaillent pour notre collectivité au service de notre territoire, au service de ses habitants et habitantes.

Mes chers collègues, nous avons été élus en 2014 en tant que Conseillers et Conseillères de la Communauté urbaine du Grand Lyon, nous étions donc les Conseillers d'un EPCI (établissement public de coopération intercommunale) et puis le Grand Lyon est devenu, en 2015, Métropole, c'est-à-dire une collectivité territoriale de plein exercice, avec des Conseillers qui seront élus au suffrage universel pour la première fois le 28 juin prochain.

Ce passage d'EPCI à collectivité territoriale est tout sauf anodin, nous le savions bien et nous l'avons vécu, constaté durant ces dernières années. S'est posée notamment la question de la place et de la complémentarité entre cette nouvelle collectivité territoriale qu'est la Métropole, avec l'ensemble de ses compétences, et puis la place des communes, à Lyon la place des arrondissements.

Je souhaite formuler un vœu pour les années à venir, c'est que la Métropole fasse sienne enfin le principe de subsidiarité et que nous puissions travailler dans une meilleure complémentarité. Je souhaite également que nous puissions, à l'avenir, revoir ce qui avait été promis mais qui n'a jamais été effectif, à savoir le règlement intérieur. Alors ce sera évidemment une obligation pour les futurs Conseillers, mais un règlement intérieur qui donne plus de place à la délibération, à la possibilité pour les Conseillers d'amender des délibérations avant qu'elles passent au vote des Conseillers et puis également revoir le fonctionnement de notre assemblée, de notre Métropole, je pense notamment au rôle des Conférences territoriales des Maires, à la place des arrondissements, même s'il y a eu des inflexions à la fin de ce mandat et je vous en remercie monsieur le Président.

Voilà, je souhaite donc plus d'avancées démocratiques pour notre collectivité à l'avenir et un meilleur lien et une meilleure complémentarité entre les arrondissements de Lyon, les communes et notre collectivité pour que nous soyons encore plus efficaces et au service de nos concitoyens. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Perrin-Gilbert. Quatre minutes pour le groupe AGIR - La droite constructive et apparentés, monsieur Hamelin.

M. le Conseiller HAMELIN : Monsieur le Président, chers collègues, nous voici arrivés au terme de cette mandature. Je veux tout d'abord, au nom de l'ensemble des élus de notre groupe, remercier les services de la Métropole de Lyon qui ont accompagné nos travaux et nos décisions, sans rentrer dans le jeu politique mais toujours avec un sens aigu de l'intérêt général.

Je veux remercier l'ensemble de nos collègues élus de la Métropole avec qui nous avons eu parfois des débats difficiles et des désaccords, mais toujours dans le respect des convictions des uns et des autres. Je veux remercier enfin David Kimelfeld, son Exécutif et l'ensemble des services de la Métropole pour la gestion exemplaire de notre collectivité pendant cette période de la crise sanitaire, l'ensemble des élus et des sensibilités politiques ont pu être associés au plan de relance métropolitain. À cette occasion, et je m'en réjouis, les querelles politiciennes se sont effacées au profit de l'intérêt général, c'est une belle image qui redonne du crédit à l'action publique.

En six années, beaucoup a été fait et notre territoire a progressé. On pourra toujours regretter que telle action ou telle politique n'ait pu se mettre en place mais je retiens que, sur une grande partie des délibérations qui nous ont été présentées, nous avons su trouver des positions unanimes au service de nos concitoyens.

Cette mandature, malgré tout, se termine sur une note amère. La crise sanitaire que nous venons de traverser, même si on ne peut toujours pas dire qu'elle est définitivement terminée, aura changé beaucoup de choses, que ce soit dans notre relation avec les autres ou dans notre relation avec le travail, il faudra maintenant s'adapter. Le monde d'après, fruit de toutes les réflexions, est déjà le monde d'aujourd'hui.

La politique, dont l'action ou la représentation est si souvent décriée, doit retrouver ici toute sa place pour accompagner nos concitoyens dans la crise économique et sociale qui se présente. C'est dans les moments difficiles que l'action publique s'impose pour mettre en place les conditions d'une relance de l'activité respectueuse de l'environnement bien sûr mais aussi des personnes, avec un soutien aux plus fragiles.

La politique n'a de sens que si elle change les choses au profit des citoyens. Elle se perd quand l'idéologie ou l'intérêt personnel prime sur l'intérêt collectif. Le Général De Gaulle disait "la seule querelle qui vaille est celle de l'homme, c'est l'homme qu'il s'agit de sauver, de faire vivre et de développer". Je fais mienne cette citation en espérant qu'elle accompagnera l'action des élus de cette belle collectivité durant le mandat à venir car, dans les mois et les années qui viennent, l'État mais aussi les collectivités locales auront un rôle déterminant à jouer. La Métropole de Lyon est puissante et elle doit tenir son rang, loin de toute idéologie au service de nos concitoyens.

C'est le souhait qu'ont les élus du groupe AGIR - La droite constructive, Martine Maurice, Yann Compan, Éric Fromain, Patrick Huguet et moi-même, c'est la raison pour laquelle, au début de ce dernier Conseil et quel que soit le résultat des élections à venir, nous voulons souhaiter bonne chance à ceux qui, demain, devront mener les politiques au service de nos territoires et de ceux qui y vivent, tout en assurant le développement et le rayonnement de la Métropole de Lyon. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Hamelin. Je passe la parole à monsieur Jacquet qui est présent avec nous dans la salle, cinq minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller délégué JACQUET : Monsieur le Président, mes chers collègues, mesdames et messieurs, ce débat préalable à l'examen des délibérations de ce Conseil tenu en période de déconfinement est nécessaire. Nous venons de vivre une période grave pour les habitants et les travailleurs, car derrière le mot "confinement" se trouvent l'arrêt de toutes les activités, les pertes d'emplois -453 000 supprimés selon l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques)- les pertes de salaires ou de rémunérations, l'interruption des stages, des enseignements et des formations, et des entreprises en cessation d'activités, comme celles temporaires des activités sportives, culturelles ou de loisirs.

Les nombreuses initiatives de solidarité en cette période et d'entraide citoyennes sont autant de forces et de points d'appuis pour envisager l'après.

Nous voulons tout de suite indiquer que la période des vacances, comme celle de la rentrée sont lourdes d'incertitudes. En nous appuyant sur la contribution du Conseil de développement, nous voulons insister sur la nécessité que les structures socio-éducatives et institutionnelles restent ouvertes tout l'été, en renforçant leur coopération et que les équipes en quartier prioritaire de la ville comme celles des services publics restent mobilisées. Pour cela, il convient d'anticiper sur les besoins des acteurs, notamment associatifs. La Métropole doit les accompagner en mobilisant les moyens nécessaires.

Nous nous engageons donc dans la sortie de crise et le rebond avec une double idée martelée dans les discours officiels et les médias "cette crise, imprévue et imprévisible", et "rien ne sera plus comme avant".

Pour construire les conditions d'un "demain différent d'hier", et proposer de "faire autrement", il convient de connaître les causes de cette crise et les raisons qui nous y ont conduit ! Or, si nous ne savons pas tout de cette crise, elle a mis sur le devant de la scène les inégalités : pour l'accès au logement, à la restauration scolaire ; pour la tenue des stages des apprentis et étudiants ou, pour 15 % de la population, les difficultés à se nourrir.

C'est dire que dans le monde d'aujourd'hui, celui du capitalisme financiarisé et mondialisé, nos sociétés sont inégalitaires par essence. Et ce sont ces inégalités-là qui explosent ! Les crises qui se succèdent sous des formes différentes ces 50 dernières années, sont les manifestations de ces inégalités vécues comme des injustices. Ce retour historique permet de dire que, pour peu d'avoir un esprit critique, nous savions, mais les dogmes de la gestion libérale privilégiant la réduction de la dette au détriment des financements de l'humain, non seulement sont à l'opposé des décisions politiques susceptibles de sortir de ces crises, mais ils les produisent.

Nous savons qu'il va y avoir d'autres crises tant que le système n'est pas en processus de dépassement. Il y a donc à décider des politiques nouvelles et ambitieuses et des financements importants pour des mesures

alternatives de développement humain pour des financements importants. Le coût important de ces politiques nouvelles peut être financé en taxant au même niveau des revenus du travail et les revenus du capital.

Je crois que j'ai atteint mon temps donc je vais conclure.

Il s'agit d'une feuille de route exigeante et ambitieuse au niveau des réponses à apporter, en pensant tout particulièrement à notre jeunesse et à l'ensemble des forces vives de notre agglomération. Merci de votre écoute et merci aux équipes qui nous ont accompagnés pendant cette dernière période et bon vent pour l'avenir.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Jacquet. Je vais passer la parole pour trois minutes à madame Sandrine Runel pour le groupe Socialistes et apparentés.

Mme la Conseillère RUNEL : Bonjour. Monsieur le Président, chers collègues, après trois tentatives, il semble que cette fois-ci ce soit la bonne. Nous siégeons virtuellement pour la dernière fois. Et cette dernière fois si particulière appelle quelques remarques.

Avant toute chose bien sûr je voudrais remercier, au nom du groupe Socialistes et apparentés, l'ensemble des services et du personnel de la Métropole, également le Président de la Métropole pour son respect, tant sur la représentation que sur l'expression des groupes politiques.

Alors que certains s'accrochent à leur siège comme la moule au rocher, le 28 juin semble semer dans cette collectivité un vent de panique. La France vient de connaître un épisode de crise sanitaire sans pareil. La crise du Covid-19 a déjà, et aura à l'avenir, des conséquences économiques et sociales extrêmement fortes et durables. La crise sociale qui s'annonce met en lumière les besoins sociaux mais aussi les limites de notre modèle économique.

La pandémie frappe inégalement la population et, du fait du confinement et de l'arrêt prolongé de l'école, la crise va également jouer un rôle d'accélérateur et de décrochage scolaire ainsi que de violences intrafamiliales. Devant ce constat, il est plus que nécessaire d'engager des mesures fortes et immédiates car l'explosion de la pauvreté comme l'exacerbation des inégalités nourrissent et conditionnent notre capacité politique et économique.

La Métropole de Lyon a en cela joué durant cette période un rôle important dans la proximité comme l'accompagnement des acteurs sociaux, économiques et culturels.

Chaque collectivité a d'ailleurs tenté de tirer la couverture à soi, agissant sans grande cohérence les unes avec les autres. L'illustration la plus prégnante étant la commande et la distribution des masques, comparable à la surenchère que nous avons connue durant la campagne du premier tour, autour du nombre d'arbres à planter, quand il fallait faire de l'écologie son pilier programmatique.

Ajoutons à cela le fait qu'à Lyon, les élus n'aient pas été associés à la distribution des masques, devant s'inscrire sur des sites de bénévolat pour y participer. Alors que, dans le même temps, c'est le Progrès qui distribuait les masques de Laurent Wauquiez.

Mais nous le savons déjà, les impacts de la crise sanitaire serviront de justification à soutenir toujours plus ceux qui vont déjà bien, en promettant un ruissellement qui se fait toujours attendre.

C'est ainsi que l'on peut comprendre dans certaines alliances le refus d'inscrire notre Métropole dans le changement de civilisation qui s'impose : celui de la conciliation du défi climatique et de la lutte contre les inégalités. C'est le refus de repenser notre développement en matière de mobilité, de consommation, de contribution, de redistribution. C'est le refus de laisser la place aux autres.

La situation politique est inédite. Nous ne le dirons jamais assez. Alors pour finir, je dirai à ceux qui veulent ancrer notre Métropole dans le nouveau monde d'avant, à ceux qui souhaitent rester dans cette Métropole du coin de table, à ceux qui pensent que végétaliser une ville c'est installer des bacs à fleurs sur des pistes cyclables, à ceux qui craignent que les vélos envahissent plus vite la place des Terreaux que les chars russes la Concorde, à ceux qui redoutent l'installation d'intégristes verts et de dangereuses gauchistes à la Métropole, à ceux courageux, qui lancent des appels anonymes dénonçant un péril vert qui n'a de péril que le nom, à ceux-là même qui brandissaient la menace de l'appel d'air quand il s'agissait d'accueillir trois malheureux étrangers dans un gymnase du 6^{ème} arrondissement de Lyon, à ces élus qui ont passé les 12 dernières années de leur vie à dire du mal du Maire de Lyon et du Président de la Métropole, et qui aujourd'hui le soutiennent dans une course effrénée, à ceux-là je veux leur dire : "ne vous inquiétez pas, le monde d'après existe et vous allez bientôt le rencontrer".

L'avenir de notre Métropole se trouve dans la conciliation d'un développement solidaire et l'exigence de l'impératif environnemental et l'un ne va pas sans l'autre. C'est le chemin que je souhaite voir suivre par la Métropole de Lyon dès le 2 juillet prochain. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Runel. Trois minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, monsieur Geourjon qui est avec nous dans la salle. Pour celles et ceux qui sont dans la salle, je précise que le micro est ouvert.

M. le Conseiller GEOURJON : Merci monsieur le Président. Ce conseil est le dernier Conseil de la mandature 2014-2020. Je voudrais profiter de cet instant pour remercier l'ensemble des agents de la Métropole qui ont alimenté notre Conseil et nos réflexions, qui ont par la suite traduit en réalisation les décisions que nous avons prises en Conseil de la Métropole.

Une mandature qui a vu la création de la Métropole le 1^{er} janvier 2015. La création de la Métropole a permis une action publique plus complète et plus cohérente dans tout notre territoire, grâce à la combinaison des compétences du Conseil général et de la COURLY (Communauté urbaine de Lyon), grâce aux compétences transversales économiques et sociales.

Les élus du groupe UDI et apparentés ont toujours été favorables à la création de la Métropole de Lyon. Une Métropole qui est le fruit d'un partenariat, au-delà des clivages partisans et des étiquettes politiques, un projet conjointement porté à l'origine par deux hommes, Gérard Collomb et Michel Mercier.

Le rôle qu'a su jouer la Métropole dans la gestion de la crise sanitaire Covid-19 a démontré la pertinence de rassembler dans une même collectivité le social, la solidarité, l'éducation et l'économie.

Au-delà, grâce à la transversalité de cette nouvelle organisation, la collectivité a su également, et c'est important, absorber le choc financier de l'augmentation des dépenses de l'action sociale et solidaire, et ce sans augmenter la fiscalité. L'enjeu sera encore plus important dans les jours à venir post-Covid. La prochaine équipe métropolitaine, qui sera élue dès le 28 juin, devra co-construire avec les habitants de notre territoire une Métropole durable, dynamique, ambitieuse, humaine.

Pour l'avenir, ce travail partenarial devra être renforcé entre la Métropole, les communes et l'État. Il devra encore être plus fort. Pour assurer un fonctionnement optimal, il conviendra de déconcentrer les services métropolitains sur les territoires. C'est également en renforçant les liens avec les acteurs économiques, associatifs et avec chaque citoyen que l'avenir sera plus vertueux, à l'image de ce que vous avez mis en place, monsieur le Président avec le comité métropolitain de relance. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je passe la parole à madame Burricand pour trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, chers collègues, de dernière séance en dernière séance, nous nous éloignons toujours plus du début de cette mandature, marquée par l'affirmation d'une Métropole arrogante, dominante des communes, d'une majorité sans partage jusqu'à exclure les groupes ne participant pas à la Commission permanente.

Nous ne jouerons pas les étonnés quant à la situation politique dans la Métropole, nous l'avons depuis longtemps annoncée. Bien sûr, la crise sanitaire a exacerbé les fragilités et les fractures, elle a aussi été révélatrice. Le dogme de la réduction des dépenses publiques a été balayé.

La déliquescence de l'État quant à l'organisation de la vie sociale et démocratique s'est affichée tandis que le rôle essentiel des collectivités locales, tout particulièrement des communes pour organiser la solidarité dans la vie quotidienne et la prévention au plus près des habitants s'est affiché. La démocratie s'est encore fragilisée du fait du maintien d'un premier tour dans des conditions discutables et qui a entraîné une abstention très forte, d'une campagne du second tour soumise à des contraintes fluctuantes. Mais nous savons tous que les plus grandes difficultés sont devant nous car la crise économique et sociale déjà présente va s'aggraver.

La situation du service public de santé est une urgence, lits et personnels, comme la situation des EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) du point de vue de leur conception, de la reconnaissance des personnels, de leur nombre. L'emploi est au programme, avec un taux de chômage qui a fortement monté, hors chômage partiel évidemment, et qui va continuer de s'aggraver.

L'Éducation nationale est une priorité avec une question de plus en plus présente : dans quelles conditions se fera la rentrée en 2020 ? La question des bâtiments, la question des personnels sont évidemment de premier plan. Très forte aussi la question de l'égalité de traitement des citoyens, question qui s'illustre dans les manifestations actuelles sur la question de l'antiracisme mais aussi dans ce qui s'est passé avec les Gilets jaunes. Il y a une population qui se sent reléguée et c'est souvent celle qui travaille à l'hôpital, dans l'agro-alimentaire, dans la distribution, dans la sécurité, c'est celle qui a permis à la vie quotidienne de continuer ces dernières semaines. C'est pourtant celle-là qui est la plus mal payée et la moins reconnue.

Les élus, quels qu'ils soient, seront confrontés à ces questions qui viennent et, quelle que soit la situation qui sortira des urnes, nous travaillerons, pour notre part, à apporter des réponses fortes à ces grands enjeux pour la prochaine mandature.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Burricand. Trois minutes pour le groupe La Métropole autrement, monsieur Bret.

M. le Vice-Président BRET : Bonjour à toutes et à tous. Monsieur le Président, comme beaucoup de collectivités locales ou territoriales, vous avez pris, en tant que Président de la Métropole, un certain nombre de mesures d'urgence liées à la crise sanitaire due à l'épidémie du Covid-19. Nous allons d'ailleurs en trouver la trace dans les différentes délibérations de cette séance qui sont naturellement les bienvenues et nous vous apporterons, sur ce plan, notre soutien.

La mission sur la stratégie de déconfinement qui a été confiée à Georges Képénékian était elle aussi pertinente et elle a permis d'apporter des échanges, des apports utiles, de la coordination pour ceux qui ont voulu s'en saisir. La mise en place d'un comité métropolitain de relance, le CMR, avec un sigle qui pourrait prêter un peu à confusion dans une période commémorative, relève aussi de cette volonté d'action, de cette volonté d'agir. Cependant, vu l'ampleur des problèmes abordés, leur caractère prospectif pour la Métropole d'après, il fallait tout de même être bien naïf pour ne pas y voir aussi un exercice que seul un Président sortant en place pouvait se permettre d'engager avec les moyens humains et matériels de notre collectivité ; bien naïf aussi pour ne pas y voir une façon d'affirmer sa candidature pour la Métropole d'après et il n'était pas besoin d'attendre l'avis d'un conseil juridique, comme vous l'avez écrit dans votre courrier du 28 mai je crois, pour constater que cette initiative était guère compatible avec les règles électorales en vigueur et cela, quelle que soit la date du scrutin.

Que dirait-on d'un Maire sortant, candidat à sa réélection, se lançant, à quelques mois d'un scrutin, dans une démarche prospective d'une telle ampleur ? Vous allez me dire, et d'ailleurs vous l'avez fait dans votre courrier, qu'il est toujours utile de discuter, d'entendre des experts, de partager, qui pourrait dire le contraire ? Encore faut-il le faire dans un cadre légal, conformément aux dispositions électorales qui sont, nous le savons tous, particulièrement strictes en l'état et ce n'était évidemment pas le cas en l'espèce, c'est cela que je voulais souligner dans cette intervention. Je vous remercie de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Bret, c'est d'ailleurs pour cela qu'on l'a mis entre parenthèses. Six minutes pour le groupe Avenir Métropole, je crois que c'est madame Bouzerda.

Mme la Conseillère déléguée FRIER : C'est Nathalie Frier qui prendra la parole, c'est une déclaration de Fouziya Bouzerda. Monsieur le Président, mes chers collègues, l'année 2020 marque le début d'une nouvelle décennie. Au-delà d'être un chiffre symbolique pour beaucoup, on peut déjà le dire, 2020 aura marqué tous les esprits, c'est le début d'une nouvelle période et la fin d'une autre.

Elle marque la fin d'un mandat et ce Conseil vient en effet clôturer un mandat métropolitain rallongé et impacté dans le cadre d'une crise majeure. Si on a aujourd'hui encore un peu de visibilité sur la dynamique des politiques mises en place, sur l'accompagnement de notre tissu économique et le fort déploiement des mobilités, on se retrouve dans une configuration qui rebat les cartes et bouscule nos projections à court, moyen et long termes.

Les politiques publiques que nous avons mises en œuvre ont été pertinentes et satisfaisantes. Les positions défendues par notre groupe concernant les solidarités, la dynamique économique, la capacité à innover, pas seulement au regard de l'économie mais aussi dans l'insertion pour construire des politiques transversales à fort impact, ces positions ont influé sur les actions d'une Métropole forte dont le bilan n'est plus à défendre.

Si cette crise n'invalide pas la dynamique globale qui avait été lancée, elle nous permet tout de même de tirer des leçons et nécessite que ces politiques puissent être affinées. En effet, cette période a permis de démontrer notre capacité à nous adapter mais elle a surtout permis d'être un fort vecteur d'expérimentation, d'innovation et d'agilité. Nous avons déjà amorcé des choses en ce sens sur certains sujets dernièrement mais peut-être ne sommes-nous pas allés assez loin. Je le dis encore une fois parce que je tiens à souligner cette nécessité de nous débarrasser de nos carcans administratifs qui nous empêchent d'être agiles.

On ne pouvait pas anticiper cette crise mais on peut se dire aujourd'hui que c'est dans cet état d'esprit qu'il faut peut-être aborder les choses à l'avenir pour mieux se préparer avec, pour fil rouge, l'expérimentation, l'innovation et l'agilité.

Nous avons tous vu avec quelle rapidité nous avons pu agir et mettre en place des dispositifs d'accompagnement économique mais pas seulement. Pour vous donner un exemple concret, avec le SYTRAL (Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise) nous avons misé sur :

- une adaptation de l'offre, renforcée par des navettes à la demande pour les soignants, tout en maintenant la continuité du service public,
- et sur le déploiement de solutions innovantes pour l'hygiène au sein des véhicules et la sécurité sanitaire des usagers.

Le SYTRAL, à son échelle, fait preuve d'une forte capacité d'innovation et d'adaptation qui lui a permis de retrouver une grande partie de ses usagers et ainsi de remonter rapidement l'offre à 100 %, voire de l'augmenter dans un souci d'adaptabilité à la situation et à la demande. C'est cette efficacité que l'on attend de nous dans l'accompagnement de nos citoyens, indépendamment de toute crise.

Les investissements à prévoir sur notre territoire doivent bien entendu continuer à faire l'objet d'un plan sur le long terme avec la PPI (programmation pluriannuelle des investissements) mais cela doit s'accompagner d'un rythme et d'un suivi efficaces laissant d'office une marge de manœuvre qui permettra d'être agile, sans subir une prochaine crise. Qui plus est, partout où l'on va pouvoir répondre avec un changement de comportement plutôt que de lancer des travaux très coûteux, il faudra le faire.

C'est donc, comme je le disais en début d'intervention, une nouvelle ère qui s'ouvre à nous dans laquelle tout ce qui était impossible devient possible et où nous devons tirer les conséquences de la crise et intégrer l'expérimentation, l'innovation et l'agilité au fonctionnement de cette Métropole qui, je le crois, devra continuer d'accompagner nos citoyens dans une dynamique équilibrée entre les territoires. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Frier. Je vais passer la parole à Marc Grivel pour le groupe Synergies-Avenir pour trois minutes, qui est présent avec nous donc je laisse le micro ouvert.

M. le Vice-Président GRIVEL : Monsieur le président, chers collègues, mesdames, messieurs, un mandat s'achève mais, inutile de le rappeler, un mandat particulier, riche en événements, c'est le moins que l'on puisse dire.

Une Communauté urbaine qui s'est muée en Métropole et son statut d'EPCI en collectivité territoriale, au passage la seule en France et pas suivie par d'autres, et une Métropole qui a connu deux Présidents et un mandat, des évolutions donc visibles aux conséquences complexes qui le sont d'ailleurs déjà et le seront tout autant dans l'avenir.

Cette transformation s'est voulue et se veut facteur d'efficacité, de transversalité renforcée, avec une innovation, la rencontre de deux cultures, celle des compétences plus sociales du Département et celle plus technique de la Métropole.

Oui la Métropole a gagné en efficacité au service des habitants, en absorbant les compétences sociales pouvant lier le social à l'économie, et faire solidarité. Agir dans les domaines sensibles de l'emploi et de l'insertion en est un exemple.

Mais notre groupe a alerté depuis plusieurs années sur un danger, maintenant avéré, démontré, voire désastreux, celui de la politisation de notre territoire métropolitain. Nous le constatons aujourd'hui, la loi de 2015, la création de la Métropole, a ouvert le champ de la politisation et ses travers.

Les deux créateurs de la Métropole l'ont-ils voulu ou ne l'ont-ils pas vu ? Dans les deux cas, ils ont créé des situations hasardeuses, bien loin de l'engagement politique que nous vivons au quotidien et souhaitons avec la démocratie de la proximité avec les citoyens.

Ce mandat a donc été celui de la naissance de la Métropole. À partir de 2017, elle a effectivement pris son envol, des mesures se sont concrétisées, ont pris forme. Le mandat à venir sera celui de son ascension jusqu'à développer son plein régime. Et nous sommes convaincus que, pour atteindre cet objectif, la Métropole ne pourra être efficace qu'avec les territoires, les communes et les arrondissements, que la gouvernance de cette Métropole devra donc tenir compte de toutes les communes qui la composent et font Métropole, non pas seulement à titre consultatif, mais bien en tant que partenaire, associées aux décisions et notre groupe a rappelé en permanence ces fondamentaux depuis plus de six ans.

Cette volonté de ne pas écarter les communes, vous l'avez affirmée monsieur le Président en acceptant les 21 propositions du rapport que nous avons rendu le 15 juillet dernier pour une gouvernance équilibrée et partagée dans le respect des institutions. Quatre d'entre elles ont été intégrées dans la loi engagement et proximité du 19 décembre 2019.

Donc tenir compte des enjeux des territoires et de la représentation démocratique et citoyenne des habitants restera capital pour le mandat à venir.

Permettez-nous en tant que groupe de remercier également les agents, les services, les directions et nos collègues élus pour le travail réalisé ensemble pendant ces six dernières années. Nous vous remercions de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Grivel. Je passe la parole à Anne Brugnera qui est présente aussi avec nous. Trois minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère BRUGNERA : Merci monsieur le Président. Chers collègues, notre Métropole a été très active dans la gestion de la crise sanitaire mais aussi économique et sociale que traverse notre pays. Sa première mission a été d'assurer la continuité du service public pendant tout le confinement, ce qui a été fait sans difficultés et on ne saurait saluer suffisamment l'implication de nos agents dans cette tâche, implication sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir au cours du débat sur la prime exceptionnelle.

Notre Métropole est intervenue en urgence pour mettre en place des aides aux acteurs en difficulté dans le domaine économique, dans le domaine social. Je ne vais pas revenir en détail sur ces mesures, nous en avons parlé lors du dernier Conseil, mais je tiens à souligner l'importance de l'aide en trésorerie, qui a profité à 18 000 entreprises au mois de mars. Sur le plan social, la Métropole est venue en aide aux bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active), elle a également soutenu les étudiants confinés.

Notre Métropole a ensuite été particulièrement active dans la gestion du déconfinement. Dès l'annonce de la date du 11 mai, vous avez confié, monsieur le Président, à Georges Képénékian, une mission pour préparer cette étape délicate sur notre territoire et travailler en coordination avec l'ensemble des acteurs et, notamment, les 59 communes. Cette mission a débouché sur de nombreuses propositions et la Métropole ne s'est pas contentée de commander 1,4 million de masques barrières, distribués aux habitants par les communes ou de mettre en place des distributeurs de gel hydro alcoolique dans l'espace public, un plan d'urbanisme tactique a été mis en œuvre avec, notamment, l'aménagement de pistes cyclables temporaires. 1 500 places d'hébergement supplémentaires sont à l'étude pour des personnes sans logement et d'autres mesures ont été prises et vont nous être présentées aujourd'hui.

Je tiens à saluer l'investissement de tous, et plus particulièrement de vous, monsieur le Président et de Georges Képénékian, car vous n'avez eu de cesse de travailler, concerner, proposer, mettre en œuvre durant une crise inédite et cela sans exclusive, en pensant et en veillant à tous.

En ce qui concerne la période suivante, que certains appellent parfois, un peu pompeusement, le "monde d'après", je veux saluer la création du comité métropolitain de relance, associant à parité des élus de toutes sensibilités et des acteurs de la société civile. C'est une initiative très intéressante qui a déjà porté ses fruits, malgré sa fin prématurée pour cause d'échéance électorale, et nous espérons qu'elle aura une suite.

Pour conclure, les Français attendent des pouvoirs publics, et en particulier de leurs collectivités de proximité, une attitude de responsabilité et de proactivité dans les moments difficiles. Je sais que c'est cette attitude qui a guidé l'action de la Métropole au cours des dernières semaines et nous pouvons en être fiers.

Ce dernier Conseil s'inscrit dans cette même ligne. Il va permettre de finaliser les mesures d'urgence, avec notamment le volet culture, qui nous est cher, d'adopter le compte administratif dans les temps, de préparer des mesures dont la décision effective reviendra au prochain Exécutif, et enfin d'assurer, et c'est bien normal, la continuité d'un certain nombre de décisions qui relèvent des affaires courantes. Il était important qu'il se tienne.

Je tiens à saluer l'esprit de responsabilité et l'engagement sans faille qui ont prévalu dans notre Métropole. Monsieur le Président, soyez-en remercié ainsi que tous les élus, tous les agents qui ont travaillé dans ce même élan, associés à de nombreux acteurs de la société civile durant cette crise mais aussi durant tout ce mandat qui s'achève.

À titre personnel, je souhaite une bonne poursuite aux collègues qui se représentent et je remercie les élus, les collègues, les agents de la Métropole avec qui j'ai travaillé durant ces six intéressantes années durant lesquelles nous sommes passés du Grand Lyon à la Métropole. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Brugnera. Je vais passer la parole à monsieur Buffet. Quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller BUFFET : Merci monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. Quelques observations à la fin de ce mandat qui aura connu finalement beaucoup d'événements, le premier d'entre eux étant un événement de fond avec la prise des nouvelles compétences de la Métropole depuis 2015 et, singulièrement, la prise en charge des compétences sociales.

Le deuxième événement aura été incontestablement celui qui aura perturbé le plus notre institution, le changement de Président en cours de mandat et les difficultés qui ont été liées ensuite aux relations, j'allais dire, personnelles entre les deux Présidents.

Et puis enfin, nous terminons ce mandat avec la crise du Covid-19 et la nécessité, naturellement et évidemment, de resserrer les rangs de la Métropole, de chacune et de chacun d'entre nous pour relever ce défi sanitaire qui est un défi difficile mais qui est surtout un défi de santé publique, bien évidemment dans un premier temps. Il faut, à ce stade, dire merci à nos services, à l'ensemble des services de la Métropole qui, au cours de ce mandat, comme au cours de cette période de crise, ont fait le nécessaire pour que les mesures d'urgence puissent être prises et, naturellement, au service des habitants.

Pour autant, vous avez appelé monsieur le Président, il y a quelques instants, à la modération du propos et, en particulier, au fait que chacun respecte les autres. Je me permets de vous dire, à ce stade, de l'appliquer d'abord à vous-même, compte tenu de ce que j'ai lu dans la presse la semaine dernière mais aussi de dire à madame Runel qu'il ne faut pas caricaturer les situations, parce que caricaturer les situations, ce n'est pas rassembler, c'est opposer l'ensemble du Conseil de la Métropole dans cette circonstance difficile et c'est surtout opposer l'ensemble des habitants de cette Métropole.

L'enjeu, vous le savez, nous l'avons fait avec Gérard Collomb il y a quelques semaines, est de préparer la Métropole aux enjeux de demain et à la crise économique, notamment, de demain. Bien sûr qu'il a fallu prendre des mesures d'urgence, c'est bien normal, mais il faut préparer la suite et nous savons tous ici, en conscience, qu'à partir du mois de septembre, les conséquences économiques sur le monde de l'entreprise seront excessivement importantes et la conséquence sera le risque de chômage et les problèmes (*propos inaudibles*). Le chômage deviendra évidemment une priorité absolue à laquelle devra bien sûr être associé l'enjeu du développement durable et l'enjeu écologique.

À ce stade, les débats vont s'ouvrir, le deuxième tour aura lieu dans quelques semaines, exactement quelques semaines, le 28 juin prochain, une nouvelle assemblée sortira des urnes. En la circonstance, je souhaite à tous et à toutes, à ceux qui ont fait le choix de continuer, à ceux qui ont fait le choix, voulu ou pas voulu, de ne pas continuer, de se mobiliser, quoi qu'il en soit, parce que l'enjeu, c'est celui de l'ensemble des habitants de la Métropole, c'est celui de notre territoire et celles que soient nos convictions, nos engagements, ce territoire appartient à tous et il est de notre responsabilité collective de faire que nous puissions faire face à la crise que nous avons vécue, faire face ensemble parce que nous n'avons pas le choix et parce que c'est une réalité.

Je voudrais redire avant de terminer ce propos, sans doute un peu trop long, mais il est le dernier de ce mandat, que monsieur Bret a tenu des propos tout à l'heure assez justes mais sans rentrer dans la polémique, le sujet maintenant est de réussir la Métropole de demain. Cette Métropole de demain ne se construira pas individuellement, elle sera collective ou elle ne sera pas, elle sera durable ou elle ne sera pas, elle sera économique ou elle ne sera pas. Merci à tous.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Buffet.

Procédure d'urgence

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, vous avez reçu, en date du mercredi 3 juin, les dossiers numéros 2020-4317 à 2020-4340.

Ces dossiers vous sont présentés selon la procédure d'urgence.

En effet, la parution du décret fixant le second tour des élections au dimanche 28 juin m'a contraint d'annuler le Conseil initialement prévu le lundi 6 juillet. Les délibérations les plus urgentes et ne pouvant attendre un Conseil en septembre ont donc été raccrochées au Conseil de ce jour.

Avant toute discussion, comme ces dossiers vous ont été adressés en dehors du délai de 12 jours francs, je me dois de vous demander votre accord pour les examiner en urgence, conformément aux articles L 3611-3, L 3121-19 du code général des collectivités territoriales et 4 de notre Règlement intérieur.

Si personne n'a d'observation à présenter, je déclare le vote ouvert et vous demande de faire connaître le sens de votre vote en utilisant l'application mise à votre disposition.

Adopté.

(L'examen en urgence est accepté. Les délibérations seront examinées au cours de la séance).

**Compte-rendu des décisions prises par
M. le Président par délégation du Conseil
en matière d'actions en justice**

N° 2020-4248 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière d'actions en justice intentées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2017-1975 du 10 juillet 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, en vertu de la délégation d'attributions accordée au Président et qui font l'objet du dossier n° 2020-4248, en matière d'actions en justice.

Si personne n'a d'observation à présenter, je déclare le vote ouvert et vous demande de faire connaître le sens de votre vote en utilisant l'application mise à votre disposition.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

**Compte-rendu des décisions prises par
M. le Président par délégation du Conseil
en matière de marchés publics, accords-cadres et
marchés subséquents à des accords-cadres**

N° 2020-4249 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2017-1975 du 10 juillet 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, en vertu de la délégation d'attributions accordée au Président et qui font l'objet du dossier n° 2020-4249, en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres.

Si personne n'a d'observation à présenter, je déclare le vote ouvert et vous demande de faire connaître le sens de votre vote en utilisant l'application mise à votre disposition.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

**Compte-rendu des décisions prises par
M. le Président par délégation du Conseil
en vertu de la délégation accordée par l'ordonnance
n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020**

N° 2020-4250 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de la délégation accordée par l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 - Période du 1^{er} avril au 12 mai 2020 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises sur la période du 1^{er} avril au 12 mai 2020 en vertu de la délégation accordée par l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 et qui font l'objet du dossier n° 2020-4250, en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres, d'actions en justice engagées par la Métropole ou introduites contre elle, et de décisions diverses.

Si personne n'a d'observation à présenter, je déclare le vote ouvert et vous demande de faire connaître le sens de votre vote en utilisant l'application mise à votre disposition.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Le résultat vous sera communiqué ultérieurement.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la Conférence des Présidents*

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer à l'examen des dossiers pour lesquels aucune demande de temps de parole n'a été formulée en Conférence des Présidents.

Pour ces dossiers, je demanderai donc seulement aux rapporteurs de faire connaître l'avis de la commission pour les dossiers les concernant, avant de les mettre aux voix individuellement. Les résultats des votes, je l'ai dit tout à l'heure en introduction, seront transmis ultérieurement au moment de la pause.

On va d'abord aborder les dossiers relevant de la procédure d'urgence. Nous allons voter successivement tous les dossiers, c'est un peu long mais je vous demande de faire connaître le sens de votre vote en utilisant l'application mise à votre disposition. Les résultats seront communiqués ultérieurement.

N° 2020-4317 - Bron - Classement d'office dans le domaine public de voirie métropolitain de l'allée des Platanes à Bron - Saisine de M. le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° 2020-4318 - Villeurbanne - Plan de cession - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à la société en nom collectif (SNC) Cogedim Grand Lyon ou à toute autre société qui lui sera substituée, d'un terrain nu situé 31 rue de la Baisse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2020-4319 - Oullins - Plan de cession - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession à M. Genevoix de 2 parcelles situées chemin de Presle à M. Thimothée Mengelle d'une emprise située 32 avenue du Bois à Oullins - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° 2020-4329 - Lyon 3° - Relocalisation des services métropolitains dans la Tour Part-Dieu - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° 2020-4330 - Rillieux la Pape - Aménagement de caveaux funéraires - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° 2020-4331 - Acheminement et fourniture d'électricité et de services associés - Convention constitutive de groupement de commandes avec les établissements publics locaux d'enseignement - Lancement d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les accords-cadres et les marchés subséquents de fourniture à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° 2020-4332 - Champagne au Mont d'Or - Politique agricole - Attribution d'une subvention d'investissement au projet de modernisation de l'entreprise Sève dans le cadre du plan de développement rural (PDR) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° 2020-4333 - Neuville sur Saône - Protocole d'accord transactionnel - Gestion des eaux pluviales à la parcelle suite aux travaux de démantèlement de réseaux par la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2020-4334 - Saint Genis Laval - Développement économique - Les Collonges - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement à la Ville de Saint Genis Laval, d'un local d'activités et 2 garages formant les lots n° 130, 145, et 147 de la copropriété située 66 à 74 rue des Collonges - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-4335 - Vaulx en Velin - Développement urbain - Carré de Soie - Réalisation d'un équipement public à destination scolaire dans le secteur Vaulx en Velin La Soie - Autorisation donnée à la Ville de déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme portant sur les parcelles métropolitaines à détacher des parcelles cadastrées BR 428, BR 429 et BR 328 situées allée du Textile - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° 2020-4336 - Lyon 8° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz sud - Cession, à titre onéreux, à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH), d'un terrain nu situé à l'intersection des rues de la Moselle, de Narvik et Gaston Cotte et acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé au 9-15 rue Gaston Cotte et appartenant à l'OPH GLH - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-4337 - Vénissieux - Développement urbain - ZAC Vénissy - Acquisition, à titre onéreux, par l'intermédiaire d'une vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), d'un volume composé d'un local, de sa rampe d'accès et d'un sous-sol de pleine terre, dans un immeuble situé rue Georges Lyvet et rue Albert Camus, appartenant à la Société à actions simplifiées (SAS) Vénissieux Lyvet - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-4338 - Saint Fons - Développement urbain - Projet urbain des Clochettes - Acquisition, à titre onéreux, d'un tènement (maison et parcelle) situé 112-114 boulevard Yves Farge et appartenant aux époux Miliani - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-4339 - Feyzin - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, du lot n° 5 dépendant de l'immeuble en copropriété situé 7 avenue Jean Jaurès et appartenant à M. Loic Berthelon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : Pour le dossier numéro 2020-4317, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Pour le dossier numéro 2020-4318, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Pour le dossier numéro 2020-4319, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Pour le dossier numéro 2020-4329, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Pour le dossier numéro 2020-4330, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Pour le dossier numéro 2020-4331, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Pour le dossier numéro 2020-4332, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Pour le dossier numéro 2020-4333, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Pour le dossier numéro 2020-4334, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Pour le dossier numéro 2020-4335, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Pour le dossier numéro 2020-4336, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Pour le dossier numéro 2020-4337, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Pour le dossier numéro 2020-4338, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Pour le dossier numéro 2020-4339, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

II - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2020-4252 - Boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Mesures en faveur des abonnés en réponse à la crise sanitaire du Covid-19 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Da Passano comme rapporteur du dossier numéro 2020-4252. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Merci monsieur le Président, avis favorable de la commission pour ce dossier sans débat.

M. LE PRÉSIDENT : Si personne n'a d'observation à présenter, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Je rappelle que les résultats seront communiqués ultérieurement sur tous ces dossiers sans débat.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N° 2020-4255 - Caluire et Cuire - Collonges au Mont d'Or - Couzon au Mont d'Or - Fontaines Saint Martin - Lyon - Rochetaillée sur Saône - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Partenariat Voies navigables de France (VNF) - Métropole de Lyon - Avenants n° 1 aux conventions de superposition d'affectation des berges du Rhône du 6 juillet 2006 et des rives de Saône du 13 juin 2016 - Conventions de superposition d'affectations tripartites entre VNF, la Métropole et les Communes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2020-4256 - Solaize - Requalification de la rue de Chantabeau, de la rue du 11 novembre 1918 et de la route de Feyzin - Levée de réserves à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2020-4255 et 202-4256. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Merci monsieur le Président. Bonjour, avis favorable de la commission sur ces deux dossiers.

M. LE PRÉSIDENT : Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4255.

(Opérations de vote)

M. le Conseiller MILLET : C'est quand même dommage de ne pas pouvoir chatter et d'envoyer des petits mots individuels pendant cette longue séance !

M. LE PRÉSIDENT : Eh bien un petit SMS, comme ça en direct ! C'est monsieur Millet, je crois avoir reconnu sa voix, n'est-ce pas ?

M. le Conseiller MILLET : Oui, c'est bien moi, j'aimais bien chatter pendant les votes.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous reconnais bien, sans écran et en plus avec un micro qui ne marche pas très bien !

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Si vous le permettez, monsieur le Président, le public aimerait avoir l'intitulé des délibérations pour mieux suivre les échanges parce que là, c'est un peu sec j'en conviens, pour des gens qui assistent à notre séance sans comprendre de quoi on parle.

M. LE PRÉSIDENT : Eh, comme il y a des rapporteurs, comme vous l'avez remarqué madame Vessiller, on va demander aux rapporteurs de rapporter avec les sujets.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Merci.

M. LE PRÉSIDENT : C'est leur mission si je puis dire. Par contre, ça va durer un petit peu plus longtemps, madame Vessiller.

M. le Conseiller MILLET : On pourrait aussi afficher le titre de la délibération sur l'écran avec le chronomètre.

M. LE PRÉSIDENT : Oui on pourrait mais je crois que c'était difficile techniquement.

On me dit fort justement que le libellé de la délibération est affiché sur Youtube donc les gens peuvent voir le libellé de la délibération, ce qui répond en partie à vos questions, mais ce qui n'empêche pas au rapporteur de dire un mot dessus non plus, qui complètera. Ce n'est pas la totale opacité telle qu'elle était décrite, il y a bien le libellé sur Youtube.

Le scrutin est clos.

Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4256.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2020-4257 - Insertion - Mise en oeuvre de la subvention globale du Fonds social européen (FSE) pour la période 2017-2020 - 1ère programmation pour l'année 2020 - Ajustements de la programmation 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

N° 2020-4258 - Dispositifs en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes adultes - Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - Année 2020 - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre des actions de portée métropolitaine - Approbation du modèle de convention - Attribution d'une subvention à l'association l'École de la 2ème chance (E2C) Rhône Lyon Métropole - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

N° 2020-4259 - Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD) - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée au titre de 2020 - Avenant n° 2 à la convention relative à l'expérimentation TZCLD pour 2020 - Adhésion de la Métropole de Lyon à l'association nationale TZCLD - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Conseillère déléguée Glatard comme rapporteur des dossiers numéros 2020-4257 à 2020-4259. Madame Glatard, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée GLATARD, rapporteur : Bonjour monsieur le Président, la commission a émis un avis favorable pour ce premier dossier sur le fonds social européen avec une programmation qui donne 4 918 515 € pour cette première programmation 2020.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Si personne n'a d'observation à présenter, je vous demande de faire connaître le sens de votre vote en utilisant l'application mise à votre disposition.

Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4257.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Mme la Conseillère déléguée GLATARD, rapporteur : La délibération n° 2020-4258 concerne le fonds d'aide aux jeunes de 18 à 25 ans. Il s'agit de consacrer un montant de 331 500 € à destination des associations, sachant qu'il y aura ultérieurement une délibération qui concernera les fonds qui sont liés aussi avec les communes.

La deuxième partie de la délibération concerne l'École de la 2^{ème} chance pour laquelle nous reconduisons la subvention de 100 000 € comme l'année dernière.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4258.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Mme la Conseillère déléguée GLATARD, rapporteur : Quant à cette dernière délibération pour l'insertion, elle concerne l'attribution de financement à l'association d'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée. On finalise en fait les économies réelles qui ont été effectuées en 2019 pour un montant de 135 129 €. Nous proposons de reconduire le montant maximum de subvention pour 2020 à 288 000 € et enfin, nous proposons d'adhérer à l'association nationale Territoire zéro chômeur de longue durée pour pouvoir capitaliser, accompagner et favoriser la diffusion du projet.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4259.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée GLATARD.

N° 2020-4261 - Adhésion de la Métropole de Lyon à la centrale d'achat de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Régularisation - Recours au marché de services de communications électroniques à haut et très haut débit - Amplivia 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze comme rapporteur du dossier numéro 2020-4261. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, avis favorable de la commission pour ce rapport qui nous propose de recourir à la centrale d'achat mise en place par la Région, à la fois pour l'achat des masques et pour assurer le raccordement de nos collègues, le réseau de notre collectivité ainsi que divers sites urbains. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4261.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2020-4262 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour l'organisation des 33èmes Entretiens Jacques Cartier (EJC) du 2 au 4 novembre 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

N° 2020-4263 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour l'organisation de la 13ème édition des Journées de l'économie (Jéco), du 17 au 19 novembre 2020 à Lyon - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Galliano comme rapporteur des dossiers numéros 2020-4262 et 2020-4263. Monsieur Galliano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GALLIANO, rapporteur : Merci monsieur le Président, avis favorable de la commission sur l'attribution d'une subvention de 30 000 € à la Fondation pour l'Université de Lyon pour l'organisation des 33èmes Entretiens Jacques Cartier qui se dérouleront à Lyon du 2 au 4 novembre 2020.

Quant à l'autre dossier, c'est également un avis favorable de la commission concernant l'attribution d'une subvention de 52 600 € à la Fondation pour l'Université de Lyon pour l'organisation de la 13ème édition des Journées de l'économie qui se tiendront également à Lyon du 17 au 19 novembre 2020.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Galliano. Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4262.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4263.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Rapporteur : M. le Vice-Président GALLIANO.

N° 2020-4264 - Réseau Auvergne-Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale (RESACOOOP) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour le programme d'actions 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Conseiller délégué Vincent comme rapporteur du dossier numéro 2020-4264. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VINCENT, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, la commission a donné un avis favorable sur ce dossier qui a pour objet l'attribution d'une subvention à RESACOOOP pour un montant de 11 000 €.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4264.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VINCENT.

IV - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2020-4266 - Convention pour l'ouverture de l'accès aux données du requêteur statistique de l'Association fichier commun du Rhône (AFCR), au prestataire Trajectoires Reflex - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission a émis un avis favorable sur le dossier numéro 2020-4266.

Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4266.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

N° 2020-4267 - Fournitures de matériel médical et prestations de maintenance associées - Autorisation de signer l'accord-cadre de fournitures à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Laurent comme rapporteur du dossier numéro 2020-4267. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Merci monsieur le Président, avis favorable de la commission sur un rapport qui vise la fourniture de matériel médical et prestations de maintenance associées pour l'accord-cadre de la fourniture, suite à un appel d'offres ouvert dans le cadre du matériel médical pour les MDM (Maison de la Métropole), les CPEF (Centre de planification et d'éducation familiale) ou les services de santé. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Laurent. Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4267.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

V - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2020-4270 - Culture - Attribution de subventions de soutien à des actions culturelles dans le cadre de l'appel à projets culture(s) et solidarités et du volet culture de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Année 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné madame la Vice-Présidente Picot comme rapporteur du dossier numéro 2020-4270. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit d'une attribution de subventions de soutien à des actions culturelles dans le cadre de l'appel à projets culture(s) et solidarités et le volet culture de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté pour un montant global de 160 000 €.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4270.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2020-4271 - Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Attribution de subventions de fonctionnement aux établissements pour l'année 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Chabrier comme rapporteur du dossier numéro 2020-4271. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué CHABRIER, rapporteur : Merci monsieur le Président. Il s'agit d'une délibération classique qui est toujours votée à cette période mais cette année elle a une importance toute particulière puisqu'il s'agit, dans le cadre du schéma métropolitain des enseignements artistiques, de verser les subventions de fonctionnement aux écoles de musique, associatives et communales.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4271.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué CHABRIER.

VI - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2020-4272 - Répartition du fonds de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation 2020 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur du dossier numéro 2020-4272. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Il s'agit monsieur le Président, mes chers collègues, du rapport qui a trait à la répartition du fonds de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation 2020 pour les communes de moins de 5 000 habitants. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4272.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2020-4273 - Garantie annuelle Agence France locale (AFL) 2020 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Conseiller délégué Eymard comme rapporteur du dossier numéro 2020-4273. Monsieur Eymard, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué EYMARD, rapporteur : Merci monsieur le Président, bonjour à tous. Il s'agit là d'une délibération que nous devons prendre chaque année pour garantir les emprunts que nous effectuons auprès de l'Agence France locale. Cela permet, chaque fois que nous souscrivons un emprunt, de l'accompagner d'un engagement de garantie de remboursement. La durée maximale de la garantie est basée sur la durée la plus longue d'emprunt souscrit par un membre auprès de l'AFL augmentée de 45 jours et, à ce jour, cette délibération, qui a reçu un avis favorable de la commission des finances, doit couvrir un montant d'encours d'emprunt de 124 589 694 €.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4273.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué EYMARD.

N° 2020-4274 - Lyon 5° - 9 rue Albéric Pont - Endommagement d'un mur de façade - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel entre M. Laurent Bastelica, la Métropole de Lyon et la société par actions simplifiée (SAS) Entreprise Jean Lefebvre Rhône-Alpes - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Kabalo comme rapporteur du dossier numéro 2020-4274. Monsieur Kabalo, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KABALO, rapporteur : Merci monsieur le Président, bonjour à tous. Il s'agit du dédommagement d'un riverain suite à des travaux 9 rue Albéric Pont dans Lyon 5°. Le dédommagement sera opéré par l'entreprise Jean Lefebvre et ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Kabalo. Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4274.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Rapporteur : M. le Vice-Président KABALO.

VII - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2020-4275 - Déchets - Recyclage - Contrat de reprise des papiers 1.11 issus des centres de tri - Avenant au contrat avec l'entreprise European Products Recycling (EPR) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° 2020-4276 - Déchets - Reprise des déchets d'emballages en papier carton non complexé (PCNC) issus des centres de tri - Modification du contrat fédération avec la société European Products Recycling (EPR) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° 2020-4277 - Déchets - Convention avec Eco-TLC, éco-organisme agréé de la filière à responsabilité élargie des producteurs des déchets issus des textiles d'habillement, des linges de maison et des chaussures pour la période 2020-2022 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Philip comme rapporteur des dossiers numéros 2020-4275 à 2020-4277. Monsieur Philip va également nous préciser l'avis du conseil d'exploitation de la régie Prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole pour ces trois dossiers. Monsieur Philip vous avez la parole.

M. le Vice-Président PHILIP, rapporteur : Merci monsieur le Président. Les rapports n° 2020-4275 à 2020-4277 concernent respectivement la reprise des papiers issus des centres de tri, des papiers carton non complexés, toujours issus des centres de tris, et la question des textiles d'habillement. Avis favorable de la commission, avis favorable également de la régie Prévention et gestion des déchets qui a souhaité faire deux remarques :

- la première sur le numéro 2020-4277 qui concerne les textiles d'habillement, pour souligner que nous ne sommes pas du tout au niveau suffisant, qu'il faudra donc, dans le mandat suivant, rediscuter avec les communes dont c'est une responsabilité, avec les habitants aussi puisque l'on trouve 9 kg par habitant et par an dans les poubelles grises de ces textiles d'habillement,

- la deuxième remarque que la régie a souhaité faire, c'est de rendre hommage aux collaborateurs qui ont travaillé dans les services de la propreté et des déchets pendant la crise Covid, qui ont montré leur détermination, leur dévouement et nous avons souhaité leur rendre un hommage unanime. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Un grand merci monsieur Philip. Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4275.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4276.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4277.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Rapporteur : M. le Vice-Président PHILIP.

N° 2020-4278 - Part délégrant des tarifs du service public d'eau potable à compter du 1er janvier 2021 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur du dossier numéro 2020-4278. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues Avis favorable de la commission sur cette délibération qui porte sur le tarif de l'eau potable, plus précisément sur la part que la Métropole percevra sur ce tarif en 2021, ce que l'on appelle la part délégrant. Cette part sera en très légère baisse de 0,2 % et, plus généralement, je veux souligner que le prix de l'eau potable en euro constant, c'est-à-dire corrigé de l'inflation, aura baissé de 44 % entre 2001 et 2020, c'est-à-dire au cours des trois derniers mandats. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Claisse pour ces précisions. Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4278.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2020-4279 - Cycle de l'eau - Mise en oeuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'est lyonnais - Attribution d'une subvention au Département du Rhône au titre de l'année 2020 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2020-4280 - Grigny - Assainissement - Reconstruction du poste de relèvement des eaux usées du Sablon - Conventions avec la SNCF - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2020-4281 - Fontaines Saint Martin - Fontaines sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) - Vallon des Vosges - Aménagements hydrauliques et écologiques du ruisseau des Vosges - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2020-4282 - Pierre Bénite - Réhabilitation du traitement primaire et création d'un by-pass à l'usine de traitement des eaux usées de Pierre Bénite - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller Gouverneure comme rapporteur des dossiers numéros 2020-4279 à 2020-4282. Monsieur Gouverneure, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Monsieur le Président, pour la délibération n° 2020-4279, elle approuve l'attribution d'une subvention de 79 300 € au profit du Département du Rhône pour la mise en œuvre des actions du SAGE de l'est lyonnais qui sont menées sous maîtrise d'ouvrage du Département du Rhône, approuve également la convention à passer entre la Métropole et le Département qui définit, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions et vous autorise à signer cette convention, solliciter auprès du Département du Rhône, une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € et à accomplir toutes démarches, à signer pour les documents nécessaires à l'instruction de cette dite demande. La commission proximité et environnement a émis un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Gouverneure. Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4279.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4280.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4281.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4282.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

VIII - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2020-4286 - Bron - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Terraillon - Déclaration de projet à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2020-4293 - Villeurbanne - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat (EMH) d'un immeuble situé 13 rue Alexandre Boutin - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-4295 - Oullins - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat, de l'immeuble situé 3 rue de la République - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-4296 - Meyzieu - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat, de 2 lots de copropriétés situés 1 rue de Dunkerque - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-4297 - Saint Cyr au Mont d'Or - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la coopérative d'HLM Poste Habitat Rhône-Alpes, d'un tènement immobilier situé 30 route de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-4298 - Sainte Foy lès Lyon - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'Habitat et humanisme, de l'immeuble situé 27 Grande Rue - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-4299 - Lyon 7° - Plan de cession - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société anonyme (SA) d'habitat à loyer modéré (HLM) 3F Résidences, de l'immeuble situé 32 rue Saint Michel - Annulation de l'état descriptif de division et règlement de copropriété dudit immeuble - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-4300 - Vaulx en Velin - Développement urbain - Carré de Soie - Aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Tase - Acquisition, à titre onéreux, de la parcelle cadastrée BR 464 située 9 allée du Textile, et appartenant à la société civile immobilière (SCI) du Textile - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-4302 - Neuville sur Saône - Développement urbain - Acquisition, à titre onéreux, du lot n° 11 dépendant d'un immeuble en copropriété situé 2-4 avenue Carnot et appartenant aux époux Rodriguez - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-4303 - Meyzieu - Développement urbain - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Meyzieu d'un garage formant le lot n° 1138 de la copropriété Les Plantées, situées 21 rue de Nantes - Abrogation de la décision de la Commission permanente n° CP-2019-0165 du 8 juillet 2019 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-4304 - Saint Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint Priest - Acquisition, à titre onéreux, d'un local commercial et d'une cave formant les lots 825, 860 et 816, 851 situé 21 boulevard Edouard Herriot et appartenant à la société civile immobilière (SCI) GPA - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-4305 - Villeurbanne - Développement urbain - Carré de Soie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie (VLS) - Autorisation donnée à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat (EMH) et à la société en nom collectif (SNC) Altaréa Cogédim ZAC VLS de déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme portant sur les parcelles métropolitaines situées rue de la Soie sur l'îlot LL' de la ZAC - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° 2020-4306 - Givors - Développement urbain - Ilot Oussekin - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 27 rue Joseph Faure et appartenant à M. et Mme Gonzales - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-4307 - Givors - Développement urbain - Ilot Oussekin - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 25 rue Joseph Faure et appartenant à M. et Mme Kheder - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-4308 - Givors - Développement urbain - Ilot Oussekin - Acquisition, à titre onéreux, de 6 lots de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier situé 6 rue Charles Simon et appartenant à M. Charles Mazars - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-4310 - Neuville sur Saône - Développement économique - Zone en Champagne - Cession, à titre onéreux, à la société Neuville Industries, de 2 tènements de terrain nu, situés route de Trévoux - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-4311 - Lyon 1er - Développement économique - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL), d'un local commercial, d'un appartement et de 2 caves formant le lot de copropriété n° 3 et situés 10 rue Romarin - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-4312 - Feyzin - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, des lots n° 40 et 43 dépendant de l'immeuble en copropriété situé 7 avenue Jean Jaurès et appartenant à M. Cyril Bihler - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-4313 - Feyzin - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, du lot n° 56 dépendant de l'immeuble en copropriété situé 7 avenue Jean Jaurès et appartenant aux époux Bouteille - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-4314 - Solaize - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu situé rue du 11 novembre 1918 et appartenant à madame Josette Roletto - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-4315 - Vaulx en Velin - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville, d'un immeuble situé 13 avenue Paul Marcellin - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller délégué Longueval comme rapporteur des dossiers numéros 2020-4286, 2020-4293, 2020-4295 à 2020-4300, 2020-4302 à 2020-4308 et 2020-4310 à 2020-4315. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur : Monsieur le Président, l'avis est favorable pour l'ensemble de ces rapports, sachant que le premier concerne la ZAC Terrailon pour prendre note de l'avis favorable du Commissaire-enquêteur et pour poursuivre le projet.

Je ne pense pas vous présenter toutes les autres délibérations une par une puisque ce sont des cessions ou des acquisitions et je pense qu'avec les intitulés, si vous en êtes d'accord, monsieur le Président, ce sera suffisamment explicite puisqu'il y en a plus d'une vingtaine et la commission a donné un avis favorable pour l'ensemble de ces délibérations.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4286.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4293.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4295.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4296.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4297.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4298.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4299.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4300.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4302.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4303.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4304.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4305.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4306.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4307.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4308.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4310.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4311.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4312.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4313.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4314.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4315.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

N° 2020-4287 - Lyon 8° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz sud - Approbation du programme d'extension du réseau de chaleur urbain et de son enveloppe financière - Individualisation complémentaire d'autorisation d'engagement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2020-4289 - Vénissieux - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Vénissy - Acquisition, à titre onéreux, d'un local - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2020-4290 - Aménagement des rues du 8 mai 1945 et de la Feyssine, de la place des Buers et de la rue de la Boube prolongée - Approbation de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage (CTMO) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Modification de la délibération n° 2018-2852 du 25 juin 2018 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2020-4291 - Saint Fons - Vénissieux - Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) de Vénissieux Minguettes - Saint Fons Clochettes - Assistance à maîtrise d'ouvrage urbaine, étude urbaine et mission d'urbaniste en chef - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° 2020-4309 - Lissieu - Développement économique - Zone d'activité (ZA) La Braille - Autorisation donnée à la société en nom collectif (SNC) Lissieu La Braille de déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme portant sur les parcelles métropolitaines cadastrées OA 1954, OA 5 et OA 805 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° 2020-4316 - Lyon 5° - Désaffectation et déclassement du domaine public métropolitain de 3 parcelles de terrains bâtis cadastrées AR 220, AR 221 et AR 222 situées 30, 30 bis et 32-34 montée de Choulans - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Le Faou comme rapporteur des dossiers numéros 2020-4287, 2020-4289, 2020-4290, 2020-4291, 2020-4309 et 2020-4316. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Bonjour monsieur le Président, quelques délibérations qui sont soumises à l'approbation du Conseil. Ces délibérations ont toutes recueilli un avis favorable de la commission.

Très rapidement, la délibération numéro 2020-4287 concerne la ZAC Mermoz sud, c'est une individualisation complémentaire d'autorisation d'engagement.

La délibération numéro 2020-4289 concerne la ZAC Vénissy à Vénissieux, c'est une individualisation complémentaire d'autorisation de programme.

La délibération numéro 2020-4290 concerne l'aménagement des rues du 8 mai 1945 et de la Feyssine, de la place des Buers et de la rue de la Boube prolongée à Villeurbanne.

La délibération numéro 2020-4291 concerne le QPV de Vénissieux Minguettes - Saint Fons Clochettes. C'est une assistance à maîtrise d'ouvrage.

La délibération numéro 2020-4309 concerne la Commune de Lissieu et c'est une autorisation donnée à la société en nom collectif Lissieu La Braille afin de déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme sur des parcelles métropolitaines cadastrées.

Enfin, la délibération numéro 2020-4316 concerne le 5^{ème} arrondissement de Lyon. Il s'agit de la désaffectation et du déclassement du domaine public de 3 parcelles de terrains bâtis cadastrées, 32 et 34 montée de Choulans.

Avis favorable de la commission sur l'ensemble de ces projets de délibérations.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4287.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Merci. Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4289.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4290.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4291.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Je déclare le vote ouvert pour le numéro 2020-4309.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Je déclare le vote ouvert pour le dernier dossier sans débat, le numéro 2020-4316.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la Conférence des Présidents

M. LE PRÉSIDENT : Nous en avons terminé avec les dossiers sans débat. Nous allons passer à l'examen des dossiers pour lesquels des demandes de temps de parole ont été formulées en Conférence des Présidents. Merci par avance de respecter les temps de parole.

Sur l'organisation du Conseil, je pense qu'on arrivera à faire la pause vers 12 heures 50/13 heures. Je le dis avec un petit sourire à ceux qui ont prévu, chez eux, des œufs mollets ou des soufflés au fromage, pour la cuisson minute, il faut savoir précisément à quelle heure ça s'arrête et à quelle heure ça recommence mais globalement et plus sérieusement, je pense qu'on devrait arriver à tenir 12 heures 50/13 heures pour aller juste avant le compte administratif.

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons commencer par les rapports qui relèvent de la procédure d'urgence.

N° 2020-4320 - Mesures d'accompagnement du tissu économique et social de la Métropole de Lyon pour favoriser la reprise d'activité, en lien avec la crise sanitaire Covid-19 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour les groupes Socialistes et apparentés et La Métropole autrement, madame Runel.

Mme la Conseillère RUNEL : Monsieur le Président, chers collègues, je m'exprime en effet au nom des groupes Socialistes et apparentés et La Métropole autrement.

Le déconfinement se poursuit et avec lui les licenciements. Les mesures présentées dans cette délibération prolongent et complètent celles déjà votées le 23 avril dernier. C'est bien certes, mais insuffisant. Les conséquences sociales de la crise dépendront de son ampleur et de l'effet des mesures compensatoires mises en place par l'État et les collectivités. Malgré la stabilisation à court terme des ressources des personnes bénéficiant des minima sociaux, la crise est susceptible d'aggraver les trajectoires individuelles. En effet, de nombreuses personnes risquent d'être licenciées et de nombreuses TPE (très petites entreprises), dont des structures

d'insertion par l'activité économique, vont faire faillite. Au-delà de la privation d'emploi, ces ruptures risquent d'induire une multiplication des situations de surendettement et l'aggravation de celles déjà existantes.

Les mesures présentées ici permettent de garder en vie nombre d'entreprises, mais combien sont en réalité maintenues à flot artificiellement, sans espoir de retour ? Quand ces mesures prendront fin, combien d'entreprises et de salariés auront survécu ?

Nous sommes face à des inconnues majeures. En revanche, nous savons au moins une chose : les paroles dignes du "Grand soir" d'Emmanuel Macron au plus fort de la crise seront sans lendemain. Chaque jour qui passe le démontre un peu plus.

La fin du chômage partiel n'en est qu'une illustration. Nous espérons l'abrogation de la réforme de l'assurance-chômage mais voilà qu'ils remettent à l'ordre du jour la réforme des retraites. Nous pouvions espérer alors des critères sociaux et environnementaux pour l'attribution des aides aux entreprises mais voilà que les plus grandes en ayant bénéficié ont les mains libres pour licencier.

La prochaine majorité de cette Métropole aura face à elle un début de mandat des plus compliqués et dont les premiers choix seront ô combien déterminants pour l'avenir. Il est clair que la transition dont nous avons tant besoin pour préparer l'avenir de nos villes et de notre Métropole, ne pourra se faire que dans une conscientisation des problématiques de notre siècle, dans une volonté sans faille et sans arrangements d'une alternative sociale et écologique.

Maintenir artificiellement l'économie en vie telle qu'elle est aujourd'hui ne pourra suffire. Il nous faudra urgemment engager des mesures pour demain : activités socialement utiles, appui à la recherche et l'innovation, rénovation thermique, économie circulaire, insertion par l'activité économique, relocalisations.

Ne perdons pas de vue les vrais enjeux, et profitons de la réponse à la crise pour bâtir une nouvelle société à l'économie socialement juste, écologiquement responsable et démocratiquement résiliente. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Runel. Cinq minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés, madame Baume.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération vise à accompagner temporairement notre économie locale en suivant les logiques portées par l'État et la Région. Si notre Gouvernement a pu communiquer tant sur une éventuelle "relance verte" que sur le rôle essentiel de celles et ceux qui prennent soin de nous, à cette heure, aucune annonce structurante n'a été faite. Pire, les questions du déficit de la Sécurité sociale sont en cours d'arbitrage, obérant un réel plan hôpital.

Concernant la transition écologique de notre économie, malgré les annonces de l'Union européenne, aucune politique publique nationale volontariste n'est annoncée. Concernant la Région, elle a créé des nouveaux fonds auxquels notre Métropole va participer. Hélas, elle maintient une logique écocide : rien pour mettre plus et mieux en place une offre de mobilité responsable avec des TER (transport express régional) attractifs, par exemple le Lyon-Saint Étienne ainsi que la rive droite du Rhône, et aucun plan d'urgence pour un changement de paradigme pour notre alimentation et l'agriculture, alors même que l'Ain par exemple, territoire voisin, est d'ores et déjà en vigilance sécheresse.

La Métropole de Lyon se distingue aujourd'hui entre autres avec un appel à projets porté par voie d'amendement pour les artistes et acteurs de la culture. Les élus écologistes soutiennent cette démarche. Toutefois, nous aurions souhaité :

- un coup de pouce aux restaurateurs et artisans du secteur alimentaire qui s'engagent dans une démarche zéro déchet, zéro gaspillage, y compris avec des expérimentations de consignes. Ceci éviterait de voir des tonnes de résidus d'apéros, entre autres, dans nos fontaines et sur l'espace public et aurait le mérite de structurer une filière d'activité économique,

- enfin, deuxième point, un signal fort que l'État se refuse à envoyer à celles et ceux qui prennent soin à domicile des aînés, entre autres, en proposant aux associations en convention avec la Métropole l'ajout d'une prime de risque. C'est un point que j'avais soulevé pour le groupe Europe Écologie-Les Verts lors de notre précédente intervention.

Par ailleurs, il est prévu d'allouer 500 000 € afin de faciliter la participation de certains entrepreneurs à des événementiels d'affaires et/ou grand public. Or, aucune manifestation n'est prévue avant cet automne. Ces fonds auraient donc pu être utilement affectés maintenant pour des primes au personnel travaillant à domicile, comme je l'ai indiqué précédemment, ou encore pour abonder nettement plus le fonds d'aides aux associations et aux micro-entrepreneurs.

J'avais évoqué le choc social de cette crise sanitaire lors de ma précédente intervention concernant les aides économiques d'urgence, ainsi que les enjeux actuels de notre territoire auxquels nous devons faire face dont celui de l'accueil et de l'hébergement d'urgence. Dans cette délibération, vous nous proposez de modifier un peu un soutien à l'investissement de l'hôtellerie indépendante. Ce soutien devrait permettre à certains et certaines d'opérer un changement radical et de transformer leur offre d'hôtellerie en hébergement pour des étudiants ayant vu leurs revenus disparaître par exemple. Ceci n'est pas évoqué dans le texte et c'est dommage.

Le 5 juin dernier, une centaine d'investisseurs indiquaient par voie de lettre ouverte, je cite : "Les investisseurs sont de plus en plus confrontés à des risques physiques et structurels liés au réchauffement rapide de la planète qui mettent en cause leur capacité à offrir des rendements de long terme à leurs bénéficiaires", fin de la citation. C'est ainsi qu'ils invitent les États et les acteurs publics à agir pour une transition dite "bas-carbone". Dans cette culture du risque qui est désormais nôtre et pour limiter nos vulnérabilités et accentuer la résilience territoriale, notre responsabilité, aujourd'hui et demain, est aussi de sécuriser les flux financiers afin que celles et ceux qui produisent, qui créent, qui font, maîtrisent leurs destinées loin d'une mondialisation prédatrice.

Monsieur le Président, en complément de ces aides qui atténuent partiellement l'actuel choc social, nous aurions pu faire le choix d'aller plus vers une résilience de notre territoire, en faisant évoluer notre commande publique vers des achats alignés sur une logique climatique et tournés davantage vers l'économie locale : des biens pour les bureaux de la Métropole, l'IDEF (Institut départemental de l'enfance et de la famille) et nos collègues remanufacturés ou issus du réemploi ou intégrant une forte composition de matières recyclées ; des locations de matériels et des vêtements pour nos services urbains ; des opérations immobilières avec systématiquement des diagnostics ressources lors des réhabilitations et rénovations afin de garder les matériaux réemployables et a minima le tri sur tous les chantiers, des cantines zéro gaspillage, etc. Notre commande publique sait être inclusive avec des clauses d'insertion, elle ne sait pas encore être écoresponsable !

Nous voterons ces aides d'urgence momentanées pour les acteurs économiques, en attendant des politiques publiques locales volontaristes climato-compatibles qui seront mises en œuvre dans les prochains mois, nous l'espérons. Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Une minute pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain, monsieur Millet.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, les montants de cette délibération sont très importants, mais dans une crise qui s'annonce considérable, avec une forte baisse du PIB (produit intérieur brut) 2020. La décroissance est là, et au passage ses promoteurs brutalement interpellés. Elle cache cependant de grandes différences entre des secteurs à l'arrêt, comme la restauration dont l'utilité sociale semble pourtant, a priori, incontestable et des secteurs qui, au contraire, progressent dans la crise.

L'Observatoire des inégalités rappelle utilement ce double aspect : plus de 11 millions de salariés ou indépendants dont le niveau de vie est touché, mais les autres, dont les revenus n'ont pas baissé avec des dépenses de consommations fortement réduites, accumulent depuis le début de la crise 55 milliards d'euros d'épargne au total, selon l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques).

Plus inégal encore, l'Institut d'études politiques de Washington nous apprend que près de 40 millions de personnes ont déposé une demande de chômage aux USA, mais que la richesse des milliardaires a bondi de 434 milliards de dollars. Un exemple illustratif : la richesse de Jeff Bezos et Mark Zuckerberg regroupés a augmenté de 60 milliards de dollars depuis le 18 mars.

Vous savez bien que les chiffres seront dans le même sens pour la France, comme pour tous les pays capitalistes. Malgré des politiques publiques d'aides massives, dont cette délibération, les inégalités sociales profondes de nos sociétés se renforcent à chaque crise. Vous en voyez le résultat : les USA flambent, Wall Street exulte !

C'est pourquoi, ne vous méprenez pas sur notre vote positif. Nous savons que ces mesures ne résoudront pas au fond la crise économique et sociale qui vient, et nous appelons nos concitoyens à s'organiser, manifester et agir pour un vrai changement de société. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Millet. Cinq minutes pour les groupes Avenir Métropole et Métropole et territoires, madame Bouzerda.

M. le Vice-Président BRUMM : Je pense que c'est Nathalie Frier qui va intervenir pour elle.

M. LE PRÉSIDENT : Alors, madame Frier peut-être ? Pendant que l'on cherche madame Frier ou madame Bouzerda, si vous en êtes d'accord, je vais passer la parole trois minutes pour le groupe Synergies-Avenir, monsieur Gilles Pillon.

M. le Conseiller délégué PILLON : Bonjour monsieur le Président, bonjour chers collègues. Après la crise sanitaire qui a bouleversé la vie de nos habitants, est très vite apparue en filigrane la crise économique qui prend forme et s'amplifie tous les jours. Les Français, très peu touchés financièrement dans les deux premiers mois, ont maintenant plus peur de la crise économique que de l'épidémie de Covid-19.

Les mesures d'accompagnement du tissu économique que le Président de la Métropole a très vite initiées et que nous avons votées, ont été un premier amortisseur pour les entreprises, en complément des mesures prises par l'État. D'un point de vue philosophique, nous avons privilégié l'humain et la santé à l'économie. C'est une vraie révolution dans cette société de consommation que nous vivons.

D'un point de vue économique, nous avons sacrifié des secteurs entiers de l'économie en stoppant pendant deux mois l'activité. Les conséquences vont être très lourdes : des entreprises déjà fragiles ne pourront pas survivre malgré les aides, d'autres sont fragilisées et pourraient aussi disparaître selon la vitesse et l'intensité de la reprise de l'activité.

Au travers des mesures proposées, la Métropole de Lyon continue à soutenir des secteurs d'activités, des entreprises et des associations fortement affectés. Nous ne pouvons qu'approuver de telles initiatives. Pour autant, même si les finances de la Métropole sont saines, cette dernière va être confrontée à des budgets plus contraints. Par ailleurs, nous ne maîtrisons pas encore les évolutions sociétales structurelles induites par cette crise sanitaire.

Tout l'enjeu de la Métropole sera demain de s'adapter à des évolutions voulues par nos habitants, d'accompagner l'économie métropolitaine pour amortir l'impact de la crise économique et de soutenir les plus fragiles dans les conséquences de cette dernière. Le comité métropolitain de la relance, dont tous les participants et personnes auditionnées se sont félicités de sa création à l'initiative du Président Kimelfeld, a commencé de tracer les premières pistes de travail. Il est indispensable qu'il poursuive ses travaux après les élections métropolitaines.

Nous ne construirons l'avenir nouveau que dans une réflexion commune. Je pense et nous pensons que le temps de la pensée unique est définitivement révolu. Nous voterons vraiment sans état d'âme une telle délibération. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Pillon. Est-ce que l'on a retrouvé madame Frier ou madame Bouzerda ? Non, ni l'une ni l'autre. Nous allons passer à madame Picot, trois minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains. On va continuer à les chercher.

Mme la Vice-Présidente PICOT : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, parmi les différentes mesures intégrées à cette délibération, j'ai choisi de retenir votre attention sur l'appel à projets "culture hors les murs".

Vous le savez, le secteur culturel est en effet l'un des plus durement touchés par la crise sanitaire. La Métropole de Lyon a été aux côtés de ces acteurs pendant cette crise. Dès le début du confinement, des mesures d'urgence ont été mises en place pour soutenir les plus fragiles : aide de 1 000 € mensuelle pour les acteurs éligibles au fonds national de solidarité, versement anticipé des subventions, maintien de nos engagements auprès des événements annulés, prolongation des droits intermittents suite à notre interpellation de l'État à qui nous demandons encore la prise en compte des 24 derniers mois de salaire ou la réouverture automatique des droits après un congé maternité, distribution de masques et de gel hydro alcoolique aux 56 librairies indépendantes de notre territoire, accompagnement des bibliothèques, écoles de musique et de nos deux musées pour organiser leur réouverture progressive.

Quelle fierté pour nous tous de voir le Musée des Confluences être le premier grand musée à avoir rouvert ses portes sur le territoire national dès le 2 juin ! La Métropole de Lyon doit maintenant agir pour que la vie culturelle puisse reprendre dans nos 59 communes. C'est le but de cet appel à projets "hors les murs" doté de plus de 1 M€. Ces événements sur l'espace public offriront un soutien aux professionnels de l'art et de la culture, un secteur bien meurtri, je l'ai dit, qui a pourtant multiplié les initiatives pendant le confinement pour nourrir notre désir d'évasion. Mais le numérique ne peut remplacer l'émotion de la rencontre physique.

C'est pourquoi le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera avec conviction cet appel à projets ainsi que l'ensemble de la délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pour les groupes Avenir Métropole et Métropole et territoires, c'est Thierry Pouzol qui va prendre la parole.

M. le Conseiller délégué POUZOL : Monsieur le Président, chers collègues, je m'exprime effectivement en lieu et place de Fouziya Bouzerda. Est-ce que tout le monde m'entend ?

M. LE PRÉSIDENT : Oui c'est parfait. Allez-y !

M. le Conseiller délégué POUZOL : Monsieur le Président, chers collègues, nous avons statué le 23 avril dernier sur une mesure d'urgence que la Métropole devait enclencher pour soutenir les acteurs économiques durement touchés. Il s'agissait alors d'adopter des logiques d'immédiateté.

Le présent rapport s'inscrit dans la même thématique, l'accompagnement du tissu économique et social, mais dans une autre séquence, celle de la reprise des activités. Il liste une série de mesures pour les entreprises, les microentreprises tous secteurs confondus, les associations, le tourisme, le secteur de l'hôtellerie-restauration et de la culture. C'est notamment sur ces deux points que nous interviendrons.

De la même manière que les politiques menées par la Métropole de Lyon ont contribué à rendre le tissu économique et social dynamique, nous devons être accompagnants et aidants, pour soutenir les secteurs en difficulté avec tous les outils et moyens disponibles au sein de notre collectivité. Certes en créant des subventions, en abondant des fonds d'urgence, mais aussi en les accompagnant de manière opérationnelle, ce qui serait représentatif de l'agilité dont notre collectivité a su faire preuve.

Cette délibération, en ciblant notamment les secteurs du tourisme et de l'hôtellerie-restauration, et en donnant la possibilité à la Métropole de racheter les murs des restaurants aux propriétaires volontaires, en échange d'un loyer à définir et pendant une période qui leur permettrait de refaire leur trésorerie, va dans ce sens et nous y souscrivons.

Lors du Conseil de la Métropole du 23 avril, notre groupe était intervenu sur la nécessité de soutenir également les entreprises qui sont en dehors des conditions fixées par l'État et les collectivités, pour l'obtention d'aides.

Or, en participant au fonds d'urgence créé par la Région pour soutenir les microentreprises et les associations, tous secteurs confondus, mais en limitant l'objectif à 10 000 structures soutenues d'ici la fin 2020, la Métropole en laisserait plus d'une sur le bas-côté.

En effet, selon les estimations Grand Lyon, 24 000 entreprises sont créées chaque année, dont la moitié sont des microentreprises, et 25 000 associations sont en activité. L'objectif des 10 000 structures aidées correspond donc peu à la maquette globale.

De même, lorsque notre groupe était intervenu le 23 avril, nous posions la question suivante : que pouvons-nous mettre en place pour sauvegarder le secteur de la culture ? La proposition de lancer un appel à projets équivaut à soutenir uniquement les communes qui déposent des dossiers pour financer des événements, et non les petits acteurs culturels (théâtres, associations) qui auraient eux aussi eu des projets à financer.

Enfin, notre groupe déplore la non-représentation des matériaux issus du comité de relance, démarche initiée par le Président de la Métropole le 6 mai, et suspendue 22 jours plus tard pour cause de "réserve électorale".

Vous l'aviez annoncé en introduction de la première séance du comité de relance, cette démarche visait à "articuler les changements de perspectives et les actions concrètes", et des éléments devaient être présentés "au prochain Conseil". Nous regrettons qu'une présentation n'ait pas eu lieu car cet espace d'échanges qu'est le Conseil métropolitain, était bel et bien adapté, a fortiori quand c'est le dernier du mandat.

Ainsi, voter cette délibération c'est continuer de soutenir les emplois, les acteurs culturels, les commerces de proximité qui ont été fragilisés, nos commerces de bouche inscrits dans le "bien manger". C'est la raison pour laquelle, au-delà des remarques que nous avons faites, les groupes Avenir Métropole et Métropole et territoires voteront ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je crois que toutes les interventions ont été indiquées. Juste quelques mots très rapides parce que je crois que nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises d'évoquer ces différentes mesures d'urgence et peut-être d'abord pour saluer à nouveau, j'aurai l'occasion de le faire en fin de Conseil, les services de la Métropole qui ont été particulièrement mobilisés et très réactifs sur ces mesures d'urgence.

Et je vais dire peut-être que ce qui nous a tous occupés, je crois, c'est d'aller très vite et d'être dans l'urgence. Il fallait sauver, en tout cas, accompagner au sauvetage, parce qu'il faut être humbles dans nos mesures, accompagner au sauvetage des entreprises et des associations.

Effectivement, on aurait pu mettre des critères, Émeline Baume en a évoqués quelques-uns. Je donne deux exemples : fallait-il mettre des critères par exemple pour que le coiffeur du quartier puisse toucher ces 1 000 € et bien s'assurer que les teintures étaient bien biodégradables ? Je crois que ceci n'était pas raisonnable dans l'urgence.

Fallait-il faire en sorte que le nouvel autoentrepreneur, qui agissait dans la propreté, dilue bien sa javel à tel pourcentage ? Non, nous n'avons pas le temps ! Il s'agissait d'abord et avant tout d'accompagner à l'urgence. L'urgence, c'était que, si nous mettions des critères supplémentaires, c'était quatre semaines, cinq semaines, six

semaines, huit semaines supplémentaires pour accorder des aides et on aurait constaté la difficulté de survie d'un certain nombre d'entreprises. Je le rappelle, la cible étant des PME (petites et moyennes entreprises), des TPE, des autoentrepreneurs, des startups, un certain nombre d'entreprises. Il fallait aller vite aussi pour accompagner au sauvetage d'un certain nombre d'associations et faire en sorte que ces associations soient en capacité de répondre à l'urgence telle que nous l'avons constatée sur nos territoires.

Alors bien sûr, dans un deuxième temps, il sera toujours temps de mettre un certain nombre de critères et de faire en sorte que la bataille qui s'annonce, parce que c'est une bataille qui s'annonce, c'est la bataille pour l'emploi, c'est la bataille pour la sauvegarde de l'emploi, c'est une crise économique sans précédent. Alors aujourd'hui, on n'en sent pas encore trop les conséquences, pourquoi ? Parce que les entreprises sont encore aujourd'hui dans des mesures d'accompagnement extrêmement fortes, on peut juger qu'elles ne sont pas assez fortes, qu'elles sont trop fortes mais en tout cas quand, à la rentrée, vont s'arrêter les mesures de chômage partiel, quand vont s'arrêter un certain nombre d'exonérations et qu'en face, les activités ne seront pas au rendez-vous, nous verrons une crise économique extrêmement forte, avec une crise sociale corollaire de manière extrêmement forte et qui va toucher l'ensemble des secteurs de notre Métropole. Nous devons effectivement protéger nos commerçants, nous devons protéger nos artisans, nos PME, nos TPE, nos startups parce que, derrière cela, c'est aider les salariés de ces entreprises et c'est aider à l'emploi.

Bien sûr il s'agira de ne pas être en contradiction avec la crise climat qui est devant nous mais il s'agira aussi de bien mesurer cet équilibre entre cette crise économique, cette crise sociale et cette crise climat qui est devant nous.

Monsieur Pouzol, quant aux conclusions que l'on aurait pu mettre au Conseil de la Métropole, vous avez vu un certain nombre d'interventions tout à l'heure qui mettaient quelques freins à ces conclusions-là, en tout cas de dire que, bien évidemment nous étions prudents et nous avons bien fait de le faire, de mettre ceci entre parenthèse pendant la période électorale. Je rappelle aussi qu'il s'est passé trois semaines de travail avec ce comité métropolitain de relance et que, bien évidemment, tout n'est pas possible en trois semaines et les services étaient concentrés d'abord et avant tout pour mettre en place les mesures d'urgence que nous avons votées dès le mois d'avril et celles que nous allons voter aujourd'hui.

Voilà un peu ce que je pouvais en dire. Il fallait être très pratique, c'est peut-être d'ailleurs la différence entre la théorie et la pratique, entre l'incantation et l'action et je crois que nous l'avons mesuré dans cette urgence-là et je crois qu'il y a un consensus pour accompagner ces mesures et je voudrais vous en remercier par avance.

Ce dossier fait l'objet d'une proposition d'amendement, vous l'avez évoqué tout à l'heure à travers, notamment, le soutien à la culture. D'ailleurs monsieur Pouzol, ce n'est pas tout à fait ce que vous avez dit sur la culture, ce n'est pas réservé à un certain nombre de personnes mais c'est beaucoup plus large et ce sont les communes ensuite qui viendront puiser dans les offres qui seront faites à travers cet appel à projets et nous l'avons fait en lien étroit, vous l'avez dit, avec les communes.

Si personne n'a d'observation à présenter, je déclare le vote ouvert et je vous demande d'abord de faire connaître le sens de votre vote sur la proposition d'amendement et ensuite nous passerons au vote du dossier. Je vous remercie.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Je vous demande juste un peu de patience, nous allons vous donner les résultats du vote de l'amendement et ensuite on passera au vote du dossier.

(VOIR amendement - annexe 2 page 196)

Adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Passons maintenant au vote du dossier, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Je vous laisse donner le résultat.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

N° 2020-4321 - Vie étudiante - Prolongation du délai de validité des Pass culture et invitations Lyoncampus pour la saison 2019-2020 et dispositif Pass culture 2020-2021 - Approbation de conventions avec les structures et les établissements culturels partenaires, les cinémas du GRAC, l'association Arty Farty pour le festival des Nuits sonores 2021 et l'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) les Nuits de Fourvière pour son festival 2021 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Peillon a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-4321. Madame Peillon, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée PEILLON, rapporteur : Il s'agit d'une délibération visant à prolonger le délai de validité des Pass culture étudiants afin de s'adapter au contexte actuel de confinement et de déconfinement qui touche à la fois les étudiants, les établissements d'enseignement supérieur et les établissements culturels.

Nous nous adaptons donc au dispositif en prolongeant sa validité jusqu'au 31 août 2021, en vendant des exemplaires du Pass culture 2019-2020 restants, dès réouverture annoncée des établissements concernés, pour rappeler qu'on ne peut pas avoir attendu aujourd'hui pour accompagner les étudiants, notamment les plus précaires dans ce contexte compliqué et que, pendant le confinement, elle a contribué à la distribution de paniers alimentaires et de produits d'hygiène pour les étudiants les plus en difficulté.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains, madame Brugnera.

Mme la Conseillère BRUGNERA : Temps de parole retiré, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Si personne d'autre n'a d'observation à présenter, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée PEILLON.

N° 2020-4322 - Plan de relance métropolitain - Mesures d'accompagnement des ménages - Création d'un fonds d'urgence pour les impayés de loyer et de charges - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4322. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Bonjour. Monsieur le Président, il s'agit d'une délibération visant à créer un fonds métropolitain d'urgence pour les impayés de loyer et de charges. Vous l'avez dit tout à l'heure, cette crise était, certes sanitaire, mais elle est aussi et surtout et elle le sera demain économique et sociale. Nous n'en voyons aujourd'hui que les prémices de cette face immergée de l'iceberg.

Dans son rapport qui a été remis sur le déconfinement du territoire, Georges Képénékian nous alertait aussi sur les remontées des acteurs de terrain, s'agissant notamment des difficultés sociales et, en particulier, des difficultés que recouvraient un certain nombre de ménages à pouvoir régler leurs loyers ou leurs charges.

Vous avez donc proposé la création d'un fonds métropolitain d'urgence pour les impayés de loyer et de charges qui sera doté de 1,3 M€. Nous allons donc mettre en œuvre ce dispositif innovant et unique en France pour aider les locataires à se prémunir des expulsions locatives avec aussi le souci d'un outil qui soit fluide, accessible et efficace, qui concerne à la fois le parc social avec 50 à 100 % des loyers impayés qui pourraient être pris en charge pour les ménages sous plafond PLUS (prêt locatif à usage social) et ainsi que dans le parc privé où 50 à 100 % d'impayés de charges pourraient être pris en charge pour les ménages avec des ressources modestes, avec une aide qui pourra être demandée à deux reprises pour l'équivalent de trois mois de loyer ou de charges avec un plafond total de 3 000 € d'aides par ménage.

La demande ne sera pas soumise à évaluation sociale, elle sera numérique, et la gestion des demandes sera centralisée pour plus de rapidité et celle-ci pourrait concerner des loyers qui devaient être payés dès le mois d'avril et les dépôts des demandes seront donc ouverts jusqu'au mois de décembre de l'année 2020 et puis les outils de

droit commun, à savoir le FSL (fonds de solidarité logement) que nous verrons dans la délibération suivante, prendront le relais. Donc, un avis favorable sur ce projet de délibération, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés, madame Vessiller.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Bonjour. Monsieur le Président, chers collègues, dans cette délibération, il s'agit d'accompagner les ménages ayant des impayés de loyer pour les locataires du parc privé ou social ou des impayés de charges pour les propriétaires occupants modestes. Nous soutenons bien sûr la création de ce fonds d'urgence de 1,3 M€ pour les ménages ayant subi une baisse de leurs revenus liée à la crise sanitaire du fait d'un chômage partiel ou d'une perte d'emploi ou d'activités.

De nombreux économistes prévoient une recrudescence des plans sociaux dès que les mesures de chômage partiel prendront fin. Et en effet, le Gouvernement, que plusieurs ici soutiennent, a modifié le code du travail et permet désormais aux employeurs de licencier en prévision de la dégradation de leurs marges. Nous ne doutons pas, hélas, que certains profiteront de cette aubaine.

Pour anticiper ces formes de précarité, et déjà gérer celle que l'on a observée depuis le début de la crise, l'aide mise en place ici sera versée sous conditions de ressources et sera bien sûr tout à fait bienvenue pour permettre le maintien dans le logement pour des ménages précarisés.

Il nous semble tout à fait opportun que ce soit un fonds spécial dédié, en plus du fonds social logement habituel, avec une gestion spécifique souple car les ménages en difficulté ont besoin d'un service public réactif. Le dispositif proposé, avec un pilotage partenarial (CAF -Caisse des allocations familiales-, Direction départementale de la cohésion sociale, Action logement, les bailleurs sociaux, les bailleurs privés) permettra un suivi de ce fonds et une coordination des financements assez souple et opérationnelle.

Par ailleurs, dans ce contexte actuel exceptionnel, nous sommes aussi favorables à un moratoire des expulsions locatives jusqu'à la prochaine période hivernale, c'est-à-dire jusqu'au 31 octobre. Avec la crise, le Gouvernement l'a repoussé dans un premier temps jusqu'au 31 mai puis jusqu'au 10 juillet, fin de l'état d'urgence sanitaire. Mais comment pourrions-nous gérer collectivement la situation de nouveaux ménages expulsés, quand il y a tant à faire sur le front de la solidarité et que, monsieur le Président, vous avez annoncé avec le Préfet un objectif zéro ménage à la rue avec 500 logements sociaux mis à disposition ?

Nous approuvons évidemment ce dispositif et souhaitons qu'il soit bien dédié à des ménages aujourd'hui hébergés. Il serait donc dommage de devoir gérer des nouveaux ménages qui se retrouveraient à la rue car expulsés. Nous voterons donc favorablement ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain, monsieur Millet.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, on m'a fait remarquer que mon son était grésillant, sans doute avec un micro saturé. Est-ce que c'est mieux là ?

M. LE PRÉSIDENT : On entend un peu de friture.

M. le Conseiller MILLET : Vous me comprenez quand même. En tout cas, ceux qui n'auront pas tout compris pourront aller lire mon blog dans quelques minutes.

Merci monsieur le Président pour cette délibération qui répond à une préoccupation de tous ceux qui suivent de près l'enjeu social du logement. J'avais sollicité le Vice-Président Le Faou début avril à ce sujet, et cette délibération répond parfaitement à ce que nous avons constaté avec plusieurs bailleurs, une nette hausse des impayés se ressentant dès la fin mars et confirmée fin avril. Or, les systèmes d'aides classiques ne pouvaient intervenir à temps, et sans une telle mesure, nous aurions vu grossir dans six mois les demandes FSL et les procédures d'impayés, et donc des procédures d'expulsion pour des familles dont le coup d'arrêt du confinement aurait été le facteur déclencheur des difficultés.

Une seule remarque sur le plafond PLUS. La délibération cible clairement des catégories de ménages jusqu'à présent inconnues des travailleurs sociaux, et elle précise que, je cite "Les ménages en situation d'impayés de loyer ou de charges dont la situation s'est dégradée en raison de la période de confinement, du fait du chômage partiel, de perte d'emploi, pourront également être pris en charge." Il nous semble que ce sera le cas de ménages au-dessus des plafonds PLUS et que cela demandera d'instruire vraiment toutes les situations générées par la crise du Covid.

C'est pourquoi, nous demandons un observatoire partagé avec les bailleurs sur le niveau d'impayés et ses caractéristiques sociales pour affiner si besoin cette mesure au fur et à mesure de sa mise en œuvre. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, monsieur Millet. Deux minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué PILLON : Merci monsieur le Président. Chers collègues, juste quelques mots qui viennent compléter mon intervention sur le rapport concernant les mesures d'accompagnement du tissu économique. J'évoquais alors l'importance de soutenir les plus fragiles dans les conséquences de la crise économique. La création de ce fonds d'urgence s'inscrit totalement dans cette nécessité. Cette mesure d'ailleurs complète toutes les mesures d'accompagnement de l'économie et toutes celles qui ont déjà été prises en faveur des publics les plus fragiles ou fragilisés dans ce contexte actuel.

La Métropole montre une fois encore que les mesures qu'elle prend depuis ces dernières semaines couvrent le champ le plus large des populations avec une grande réactivité et une grande complémentarité. Nous ne pouvons que suivre dans cette voie. Je vous en remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quelques mots simplement pour dire à Béatrice Vessiller que, elle s'en rappelle, nous avons été sans doute la première collectivité, par mon intermédiaire, à demander au début de la crise qu'on puisse repousser la trêve hivernale, d'abord et dans un premier temps au mois de juillet et nous avons demandé, et j'ai demandé aussi, je souscris à ce que vous avez dit, à ce qu'elle soit repoussée à fin octobre.

Est-ce que ce qu'on fait là sera suffisant ? Je crois qu'il est trop tôt pour le déterminer, sans doute pas. Il faudra bien sûr, mais on aura l'occasion de le redire dans d'autres interventions, que le Gouvernement inscrive son action dans la durée sur l'aide aux locataires en difficulté et abonde aussi rapidement les FSL pilotés par les Départements et par la Métropole de Lyon pour qu'on ait une enveloppe suffisante pour répondre à la crise sociale qui est bien sûr devant nous.

Si personne d'autre n'a d'observation à présenter, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2020-4323 - Fonds de solidarité pour le logement (FSL) - Programmation et engagement financier 2020 - Demande de participation financière - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4323. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit d'une délibération qui est un peu dans le droit fil de la délibération précédente et qui concerne cette fois-ci un dispositif de droit commun existant déjà de longue date sur notre territoire, il s'agit du fonds de solidarité pour le logement et, en l'occurrence, il s'agit d'adopter la programmation et l'engagement financier pour l'année 2020, donc avec un avis favorable sur ce projet de délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Le Faou. Madame Perrin-Gilbert m'a indiqué qu'elle retirait son intervention. Merci. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain, monsieur Millet.

M. le Conseiller MILLET : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Millet. Si personne d'autre n'a d'observation à présenter, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2020-4324 - Attribution d'une subvention d'investissement au Groupement de coopération sociale et médicosociale (GCSMS) accompagnement, réadaptation, répit, post-avc et cérébro-lésés (ARRPAC) pour la mise en oeuvre d'un dispositif d'accueil de jour - Individualisation totale d'une autorisation de programme globale - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la vie en établissement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Rabatel a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-4324. Madame Rabatel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, j'éprouve un immense plaisir à rapporter aujourd'hui, pour ma dernière séance d'élue, cette délibération de lancement du beau et nécessaire projet de santé nommé ARRPAC (accompagnement, réadaptation, répit, post-avc et cérébro-lésés).

C'est un projet sur lequel j'ai travaillé depuis cinq ans avec mes collègues Georges Képénékian et Thierry Philip et je les remercie de leur soutien continuellement actif. C'est un projet porté depuis l'origine par France AVC 69, une association de personnes ayant été touchées par un AVC (accident vasculaire cérébral) avec à sa tête l'infatigable et combative Nicole Sallet, merci à elle pour sa détermination.

C'est un projet pensé depuis le début par le Professeur Rode, chef de service à l'hôpital Henry Gabrielle, Président de l'ARRPAC, qui n'a cessé lui aussi de s'impliquer et de rechercher les meilleures solutions techniques et de soin. Chacun connaît son engagement et son humanité au service des malades.

C'est un projet qui est le résultat d'un partenariat avec l'Association habitat et humanisme, l'ADPEP 69 (association départementale des pupilles de l'enseignement public du Rhône) et l'hôpital du Vinatier où il sera implanté. L'ARS (Agence régionale de santé) depuis le début est bien évidemment partie prenante et elle soutient financièrement l'ARRPAC. Le ministère de la Santé a d'ailleurs souhaité qu'un tel projet soit initié dans toutes les régions françaises.

Enfin, c'est un projet qui a connu des vicissitudes dans son organisation et son montage mais qui aboutit à ce vote aujourd'hui pour caler sa création et permettre aux travaux de commencer en souhaitant une ouverture effective fin 2020 ou en 2021. Les malades, les familles, les médecins l'attendent vivement.

L'AVC est en effet la première cause de handicap acquis en cours de vie chez l'adulte, la deuxième cause de déclin intellectuel, la troisième cause de mortalité dans l'ensemble de la population. Et l'AVC touche de plus en plus de personnes de moins de 50 ans. Le traumatisme crânien, quant à lui, suite aux accidents divers de la route, sportifs ou de loisirs, touche 140 000 personnes par an dont beaucoup de jeunes.

Pour toutes ces personnes quittant l'hôpital ou se retrouvant chez elles souvent démunies face aux conséquences sanitaires et sociales de leur accident, il y a grand besoin d'un accueil de jour de ce style avec, en particulier, un gymnase pour de l'activité physique adaptée mais aussi avec de la remédiation cognitive et sociale et, bien sûr, de l'accompagnement des aidants. Les buts sont d'éviter des réhospitalisations des patients et de renforcer leurs progrès et aussi d'éviter des hospitalisations des aidants épuisés.

Les services de la Métropole ont suivi tout le processus de montage d'ARRPAC. Je remercie, de leur coup de main et leur coup de pouce final, monsieur Barthet et madame Micaud, adjoints de madame Veydarier, DGA (directeur général adjoint) de la Métropole aux affaires sociales et monsieur Pascal Isoard-Thomas, Conseiller au Cabinet pour les affaires sociales et la santé. Et je remercie bien sûr vivement notre Président David Kimelfeld qui a décidé, qui a accepté de s'engager pour 1,5 M€, soit 50 % du coût global de l'investissement nécessaire au démarrage d'ARRPAC. C'est un fort et clair soutien. Merci.

Le budget de fonctionnement viendra plus tard et j'en profite pour espérer que Le Vinatier loue sa parcelle à l'euro symbolique au vu de l'importance du sujet et des partenariats nombreux qui seront noués et dont il pourra bénéficier.

Je ne souhaite bien sûr à personne d'avoir un AVC ou un accident physique mais je souhaite que tous ceux qui affrontent ces problèmes, puissent bénéficier des soins de l'équipe et du plateau technique qui vont se mettre en place. Merci donc de votre approbation à cette délibération et merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Rabatel. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Socialistes et apparentés, monsieur Thierry Philip.

M. le Vice-Président PHILIP : Merci monsieur le Président. Chers collègues, cette courte intervention sera la dernière de mes 16 années de mandat électif comme Vice-Président santé-sport à la Région Rhône-Alpes puis aux Universités et enfin comme Vice-Président santé, environnement, bien-être dans la ville dans votre assemblée, en parallèle de ma fonction de Maire du 3^{ème} arrondissement depuis 2008.

Et que cette dernière intervention porte sur le rôle du sport dans la santé est un vrai symbole de tous mes combats pour imposer ce lien qui est aujourd'hui reconnu. Et que ce projet dont le leader, on l'a dit, est le Professeur Rode, chef de service aux HCL (Hospices civils de Lyon), à l'hôpital Henry Gabrielle, soit d'abord un projet associatif, est un autre symbole car j'ai toujours pensé qu'on pouvait servir la société dans l'engagement politique ou professionnel mais que le plus bel engagement, c'est celui du monde associatif. Et c'est d'ailleurs pour cela que j'ai décidé maintenant de privilégier mes engagements associatifs à l'Institut Curie et au Mémorial des enfants d'Izieu.

Donc, ARRAC est une association pour accompagner, pour offrir du répit aux malades qui ont eu un accident vasculaire cérébral ou qui ont des lésions cérébrales comme, d'ailleurs, on en voit beaucoup après la réanimation des malades Covid. La particularité de cette association, c'est de vouloir évaluer le rôle du sport pour favoriser la réadaptation.

Les partenaires de l'ARRAC, on l'a dit, sont le groupement hospitalier du Vinatier, l'ADPEP 69 et Notre-Dame du Grand Port qui est dirigée par le Père Devert. Il s'agit d'un accueil de jour d'où le terme de répit pour les familles et il s'agit de rééduquer par le sport en construisant ce bâtiment dont a parlé Thérèse Rabatel sur le site du Vinatier, pour lequel la Métropole vous propose de financer 1,5 M€ sur les investissements prévus.

Le GCSMS ARRAC, c'est un groupement de coopération sociale et médico-sociale, est aujourd'hui approuvé par l'ARS et le Président de la Métropole. Notre collectivité participera aussi au fonctionnement, sur la base d'une tarification de jour qui ne nécessite pas de délibération spécifique. Je vous demande évidemment de donner un avis favorable sur ce dossier qui a pu aboutir en procédure d'urgence grâce au Président Kimelfeld et à son Cabinet avec, en ce qui me concerne, l'aide de Thérèse Rabatel et de Georges Képénékian qui ont toujours défendu ce beau projet dont l'avenir va s'éclaircir aujourd'hui grâce à votre vote dont je ne doute pas.

Je voudrais souhaiter bonne route à ceux qui, comme moi, quittent cette assemblée et bonne chance à ceux qui arrivent. Il y a un projet sur le site du Puisoz de lien entre le sport et le handicap dont j'espère qu'il sera repris par l'équipe suivante. Le lien avec ARRAC, avec l'École des kinés déficients visuels et évidemment avec les personnes malades du Vinatier est évident, et j'espère que l'ARRAC et ce projet feront de la Métropole de Lyon un lieu exemplaire du lien entre sport et handicap et aussi un exemple du rôle thérapeutique du sport et de la nécessité d'offrir à nos concitoyens porteurs de handicap, les lieux spécifiques pour leur bien-être dans la Métropole. C'est le souhait que je formule pour cette dernière intervention comme élu qui a été fier de servir les habitants de notre belle agglomération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Philip, merci madame Rabatel. Je crois qu'on peut se féliciter de cette délibération. Simplement, nous avons soutenu un investissement à la Maison du Répit à Tassin la Demi Lune, l'atelier de l'Amicale du nid et le soutien de la Métropole à la création de l'ARRAC vient je crois une nouvelle fois illustrer notre engagement pour faire aboutir des projets qu'on peut qualifier à fort impact social.

Je n'en dirai pas plus. Je voudrais peut-être, puisqu'ils y ont fait allusion, à leurs dernières interventions en quelque sorte, en Conseil de la Métropole, on ne pourra pas le faire individuellement à chacun mais remercier particulièrement Thierry Philip et Thérèse Rabatel de leur engagement dans cette Métropole au profit des habitants de nos territoires. Je suis très heureux de pouvoir les remercier à travers cette délibération parce qu'on retrouve dans cette délibération, dans son élaboration et dans son objet et son sujet, de nombreuses valeurs qu'ils ont défendues, de nombreux débats qu'ils ont défendus dans cette Métropole. Donc, je souhaiterais ici les remercier.

Si personne d'autre n'a d'observation à présenter, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée RABATEL.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose que nous nous mettions en pause. Je rappelle simplement : attention de ne pas se déconnecter pendant le temps de pause. Je vous propose que l'on reprenne à 13 heures 30. Pour celles et

ceux qui sont présents ici physiquement, il y a une collation au salon Louis Pradel. Pour les autres, je vous souhaite un bon appétit.

Attention à la reprise, la petite sieste d'après déjeuner sur le fauteuil peut être assez douloureuse devant l'ensemble des Conseillers. Donc, je vous le dis, une reprise à 13 heures 30. On sonnera le démarrage. Bon appétit à vous. Merci.

(La séance est interrompue à 12 heures 43 et reprend à 13 heures 34).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose que nous redémarrions notre séance. D'abord, je vous propose qu'on procède à un vote afin de constater que le quorum est atteint puisqu'on est en reprise de séance et cela nous permettra de vérifier si tout fonctionne tout à fait normalement.

Je vous propose de lancer l'opération de vote si tout le monde est prêt ? Allons-y.

Voilà, vous avez qui apparaît la vérification du quorum. C'est pour cela qu'il n'y a que le "1 - pour" pour vérifier la présence.

Il y a le quorum : 73 élus.

Quelque chose d'extrêmement passionnant qui va vous tenir en éveil, c'est d'abord, avant de rentrer dans le compte administratif, nous allons donner les résultats des délibérations de vote sans débat. Et c'est monsieur Michel Soulas qui va se coller à cela. On en a pour une petite dizaine de minutes mais il faut en passer par là, bien évidemment. Allez-y, monsieur Soulas.

** Rapport n° 2020-4248 :*

Adopté.

** Rapport n° 2020-4249 :*

Adopté.

** Rapport n° 2020-4250 :*

Adopté.

** Rapport n° 2020-4317 :*

Adopté à l'unanimité.

** Rapport n° 2020-4318 :*

Adopté.

** Rapport n° 2020-4319 :*

Adopté.

** Rapport n° 2020-4329 :*

Adopté.

** Rapport n° 2020-4330 :*

Adopté à l'unanimité.

** Rapport n° 2020-4331 :*

Adopté à l'unanimité.

* *Rapport n° 2020-4332* :

Adopté.

* *Rapport n° 2020-4333* :

Adopté à l'unanimité.

* *Rapport n° 2020-4334* :

Adopté.

* *Rapport n° 2020-4335* :

Adopté à l'unanimité.

* *Rapport n° 2020-4336* :

Adopté à l'unanimité, M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat, Mme Catherine PANASSIER, compte tenu de sa qualité de Présidente de l'OPH Grand Lyon habitat n'ayant pas pris part au vote du dossier, à leur demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

* *Rapport n° 2020-4337* :

Adopté.

* *Rapport n° 2020-4338* :

Adopté.

* *Rapport n° 2020-4339* :

Adopté.

* *Rapport n° 2020-4252* :

Adopté.

* *Rapport n° 2020-4255* :

Adopté à l'unanimité.

* *Rapport n° 2020-4256* :

Adopté.

* *Rapport n° 2020-4257* :

Adopté à l'unanimité.

* *Rapport n° 2020-4258* :

Adopté, M. Georges KÉPÉNÉKIAN, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'association École de la 2^{ème} chance (E2C) Rhône Lyon Métropole, n'ayant pas pris part au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

* *Rapport n° 2020-4259* :

Adopté.

* *Rapport n° 2020-4261* :

Adopté.

** Rapport n° 2020-4262 :*

Adopté,

- M. David KIMELFELD, représentant de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL),

- Mmes Sarah PEILLON et Emeline BAUME, représentantes de la Métropole de Lyon au sein de la fondation de soutien à l'innovation sociale,

- Mmes Karine DOGNIN-SAUZE et Sarah PEILLON, représentantes de la Métropole de Lyon au sein de la fondation BigBooster,

n'ayant pas pris part au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

** Rapport n° 2020-4263 :*

Adopté,

- M. David KIMELFELD, représentant de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL),

- Mmes Sarah PEILLON et Emeline BAUME, représentantes de la Métropole de Lyon au sein de la fondation de soutien à l'innovation sociale,

- Mmes Karine DOGNIN-SAUZE et Sarah PEILLON, représentantes de la Métropole de Lyon au sein de la fondation BigBooster,

n'ayant pas pris part au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

** Rapport n° 2020-4264 :*

Adopté.

** Rapport n° 2020-4266 :*

Adopté, Mme Corinne CARDONA et M. Thomas RUDIGOZ, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône ainsi que Mmes Zorah AIT-MATEN et Catherine PANASSIER, déléguées de la Ville de Lyon au sein de l'association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône, n'ayant pas pris part au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

** Rapport n° 2020-4267 :*

Adopté à l'unanimité.

** Rapport n° 2020-4270 :*

Adopté.

** Rapport n° 2020-4271 :*

Adopté à l'unanimité.

** Rapport n° 2020-4272 :*

Adopté.

** Rapport n° 2020-4273 :*

Adopté, Mme Karine DOGNIN-SAUZE et M. Max VINCENT, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'Agence France locale (AFL) - Société territoriale ainsi que M. Richard BRUMM en sa

qualité de Président du conseil de surveillance de l'AFL, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2020-4273 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

* *Rapport n° 2020-4274 :*

Adopté à l'unanimité.

* *Rapport n° 2020-4275 :*

Adopté à l'unanimité.

* *Rapport n° 2020-4276 :*

Adopté à l'unanimité.

* *Rapport n° 2020-4277 :*

Adopté à l'unanimité.

* *Rapport n° 2020-4278 :*

Adopté.

* *Rapport n° 2020-4279 :*

Adopté à l'unanimité.

* *Rapport n° 2020-4280 :*

Adopté à l'unanimité.

* *Rapport n° 2020-4281 :*

Adopté.

* *Rapport n° 2020-4282 :*

Adopté à l'unanimité.

* *Rapport n° 2020-4286 :*

Adopté.

* *Rapport n° 2020-4293 :*

Adopté, M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Lyon Métropole habitat et délégué de la Ville de Lyon au sein du conseil d'administration de la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL) n'ayant pas pris part au vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

* *Rapport n° 2020-4295 :*

Adopté à l'unanimité, M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Lyon Métropole habitat et délégué de la Ville de Lyon au sein du conseil d'administration de la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL), n'ayant pas pris part au vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

* *Rapport n° 2020-4296 :*

Adopté à l'unanimité, M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Lyon Métropole habitat et délégué de la Ville de Lyon au sein du conseil d'administration de la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL), n'ayant pas pris part au vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

* *Rapport n° 2020-4297 :*

Adopté à l'unanimité.

* *Rapport n° 2020-4298 :*

Adopté à l'unanimité.

* *Rapport n° 2020-4299 :*

Adopté.

* *Rapport n° 2020-4300 :*

Adopté.

* *Rapport n° 2020-4302 :*

Adopté.

* *Rapport n° 2020-4303 :*

Adopté.

* *Rapport n° 2020-4304 :*

Adopté.

* *Rapport n° 2020-4305 :*

Adopté à l'unanimité, M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Lyon Métropole habitat et délégué de la Ville de Lyon au sein du conseil d'administration de la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL), n'ayant pas pris part au vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

* *Rapport n° 2020-4306 :*

Adopté à l'unanimité.

* *Rapport n° 2020-4307 :*

Adopté à l'unanimité.

* *Rapport n° 2020-4308 :*

Adopté.

* *Rapport n° 2020-4310 :*

Adopté.

* *Rapport n° 2020-4311 :*

Adopté à l'unanimité, M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Lyon Métropole habitat et délégué de la Ville de Lyon au sein du conseil d'administration de la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL), n'ayant pas pris part au vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

* *Rapport n° 2020-4312 :*

Adopté à l'unanimité.

* *Rapport n° 2020-4313* :

Adopté à l'unanimité.

* *Rapport n° 2020-4314* :

Adopté à l'unanimité.

* *Rapport n° 2020-4315* :

Adopté à l'unanimité.

* *Rapport n° 2020-4287* :

Adopté.

* *Rapport n° 2020-4289* :

Adopté.

* *Rapport n° 2020-4290* :

Adopté à l'unanimité.

* *Rapport n° 2020-4291* :

Adopté à l'unanimité.

* *Rapport n° 2020-4309* :

Adopté.

* *Rapport n° 2020-4316* :

Adopté à l'unanimité.

J'en ai terminé, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Vous voyez, vous étiez pessimiste. C'est plus court que ce que je pensais. Très bien, merci beaucoup.

N° 2020-4325 - Compte de gestion 2019 - Tous budgets - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Avant d'aborder le compte administratif 2019, nous devons d'abord adopter le compte de gestion 2019 de notre trésorier avant d'examiner le compte administratif. Il s'agit du dossier numéro 2020-4325. Monsieur Brumm vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Le rapport a reçu un avis favorable de la commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT : Si personne n'a d'observation à présenter, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2020-4326 - Compte administratif 2019 - Tous budgets - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Les conditions de fonctionnement de notre assemblée sont celles fixées par l'article L 3661-10 du code général des collectivités territoriales, lequel prévoit que, lors des séances au cours desquelles le compte administratif est débattu, le Conseil doit élire un Président en vue de l'examen de ce dossier.

Nous avons coutume de désigner notre doyen d'âge pour remplir cette fonction. Le doyen d'âge est monsieur Michel Rousseau.

S'il n'y a pas d'opposition à ce que monsieur Michel Rousseau assure la présidence de notre assemblée pour l'examen de ce dossier, je lui transmets cette présidence avec une caméra qui va peut-être arriver à se diriger sur lui.

**Présidence de monsieur Michel Rousseau
Doyen d'âge**

M. LE PRÉSIDENT ROUSSEAU : Je prends la présidence. Quelques mots quand même parce que c'est mon dernier mandat. Je suis rentré sous Michel Noir et je pars avec David Kimelfeld. Entre-temps, il y avait monsieur Barre et monsieur Collomb. Je fais un résumé, ceux qui n'ont pas fait beaucoup avancer la Métropole. Ils se sont servis de tout ce qu'avait prévu Michel Noir. Monsieur Barre n'a fait qu'appliquer ce que monsieur Noir avait lancé.

Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4326. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Merci monsieur le Président.

(Projection de diapositives - annexe 3 - page 200)

Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais donc vous présenter de façon plus succincte qu'à l'habitude le compte administratif de l'année 2019 qui est bien sûr le dernier du mandat. Seuls ceux qui font partie de la commission des finances ont déjà connu ces chiffres puisqu'ils ont déjà été présentés. Pour les autres, c'est vrai qu'ils les apprennent un peu tardivement mais vous verrez, ils sont sans surprise puisque je crois que l'on peut dire que ce compte administratif est satisfaisant et que la situation financière s'est même améliorée par rapport à l'année précédente.

Alors, comme à l'habitude, je vais vous présenter assez rapidement les recettes de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement, l'autofinancement, l'investissement et la dette.

I - Les recettes de fonctionnement

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement du budget principal, j'insiste je parle du budget principal, elles poursuivent leur augmentation en dépit de la stagnation des dotations versées par l'État et de la diminution du produit de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) en lien avec la baisse des taux de l'ordre de 17 % que nous avons adoptée en 2019.

Entre 2018 et 2019, notez qu'on enregistre une hausse de 50 M€ des recettes pour atteindre plus de 2,78 milliards d'euros. Ces 2,78 milliards d'euros se décomposent pour 70 % en recettes fiscales avec 1 940 000 000 €. Ces recettes fiscales augmentent faiblement alors même que le taux du produit de la TEOM a baissé de 21 M€ pour atteindre 113 M€. Le produit des DMTO (droits de mutation à titre onéreux) progresse, quant à lui, de 21 M€ pour atteindre 371 M€. Pour les impôts des ménages, comme pour les impôts économiques, nous sommes portés par le dynamisme de nos bases fiscales.

Les dotations représentent, quant à elles, 17 % avec 477 M€. Elles diminuaient de près de 50 M€ chaque année jusqu'en 2017 au titre de notre contribution au redressement des finances publiques. Elles se stabilisent depuis l'entrée en vigueur de la contractualisation sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement en 2018. Enfin, les 13 % de produits divers sont constitués des recettes liées à l'APA (allocation personnalisée d'autonomie), au RSA (revenu de solidarité active) ou encore au péage du BPNL (boulevard périphérique nord de Lyon) pour un montant total de 356 M€. Comme en 2018, nous enregistrons une forte progression des produits de cession avec + 19 M€.

II - Les dépenses de fonctionnement

En ce qui concerne les dépenses réelles de fonctionnement, quelle est leur évolution globale depuis 2015 ? Elles atteignent 2 296 000 000 €, soit + 25 M€ par rapport à 2018. Le graphique qui vous est projeté permet de mesurer leur évolution en retraçant les opérations de refinancement de la dette. En effet, ces opérations (*propos inaudibles*) le caractère exceptionnel de nature à fausser l'examen des tendances de fonds. Hors refinancement de la dette, les dépenses de fonctionnement augmentent donc de 29 M€.

À présent, la répartition de ces dépenses de fonctionnement et leur évolution par rapport à 2018 : les dépenses sociales représentent l'ensemble le plus conséquent avec près de 753 M€, une progression de 18 M€, soit + 2,4 % pour atteindre 752,8 M€. Dans cet ensemble, les frais de séjour et d'hébergement atteignent, quant à eux, 320 M€, soit 0,7 %, soit + 2 M€. Le RSA atteint 239 M€ contre 235 M€ en 2018. Quant à l'APA, elle atteint 105 M€ contre 103 M€ en 2018. La prestation de compensation du handicap (PCH) et l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) représentent à elles deux 61 M€ alors que le montant était de 56 M€ en 2018, soit une progression de 8 %.

Quant aux subventions et participations, elles diminuent de 29 M€, soit - 6,7 % pour atteindre 410,7 M€, en raison de la bascule de certaines dépenses en section d'investissement en 2018 et 2019 parmi lesquelles les subventions, comme vous le savez, d'équilibre ZAC.

Quant aux dépenses de personnels, elles progressent de 15 M€, soit + 4 % pour atteindre 406,4 M€. Cette évolution témoigne du renforcement de nos interventions en direction des usagers avec la pérennisation d'emplois dans les Maisons de la Métropole, à l'Institut métropolitain de l'enfance et de la famille, ou encore dans les services du nettoyage, de la collecte. L'augmentation enregistre également les évolutions réglementaires avec la poursuite de la mise en œuvre du PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations). Sur la période 2015-2019, l'évolution des dépenses de personnel a été contenue à 2 % par an.

Les charges à caractère général à présent progressent de 3 M€, soit + 1,2 % pour atteindre 290,4 M€, ce qui représente un effort considérable au regard, d'une part de l'inflation qui a été à ce niveau, et d'autre part des niveaux d'intervention qui ont progressé dans plusieurs politiques publiques dont celle du nettoyage. Les reversements aux communes, quant à eux, augmentent de 7 M€, soit 2,9 % pour atteindre 240,1 M€ avec l'impact de la hausse de 7 M€ de la dotation de solidarité communautaire.

Enfin, dernier poste, les autres charges progressent de 11 M€ pour atteindre 195,5 M€ avec une augmentation de la péréquation de 7 M€ et une baisse des charges financières de 8 M€.

III - L'autofinancement

L'autofinancement, comme vous le savez, il s'agit de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. C'est un ratio très important, cet autofinancement, puisqu'il détermine notre capacité à financer nos investissements sur les ressources que nous pouvons dégager. Le graphique qui vous est présenté neutralise les opérations de refinancement de la dette, c'est-à-dire le refinancement de la dette toxique héritée du Département, soit 136 M€ en 2016 ou encore des opérations de gestion active telles que les remboursements anticipés et les refinancements d'emprunts.

Comme je vous le disais en introduction, les résultats 2019 poursuivent et accentuent même les tendances depuis le début du mandat. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, l'autofinancement poursuit son amélioration. C'est un élément très important qui va nous aider à surmonter la crise actuelle en permettant notamment d'intervenir massivement au secours de notre territoire et ses habitants.

IV - L'investissement opérationnel

Quelques mots à présent sur la section d'investissement et nous raisonnons là sur le périmètre de la PPI en prenant en compte l'ensemble des budgets. Comme cela apparaît sur le graphique qui vous est présenté, les dépenses du périmètre PPI représentent 661 M€, pour mémoire 579 M€ au CA 2018. Leur exécution est en hausse de 14 % en 2019 par rapport à 2018. L'accélération du rythme de consommation des crédits de la PPI se confirme. Ainsi, 1 263 000 000 € ont été payés en trois ans sur la période 2015 à 2017 contre 1 240 000 000 € en deux ans sur les années 2018 et 2019. Quant aux recettes de la PPI, elles se sont élevées à 71 M€.

V - La dette

Comme d'habitude, à présent, je vais vous dire quelques mots sur la dette. L'encours de notre dette, tous budgets, atteint 1 781 000 000 € au 31 décembre 2019. Cet encours était de 1 961 000 000 € en 2018. Je reviens en

quelques mots sur les caractéristiques de notre encours de dette. Il est sécurisé à 100 % avec 64 % d'emprunts à taux fixe et 34 % à taux variable. Ce taux moyen atteint 1,61 % au 31 décembre 2019 alors que le taux moyen des collectivités comparable est de 2 %. Dans ces conditions, notre capacité de désendettement s'améliore encore et atteint trois ans et trois mois.

En dépit de l'accroissement de nos dépenses d'investissement, notre collectivité se désendette comme nous l'avons constaté et comme l'ont relevé les agences de notation. Cette situation bien sûr donne des perspectives positives pour la prochaine mandature et est un atout dans le contexte actuel, la Métropole de Lyon disposant au besoin de marges de manœuvre significatives en matière d'endettement supplémentaire. C'est une très bonne opportunité.

J'en aurai terminé mes chers confrères avec la présentation de façon, j'en conviens, un peu succincte. Il s'agit du dernier CA de la mandature, il témoigne de notre engagement à conserver pour notre Métropole toute sa capacité d'action. Nous en avons plus que jamais besoin pour faire face à une crise qui requiert une intervention sans précédent des acteurs publics. Il est heureux que nous ayons les moyens financiers d'accompagner notre territoire et ses habitants pour surmonter l'épreuve que nous vivons actuellement.

Je profite de cette dernière prise de parole du mandat pour remercier vivement le service des finances de la Métropole pour le formidable travail qu'il a accompli pendant six années et dans une collaboration parfaite, étroite et sympathique pendant ces six années. Je remercie également monsieur Soulas avec qui j'ai souvent eu des relations constructives.

Mes chers collègues, je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT ROUSSEAU : La Conférence des Présidents a retenu les interventions suivantes : une minute pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mes chers collègues, rapidement une explication de vote. Les élus du GRAM n'ont jamais voté un budget primitif ni un compte administratif depuis 2015, considérant que la Métropole ne poursuivait pas les bons objectifs en matière de développement et que ces politiques publiques, écologiques et sociales étaient insuffisantes. Logiquement et dans cette constance, nous ne voterons pas le compte administratif 2019. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT ROUSSEAU : Cinq minutes pour le groupe Socialistes et apparentés, monsieur Marc Cachard.

M. le Conseiller CACHARD : Merci monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, cette intervention est faite au nom des groupes Socialistes et apparentés et La Métropole Autrement.

Le compte administratif, vient de nous dire le Vice-Président, Brumm, témoigne de l'excellente santé financière de la Métropole de Lyon et de la bonne dynamique sur la mandature : augmentation continue de l'autofinancement brut (bien qu'en légère stagnation l'année dernière), augmentation continue des dépenses d'investissement et un niveau d'endettement en nette baisse, ce qui permet à la capacité de désendettement d'atteindre un niveau très faible, trois ans et trois mois, tel qu'il a été précisé. Ces excellents résultats ne sont-ils pas trop bons justement ?

On peut, en effet, les lire de deux façons. Les indicateurs sont en effet tous au vert et on peut dès lors penser qu'on aurait pu faire plus dans des domaines autres que l'attractivité économique qui a été l'unique prisme, l'alpha et l'oméga de la première partie de cette mandature. Il a certes fallu absorber le cadeau des emprunts toxiques oublié dans le contrat de mariage. Il a fallu également se prémunir contre les coupes drastiques imposées par l'actuel Gouvernement. Il est honnête cependant de reconnaître un infléchissement des politiques vers plus d'humain ces trois dernières années mais tout ceci reste à la marge. Trop peu, trop tard.

Deux exemples pour illustrer mon propos : la baisse contractualisée de la participation financière de la Métropole au SYTRAL (Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise), ce qui n'est pas un bon signal envoyé au monde de demain et, en page 5 de cette délibération, dans la synthèse par politique publique, on note 3,3 M€ en investissement pour le rayonnement et l'attractivité de la Métropole, chiffre modeste, certes, mais à comparer au 0,8 M€ consacré seulement à la transition énergétique.

Il ne faudrait pas confondre bonne gestion et prudence excessive. Les épreuves du bac ayant été annulées cette année, nous le savons tous, nous ne pourrions donc pas mettre une appréciation à l'élève mais elle aurait pu être la suivante : élève à fort potentiel mais doit faire plus dans toutes les matières. La capacité de désendettement est extrêmement faible et doit permettre à la Métropole d'investir davantage et d'avoir les reins solides pour amortir les dépenses liées au Covid. Les citoyens ne devront pas subir à l'avenir ces effets quand la collectivité est en mesure d'assumer ce poids.

Cette bonne situation masque alors la tendance de fond sur la mandature, là où les dépenses d'investissement (urbanisme, développement économique, j'en ai parlé) ont augmenté sensiblement, et c'est à saluer, les dépenses de fonctionnement, les dépenses sociales notamment, sont restées stables avec une très légère hausse de 2,4 % sur le dernier exercice.

Elle doit cependant désormais investir davantage dans l'humain et dans la préservation des droits inaliénables que sont la santé, la qualité de l'air et de l'eau, les mobilités en mode doux, l'environnement, les modes de consommation. Le monde change depuis longtemps, nous le savons tous, mais l'accélération de la prise de conscience citoyenne, avec la crise que nous traversons actuellement, doit nous inciter toutes et tous à innover et à en faire plus sur ces questions. Les vieilles recettes dites de bon père de famille, les attelages de la carpe et du lapin pour s'assurer que le vieux monde a encore de beaux restes sont à ranger au rayon des souvenirs parce qu'ils sont porteurs d'une vision passéiste, rabougrie et désormais largement hors sol.

L'humain avant l'urbain doit être le fil conducteur des politiques de cette collectivité pour les années à venir. La crise sociale et économique qui se profile ne nous en laissera pas le choix. À ceux qui croient devoir agiter des peurs pour essayer de sauver leur radeau en naufrage, nous leur opposerons le bon sens citoyen par le biais de politiques partagées et solidaires. À ceux qui jouent la comédie au mépris de leurs convictions et de leurs concitoyens, place de la Comédie qui n'a jamais si bien portée son nom, nous leur disons que leur comédie est tragique pour ne pas dire pathétique.

En ce qui concerne le proche avenir et notamment l'impact Covid-19, nous pensons que l'augmentation des dépenses Covid sont encore largement sous-estimées car arrêtées au 23 avril. Les aides aux entreprises devraient encore augmenter fortement pour soutenir la reprise. Une augmentation des dépenses sociales n'est pas à exclure non plus. Une augmentation des dépenses 2020 de 60 M€ est donc une estimation très basse.

La baisse des recettes liées au Covid est encore difficilement évaluable, notamment quant aux impôts de production (CVAE -cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises- et DMTO notamment). Deux mois de confinement plus une reprise très progressive devraient engendrer une baisse bien supérieure à 2,5/12^{ème} pour les DMTO. L'État soutiendra-t-il les collectivités sur ce point ?

Le Covid devrait aussi poser de nombreux problèmes vis-à-vis des budgets eau et assainissement soumis à une règle d'équilibre strict, augmentation des dépenses à prévoir sur ces budgets, ce qui mécaniquement risque d'augmenter la tarification des services pour les usagers, ce à quoi, nous nous refusons.

L'impact sur l'autofinancement brut du compte administratif 2020, estimé à 140 M€, hypothèse basse, ou 200 M€, hypothèse haute, est difficilement quantifiable à ce stade et est probablement sous-estimé aussi. L'hypothèse haute nous semble être à privilégier, hélas. Quel impact, cette baisse de l'autofinancement aura-t-elle à l'avenir, notamment quant aux politiques d'investissement sur la PPI 2021-2026 et aux dépenses de fonctionnement, notamment les dépenses sociales ?

La Métropole envisage de récupérer sur les années suivantes les impacts liés à la crise mais sans précision, baisse des dépenses à venir, vu la casse sociale qui se profile ou augmentation des dépenses (impôt et/ou endettement). Au vu du faible endettement de la Métropole, la voie de l'endettement est à privilégier pour ne pas rajouter de la crise à la crise en jouant sur les dépenses.

Quant au niveau national, l'hypothèse d'un budget annexe Covid semble écartée car difficile à équilibrer. L'État n'envisage pas réellement de participer à ce stade, donc l'équilibre viendra principalement d'une subvention du budget principal, donc l'intérêt de spécialiser ces dépenses au sein d'un budget annexe est limité.

Par ailleurs, l'État envisage la mise en place de différents dispositifs (fonds de soutien, remboursement partiel des masques et dépenses liées au Covid). La Métropole compte-t-elle s'engager et comment au sein de ces dispositifs ?

Enfin, et pour finir, je ne saurai finir cette prise de parole sans saluer l'excellente tenue des débats en commission par le Vice-Président Richard Brumm. Son ton juste, son éternel sourire ont toujours permis de désamorcer les polémiques, parfois stériles de certains.

Je voudrais également saluer et remercier l'ensemble des fonctionnaires du service des finances sous la houlette de Bruno Daller et le sens de la précision toujours pertinente de Michel Soulas. La Métropole de Lyon peut à raison s'enorgueillir d'avoir des fonctionnaires de cette qualité. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT ROUSSEAU : Cinq minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés, monsieur Bertrand Artigny.

M. le Conseiller ARTIGNY : Monsieur le Président, chers collègues, il nous est demandé aujourd'hui de valider le compte administratif 2019, mais permettez-moi, monsieur le Président, de regretter que ce dossier n'ait pu nous être diffusé avant la tenue de la commission finances, bien que nous comprenions que l'annonce du deuxième tour des élections soit venue perturber le calendrier initial. Nous aurions pu y aborder plusieurs questions qui malheureusement ne pourront pas être débattues aujourd'hui en séance du Conseil, et aussi échanger sur le bilan introductif des cinq premières années de la Métropole que présente ce rapport.

Je ne reprendrai pas dans leur totalité les chiffres qui viennent de nous être présentés par monsieur Brumm. Tout le monde s'accorde pour dire qu'ils sont bons et démontrent la bonne santé financière de notre collectivité. En effet, avec un autofinancement qui a augmenté de 25 % depuis 2015 alors que, dans le même temps, le niveau d'investissement a crû de 47 %, avec un taux d'endettement qui a baissé de 17,5 %, beaucoup de collectivités aimeraient bénéficier de tels indicateurs. J'en profite d'ailleurs pour remercier les services de la direction financière pour leur excellent travail effectué.

Cela nous a donné sans nul doute des capacités financières suffisantes pour aborder la crise que nous venons de vivre et financer une relance économique et sociale nécessaire, sans pour autant rencontrer de grandes difficultés majeures autres que le choix de nos soutiens. À ce titre, les CA 2020 et 2021 ne seront certainement pas d'aussi bonne facture, quel que soit l'Exécutif qui sera mis en place cet été.

Les sommes engagées pour le soutien des activités économiques sur notre territoire et l'ensemble des mesures sociales que nous avons ou que nous allons engager vont venir dégrader ces indicateurs financiers. Pour autant, il est encore trop tôt pour avoir une vision claire de l'impact de cette crise sur nos recettes, en particulier nos rentrées fiscales. Ce travail devra être réalisé très rapidement pour anticiper les baisses à venir.

Quoi qu'il en soit, notre capacité d'autofinancement sera réduite de manière très significative, ce qui devrait nous limiter pour maintenir une PPI ambitieuse. La Métropole sera donc contrainte de recourir à l'emprunt mais, vu notre capacité de désendettement, nous avons encore des marges de manœuvre sans risquer de dégrader la situation financière. En effet, comme indiqué dans ce rapport, le niveau d'endettement est historiquement bas.

Toutefois, pour les années à venir, avec des enjeux sociaux et environnementaux croissants, des choix seront à opérer. Je souhaite en citer quatre qui caractérisent les enjeux de demain pour une Métropole résiliente. Tout d'abord, les mesures d'insertion pour l'emploi. Nous pouvons nous féliciter du fait que la Métropole ait engagé près de 4,5 M€ pour des actions en faveur de l'insertion par l'activité économique, soit plus de 23,6 % par rapport à 2018. Mais si on rapproche cet engagement à l'accroissement du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises entre 2018 et 2019, soit plus de 6 %, nous pouvons nous interroger sur l'impact que pourrait avoir un report ou une baisse de la CVAE dans les années à venir. En d'autres termes, le recours aux plans sociaux qui pourraient avoir lieu à la rentrée peut à la fois conduire à une baisse des recettes fiscales pour la Métropole et une augmentation des dépenses sociales pour financer le retour à l'emploi.

En second lieu, notre politique du grand âge. Tout a été dit lors de cette crise de la Covid-19. Et nous savons que le monde d'après ne pourra pas être un retour aux mêmes politiques. Le vieillissement de la population va, entre autre, accroître mécaniquement le nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie et les frais de séjours en établissement. Les travaux de la Conférence des financeurs devraient définir une autre politique qui nous conduira à une augmentation significative de nos allocations de fonctionnement.

Troisièmement, concernant le logement social, nous pouvons saluer les démarches engagées en lien avec le plan pauvreté et la lutte contre l'habitat indigne. Nous notons à ce titre que les crédits d'investissement sont en hausse de 19,6 %. La constitution de réserves foncières a fortement augmenté. La production de logements sociaux reste donc un véritable défi à relever pour les années à venir.

Enfin, en 2019, notre politique consacrée au cycle des déchets poursuit la bonne dynamique. Nous constatons que les initiatives et les comportements de nos concitoyens nous permettent d'être plus ambitieux quant aux marges de développement. Là aussi, il nous faudra réévaluer les budgets associés.

Je terminerai mon propos en notant que nous avons voté en 2019 un montant global d'autorisations de programmes de 980 M€ et que 97,8 % de celles-ci ont été individualisées en dépenses. Nous avons un stock d'AP (autorisation de programme) en cours de 1,5 milliards d'euros dont la durée de réalisation totale est établie à deux ans et quatre mois. Nous avons donc de quoi soutenir l'activité économique de nos entreprises. Nous voterons ce compte administratif et je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT ROUSSEAU : Merci monsieur. Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain, madame Michèle Picard vous avez la parole.

Mme la Conseillère PICARD : Merci. Monsieur le Président, mesdames et messieurs, année après année, nous sommes face aux mêmes ambiguïtés lorsqu'il s'agit d'aborder ce compte administratif. Vous voulez nous montrer

que la Métropole va bien financièrement, qu'elle se développe et que cela devrait suffire à garantir des politiques publiques efficaces en direction de ses habitants.

Avec un autofinancement de près de 550 M€, soit une progression de 25 % depuis 2015, le désendettement est significatif avec un encours de dette en diminution de près de 20 % sur les deux dernières années. Mais ces chiffres doivent être transformés en actions, en politiques publiques garantissant le bien-vivre, pour l'ensemble de nos concitoyens, notamment dans ce contexte de crise sans précédent.

Or, la politique d'attractivité et de rayonnement du territoire, menée depuis des années sans encadrement, ne profite qu'à un petit nombre. Si nous saluons la création, aujourd'hui, d'un fonds d'urgence pour les impayés de loyers et de charges liés à la période de crise sanitaire, nous déplorons toujours qu'il soit de plus en plus difficile de se loger de manière décente sur le territoire de la Métropole. Les politiques du logement doivent bénéficier davantage de la bonne santé financière que vous nous décrivez. Je rappelle que 70 000 demandes de logement social sont aujourd'hui en attente et que près de 2 000 personnes dorment dans la rue.

Face à l'urgence sociale, encore accentuée par la crise sanitaire, on ne saurait se satisfaire de bons ratios. Les moyens que la Métropole consacre aux politiques de solidarité : l'insertion, bien vieillir, situation de handicap doivent être renforcés, même si nous savons que, sur ces sujets, les collectivités ne peuvent pas agir seules. L'État doit aussi prendre ses responsabilités. Malheureusement, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté du Président de la République continue à se traduire par un saupoudrage de financements peu lisible et non par des engagements solides et clairs.

Concernant le niveau d'investissement, il progresse assez logiquement au fil du mandat avec une accélération de la réalisation de la programmation pluriannuelle des investissements. Sur ce sujet aussi, nous attendons d'une grande Métropole de l'ambition, de l'audace, avec une égalité d'investissement sur toutes les communes, pour l'aménagement, pour l'éducation et, notamment, un plan de rénovation et de construction des collèges sur le long terme.

L'urgence climatique doit nous pousser à investir encore davantage dans la transition énergétique, les transports publics, le développement des modes doux. Malgré la liste des travaux que nous dresse ce compte administratif, nous sommes en réalité encore bien loin d'une Métropole en capacité de garantir un espace public apaisé, une qualité de l'air préservée, une alimentation de qualité. Les efforts déployés en matière d'urbanisme tactique pendant cette période de crise sont positifs mais il s'agit de maintenir ces engagements sur le long terme. En serons-nous capables ?

Pour développer des politiques publiques à la hauteur des enjeux économiques, sociaux et écologiques, la Métropole, comme les autres collectivités, a besoin d'une réelle autonomie financière et d'une maîtrise de ses budgets. Or, les politiques des gouvernements successifs, au nom de la réduction de la dette publique, ne font qu'entamer les capacités d'action de l'échelon territorial. Contractualisation, baisse des dotations, réforme de la fiscalité locale : autant d'attaques contre les collectivités, leur libre administration, au détriment des besoins des habitants, notamment des plus précaires. Ce compte administratif rappelle ainsi la nouvelle baisse de la DGF (dotation globale de fonctionnement) en 2019. La suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages, sur la période 2018-2020, rend la Métropole et les communes encore plus dépendantes des compensations et dotations de l'État, donc de leurs choix politiques.

Monsieur le Président, nous ne vous avons pas beaucoup entendu pour vous élever contre cet assèchement des finances locales et cette mise sous tutelle, même durant cette crise sanitaire où les collectivités locales sont en première ligne, quand d'autres exécutifs demandaient au Premier Ministre d'annuler le principe de la contractualisation pour les années à venir. Une collectivité de la taille de la Métropole aurait pourtant le devoir de rappeler au Gouvernement les énormes risques qui pèsent aujourd'hui sur le service public de proximité.

Si le dynamisme économique de notre territoire permet de garantir, en partie, les bons indicateurs financiers de la Métropole, il profite en revanche très peu aux communes. Ce sont pourtant elles qui supportent l'essentiel des coûts liés au développement urbain. Cette délibération nous rappelle l'augmentation de la dotation de solidarité communautaire mais n'aborde pas la question du faible taux de redistribution de la taxe d'aménagement, ni le fait qu'une péréquation juste et efficace devrait prendre en compte les particularités des territoires. Le futur pacte financier et fiscal devra impérativement tenir compte des spécificités des communes, principaux investisseurs en équipements de proximité, pour garantir un développement réellement équilibré de l'agglomération et adapter le service public aux besoins des populations.

Dans cette période de crise sanitaire, économique et sociale, où le service public de proximité est extrêmement sollicité, nous avons le devoir de regarder au-delà des ratios financiers pour mener des politiques publiques plus ambitieuses et soucieuses des besoins réels de nos concitoyens. Nous nous abstenons donc sur ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT ROUSSEAU : Cinq minutes pour les groupes Avenir Métropole et Métropole et territoires.

Mme la Conseillère déléguée FRIER : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT ROUSSEAU : D'accord. Cinq minutes pour le groupe Synergies-Avenir, monsieur Max Vincent.

(Problèmes de son)

M. LE PRÉSIDENT ROUSSEAU : On reprendra avec monsieur Vincent tout à l'heure. On va essayer de continuer. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains, monsieur Stéphane Gomez.

M. le Conseiller GOMEZ : Monsieur le Président, chers collègues, l'examen aujourd'hui de ce dernier compte administratif du mandat est l'occasion de tirer un bilan de l'exercice écoulé mais plus encore d'examiner celui de la première mandature de notre jeune Métropole.

Je parlerai bien du compte administratif, je ne déclinerais pas, comme d'autres, mon programme pour les prochaines élections métropolitaines. Il est toujours amusant que celles et ceux qui reprochent au Président de déclinier une politique face à la crise sanitaire et la crise économique soient les mêmes qui utilisent un rapport sur le budget passé pour vendre leur programme.

Sur le compte administratif, la première chose qui doit nous interpeller à la lecture de ce compte, c'est le dynamisme de nos recettes. Ce dynamisme nous permet d'absorber sans à coup la faible hausse des dépenses de fonctionnement, seulement 29 M€, essentiellement en prestations sociales, démontrant ce qu'a dit un de mes prédécesseurs dans les prises de parole, que nous avons eu une politique qui a placé l'humain en priorité, par l'action sociale mais aussi l'insertion, le développement économique et le travail sur la qualité du cadre de vie.

Ce dynamisme nous permet donc d'absorber sans à coup la faible hausse des dépenses de fonctionnement et aussi la baisse des taux de la TEOM que nous avons votée au mois de mars 2019. Cette mesure a, à la fois, permis de diminuer la pression fiscale sur les ménages, sans pour autant détériorer le service au public ni pénaliser financièrement notre collectivité et cela, parce que nos recettes fiscales sont en augmentation.

Nous maîtrisons également nos dépenses de fonctionnement, d'où un effet ciseaux inversé qui nous permet d'augmenter notre capacité d'autofinancement et de baisser significativement notre endettement. Notre collectivité, un des territoires les plus dynamiques de France, profite donc pleinement de cette attractivité, qui nous permet d'accroître nos capacités d'actions pour le bien des Grand Lyonnaises et des Grand Lyonnais.

La deuxième chose que je veux souligner, c'est la bonne tenue de l'investissement et la progression constante de cet investissement au cours du mandat, favorisé par un autofinancement de 487 M€, en hausse de plus de 20 M€ cette année, autofinancement qui permet d'investir massivement tout en réduisant le recours à l'emprunt et maintenir une capacité de désendettement faible à 3,3 années seulement.

Les premières années ont été lentes, du fait de l'arrivée de nouveaux exécutifs municipaux qui, légitimement, mettaient en place leurs propres projets. Cela appelait à des temps d'échanges et de redéfinition de projets, d'où une programmation d'investissements qui, comme dans la plupart des collectivités, est allée en s'accéléralant. C'était également le temps de la création de la Métropole, avec des synergies à construire, des politiques publiques à redéfinir.

Force est de constater que l'investissement repart significativement à la hausse depuis 2017 et augmente d'année en année. Il atteint un niveau record en 2019, 661 M€, au bénéfice de notre territoire et de ses habitants. Nos communes ont besoin d'une Métropole qui investit fortement sur leur territoire et c'est ce qui s'est passé l'an dernier. Nous souhaitons que cette dynamique puisse se poursuivre, malgré les impacts de la crise sanitaire et la période électorale qui s'étire en longueur.

Enfin, le dernier point que je veux mettre en avant, c'est la pertinence de notre modèle métropolitain.

Ce mandat a été le mandat de la mise en place de cette nouvelle collectivité, qui allie les compétences sociales et éducatives du Département à celles économiques et urbaines de l'ancienne Communauté urbaine. Le pari n'était pas facile mais on voit aujourd'hui dans ce compte administratif qu'il est réussi. D'abord, nous avons purgé la question des emprunts toxiques récupérés, contraints et forcés, du Conseil général et nous avons réussi à absorber les effets de la gestion calamiteuse qui était celle du Département du Rhône.

Ensuite, contrairement à la plupart des Départements qui sont en grande difficulté financière, nous sommes en bonne santé, grâce aux économies d'échelles et aux synergies permises par la fusion. Grâce à notre dynamisme fiscal, nous pouvons dégager des moyens supplémentaires pour faire face aux dépenses sociales de notre collectivité. C'était le sens de la création de notre Métropole.

Voilà pour les années écoulées. Comment ne pas dire rapidement un mot de 2020 ? Nous sommes en train de traverser un épisode épidémique inédit, qui nous a contraints à rester confinés pendant de longues semaines, paralysant l'activité économique de notre pays. Nous sommes à l'aube d'une crise économique et sociale qui risque d'être violente et durable. Notre bonne gestion financière, avec des dépenses de fonctionnement maîtrisées, un autofinancement important et une capacité de désendettement faible, cette bonne gestion financière nous a permis à la fois de faire face à des baisses de recettes importantes et à des dépenses imprévues. Faire plus sans motivation ces dernières années, ça aurait été faire moins aujourd'hui que la crise est venue.

Sans cette bonne santé financière, nous n'aurions pas pu nous confronter à ce retournement, cet effet ciseaux des finances, et élaborer un plan d'urgence à la hauteur de celui voté en avril. Sans notre bonne capacité de désendettement, nous ne serions pas demain en mesure d'absorber le choc économique et social qui nous attend. C'est dans ce moment que notre Métropole devra être au rendez-vous pour soutenir les acteurs économiques et nos concitoyens en situation de fragilités. C'est grâce à notre gestion au cours de ce mandat qu'elle sera en mesure de l'être, que nous pouvons aujourd'hui faire face aux effets financiers conjoncturels provoqués par la crise sanitaire et que nous pourrions faire face demain au retournement économique qui en est né.

Avec ces quelques propos et à la vue de la qualité du bilan, monsieur le Président, chers collègues, vous comprendrez donc que les élus Socialistes et républicains métropolitains voteront, bien entendu, ce compte administratif. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT ROUSSEAU : Merci monsieur. On va revenir à monsieur Max Vincent, si cela peut marcher.

M. le Conseiller délégué VINCENT : On va essayer, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT ROUSSEAU : C'est parfait.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, je voudrais au nom du groupe Synergies-Avenir rappeler qu'au niveau de la gestion de la Métropole, tous les voyants sont au vert. On ne peut que se réjouir de la bonne gestion assurée par le Président Kimelfeld ces dernières années puisque nous avons un autofinancement brut qui a énormément augmenté, plus de 550 M€, que nous avons eu une progression de 25 % sur la période avec un autofinancement qui a permis énormément d'investir et au cours de cette mandature, c'est plus de 2,5 milliards d'euros qui ont été annoncés.

Au niveau de la dette, l'endettement est en baisse sensible avec un taux moyen au niveau des emprunts de 1,57 %, une diminution de près de 20 %, ce qui donne de larges marges de manœuvre au Bureau exécutif qui, ultérieurement, en bénéficiera. C'est ce qui nous a permis justement d'assumer, pendant de nombreuses années, un effort d'investissements considérable. Je l'ai déjà dit.

Cette situation très saine de la Métropole sur le plan financier nous a permis de soutenir le tissu économique, de valoriser et développer l'attractivité de notre Métropole, de permettre à notre associatif local de pouvoir bénéficier des subventions tant sur le plan culturel que sur le plan sportif. Donc, tous les éléments qui ont permis à notre Métropole d'être attractive et de se développer, d'être à la fois compétitive, de pouvoir assurer aussi toutes les dépenses sociales au niveau du RSA, de pouvoir assurer aussi toutes nos compétences et même au-delà dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Je rappelle aussi l'effort très important au niveau des collèges puisque nous avons pu assurer la construction et l'ouverture de deux nouveaux collèges et l'extension de 12 autres, que nous avons mis en place une politique culturelle extrêmement dynamique et que, sur le plan de l'habitat, nous avons aussi assumé notre mission pour l'aide que nous avons apportée aux bailleurs sociaux. Concernant, je dirais, les compétences que nous avons eues du Département, puisque nous les avons reprises, nous avons assumé avec beaucoup de rigueur toutes ces compétences, que ce soit la PCH, que ce soit la protection maternelle et infantile, que nous avons aussi au niveau de l'APA, assumé tous les services auprès des personnes âgées. Cela nous a aussi permis, grâce à nos ressources, de développer un habitat et en particulier d'aider le logement social. Nous pourrions un peu regretter que le fait du changement des statuts du SYTRAL, la mobilité aurait dû être davantage aidée sur le plan financier, et j'espère que le prochain mandat en fera une de ses priorités.

Sachez que nous avons toujours défendu, au niveau de la Métropole et, en particulier, nos communes, les efforts d'investissement qui sont faits dans nos communes et j'espère que le prochain mandat tiendra compte aussi des membres des communes qui ont aussi un gros besoin d'investissement même si les Maires et les communes ne seront pas toutes représentées à la Métropole, ce que nous déplorons nous en tant que groupe Synergies-Avenir.

Je voudrais aussi rappeler que, sur le plan financier, les ressources, en particulier les DMTO, ont été très importantes. Cela a été une recette sensible et que, même si nous avons eu une stabilité des remboursements de la DGF, nous avons pu assumer une diminution des comptes de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et cela est à mettre aussi au bilan positif de notre gestion.

Dernier point, la gestion du budget annexe de l'assainissement, là aussi nous avons investi beaucoup. Je souhaite que, pour le futur aussi, la situation très saine des finances de la Métropole nous permette de poursuivre. Donc, monsieur le Président, je crois qu'on peut être fier de ce mandat, fier de cette gestion, qui nous a permis d'assurer je dirais à la fois une gestion humaine auprès de nos habitants, de faire en sorte que cette Métropole soit une Métropole disposée à aider aussi nos compatriotes et je souhaite bien sûr, pour ce prochain mandat, que nos élus soient disponibles pour écouter nos concitoyens, en effet tant sur le plan de la mobilité que de l'environnement et j'espère que nous pourrions poursuivre la politique qui a été mise en œuvre au cours de ces six dernières années. Donc, le groupe Synergies-Avenir votera ce compte administratif. Merci.

M. LE PRÉSIDENT ROUSSEAU : Merci Max. On va terminer par cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés, c'est monsieur Xavier Odo qui prend la parole.

M. le Conseiller ODO : Monsieur le Président, mes chers collègues, en prime abord, je voudrais commencer par un remerciement au service des finances évidemment, qui nous a permis tout au long du mandat d'avoir tous les chiffres nécessaires et d'avoir une gestion qui est la plus transparente possible aussi pour les élus parce que c'est toujours des chiffres qui sont conséquents et donc, par conséquent, la pédagogie était de mise du côté de monsieur Soulas et je voulais l'en remercier.

Pour ce compte administratif 2019, la photographie comptable a, finalement, une couleur sépia, au regard des événements que nous avons connus. Cependant, les remarques que nous faisons lors du vote du budget en début d'année restent d'actualité et finalement prennent plus de relief au regard de la crise.

Nous disions, par exemple, que les recettes fiscales étaient fortement liées à la dynamique métropolitaine. Le premier signe de cette dynamique était, bien évidemment, les DMTO. On voit encore qu'elles progressent sur 2019 de 21 M€ cette année encore. Le second était la fiscalité des ménages, avec une progression liée à l'évolution démographique sur la période 2015-2019, même si on note qu'elle marque le pas en 2019. Et nous constatons évidemment que la fiscalité des entreprises se tasse nettement sur le mandat. Tous ces chiffres sont bons, oui, ils le sont aussi sur une période de nette croissance métropolitaine.

Du côté des dépenses, les constats restent les mêmes que nous avons pu aussi les évoquer lors du vote du budget. Les dépenses de personnel restent inévitablement en progression, certes minimales de 15 M€, mais elles progressent quand les dépenses de personnel représentent 18 % du budget. Les dépenses sociales progressent, elles, de 18 M€, pour s'installer à un rythme de croisière de 2,5 % par an entre 2015 et 2019. Les dépenses de fonctionnement, elles aussi progressent de 2 % par an. Mais, là encore, nous sommes sur une période classique, une période de croissance en France, une période de croissance sur notre Métropole.

La question qui est posée aujourd'hui est bien différente que celle que nous aurions pu poser en début d'année si nous avions voté ce compte administratif fin janvier. En effet, en janvier, nous aurions débattu sur la beauté de notre compte administratif, sur son excédent de 16 M€, nous aurions débattu sur notre capacité à investir ou sur notre faible dette. Nous aurions pu débattre aussi sur le bilan de la PPI en 2019 et sur sa prévision en 2020. Nous l'aurions fait aussi en regardant les programmes des candidats. Combien de lignes de métro, combien de pistes cyclables ou encore combien de nouveaux collègues ? Mais ce monde est loin.

Aujourd'hui, nous regardons ce compte administratif avec l'œil d'un pangolin, pardon avec l'œil d'un expert victime collatérale d'un pangolin et qui se prépare à vivre une décroissance majeure dans les mois et les années qui viennent. La crise économique mettra le futur Exécutif en difficulté. Il devra résoudre la quadrature du cercle pour que notre gestion reste un cercle vertueux imaginé par nos prédécesseurs. Les rêves d'une PPI de 3,5 milliards d'euros sur le mandat s'envolent. L'année 2020, qui devait être celle du rattrapage, sera celle finalement d'un arrêt brutal lié au confinement et à la crise sanitaire.

Demain, la crise diminuera encore de manière conséquente nos recettes, d'un côté avec une baisse assurée des DMTO, parce que les ventes immobilières baisseront, et de l'autre parce que la fiscalité des ménages et des entreprises baissera aussi parce que la crise apportera son lot de faillite et de chômeurs inévitablement.

Nous savons que nos recettes, au cours des trois prochaines années, seront lourdement impactées, de manière décalée, certes, mais impactées : 150 M€ au départ pour le moins et peut-être près de 300 M€ à la fin avec la baisse de 40 % estimée de la contribution de valeur ajoutée des entreprises.

Mais seront-elles cumulées à l'issue de cette période, et là encore, si on avait les premières pertes rajoutées aux secondes, on aurait à ce moment-là près de 500 M€ de pertes. Qui compensera ces recettes ? On a vu, en 2019, que l'autofinancement était de 487 M€. Dans le même temps, avec un cycle décalé de deux ou trois ans, nous aurons une hausse des dépenses assurément. L'augmentation des prestations sociales, en particulier du RSA, due évidemment aux allocataires chômage qui seront en fin de droit. Dans quelle mesure se fera cette augmentation ?

Aujourd'hui, les prestations sociales représentent un tiers de notre budget. Si la hausse est majeure, nous serons, comme tous les autres Départements de France, incapables d'investir et nous aurons perdu finalement l'ambition première qui est l'ambition de la Communauté urbaine. Et si nous souhaitons maintenir un investissement conséquent, nous savons que nous devons recourir à de nombreuses embauches de chefs de projet pour faire nos 5,5 milliards d'investissement qu'on avait prévus. Évidemment là encore, les dépenses augmenteront. L'effet ciseau sera là. Que ferons-nous ?

Le prochain Exécutif sera devant ce choix cornélien : soit il maintient son investissement et il creuse sa dette, ainsi il augmente aussi ses charges de fonctionnement par des intérêts plus forts et des allocations sociales plus élevées. La seule solution est alors l'augmentation massive des impôts pour compenser les pertes de la crise économique ; soit il gèle ses investissements pour ne pas augmenter les charges et, dans ce cas-là, la Métropole perd sa fonction première, celle d'être une collectivité d'investissement.

En janvier, nous rêvions de nombreux kilomètres de métro. Aujourd'hui, nous sommes menacés par une forte hausse d'impôts. Le monde change vite, nous vivons dans une période où les vérités sont éphémères. Le prochain Exécutif devra être pragmatique, tout terrain, laissant de côté les dogmes et les politiques théoriques car, dans tous les cas, il devra préparer l'avenir dans une période de crise.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT ROUSSEAU : Merci. Il me semble que la discussion est donc close. Monsieur Brumm, vous voulez intervenir ?

M. le Vice-Président BRUMM : Monsieur le Président, juste un mot pour me réjouir de ce que la plupart des intervenants aient reconnu la bonne qualité des chiffres de notre compte administratif, qu'ils aient également reconnu le gros travail effectué par le service des finances et également monsieur Soulas puis pour me réjouir d'avoir participé au travail d'une équipe qui laisse à la prochaine une situation que l'on peut qualifier de satisfaisante. C'est tout.

M. LE PRÉSIDENT ROUSSEAU : Merci.

La discussion est donc close et je vais demander à monsieur David Kimelfeld, Président, de bien vouloir quitter la salle depuis laquelle se déroule la visio-conférence.

(Monsieur le Président Kimelfeld quitte la salle des délibérations).

M. LE PRÉSIDENT ROUSSEAU : Nous allons procéder au vote du compte administratif pour le budget principal et les budgets annexes de la Métropole de Lyon pour l'exercice 2019.

Si personne d'autre n'a d'observation à présenter, je déclare le vote ouvert et vous demande de faire connaître le sens de votre vote en utilisant l'application mise à votre disposition.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT ROUSSEAU : Le scrutin est clos. Voulez-vous demander à monsieur le Président de bien vouloir revenir ?

(Monsieur le Président Kimelfeld réintègre la salle des délibérations).

M. LE PRÉSIDENT ROUSSEAU : Les résultats sont :

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

M. LE PRÉSIDENT ROUSSEAU : Monsieur le Président, la majorité de cette assemblée a adopté le compte administratif 2019, avec une majorité importante.

M. LE PRÉSIDENT KIMELFELD : Merci monsieur le Président, merci monsieur Rousseau. Peut-être quelques mots si vous le permettez sur ce compte administratif. D'abord pour dire qu'en réalité, ce n'est pas un objet comptable, le compte administratif c'est pour moi une photographie de notre action, c'est un bilan. Nous serions dans une entreprise, on parlerait de bilan, et qui pourrait considérer que le bilan n'est pas le fruit de l'action de celles et ceux qui participent à l'entreprise ? Et le compte administratif, c'est le fruit de l'action auquel participe cette

majorité, auquel participe aussi l'ensemble des Conseillers métropolitains mais aussi l'ensemble de ses agents et c'est une politique qui se déroule sous nos yeux en photographie quand on regarde le compte administratif.

J'ai entendu les différentes interventions des uns et des autres qui disent qu'il y a eu, pour partie, dans ce mandat, en quelque sorte j'ai entendu parler d'un infléchissement, ce n'est pas un infléchissement, c'est un virage qui s'effectue dans cette Métropole. Un virage. Pourquoi ? Parce que nous sommes partis d'abord d'une Métropole qui était le Grand Lyon, qui est devenue cette Métropole avec l'ensemble de ses compétences, et il a fallu effectivement effectuer un virage dans un certain nombre de sujets.

Quand nous décidons, sur la transition écologique, de passer le budget de l'éco-rénovation de 30 M€ à 60 M€, ce n'est pas un infléchissement, c'est le doublement du budget de l'éco-rénovation sur cette Métropole. Quand on décide de mettre sur le devant de la pile la zone de faible émission, ce n'est pas un infléchissement, c'est un virage d'un dossier qui était resté, j'allais dire, dans les sous-étages de cette Métropole.

Quand on décide d'investir de manière forte dans ce qu'on a appelé une micro PPI pour la rénovation urgente des Maisons de la Métropole, pour la rénovation urgente dans un certain nombre de collèges, ce n'est pas un infléchissement, c'est un virage que nous prenons dans cette Métropole.

Bien sûr, quelqu'un a évoqué le budget du SYTRAL. Je crois qu'il faut regarder sur la durée, d'abord cela n'a échappé à personne puisque nous l'avons tous voté ici. Nous avons, je crois que c'est l'an dernier, voté une subvention de 4 M€ pour récupérer justement la baisse de subvention que nous n'avions pas attribuée au SYTRAL. Donc, nous avons rétabli cette situation et, dans l'exposé qui a été fait tout à l'heure, on a tout simplement oublié cela. Nous avons réagi et, bien évidemment, nous avons effectué ici un virage aussi sur les mobilités en considérant que ce que nous avons fait dans les trois premières années qui se justifiaient par un certain nombre d'interrogations sur la solidité de notre budget, nous l'avons récupéré lorsque nous avons attribué au SYTRAL cette subvention de 4 M€ pour compenser la baisse que nous avons effectuée pendant les trois premières années du mandat.

Quand j'entends évoquer notamment la faiblesse du budget de fonctionnement, je rappelle simplement que nous avons contractualisé avec l'État et qu'il s'agissait bien de respecter ce contrat, sinon nous allions mettre en péril notre Métropole, et moi, comment dire, je préfère passer plus de temps à faire les choses que de faire un communiqué de presse chaque fois que je fais quelque chose. Bien évidemment, nous nous sommes manifestés, notamment auprès du Premier Ministre dans les derniers jours, puisqu'il a été évoqué le budget annexe Covid qui, a priori on semble rencontrer un certain nombre de difficultés, pour demander que nous ayons une compensation Covid qui soit plus favorable à ce qu'avait prévu le Gouvernement en la matière.

Quelques mots encore, j'ai entendu madame Picard dire : "finalement, on a fait des politiques en regardant les ratios financiers". Non, non, moi j'ai fait de la politique en regardant surtout les problèmes de cette Métropole. C'est cela qui m'a animé, qui nous a animés, ce ne sont pas les ratios financiers, madame Picard, et quand on fait l'Office foncier solidaire, ce ne sont pas les ratios financiers que l'on regarde.

Quand on passe le budget des MNA (mineurs non accompagnés) de 15 M€ à 60 M€, c'est effectivement peut-être, comme l'a dit Marc Cachard, une bonne gestion de père de famille mais un père de famille qui regarde ses enfants. Les MNA font partie des enfants de cette Métropole, et il s'agissait de monter ce budget de 15 M€ à 60 M€ parce que c'est notre mission, parce que nous avons la protection de l'enfance cheville au corps et parce que c'est aussi notre compétence ici dans cette Métropole.

On a évoqué l'aide aux communes, quand nous décidons dans cette Métropole, et ce n'est pas un infléchissement, c'est un virage, de passer le doublement de la DSC (dotation de solidarité communautaire) aux communes, eh bien dans les communes dont un certain nombre se sont exprimés tout à l'heure, c'est concrètement des sommes supplémentaires sur les communes pour pouvoir agir au plus près des habitants. Voilà ce que je pouvais en dire.

Je veux vous dire aussi au passage, puisqu'il faut commenter le compte administratif en tant que tel, dire des choses assez simples et assez comptables en quelque sorte mais qui montrent aussi la volonté d'une politique, d'abord les comptes de la Métropole, Richard Brumm l'a dit, il aurait pu le dire un peu plus fort, n'ont jamais été aussi bons que cette année. Les comptes de la Métropole n'ont jamais été aussi bons que cette année. C'est comme cela, c'est la réalité pour le coup, c'est comptable, ce sont les chiffres et il n'y a qu'à les reprendre et les regarder.

On est passé d'un autofinancement à 487 M€, c'est-à-dire plus de 100 M€ en trois ans d'autofinancement à un investissement à 661 M€. Ce n'est pas simplement, madame Picard, le phénomène naturel parce que, si c'était le phénomène naturel, on n'aurait pas mis l'accent comme nous l'avons fait pour la réalisation de cette PPI dans les deux dernières années qui viennent de se réaliser. C'est bien la volonté exprimée par les Maires évidemment, la volonté exprimée par l'Exécutif, la volonté aussi appuyée par les services de cette Métropole d'accélérer cette PPI, ce n'est pas simplement le mouvement naturel qui ferait que cette PPI s'est accélérée, c'est aussi au passage un certain nombre de décisions que nous avons prises sur les rénovations accélérées dans un certain nombre de collèges, sur les rénovations accélérées sur un certain nombre de Maisons de la Métropole, je l'ai dit tout à l'heure.

Une dette maîtrisée, et finalement tout cela, monsieur Odo l'a évoqué, il a évoqué un peu comme il sait le faire, c'est-à-dire par une émission un peu triste, un peu pessimiste de la situation en disant : "eh bien tout est réuni pour le plan de rebond économique et social absolument indispensable". Mais oui, au prochain mandat, y compris dans cette crise, nous pourrons, nous devrons, l'Exécutif qui sera là le fera, investir 4 à 5 milliards d'euros en investissement. Nous avons les moyens de le faire parce que la structuration financière de notre Métropole, au vu de ce compte administratif, est extrêmement solide, et finalement nous aurons à financer la perte en autofinancement que nous aurons bien évidemment et nous pourrons le faire à travers de l'emprunt parce qu'aujourd'hui, je rappelle que nous sommes endettés à trois ans et trois mois et qu'il n'y a rien qui nous met en difficulté d'aller au-delà en empruntant pour aller à quatre ou cinq ans, et donc nous avons cette possibilité-là, et je pense qu'il faudra le faire parce qu'il nous faudra investir de manière extrêmement forte sur ce territoire.

Monsieur Odo a évoqué la décroissance, il ne faudra pas accompagner la décroissance mais au contraire faire en sorte de faire de l'investissement pour que cette croissance soit au rendez-vous au service de l'emploi parce qu'évidemment c'est au service de l'emploi mais aussi de la transition écologique mais bien évidemment aussi pour répondre à la crise sociale qui sera devant nous.

Et je note aussi, pour terminer, parce que je voudrais rendre hommage aux agents de cette Métropole, j'aurai l'occasion de le faire tout à l'heure, que tout ceci s'est fait aussi à travers la force et la compétence des agents de cette Métropole et je note aussi que ces excellents résultats que nous avons en matière de compte administratif ne se sont pas faits au détriment des agents. Nous allons passer tout à l'heure une prime mais cela est une prime très exceptionnelle qui tient compte de la crise sanitaire mais nous avons d'ailleurs, sous l'impulsion de Michel Rousseau et de Marc Grivel aux ressources humaines, voté il y a quelques mois en arrière la prévoyance multipliée par deux, le régime indemnitaire, plus de 9 M€, ce qui montre que nous pouvons répondre aux préoccupations de nos habitants tout en faisant en sorte que nos agents soient considérés de la manière dont on doit les respecter. Voilà, je vous remercie pour le vote de ce compte administratif qui, encore une fois, est le vote d'un compte administratif, peut-être d'un bilan comptable mais aussi d'une politique. Je vous remercie.

Monsieur Rousseau, je reprends la présidence, du coup. Merci monsieur Rousseau.

Présidence de monsieur David Kimelfeld
Président

N° 2020-4327 - Mise en place d'un programme de financement obligataire - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4327. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'un projet de délibération qui a trait à la mise en place d'un programme de financement obligataire pour permettre à la collectivité de couvrir ses besoins de financement directement auprès des marchés. Il apparaît en effet prudent, durant cette période de crise et face aux risques de tension sur le financement bancaire qu'elle suscitera, d'envisager la possibilité d'un tel financement direct diversifiant nos sources.

Le programme pourrait ainsi couvrir un besoin jusqu'à 1 milliard d'euros. La mobilisation effective de cet outil relèvera naturellement, bien entendu, des décisions du prochain Exécutif. Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Brumm. La Conférence a retenu une minute pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain, monsieur Millet.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération permet donc le financement de nos investissements par des émissions obligataires, plutôt que par des emprunts bancaires, dans le cadre de la charte Gissler rédigée après le scandale des emprunts toxiques. Et la délibération ajoute "une dimension environnementale et/ou sociale", cela devrait permettre de la voter en toute bonne conscience. Vive la finance éthique !

Pourtant, nous allons donc émettre des titres achetés par ceux qui cherchent à placer leur argent et notre collectivité sera un bon placement. C'est l'agence Fitch qui nous le dit. Donc, l'argent qui dort chez les riches sera bien placé chez nous, et ce n'est pas un emprunt toxique, la charte Gissler nous garantit la transparence donc tout va bien !

Et bien non, rien ne va plus, les jeux sont faits ! Le casino capitaliste est en dérive et le grand jeu de la dette éternelle et des taux d'intérêts négatifs explose, comme la valeur d'Amazon, sans doute le seul commerce à profiter de la crise, pendant que des millions de salariés sont rejetés dans la paupérisation et donc que des milliers d'entreprises perdent leurs clients. Et pour que ce casino reste ouvert pour ces rentiers dont nous convoitons les

fonds, il faut que la planche à billets tourne à plein régime. La finance est vraiment la forme cancéreuse du capitalisme, les milliards des banques centrales ne profitent toujours qu'aux mêmes. Non, la puissance publique ne sortira pas de cette crise historique en vendant des bouts de papiers aux profiteurs de la crise. Nous ne voterons pas cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour les groupes Avenir Métropole et Métropole et territoires, madame Frier.

Mme la Conseillère déléguée FRIER : On va retirer cette intervention mais je vous demanderai, monsieur le Président, si c'est possible, que Thierry Pouzol, sur la prochaine délibération puisse poser une question et faire une petite remarque en deux minutes, en contrepartie.

M. LE PRÉSIDENT : Bien sûr, pas de problème, merci.

Madame Brugnera, trois minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère BRUGNERA : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération propose de donner au Président de la Métropole les moyens juridiques d'emprunter directement sur les marchés financiers. C'est une délibération essentiellement technique qui a pour but de préparer l'avenir.

La mise en place d'un programme de financement obligataire permet de diversifier les sources de financement pour notre collectivité. Aujourd'hui, la quasi-totalité de la dette de la Métropole est souscrite sous forme d'emprunt bancaire. Avec cette possibilité de financement obligataire, nous anticipons une situation qui pourrait devenir difficile. En effet, il est possible qu'intervienne en fin d'année, ou plus tard, une hausse importante des taux bancaires, hausse en réaction à la croissance rapide des dettes des organismes publics en France comme en Europe. La Métropole pourrait alors avoir intérêt à lever des fonds directement, sur les marchés, sans intermédiaire bancaire, ce que sa très bonne note lui permet aujourd'hui, avec bien sûr comme perspective d'obtenir des crédits moins coûteux.

Il nous semble judicieux de se doter de tous les outils nécessaires pour maintenir la capacité d'investissement de notre Métropole. L'investissement public sera fondamental pour faire face à la crise et réussir le rebond post-Covid. Nous pouvons, grâce à cette délibération, nous mettre en capacité d'émettre des obligations si besoin et si cela nous permet de réduire le coût de l'emprunt et donc de préserver notre capacité d'investissement.

Cette délibération ouvre donc une porte mais elle n'oblige à rien. C'est évidemment au prochain Exécutif qu'il appartiendra de prendre ou non la décision d'avoir recours à cet outil, en fonction notamment de l'évolution du contexte. Cependant c'est maintenant qu'il faut lancer la procédure, sinon en fin d'année il sera trop tard.

À cet égard c'est donc une délibération de prudence et de responsabilité, raison pour laquelle le groupe Socialistes et républicains métropolitains la votera. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, on me dit que mon intervention était totalement inaudible.

M. LE PRÉSIDENT : Non, non, très bien monsieur Millet. Je vous promets monsieur Millet, elle était tout à fait audible, juste un petit problème de micro qui grésille un peu sinon je vous l'aurais dit et je vous aurais repassé la parole sans problème, bien évidemment.

Et comme vous le dites si bien, pour ceux qui n'auraient pas entendu, rendez-vous sur le blog !

Je mets ce rapport aux voix.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2020-4328 - Ressources humaines - Politique de rémunération - Création d'une prime exceptionnelle en faveur des agents de la Métropole de Lyon dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Grivel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4328. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GRIVEL, rapporteur : Monsieur le Président, vous en avez parlé tout à l'heure, il s'agit de la création d'une prime exceptionnelle en faveur des agents de la Métropole de Lyon dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

Il faut quand même rappeler un certain nombre d'éléments, je vais en rappeler quatre qui sont des éléments de contexte. Le premier c'est que nous avons dû faire face à une crise sanitaire exceptionnelle avec la mise en place du confinement qui a bouleversé, en termes de conséquence, l'organisation des services de la Métropole avec la mise en place d'un plan de continuité d'activités (PCA) pour garantir et assurer la poursuite du service public avec le maintien des missions essentielles. Il s'agit des fonctions ressources et (*propos inaudibles*).

Les 9 200 agents de la Métropole ont été ainsi soit présents sur le terrain, (*propos inaudibles*), l'IDEF (Institut départemental de l'enfance et de la famille), les stations d'épuration, les tunnels, et d'autres, soit confinés et en télétravail, soit confinés et en autorisation spéciale d'absence pour différents motifs, j'en donne quelques-uns : garde d'enfants, maladie chronique, service fermé, aide aux aidants, et d'autres. Autre élément, la loi de finances rectificative pour 2020 du 25 avril et le décret qui suivait du 14 mai 2020, ont instauré une prime pour les agents de la fonction publique de l'État particulièrement mobilisés et ont ouvert cette possibilité aux collectivités locales dans la limite du plafond de 1 000 € fixé dans ce même décret. Je rappelle que ces 1 000 € sont défiscalisés et ils ne sont pas assujettis aux charges sociales (*propos inaudibles*).

Enfin, quatrième élément, cette crise a mis en évidence le rôle essentiel, j'insiste sur le terme "essentiel", de nos services publics et il apparaît important, comme beaucoup d'autres collectivités l'ont déjà fait, de reconnaître la mobilisation exceptionnelle dont une partie des agents de la Métropole a fait preuve dans le cadre de leur fonction.

On en déduit bien sûr un dispositif qui est proposé dans cette délibération. La mobilisation et le surcroît d'activités, sur une activité, je le rappelle d'ailleurs, de 250 métiers, 9 200 agents qui logiquement ont été différenciés. C'est pourquoi le dispositif proposé distingue, d'une part une prime spécifique pour les agents qui ont assuré le service public sur site, en présentiel, d'un montant maximum de 1 000 €. Il s'agit des agents de la collecte, de l'IDEF, Institut de l'enfance, des stations d'épuration, des tunnels, assistants familiaux, travailleurs sociaux ayant assuré des permanences. Cette prime, bien sûr, varie en fonction de la présence effective des agents sur site, avec six paliers, je ne les détaille pas : au départ 1 000 € et, de palier en palier, 750 €, 600 €, 450 €, 300 € pour arriver à 150 € pour ceux qui avaient une présence inférieure à 15 %.

Deuxièmement, une prime pour les agents en télétravail particulièrement mobilisés, avec un surcroît très important d'activités objectivable et continu sur la période : service informatique, paie, logistique, secteur économique et social : 660 €

Enfin, une prime pour les agents en télétravail dont la mobilisation a été essentielle pour la continuité du service pour qu'il n'y ait pas de rupture et pendant plus de 75 % de la période : 150 €.

L'impact sur les 9 200 agents de la Métropole : un grand nombre était constitué, par exemple 1 900 agents en télétravail, 4 000 agents sur le terrain et puis une centaine d'agents mobilisés par surcroît de travail. Le budget estimé est de l'ordre de 2,4 M€. Je rappelle qu'il faut, bien sûr, comparer et rapprocher d'une masse salariale totale de plus de 430 M€ pour notre collectivité.

Voilà en tout cas l'exposé que je souhaitais faire (*propos inaudibles*).

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Grivel. Deux minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM), je crois que c'est madame Corinne lehl qui prend la parole.

Mme la Conseillère IEHL : Oui c'est ça ! Cher Président, mesdames et messieurs les élus, une fois n'est pas coutume nous n'aurons jamais autant remercié les agents de la Métropole et reconnu le travail essentiel des femmes et des hommes qui œuvrent au service des populations durant cette crise éprouvante. Pourtant, manque de reconnaissance au travail, manque d'autonomie, perte du sens au travail, souffrance au travail, burn out, risques psychosociaux, suicides, changement incessant d'organigramme, de ligne hiérarchique, lourdeur des procédures, sont bien le lot quotidien de nombreux salariés de la Métropole.

Ce sont ces réalités, déjà mises à jour par une expertise réalisée au sein du CHSCT (comité hygiène, sécurité et conditions de travail) il y a trois ans, que la crise du Covid a révélées, avec encore plus d'acuité aujourd'hui, notamment à l'IDEF et dans les secteurs directement impactés par la crise sanitaire.

Alors des remerciements et une prime ne changeront pas la donne, celle d'un new public management, modèle d'entreprise érigé en culte de la performance au détriment du sens au travail. Une prime c'est bien mais dans le même temps, monsieur le Président, vous avez décidé de contraindre de nombreux agents en télétravail ou confinés pour garde d'enfants ou autres motifs, comme l'a expliqué Marc Grivel, à prendre cinq à dix jours de congés. Cette prime ne les compensera pas, loin s'en faut.

C'est donc avant tout le modèle d'administration, les conditions de travail, la reconnaissance effective et non seulement symbolique qu'il faut changer pour *in fine* offrir des services publics de qualité aux habitantes et habitants. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Deux minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, je tiens à remercier les personnels des services de la Métropole pour avoir assuré au plus haut de la crise pandémique la continuité des activités au service de nos concitoyens.

Les différentes situations de travail qu'ils et elles ont eu à gérer ont été marquées par des facteurs de pénibilité et des expositions à des risques physiques et psychologiques, que ce soit en présentiel ou en télétravail, qui n'avaient pas été anticipés par notre politique de prévention. Et aujourd'hui encore, les perturbations des conditions de travail causées par cette crise se poursuivent : il y a des dossiers en retard à traiter, des instructions à reprendre, des commandes à relancer, des remplacements à combler. La charge de travail reste encore importante avec des organisations fragilisées.

Par ailleurs, nous votons ce jour plusieurs délibérations qui ont pour objet la relance économique au travers de la commande publique. En outre, les pressions sont fortes de la part de nombreux acteurs économiques pour accélérer et simplifier les procédures d'attribution des marchés, demandes largement relayées par certains dans cette assemblée.

La question est donc simple, avons-nous les effectifs en quantité et en qualité pour affronter cette double charge de travail : de nombreux dossiers d'investissements à lancer, en même temps que la recomposition de notre organisation, les procédures et les délégations de responsabilité ?

En d'autres termes, les engagements demandés aux personnels de la Métropole ne se limiteront pas aux deux mois de confinement. Les surcroûts de travail vont se poursuivre dans les mois à venir et les 1 000 € attribués ne peuvent à ce jour constituer la seule reconnaissance de cette mobilisation.

Une autre forme de reconnaissance serait de valoriser les expériences acquises lors de la gestion de cette crise, que ce soit en collectif ou en télétravail. En effet, les personnels ont dû inventer de nouvelles formes de travail collectif, expérimenter de nouvelles régulations de la charge de travail et se doter de nouvelles priorisations. Ce travail de reconnaissance nous serait utile pour affronter d'autres crises sanitaires car en tant qu'écologistes, nous savons que tant que les modèles économiques ne seront pas revus, tant que la biodiversité sera attaquée et tant que le climat sera bouleversé, d'autres crises sont à craindre.

Les engagements des personnels de la Métropole sont constants tout au long de l'année. Reconnaître leur expérience et leur savoir-faire participe aussi à la résilience de notre collectivité. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains, madame Gailliout.

Mme la Conseillère GAILLIOUT : Merci monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, la loi de finances rectificative a rendu possible dans les collectivités territoriales l'instauration d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés dans le cadre de l'urgence sanitaire. Cette délibération l'institue pour les agents de la Métropole de Lyon. Cette prime défiscalisée sera modulée en fonction du temps de présence des agents entre 150 et 1000 €.

Notre groupe se félicite de la création de cette prime qui permet de valoriser le travail formidable des agents de notre Métropole durant le confinement, pour assurer la continuité du service public. On peut citer bien sûr, sans être exhaustif, les domaines de l'eau, de la propreté ou des ordures ménagères, l'ensemble des services sociaux, qui ont poursuivi leur action au bénéfice des usagers. Il faut également féliciter l'action des services supports, qui ont permis une mise en place du télétravail à une échelle inédite en un temps record.

Nos agents ont le sens du service public chevillé au corps, mais dans ces circonstances particulières, et compte tenu du risque qu'ils encouraient, il nous semblait important que leur employeur, notre Métropole, et par cette délibération l'ensemble des élus leur témoignent leur gratitude et leur reconnaissance.

Je voudrais également saluer la décision de voter cette délibération dès aujourd'hui, par la procédure d'urgence. Il n'était en effet pas possible d'attendre la mise en place d'un nouvel Exécutif, et donc plusieurs mois, pour mettre en place cette prime. Ce choix montre votre sens des priorités, monsieur le Président, et nous vous en remercions.

Le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera très favorablement pour ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je crois qu'il y avait une demande de prise de parole de monsieur Pouzol. Je lui passe la parole.

M. le Conseiller délégué POUZOL : Merci monsieur le Président, ce n'est pas une intervention à proprement parler mais plus une question. Toute mobilisation exceptionnelle pendant l'état d'urgence sanitaire mérite d'être reconnue et valorisée, c'est ce que nous faisons à l'instant. C'est une façon pour nous de remercier nos agents, non seulement pour cette période de crise mais pour l'ensemble de leurs œuvres pendant toute la durée du mandat.

Cependant, alors que nous imaginons une prime exceptionnelle concernant nos agents de la Métropole, il me semble, je dis bien il me semble, que les salariés des services d'aide à domicile soient aujourd'hui oubliés. Si l'État a tranché et fait preuve de réactivité pour les soignants et les personnels d'EHPAD, je crois qu'il n'en est rien pour les aides à domicile que l'on a renvoyées au Département. J'ai creusé, plusieurs départements ont fait le choix de ne pas laisser ces personnes de côté et j'aurais tout simplement aimé savoir si, dans les procédures, et peut-être que j'ai raté une étape, il y avait quelque chose de prévu par la Métropole de Lyon pour nos différents services d'aide à domicile.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Grivel, vous pouvez dire un mot peut-être déjà ?

M. le Vice-Président GRIVEL : Pour la réponse à Thierry Pouzol, bien sûr, on s'est calé sur les différents textes et nous sommes dans l'attente d'un décret pour voir quelles sont les dispositions complémentaires.

En revanche, ce que je voudrais dire, je vais le faire en deux points, c'est que, par rapport aux interventions que j'ai entendues, surtout la première, je ne peux pas laisser passer ce que je viens d'entendre. C'est un constat (*propos inaudibles*) de ce qui s'est passé depuis trois ans au moins dans cette Métropole avec le travail qui a été fait par chaque direction, notamment celle des ressources humaines.

Je ne peux pas laisser passer le fait de dire que l'on ne parle que de risque, tout le monde ne parle que de tensions, c'est faux, la collectivité locale n'est pas que grise. Ce que je voudrais dire c'est que quand il est arrivé le Covid-19, la réaction de la plupart des agents a été d'être vraiment dans leur fonction, d'être à leur poste et de faire ce que l'on a appelé plus tard les métiers essentiels. Et ils l'ont fait et même que certains ont répondu en termes de volontariat pour compléter les équipes et c'est pour cela que le service public a été proposé et s'est tenu à une très belle valeur et un très bon niveau.

En tout cas je souhaite que ces discours qui sont des discours convenus, qui sont prêts à l'avance, reviennent sur la réalité, le concret, et ce qui est fait au jour le jour et ce qui est fait aussi à travers le travail qui est fait avec les organisations syndicales.

C'est le deuxième point qui m'amène à dire, et je laisserai la parole au Président, en tout cas moi, ce que ce que j'aimerais pour cette délibération, c'est de dire en quelques mots le travail et revenir sur ce qui a été effectué sur les trois dernières années dans le domaine des ressources humaines et j'associe bien sûr Michel Rousseau (*propos inaudibles*). Le domaine des ressources humaines que l'on sait, par définition, sensible, difficile, nécessitant écoute et attention et je voudrais bien que tout le monde prenne cela avec beaucoup de réserve et en fasse en crédo pour l'avenir.

Je remercie les services ressources humaines, au siège et dans les directions. Je remercie les agents, les managers pour le travail qu'ils ont effectué, on l'a fait avec eux, et j'associe aussi la direction générale des ressources et la direction générale, avec un travail précis, argumenté, souvent lourd et souvent avec des contraintes très très fortes.

Je voulais aussi remercier les organisations syndicales pour le travail que nous avons, depuis plus de trois ans, accompli ensemble. Bien sûr, les élus que nous sommes, les services et les élus qu'ils sont en tant que représentants syndicaux, nous avons assumé nos responsabilités respectives. La discussion a été ouverte, franche, parfois tendue, dure mais toujours constructive dans la recherche de solutions et donc je remercie les organisations syndicales d'avoir été, quasiment en permanence force de propositions permettant à notre collectivité

d'assurer partout, là où il le fallait, le service public pour les habitants de la Métropole et notamment en cette période.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quelques mots peut-être, d'abord, pour dire à Thierry Pouzol, qu'il y a eu bien sûr un suivi des établissements, des SAAD (service d'aide et d'accompagnement à domicile) et des EHPAD pendant toute la crise, les masques, le gel, directement par la Métropole et, bien évidemment, que l'on attend les décrets qui permettront d'accompagner, comme vous l'avez indiqué, ces personnels.

Je voudrais juste quand même, si vous me le permettez, non pas gravement, mais quand même dire à Corinne lehl que son intervention, je mettrai des guillemets peut-être, est tout à fait "indigne". Laisser penser, laisser suggérer, sans rien à l'appui, qu'il y aurait, comme elle le dit, multiplication de burn out, parler de suicide chez les agents de la Métropole sans étayer son propos, au détour d'une intervention, me paraît totalement déplacé et je le dis avec beaucoup de calme mais aussi avec beaucoup de solennité.

Parler dans cette Métropole en s'adressant finalement à l'ensemble de l'équipe managériale, depuis la direction générale jusqu'aux directions générales adjointes, jusqu'aux directeurs, jusqu'aux chefs de service, du culte de la performance me paraît totalement déplacé.

Alors soit c'est une méconnaissance de la réalité, soit c'est un propos destiné à agiter, ici, les uns ou les autres. Moi je ne regarde que la réalité. La réalité, c'est la qualité du dialogue social avec les organisations syndicales, ici, dans cette maison. Bien sûr, rien n'est parfait et l'on trouvera toujours, ici ou là, un certain nombre de dysfonctionnements, on trouvera toujours, ici ou là, quelques mauvais traitements bien évidemment et personne ne peut le nier mais faire croire que ceci serait une politique managériale et une politique décidée par les élus de cette Métropole est totalement déplacé.

Je vais simplement dire, par exemple, et cela a été salué ou en tout cas relevé par l'ensemble des organisations syndicales dans la gestion de cette crise. Depuis le début de cette crise, très tôt d'ailleurs dans la crise, avant même d'ailleurs que les premières décisions gouvernementales soient prises, le dialogue s'est instauré avec la totalité des organisations syndicales et je vous invite, madame lehl à les interroger les unes après les autres, individuellement. Nous avons travaillé de la manière la plus positive possible avec l'ensemble de ces organisations syndicales.

Et puis pour rentrer sur les sujets, vous comparerez ce qui se passe dans d'autres collectivités, dans d'autres métropoles, dans des départements, dans des communes, enfin là où vous le souhaitez, c'est ici que le décret, puisque vous avez évoqué les congés, s'est appliqué avec la plus grande souplesse. C'est ici que s'est appliquée l'interprétation de la décision gouvernementale sur la prime de la manière la plus généreuse, c'est un fait, c'est comme cela, cela s'impose à nous, ce n'est pas simplement un ressenti.

Quant au début de cette crise, j'indique pour les personnes qui seraient en ASA (autorisation spéciale d'absence), qu'elles peuvent continuer à engranger les RTT (réduction du temps de travail), ce n'est pas dans toutes les collectivités que ceci s'est passé parce que je trouvais que ne pas travailler et être contraint à l'ASA n'est pas tout à fait la même chose et je considérais qu'en matière de compensation, il fallait pouvoir continuer à cultiver ses RTT. Alors quand vous parlez du culte de la performance, vous voyez je crois que l'on s'en éloigne un peu, un peu beaucoup du culte de cette performance-là.

Et je le disais tout à l'heure, quand vous avez (d'ailleurs je l'espère, en tout cas, je l'espère, peut-être pas d'ailleurs) voté avec nous, il y a quelques mois en arrière, la prévoyance telle que je l'indiquais tout à l'heure dans le compte administratif, la révision du régime indemnitaire, je ne crois pas au fond que nous étions non plus, uniquement, dans ce culte de la performance, dans l'exigence, bien évidemment, l'exigence du service public mais on n'a pas besoin de ce type d'intervention pour faire passer le message aux agents, ils savent le faire tout seuls et ils l'ont prouvé et ils l'ont prouvé dans leurs actions dans cette crise sanitaire extrêmement profonde et c'est encore l'occasion pour moi, bien loin des polémiques, de leur rendre un hommage. Je vous remercie.

Mme la Conseillère IEHL : Juste un petit mot monsieur le Président, si vous le permettez...

M. LE PRÉSIDENT : Madame lehl on va passer au vote s'il vous plaît. Merci.

Si personne d'autre n'a d'observation à présenter, je déclare le vote ouvert et vous demande de faire connaître le sens de votre vote en utilisant l'application mise à votre disposition.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur Kimelfeld ?

M. LE PRÉSIDENT : Oui madame Perrin. Attendez, on va voter d'abord, et après vous parlerez, s'il vous plaît.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Perrin-Gilbert vous vouliez m'interpeller je crois.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Pas vous interpellé, simplement avoir une intervention. En tant que Présidente du groupe GRAM je considère que ma responsabilité est engagée par les propos de madame Corinne lehl que je n'avais pas relus avant son intervention et je tiens, en responsabilité, à m'en dissocier. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Perrin-Gilbert, j'ai bien pris note et je vous en remercie.

Rapporteur : M. le Vice-Président GRIVEL.

N° 2020-4340 - Marcy l'Etoile - Autorisation de dépôt d'un permis de construire par le Centre de formation des apprentis de la gastronomie, sur un bien métropolitain situé 1 171 avenue Lacroix Laval - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kabalo a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4340. Monsieur Kabalo, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KABALO, rapporteur : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit d'un rapport autorisant le dépôt d'un permis de construire par le Centre de formation des apprentis (CFA) de la gastronomie qui ira s'installer sur un bien métropolitain, situé à l'intérieur du château de Lacroix Laval, voilà monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Synergies-Avenir, monsieur Piegay.

M. le Conseiller PIEGAY : Monsieur le Président, chers collègues, pour mon dernier Conseil métropolitain, et en plein accord avec Loïc Commun, nouveau Maire de Marcy l'Étoile, je suis heureux d'appuyer sans réserve la délibération visant à approuver le dépôt du permis de construire du CFA de la gastronomie au parc Lacroix Laval à Marcy l'Étoile.

Ce projet, porté par Christian Têtedoie, un de nos grands Chefs lyonnais, va permettre au château de Lacroix Laval de se réveiller et de porter haut les couleurs de la gastronomie lyonnaise. Il permettra à tous les jeunes de la Métropole qui le souhaitent, de se former au plus haut niveau sans avoir à financer des coûts d'études prohibitifs.

Je compte sur vous toutes et vous tous pour valider à l'unanimité ce très beau projet. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Piegay. Juste quelques mots peut-être, simplement pour dire que ce projet a été enclenché en lien étroit avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes bien avant cette crise mais on voit bien qu'une des conséquences de la crise, on en a évoqué de nombreuses, sera sans doute une crise de la dynamique de l'apprentissage, voire même un arrêt brutal de l'apprentissage et ce projet-là initié par Christian Têtedoie va nous permettre d'apporter une réponse sur le volet de la filière de la gastronomie. C'est un travail que nous avons mené aux côtés de la Région et qui prépare la rentrée dès 2021 donc c'est assez rapide.

Je mets ce rapport aux voix.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président KABALO.

N° 2020-4251 - déplacements et voirie - Renforcement du dispositif d'incitation financière à l'acquisition de vélos dans le contexte de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 - Attribution d'aides pour la période comprise entre le 17 mars et le 31 décembre 2020 - Abrogation de la délibération du Conseil n° 2020-4084 du 20 janvier 2020 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Hémon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4251. Monsieur Hémon, vous avez la parole.

On m'a dit que monsieur Hémon avait des problèmes de connexion. Il m'avait indiqué que, dans le cas où il ne pouvait pas la rapporter, je rapporterais la délibération.

Il s'agit du renforcement du dispositif d'incitation financière à l'acquisition de vélos dans le contexte de la crise.

Je rappelle qu'est éligible à l'attribution de cette aide toute personne dont la résidence principale se situe dans l'une des communes situées sur le territoire de la Métropole et qui fait l'acquisition en son nom propre ou celui d'un mineur d'un cycle neuf ou d'occasion homologué, de type vélo cargo, vélo familial, vélo pour personne à mobilité réduite ou en situation de handicap, vélo pliant, cycle à pédalage assisté ou muni d'un dispositif permettant de transformer un vélo en véhicule à assistance électrique.

Pour être éligible, il faut acquérir le matériel neuf ou d'occasion auprès d'un commerçant professionnel implanté sur le territoire de la Métropole. Éligible aussi à l'octroi de l'aide, l'acquisition de matériel d'occasion effectuée auprès de l'un des ateliers associatifs d'autoréparation vélo du territoire de la Métropole ou d'une structure appartenant au champ de l'économie sociale et solidaire, bien évidemment tout ceci étant sujet à ce que ce soit homologué.

Le montant octroyé par la Métropole sera égal à 50 % du prix d'achat TTC dans la limite de 500 €. Voilà ce que l'on peut dire de cette délibération. Si Pierre Hémon retrouve la connexion tout à l'heure, on lui passera, bien évidemment, la parole.

La Conférence a retenu trois minutes pour le groupe Parti radical de gauche (PRG), madame Elsa Michonneau.

Mme la Conseillère PIANTONI : C'est Ludivine Piantoni qui va prendre la parole.

M. LE PRÉSIDENT : Ludivine Piantoni.

Mme la Conseillère PIANTONI : Bonjour monsieur le Président, mes chers collègues, notre groupe intervient chaque année sur cette délibération. À chaque fois, nous saluons l'existence de ce dispositif d'aide à l'acquisition de certains vélos qui sont les plus onéreux. Mais à chaque fois aussi, nous regrettons certaines modalités de mise en œuvre de cette aide financière.

Selon nous, la subvention accordée jusqu'à présent était bien peu incitative et surtout inégalitaire. Peu incitative d'abord, car en allouant seulement 100 €, là où les factures peuvent facilement atteindre 1 500 €, et là où certaines collectivités attribuent 400 ou 500 €, notre soutien était évidemment plus symbolique que déterminant et très inégalitaire, ensuite, en étant attribué sans conditions de ressources.

Avec cette délibération, notre première réserve est enfin levée. Il aura fallu une crise sanitaire majeure pour y arriver et la subvention métropolitaine est enfin suffisamment conséquente pour être réellement incitative. Notre groupe se réjouit donc de cette mesure, que nous appelons de nos vœux depuis trois ans.

Nous notons cependant que l'enveloppe budgétaire allouée à ce dispositif est à peine augmentée : de 150 à 200 000 € et cela signifie, mathématiquement, que nous passons de 1 500 à 400 aides individuelles. Une rallonge doit donc être prévue sans quoi de nombreux Grand Lyonnais risquent de ne pas comprendre pourquoi ils ne peuvent bénéficier d'une mesure qui a, par ailleurs, été largement relayée dans les médias.

Pour conclure, malgré ces remarques, nous reconnaissons l'effort qui est fait aujourd'hui en quintuplant le montant de la prime et notre groupe votera donc favorablement pour ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Piantoni. Trois minutes pour le groupe Socialistes et apparentés, madame Runel.

Mme la Conseillère RUNEL : Oui merci. Je m'exprimerai sur cette délibération au nom des groupes Socialistes et apparentés et La Métropole autrement.

Monsieur le Président, mes chers collègues, encore une fois, je commencerai par dire que la presse aura eu la primeur de vos annonces. On en viendrait presque à croire que ce sont des journalistes qui composent cette assemblée puisque le 5 mai dernier, vous leur aviez présenté votre plan vélo, avant même d'en informer les élus de ce Conseil.

Donc parmi ces annonces, nous trouvons l'augmentation de la prime vélo. Sur le papier, tout ce qui peut accélérer la transition vers les mobilités douces et actives est à prendre. Mais la méthode et le fond de cette délibération obligent quelques remarques.

Sur la méthode : le problème qui se pose, je vous l'ai dit, c'est que ces annonces présentées auprès de nos concitoyens présentent un dispositif comme acquis et validé et sans limite. Et donc au regard des queues qui aujourd'hui se profilent devant les vélocistes, nous avons des inquiétudes sur les frustrations et les déceptions de certains de nos concitoyens dans la Métropole de Lyon.

Outre cette forme, ce dispositif présente, à mon regard, deux écueils.

Le premier est l'enveloppe consacrée. En janvier nous avons voté pour une prime de 100 € avec une enveloppe globale de 150 000 €. Aujourd'hui l'enveloppe est à peine augmentée puisqu'elle est augmentée à hauteur de 200 000 € quand la prime, elle, est quintuplée. De fait, et d'après mes calculs, seulement 400 personnes sur une Métropole de 1,6 million pourraient en bénéficier. Certains seront donc surpris au moment de voir leur demande retoquée de ne pas pouvoir en bénéficier.

Le second écueil porte sur l'attribution de la prime en elle-même. Pourquoi ne pas avoir inclus les vélos de base, les vélos classiques ? La Ville de Lisbonne, elle, prévoit 100 € pour un vélo standard par exemple. Car si le but est d'inciter à une pratique large du vélo, pratique que nous prônons tant pour l'environnement que pour la santé de chacun, pour quelle raison les exclure du dispositif ? Et j'irai plus loin, n'est-ce pas davantage accessible à tous, l'achat d'un vélo classique plutôt qu'un vélo cargo ou un vélo électrique dont le prix exclut de fait les ménages les plus modestes ? Enfin, et j'en terminerai par là, pourquoi ne pas moduler la prime selon les revenus des ménages ou le quotient familial, maintenant qu'elle est substantiellement augmentée ?

Nous luttons dans d'autres domaines contre le non-recours aux droits et j'aimerais bien quand même connaître la domiciliation comme la catégorie socio-professionnelle des ménages qui ont bénéficié ou qui bénéficieront de cette aide dans les semaines à venir.

De cette délibération nous retiendrons donc qu'elle est encore une fois exempte de tous critères sociaux mais qu'elle va dans le bon sens et donc, bien sûr, nos deux groupes apporteront un vote positif à ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Runel. Cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, monsieur Augoyard.

M. le Conseiller AUGOYARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, vous nous proposez une aide financière à l'acquisition des vélos, plus précisément de vélos cargos, de vélos familiaux, de vélos destinés aux personnes à mobilité réduite, de vélos pliants et de vélos à assistance électrique. Ce n'est pas la première fois, et nous en approuvons le principe, comme on l'a déjà fait lors des précédentes délibérations, comme tout ce qui peut favoriser l'usage des modes actifs.

Deux regrets toutefois et ils rejoignent en partie ceux qui ont été évoqués par Sandrine Runel. Le premier : que la délibération ne vise pas l'achat de vélos simples, normaux, ceux du quotidien, ceux de beaucoup de Grand Lyonnais, sans porte charge, sans cargo, c'est sans doute l'usage qui aurait été le plus large et qui aurait touché le plus grand nombre d'habitants de notre Métropole.

Le second regret, qui lui aussi a été abordé par Sandrine Runel, est celui que l'annonce a déjà été faite à la presse mais aussi sur le site internet de la Métropole, avant même que nous ne votions sur la délibération. C'est une pratique trop fréquente dans cette institution. L'annonce prime le vote au Conseil. La com' prime la démocratie ! J'espère sincèrement que cette pratique disparaîtra lors du prochain mandat, et je vous le dis d'autant plus librement que je ne siègerai pas dans notre Conseil.

Ceci dit, je voudrais profiter de cette délibération pour évoquer une autre mesure d'incitation de l'usage du vélo que la Métropole a mis en œuvre, c'est l'urbanisme tactique.

C'est une bonne idée en soi. Pour prendre l'exemple du territoire où je suis élu, le 6^{ème} arrondissement de Lyon, je trouve l'expérimentation intéressante, par exemple rue Duquesne ou rue Garibaldi, où, si l'expérience est concluante, cela pourrait peut-être envisager ou préfigurer un aménagement pérenne futur. Mais comme beaucoup de bonnes idées, elle pêche parfois dans sa mise en œuvre ou dans le défaut de communication aux riverains et aux commerçants, le manque de réactivité pour en corriger les effets négatifs et, aussi, dans la sanction du non-respect des décisions prises.

Le 4 juin dernier, un premier bilan de ces aménagements a été tiré.

Il a pu être constaté que la rue Duquesne était mentionnée sous le libellé "quelques congestions non durables", cela fera sans doute grincer les personnes impliquées dans les quatre accidents qui ont eu lieu depuis la mise en place de ce dispositif ainsi que les riverains et les utilisateurs.

Quant aux avenues Saxe et Foch, plutôt congestionnées depuis le passage à une voie, elles ne semblent pas vous poser de problème. N'est-il pourtant pas possible d'envisager des améliorations alors qu'on voit bien que le partage de l'espace public n'est pas optimal.

Continuons sur l'exemple du 6^{ème} arrondissement avec le sacrifice d'une voie sur le quai Charles de Gaulle. Ce sacrifice était-il nécessaire dans la mesure où les TCL ont un site propre sur le quai haut, vers la Cité internationale, et que les cyclistes un itinéraire déjà bien connu et bien emprunté sur le quai bas ?

Il est donc nécessaire, après la réalisation de mesures de trafic et la réelle prise en compte du terrain, de préciser les mesures correctives envisagées, comme le réglage des feux pour éviter la congestion ou encore une remise en cause de telle ou telle configuration là où cela est nécessaire.

En effet, l'image dans la population de ces aménagements est écornée par les bouchons et par les difficultés de déplacements qui s'en sont suivies. Ce n'est pas ainsi que l'on favorisera l'usage du vélo ou des transports collectifs. Je crains même le contraire, et personne n'y a intérêt.

Enfin, je souhaite profiter de cette délibération pour remercier très sincèrement et très chaleureusement les services de la Métropole avec lesquels j'ai eu l'occasion de travailler au cours de ce mandat, en particulier au titre de ma délégation aux déplacements à la Mairie du 6^{ème}. Je pense que nous avons malgré tout fait du beau boulot ensemble, et favorisé le développement réel des modes actifs dans le 6^{ème}.

Mais je conclurai ma dernière intervention au sein de notre institution, que j'aime beaucoup, par un vœu, un souhait ou un rêve, c'est vous qui choisirez : que la Métropole fasse davantage confiance au terrain. N'ayons pas peur de décentraliser la décision, notamment en matière de services aux habitants. Les communes et les arrondissements sont capables de bien gérer certains projets, on le voit d'ailleurs dans les projets de voirie de proximité. N'ayons pas peur d'aller plus loin en la matière dans la gestion de certains services aux habitants, dans le social notamment ou la propreté.

Cette peur de l'éloignement, j'en entendais déjà parler lorsque j'étais un jeune élu de vingt-cinq ans, il y a maintenant douze ans et je découvre que cette crainte existe encore malheureusement.

Avec la Métropole pourtant nous avons une chance parce que nous avons un outil unique en France. Sachons vraiment en utiliser tout le potentiel, tant dans la stratégie que dans la proximité. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Augoyard. Deux minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain, monsieur Millet.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, nous soutiendrons bien sûr cette mesure exceptionnelle avec deux commentaires.

Sur la mesure d'aide elle-même, c'est amusant de voir que ceux qu'il y a quelques mois justifiaient des politiques dures aux travailleurs par la terrible dette publique ouvrent désormais largement les cordons de la bourse. J'ai le souvenir de Gérard Collomb s'exclamant dans notre instance "2 000 milliards, 2 000 milliards, vous vous rendez compte, la dette de la France a atteint 2 000 milliards d'euros, ce n'est plus possible !" Et bien si, on peut d'ailleurs faire beaucoup plus, et le grand débat des économistes savants est de savoir quoi faire des taux négatifs quand la dette atteint des sommets. Notons aussi que vous étiez d'accord monsieur le Président, comme tous vos Vice-Présidents. Je laisse les libéraux dominants dans cette assemblée à leurs contradictions.

Profitons-en pour évoquer les actions temporaires vélo de l'urbanisme tactique, dont nous avons fait un premier bilan jeudi dernier. Nous pensons qu'il est opportun d'expérimenter dans cette période spéciale des aménagements pour accélérer la transformation des mobilités au profit des modes actifs, mais contrairement à certains, nous ne croyons pas aux vertus d'un choc contraignant qui viendrait par miracle changer les comportements. Si la peur du

virus crée des comportements nouveaux, comme certaines personnes qui ne sortent toujours pas de chez elles ou presque, nous savons bien que les contraintes de circulation provoquent surtout des tensions et de l'exaspération plutôt que de la réflexion et de l'imagination.

C'est pourquoi nous attendons beaucoup d'un observatoire partagé, reposant sur des données concrètes, précises, permettant aussi bien d'analyser des situations que de communiquer auprès des usagers. De ce point de vue, le seul chiffre annoncé de 140 % de flux vélo par rapport à la situation précédente ne nous satisfait pas. Aucun élément détaillé ne nous est donné pour expliquer ce chiffre et la lecture des données ouvertes de la Métropole laisse interrogatif.

Sur tous les postes de comptage de Vénissieux, on est à peine au niveau précédent, sauf pour les points liés aux déplacements de loisirs vers le parc de Parilly les jours de soleil. Sur de nombreux points lyonnais, comme le point 40 Duvivier, le 33 Lyon 3^{ème} piste T3 ou le 6, Albert Thomas, le 23 Delandine, ainsi de suite, on est aussi à peine au niveau précédent. Si le 35 Grande Bretagne, ou le 49 Hippodrome à Vaulx sont nettement en hausse, ce pourrait être plutôt le vélo lié aux loisirs urbains qui est en cause et non pas le "vélotaf", comme on dit.

Cela laisse le sentiment d'un effort de communication pour positiver l'action dans un contexte de critiques attendues sur l'impact pour la circulation voiture. Or, nous le répétons, nous avons besoin d'analyses concrètes des situations concrètes, formule bien connue des communistes, pour orienter l'action publique. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Millet. Cinq minutes pour les groupes Avenir Métropole et Métropole et territoires.

M. Conseiller délégué VÉRON : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération a pour objectif d'inciter les citoyens métropolitains à acquérir un vélo pour leurs déplacements afin que le monde de demain ne soit pas marqué par un report massif vers la voiture. Elle vient enrichir les nombreux efforts et actions mis en œuvre pour permettre un report modal significatif sur les modes doux dans notre Métropole.

Nous intervenions d'ailleurs déjà à ce sujet en Conférence métropolitaine des Maires avant la crise sanitaire sur la nécessité de fluidifier le dispositif d'octroi des aides, entre les aides attribuées par la Métropole et par certaines communes.

Mais cette délibération, et les politiques publiques en général, ne doivent pas laisser sur le bas-côté le monde économique ou créer des déséquilibres. A fortiori quand les entreprises ont, plus que jamais, besoin du soutien des collectivités. Or, c'est très précisément ce que ce rapport fait en conditionnant l'octroi de cette prime aux usagers achetant des vélos à des prestataires situés uniquement sur le territoire métropolitain.

Monsieur le Président, vous avez été interpellé par les directeurs de certains points de vente de vélos et par leur syndicat, le Conseil national des professions de l'automobile (CNPA), qui vous ont présenté deux choses : non seulement les difficultés économiques décisives que cette délibération causerait à leurs points de vente déjà en arrêt complet depuis deux mois mais aussi les constats du CNPA, à savoir que cette délibération crée une distorsion de concurrence et qu'elle contrevient au droit public.

Ainsi, le CNPA explique la chose suivante : "Jurisprudence à l'appui, en posant une double condition à l'octroi d'une aide à l'achat d'un vélo, non seulement liée à la résidence du bénéficiaire mais également à la localisation du magasin, la Métropole de Lyon fausse le jeu de la libre concurrence entre magasins de vélo. L'acte de la collectivité pourrait être entaché d'excès de pouvoir. Seule la condition liée à la résidence du bénéficiaire paraît acceptable en droit public". De la même manière, la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes a été saisie sur ce dossier et précise que "l'administration est soumise au respect du droit de la concurrence". Et cette administration a recommandé à ces entrepreneurs de se saisir du Tribunal administratif.

Cette délibération, comment peut-elle être interprétée ? Une forme d'envie de bien faire, certainement, afin que les citoyens puissent au plus vite se doter de moyens de mobilité propres et responsables, ce en quoi, encore une fois, nous souscrivons. Une forme d'oubli des conséquences, sans doute, que l'octroi d'une prime de ce montant pouvait provoquer sur le monde économique situé à peine au-delà des frontières administratives de la Métropole et une forme de complaisance, peut-être, envers les acteurs écologiques lyonnais, fortement connectés au monde associatif du vélo rarement situé au-delà de la Ville de Lyon.

Nos groupes Avenir Métropole et Métropole et territoires voteront cette délibération en insistant sur la nécessité de clarifier la situation de la concurrence.

La maquette économique est globale et les entreprises, pour peu qu'elles soient situées à trois kilomètres du périmètre administratif de la Métropole, ne devraient pas pâtir d'une politique publique métropolitaine, ou de l'entresoi de certains acteurs politiques. D'abord, parce que cela n'est pas normal, compte tenu des différents signaux évoqués, ensuite parce que notre action a toujours été tournée vers un rayonnement de la Métropole entraînant

une dynamique positive sur ses territoires environnants et non sur une discrimination, ce qui est ici bien le cas. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Synergies-Avenir, monsieur Curtelin.

M. le Conseiller CURTELIN : Monsieur le Président, mes chers collègues, mesdames et messieurs, le confinement lié à la crise sanitaire de la Covid-19 aura eu une vertu, s'il en est, celle de démontrer qu'en peu de temps, l'arrêt quasi-total d'émissions polluantes des véhicules à grande échelle avait eu un impact considérable sur l'amélioration de la qualité de l'air bien supérieur aux modélisations et autres simulations mathématiques...

M. LE PRÉSIDENT : On vous entend mais complètement "haché" monsieur Curtelin, c'est difficile à comprendre. Je suis désolé. Est-ce que quelqu'un d'autre a votre intervention en mains chez Synergies ? Non ? Cela vous embête de me la remettre ? Parce que c'est totalement inaudible en fait.

M. le Conseiller CURTELIN : Très bien, je transmets.

(Le texte de cette intervention non prononcée en séance publique, sous réserve de communication par son auteur, sera publié après approbation du procès-verbal sur le site Grand Lyon Territoires -Rubrique Vie institutionnelle - Présentations en séance -Conseil de la Métropole -[date d'approbation du PV]).

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Pierre Hémon.

M. le Conseiller délégué HÉMON : Vous n'aurez pas le plaisir de me voir car j'ai coupé la caméra. Quelques réponses rapides à madame Piantoni : je me réjouis comme elle que la prime soit augmentée. Cependant je crois qu'elle se trompe, la précédente était égalitaire puisqu'elle était sous conditions de ressources et c'est celle-ci qui est inégalitaire. Il faudrait peut-être revoir, comme le dit madame Runel, les critères d'attribution.

Quant à l'enveloppe qui est relativement faible, beaucoup l'ont fait remarquer, je crois que, si elle était dépensée d'ici l'élection du prochain Exécutif, je m'en réjouirais, sinon ce sera, bien évidemment, au prochain Exécutif de décider s'il continue ou pas en ce sens-là, cela ne me choque pas qu'elle soit de ce montant-là.

Il y a effectivement la queue chez les vélocistes, on peut sans doute s'en réjouir, ce n'est pas que lié à notre prime, c'est lié à l'opération "coup de pouce vélo" qui permet aux gens qui ont des vélos dans leur cave, dans leur garage, de les faire réparer. On sait qu'il en existe plusieurs dizaines de milliers sur la Métropole. Si on voulait être vertueux, cette opération "coup de pouce vélo" serait d'abord de réparer tous les vélos mal en point avant peut-être d'en acheter des neufs.

Sur ce qu'a dit Pierre-Alain Millet, je pense qu'il a tout à fait raison, il faut, bien évidemment, approfondir les travaux de l'observatoire. Toujours est-il que l'on en est aujourd'hui à 140 % de fréquentation des vélos par rapport à la même époque, 150 % cette semaine, il y a une très forte augmentation. Et c'est tant mieux parce que le peu que l'on a entendu de l'intervention de Pierre Curtelin le soulignait, ne serait-ce que pour la pollution atmosphérique, c'est déjà très très bien.

Je terminerai juste en disant que l'intervention des deux groupes Avenir Métropole et Métropole et territoires est profondément désolante. Je le dis parce que vouloir se faire le relais d'un lobbyiste de la bagnole comme le CNPA et n'avoir aucun autre argument à apporter que ceux de ces messieurs est vraiment étonnant. Pourquoi n'a-t-il pas posé la même critique quand l'État offre des primes de 6 000 € pour le changement de voiture ? Là 500 € dans une volonté vertueuse d'aider les gens à changer, parce que l'on sait que les gens abandonnent la voiture, oui pour prendre un vélo à assistance électrique, c'est le seul moment où il y a un vrai changement.

Ensuite, oui ! C'est réservé aux citoyens métropolitains, aux gens qui travaillent sur la Métropole parce que c'est aussi fait avec les impôts des citoyens métropolitains.

Voilà, moi je m'arrêterai ici. J'espère qu'avec cette délibération cela va aller bien et que pour cette prime et pour le reste, je pense que tout roule, Raoul ! Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. L'intervention complète du groupe Synergies sera intégrée au procès-verbal. Je mets la délibération au vote.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de monsieur le Conseiller délégué HÉMON.

N° 2020-4253 - déplacements et voirie - Affectation et gestion de la gare routière du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) - Convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Veron a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4253. Monsieur Veron, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VERON, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, la Métropole est propriétaire de l'ensemble du Centre d'échanges de Perrache et donc gestionnaire en matière de sécurité.

Par délibération, elle a affecté chacune des parties d'ouvrage aux utilisateurs dont le SYTRAL. Le SYTRAL a dénoncé cette convention, la résiliation a été effective à partir du 31 mai 2018. Il convient donc d'adopter une nouvelle répartition des charges avec le SYTRAL à compter du premier semestre 2020.

Les recettes annuelles à percevoir sont estimées à environ 2 100 000 €. Cette convention sera conclue pour une durée d'un an renouvelable, avec un préavis de deux ans par lettre recommandée. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Synergies-Avenir, monsieur Diamantidis.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS : Monsieur le Président, chers collègues, si la convention future qui nous est soumise est bien annexée à la présente délibération, nous ne disposons d'aucun élément de comparaison par rapport à celle qui vient de se terminer. Un tableau comparatif aurait été utile, notamment en ce qui concerne les variations prévisibles en baisse des recettes à attendre pour notre Métropole et la répartition des charges. Et que se passe-t-il avec les autres attributaires en termes de répartition des charges ?

Ensuite, pourquoi les titres de recettes pour le paiement des arriérés qui s'élèvent tout de même à 1 034 000 € pour 2018 et à 974 000 € pour le premier semestre 2019 n'ont-ils toujours pas été émis ? Un rattachement a-t-il été effectué sur les comptes administratifs 2018 et 2019 ?

Enfin, en son article 4 de la convention, il est mentionné : "La convention sera conclue pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse annuelle par la Métropole et pourra être dénoncée par l'une des parties avec un préavis de deux ans par lettre recommandée." Comment peut-on résilier une convention annuelle avec un préavis de deux ans ? N'y a-t-il pas incohérence ?

Merci des précisions que vous voudrez bien nous apporter. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Diamantidis. On vous fera passer bien évidemment les réponses par écrit, je suis dans l'incapacité de vous les donner spontanément et encore moins de manière instinctive, vous ne m'en voudrez pas, j'en suis sûr.

Si personne d'autre n'a d'observation à présenter, je déclare le vote ouvert et vous demande de faire connaître le sens de votre vote en utilisant l'application mise à votre disposition.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VÉRON.

N° 2020-4254 - déplacements et voirie - Requalification M6-M7 (ex A6-A7) - Horizon 2020 - Voies réservées - Acquisition d'une licence statistique valant agrément pour la réutilisation d'informations publiques issues du système d'immatriculation des véhicules (SIV) - Conventions entre la Métropole de Lyon et l'Etat (ministère de l'Intérieur) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Da Passano a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4254. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération a pour objet d'autoriser notre Métropole à passer une convention avec l'État, ministère de l'Intérieur et plus spécifiquement le SIV c'est-à-dire le système d'immatriculation des véhicules. En effet, chacun connaît l'usage que nous voulons réserver d'ici quelques temps à M6 et M7, avec des voies réservées, et nous avons besoin dans le cadre de cette mise en place, de pouvoir détecter les véhicules Crit'Air 0 et ceci dans le but de pouvoir faire des contrôles automatisés, dans un but pédagogique. Ne confondons pas ces contrôles avec ceux qu'effectueront les forces de l'ordre pour, éventuellement, établir des contraventions à ceux qui utiliseraient ces voies sans y être autorisés.

Pour ce faire, il nous faut avoir le fichier du SIV des véhicules Crit'Air 0 et donc il nous est demandé de passer une convention pour une durée de cinq ans reconductible. Le montant est estimé à 4 219,60 € pour l'année 2020 puis ensuite 5 235,56 € pour les années suivantes.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés, monsieur Hémon.

M. le Conseiller délégué HÉMON : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération, comme l'a expliqué le Vice-Président Da Passano, traite bien de l'amélioration du dispositif de contrôle automatisé des voies réservées au covoiturage dynamique et/ou aux transports en commun, aux taxis en service, aux véhicules classés Crit'Air 0 sur les axes M6 et M7. C'est effectivement un des enjeux de mobilité dans notre Métropole.

La crise sanitaire, beaucoup en ont parlé, que nous traversons a révélé qu'il existe des liens forts entre cette crise et les véhicules thermiques, puisque par exemple, des chercheurs de l'université de Harvard ont établi une corrélation entre la concentration des particules fines dans l'air et une mortalité accrue au Covid-19, ce qui nous oblige à toujours plus de vigilance.

Après quelque trois semaines de sortie progressive du confinement, la pratique du vélo, on en parlait tout à l'heure, est à 150 % de ce qu'elle était auparavant et l'usage des transports en commun remonte mais reste à 50 % avec une offre revenue à 100 %. Et déjà, déjà, l'usage de la voiture individuelle est, elle, de retour à 100 % !

Le risque est donc grand de voir s'aggraver la situation qui prévalait en termes de pollution atmosphérique, de pollution sonore, de sur-occupation de l'espace public, sur-occupation qui se fait au détriment bien souvent de l'espace restant pour les piétons, pour les vélos, pour les trottinettes.

Différentes mesures existent pour éviter de revenir à cette situation, comme le télétravail expérimenté, même dans de mauvaises conditions, ces dernières semaines, comme l'urbanisme tactique, mis en œuvre depuis. Il nous revient bien sûr de les adapter pour mieux les pérenniser.

Le télétravail était réellement sous-utilisé jusqu'ici : il nous revient d'inciter les employeurs à faire le bilan d'une mise en œuvre faite dans l'urgence. Et il nous revient aussi de les inciter à conserver un ou deux jours de télétravail par semaine. La loi les y incite aussi d'ailleurs.

Il convient aussi d'aider les ménages à diminuer leurs dépenses de mobilité, en encourageant toujours plus l'usage des modes actifs, en rendant notre Métropole, nos 59 communes toujours plus marchables, toujours plus cyclables, en restaurant aussi la confiance dans nos transports en commun mais aussi, et encore, en continuant à développer et améliorer les transports du quotidien, en particulier en première et deuxième couronnes.

En ce sens, les dernières propositions du SYTRAL, dans la commission d'adaptation de l'offre, d'une fréquence de 15 minutes en heures de pointe et une heure en heures creuses pour le bus express sur l'axe M6, est complètement en-deçà des objectifs que nous devrions afficher.

Enfin, nous disposons sur notre agglomération de parcs, comme le Grand parc de Miribel mais ce n'est pas le seul, et nous souhaitons un plan d'urgence pour leur desserte cet été, pour que les familles ne soient pas contraintes de s'y rendre en voiture, pour que la part non négligeable des foyers qui ne possèdent pas de voiture puissent s'y

rendre et fermer l'accès du Grand parc aux voitures n'a de sens et d'intérêt qu'en renforçant singulièrement la ligne 83 qui le dessert, sauf à afficher un désintéret pour ces familles, désintéret qui, malheureusement, semble confiner parfois au mépris.

Voilà, c'est notre regret. Il y a vraiment beaucoup de choses à faire encore, à développer dans les transports du quotidien nous voulons le souligner. Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Hémon. Cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés. C'est monsieur Augoyard ?

M. le Conseiller AUGOYARD : Oui je remplace Christophe Geourjon au pied levé.

Monsieur le Président, les élus du groupe UDI et apparentés approuvent cette délibération qui permettra, à partir du 1er septembre, d'autoriser les véhicules Crit'Air 0 à utiliser la voie réservée covoiturage sur l'axe M6-M7 grâce à l'interrogation du système d'immatriculation des véhicules. C'est une nouvelle étape dans le processus de transformation de l'ex-axe A6-A7.

Nous regrettons cependant que la Métropole ne se mette pas en capacité d'exploiter les informations issues de ce système, combinées à la lecture automatique des plaques d'immatriculation, pour conduire une étude origine/destination des 110 000 véhicules qui empruntent quotidiennement la voirie M6-M7.

En effet, il nous paraît très difficile, voire impossible, de pouvoir avancer réellement et rapidement sur ce déclassement sans que la Métropole n'ait une vision précise du point d'entrée et du point de sortie des véhicules. Nous avons déjà fait cette demande il y a plus d'un an, nous la reformulons aujourd'hui avec insistance.

Une analyse que nous avons conduite au printemps 2019 montrait que, pour un quart des automobilistes, les communes ou arrondissements de départ et d'arrivée étaient desservis par une gare SNCF, pour la moitié des automobilistes c'était seulement l'origine ou la destination qui était desservie par une gare SNCF. Une étude exhaustive précisant ces résultats permettrait de confirmer que le développement d'un RER (réseau express régional) à la lyonnaise pourrait contribuer à la réduction du trafic automobile sur cet axe par un transfert modal et non un simple report sur d'autres voiries métropolitaines.

Pour avancer concrètement, nous avons impérativement besoin d'une étude robuste pour connaître précisément l'origine, la destination, la fréquence et les horaires des déplacements sur l'axe M6-M7.

Je vous remercie et pour le coup c'est vraiment ma dernière intervention, merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Augoyard. Cinq minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller DEVINAZ : Merci monsieur le Président, j'interviens aussi pour le groupe Socialistes et apparentés.

Jusqu'à peu, les candidats disaient que si l'Anneau des sciences ne se faisait pas, il en serait fini de Lyon, que la ville ne serait qu'apocalypse routière et congestion dramatique ! Trêve de plaisanterie, l'apocalypse pour demain n'est pas certaine !

Beaucoup de monde ici a soutenu, pour certains jusqu'à une date encore toute récente, le principe de cette autoroute enterrée. En politique nous avons le droit de changer d'avis. Moi-même, comme ma famille politique, nous avons évolué à ce sujet. Nous l'avons fait avant la campagne, ce qui est tout de même plus sincère.

Il est vite apparu assez clair qu'à force de défendre l'Anneau, le discours tournait en rond. Un exemple que j'ai souvent repris, celui de son financement puisque l'État avait annoncé ne pas mettre d'argent, puisque la Métropole n'allait pas consacrer un budget d'investissement de toute une mandature pour un seul projet, qui allait payer ? Les automobilistes. Donc nous allions financer un projet qui, pour être rentable, nécessitait de plus en plus de voitures alors que nous souhaitions, justement, de moins en moins de voitures. Avant même la terrible crise économique qui se profile, cet investissement n'était pas finançable. Qui aurait accepté de creuser un gouffre financier pour un projet enterré ?

Je ne vais donc pas critiquer ceux qui changent d'avis, voire de parti. Ce que je regrette c'est le discours péremptoire des "sachants", hommes ou femmes politiques, experts, puisque certains avaient décidé que l'Anneau des sciences était la solution alors personne n'était autorisé à réfléchir à des alternatives. Et quand la crise fut venue, nous nous retrouvâmes forts dépourvus.

Je l'ai dit en 2016 dans cette même assemblée, la décision de déclasser l'autoroute A6-A7 était une décision historique. Le déclassement doit désengorger des voies saturées qui dénaturent aujourd'hui le corps de la

Métropole. Il va requalifier les entrées sud et nord de Lyon, améliorer les déplacements modes doux et apaiser la circulation sur des axes aujourd'hui très embouteillés. Enfin, ce déclassement va avoir des effets réels sur la réduction de pollution dans les secteurs concernés.

Je l'avais dit aussi en 2016, le déclassement n'a constitué qu'une inversion entre le point de départ et le point d'arrivée. Le déclassement devait être le point final de plusieurs projets dont l'Anneau des sciences. Ce projet devait baisser le trafic routier quotidien venant de l'ouest de l'agglomération à un volume absorbable par le boulevard urbain. La fin de l'Anneau des sciences ne signifie donc pas la fin du trafic ni de sa congestion. Congestion à l'ouest, report du trafic à l'est, les effets pervers d'une décision pourtant saluée par tous ne manquent pas. En enterrant pour de bon l'Anneau des sciences, nous n'avons pas fait disparaître les difficultés qui présidaient à sa création. Pour dépasser ces difficultés, nous devons utiliser plusieurs leviers et non pas un seul projet unique censé tout régler à coup de pelle magique.

Il faut sortir d'une vision binaire qui articule voitures et transports collectifs pour réfléchir en termes de "bouquet" d'offres. Il faut sortir du mythe des infrastructures magiques. Il faudra donc s'appuyer sur des mesures plus modestes, moins visibles et sans doute plus concrètes. Il faudra une optimisation du réseau actuel des transports en commun et des transports ferroviaires. Il faudra un accroissement des mobilités plurielles comme le covoiturage que cette délibération illustre. Il faudra aussi prendre en compte les évolutions des temps de travail, comme l'accroissement du télétravail pour certains métiers, un décalage des horaires d'arrivée et de départ dans les entreprises pour étaler les flux.

Je l'avais dit en 2016, comme d'autres bien avant moi. À cette époque ces arguments étaient gentiment moqués, aujourd'hui, après la pandémie, cela devient presque une évidence. Nos deux groupes voteront cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Devinaz. Deux minutes pour le groupe Synergies-Avenir, monsieur Diamantidis.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS : Monsieur le Président, chers collègues, s'il est incontestablement nécessaire de réguler le trafic sur l'axe M6-M7, un certain nombre de questions se posent à la lecture de la délibération : quelles seront les tranches horaires concernées par les restrictions de circulation sur la voie dédiée aux véhicules non polluants ? Que se passera-t-il pour la régulation des flux migratoires des mois de juillet et d'août ? Et que se passera-t-il avec la circulation des poids lourds ? La période pédagogique et d'étude statistique passée, débouchera-t-on sur des verbalisations ? Et par les restrictions de circulation sur l'axe M6-M7 que ces mesures entraîneront, ne risque-t-on pas un report de trafic sur les communes voisines d'abord ? Comme monsieur Devinaz vient de le dire à l'est, mais chez nous à l'ouest : Écully, Dardilly, Tassin la Demi Lune et Champagne au Mont d'Or qui sont déjà impactées dès que l'on ferme le tunnel, ne serait-ce que pour les travaux du soir.

Merci des précisions que vous voudrez bien nous apporter. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Jean-Luc Da Passano, vous voulez dire un petit mot ?

M. le Vice-Président DA PASSANO : Oui, c'est effectivement toujours les mêmes questions qui reviennent. Je rappelle quand même que ces voies qui seront réservées à différentes catégories de véhicules, comme on l'a rappelé tout à l'heure, ne le seront pas forcément toute la journée.

Je rappelle que nous allons mettre en place une signalisation dynamique qui permettra de l'allumer, puisque ce sont des panneaux lumineux, ou de l'éteindre. Bien sûr on a quelques idées de départ mais ensuite, on va évoluer et au fur et à mesure que nous aurons des comptages, que nous aurons un rendu, nous évoluerons. Sachant que le nombre de voies reste le même et que c'est leur affectation qui va pouvoir changer, en fonction des heures, en fonction des jours. Tout à l'heure vous parliez, cher collègue, des grandes migrations de juillet et août, il est bien évident qu'en fonction de ces migrations, on mettra ou on ne mettra pas en place certains jours ces voies. C'est quelque chose qui va évoluer, c'est quelque chose qui est vivant, ce n'est pas un projet qui, aujourd'hui, est figé. Je crois qu'il faut déjà que l'on ait tous cela en tête.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Je veux juste dire à monsieur Augoyard, au passage, pourquoi l'on ne fait pas d'enquête origine-destination sur la base de la lecture automatique des plaques, c'est tout simplement parce que la loi d'orientation des mobilités l'interdit pour des raisons, j'imagine, de liberté individuelle et donc, du coup, ne nous le permet pas.

Si personne d'autre n'a d'observation à présenter, je déclare le vote ouvert et vous demande de faire connaître le sens de votre vote en utilisant l'application mise à votre disposition.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

M. LE PRÉSIDENT : Michel Le Faou doit nous quitter, je vous propose, si cela ne vous dérange pas, que l'on passe ses trois délibérations et l'on reprendra le Conseil tel qu'il était prévu après. Je vous propose de passer les délibérations n° 2020-4284, 2020-4285 et 2020-4301 de la commission urbanisme. Merci beaucoup pour votre compréhension.

N° 2020-4284 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Projet d'une salle Arena - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) - Modification des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable au titre du code de l'environnement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4284. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Merci monsieur le Président, il s'agit d'un projet que nous avons déjà examiné avant la période de confinement. Il s'agit du projet de la salle Arena et en la matière, cette délibération doit prendre en compte le nouveau contexte lié à la période du Covid-19 et à l'état d'urgence sanitaire. Nous devons initialement organiser une concertation qui était prévue pour la période du 6 mai au 19 juin inclus. Compte tenu de la période d'état d'urgence sanitaire, bien évidemment nous n'avons pas pu tenir cette période de concertation et donc le rapport qui est soumis au Conseil propose un report de la concertation préalable.

Toutefois nous proposons, dans le cadre du report de cette concertation préalable, un amendement au projet de délibération, un amendement qui prend en compte un certain nombre de points, et notamment le fait que nous ne pouvons pas organiser une e-concertation, une concertation électronique, pour la nouvelle phase de concertation. La Présidente de la Commission nationale de débat public (CNDP) ainsi que les garants qui ont été désignés ont conclu que cette modalité de concertation électronique n'était envisageable que pour les seules concertations qui étaient déjà lancées et qu'il convenait de terminer. Donc pour cette nouvelle concertation qui se lancera durant l'été, la CNDP n'a pas retenu ce dispositif-là.

Deux autres points d'amendement : à l'issue de la concertation et si les conclusions de cette concertation sont favorables, il sera proposé la création d'un mécanisme de compensation financière tripartite entre l'Olympique lyonnais, la Métropole et les Communes de Meyzieu et de Décines Charpieu afin de mutualiser la prise en charge des dépenses des collectivités qui seraient engendrées par l'organisation des manifestations se tenant au sein de la future Arena.

Et enfin, concernant les modalités d'information et de concertation, le rapport initial proposé, envoyé et examiné en commission d'urbanisme prévoyait une date de concertation préalable démarrant le 8 juillet et se clôturant le 25 septembre et nous vous proposons donc de modifier ces dates afin de permettre, notamment sur la période de la rentrée, d'avoir des modalités de concertation plus larges qui vont plus loin dans l'année et donc avec une concertation préalable qui ne démarrerait pas le 8 juillet mais plutôt le 15 juillet et qui se clôturerait le 15 octobre inclus. Sachant qu'au titre du code de l'environnement, la période de concertation préalable ne peut excéder une période de trois mois.

Voilà l'objet de cette délibération. Il s'agira, dans un premier temps, d'adopter l'amendement relatif à cette délibération et la délibération proprement dite. Voilà, monsieur le Président, en synthèse l'objet de cette délibération et de son amendement.

(VOIR amendement - annexe 4 page 214)

M. LE PRÉSIDENT : Merci. L'intervention du GRAM est retirée. Cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, monsieur Augoyard ?

M. le Conseiller AUGOYARD : L'intervention est retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien, merci. Cinq minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Heureusement que nous sommes là parce que les bouleversements de l'emploi du temps de Michel Le Faou auraient pu valoir une absence d'intervention de ma part, ce qui aurait été surprenant.

M. LE PRÉSIDENT : Je n'aurais pas fait cela monsieur Bret, j'aurais vérifié avant. Il ne faut pas vous faire de souci.

M. le Vice-Président BRET : J'ai dit cela sur le mode de la plaisanterie parce que mon propos est plus sévère mais ce n'est pas là-dessus que je voudrais insister plus qu'il ne faut.

Vous vous en souvenez, j'avais formulé d'importantes réserves lors de la présentation de cette première délibération en décembre dernier, je ne veux pas aujourd'hui les reprendre dans leur intégralité même si je pense qu'elles restent tout à fait pertinentes et tout à fait valables. Ces réserves portaient sur la forme et sur le fond.

Sur la forme, c'était l'urgence suspecte avec laquelle était présentée une telle délibération : moins de deux mois après l'approbation définitive du PLU-H (plan local de l'urbanisme et de l'habitat). C'était le caractère exceptionnel de la procédure qui normalement était réservé aux collectivités publiques pour des équipements d'intérêt public. Et sur le fond, et je résume vraiment mon propos, c'était de vraies interrogations sur le projet d'OL City, son caractère gonflé, avec, bien sûr, de grands stades, avec un équipement hôtelier, avec un équipement tourné vers l'événementiel.

Et, vraiment monsieur le Président, puisque pour moi aussi, c'est ma dernière séance, même si l'avenir n'est jamais totalement écrit puisque c'était déjà le cas, comme pour d'autres la fois précédente, je pense que l'avenir, comme pour d'autres grandes opérations, jugera sévèrement ceux qui s'engagent dans une telle opération. Et plus globalement, sur l'avenir du développement de nos villes à la périphérie, je ne suis pas sûr que ceux qui viendront ensuite n'aient pas un jugement très sévère sur cette façon de développer la Métropole à ses franges.

Je m'en tiens là pour l'instant mais voilà qu'aujourd'hui c'est rebelote ; rebelote avec un projet qui revient. On justifie laborieusement que c'est la procédure, le confinement qui a, en quelque sorte, modifié cette concertation préalable. Je veux bien l'entendre mais ce n'est pas très très sérieux. C'était tellement peu sérieux que, dans la première version, on nous demandait une concertation préalable qui allait de juillet à septembre ce qui est quand même assez exceptionnel et il faut un amendement qui, je crois, est à l'origine du côté de Décines et de Meyzieu, qui met un peu de bon sens dans cette concertation préalable, d'une part en la repoussant jusqu'au 25 octobre et, d'autre part, en demandant un certain nombre de garanties en ce qui concerne ce que peut entraîner pour ces communes un tel équipement l'Arena.

Je rappelle aussi qu'en décembre dernier, l'examen de cette délibération avait quand même suscité un certain flottement, qu'un vote à bulletins secrets avait été repoussé à une très très très faible majorité, enfin en tout cas il fallait un tiers des votants. Le vote à bulletins secrets avait été repoussé d'extrême justesse. Chacun connaît la pugnacité du Président de l'Olympique lyonnais. On pourrait dire quand même qu'il est plus facile d'agir avec la Métropole qu'avec la Fédération française de football, si l'on considère un peu ce qui se passe au niveau du calendrier de l'Olympique lyonnais. Nous ne manifestons pas tout à fait la même résistance ou en tout cas cela se passe plus facilement avec la Métropole.

Il me semble, et cela c'est quand même l'argument essentiel, qu'aujourd'hui la sagesse et la responsabilité démocratique serait de retirer cette délibération. Un nouvel Exécutif va être mis en place au début du mois de juillet. Je trouve que, pour le coup, autant un certain nombre de délibérations justifiaient de l'urgence sanitaire, je ne suis pas sûr que cette délibération puisse justifier de la même chose et je pense qu'au contraire, l'urgence démocratique c'est d'attendre qu'il y ait en place un nouvel Exécutif métropolitain pour voir si nous devons continuer à aller dans ce sens-là.

En tout cas je persiste et, en fonction justement de cette urgence démocratique qui s'approche de nous tout de même, début du mois de juillet, est-ce que raisonnablement on ne peut pas attendre qu'il y ait un nouvel Exécutif pour s'engager dans une voie comme celle-ci ?

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour les groupes Avenir Métropole et Métropole et territoires. Qui prend la parole pour madame Bouzerda ?

Mme la Conseillère FRIER : Intervention retirée monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Grivel, trois minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Vice-Président GRIVEL : Ce projet porte un enjeu de rayonnement et d'attractivité de toute la Métropole, les spectacles, les matchs qui s'y tiendront attireront un public bien au-delà de la Métropole, on le voit bien et la Métropole de Lyon est pour le moment la seule qui n'a pas de grande salle couverte de type Zénith pour accueillir jusqu'à, au maximum, 15 000 personnes.

Parallèlement, et c'est aussi un argument que nous souhaitons rappeler, la Métropole doit être la garante de l'acceptation de ce projet par les populations locales et veiller à ce que cette salle puisse prioritairement bénéficier aux riverains, c'est un argument auquel nous tenons. Et le second c'est que cette salle s'inscrive vraiment dans un pôle métropolitain de sport et de loisirs (*propos inaudibles*) en termes de mise à disposition des habitants quelque chose d'important et nous voulions rappeler ces arguments à propos de cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Grivel. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés, madame Fautra.

Mme la Conseillère FAUTRA : Est-ce que vous m'entendez ?

M. LE PRÉSIDENT : Parfaitement.

Mme la Conseillère FAUTRA : Mesdames, messieurs, chers collègues, apprendre du passé pour mieux bâtir l'avenir, cette disposition d'esprit, nous avons le devoir de l'adopter dès lors qu'il s'agit de construire un équipement d'une telle importance pour notre Métropole de Lyon.

Avec cette salle multifonctionnelle de 16 000 places maximum, l'OL groupe porte là un projet d'envergure répondant à un besoin de territoire et présentant un intérêt certain pour le développement économique et le rayonnement du Grand Est lyonnais, plus largement de la Métropole de Lyon.

Cette infrastructure dédiée à l'événementiel sportif et culturel, dont l'implantation est prévue dans le secteur du Grand stade inauguré en 2016, répond à la vision ambitieuse que je porte pour Décines Charpieu, en matière de développement urbain comme de politique sportive et culturelle. Tout particulièrement, s'agissant de ce tènement pour lequel je nourris une ambition forte s'inscrivant dans le cadre plus général de ce que nous avons intitulé avec mon collègue et voisin, Christophe Quiniou, l'Anneau des sports.

Pour autant, prudence et exigence doivent rester nos guides tout au long de ce projet. À ce titre, je me réjouis de la co-saisine de la Commission nationale du débat public par la Métropole de Lyon et l'Olympique lyonnais, dans le cadre de cette concertation préalable à la modification du PLU-H.

J'en avais fait la demande au Président de l'Olympique lyonnais, Jean-Michel Aulas, dès le mois de juillet 2019, afin que les habitants de ma commune soient clairement informés, puissent librement s'exprimer et débattre sur l'opportunité de ce projet, ainsi que son insertion à l'échelle locale.

La situation sanitaire de notre pays, en particulier les mesures de confinement prises pour lutter contre la propagation du Covid-19, ont malheureusement empêché le déroulement de la concertation publique, préalablement fixée du 16 mai au 19 juin 2020. Afin de donner toutes les chances de réussite à ce projet, il paraît essentiel de proposer aujourd'hui, dans le contexte national que nous vivons, un calendrier et une durée adaptée à une concertation sereine et de qualité.

Or, une concertation au cœur de l'été et à la sortie de cette crise sanitaire ne permettait pas, selon nous, une écoute et un dialogue suffisants. Par ailleurs, l'impossibilité d'organiser des réunions publiques ou des ateliers thématiques en présentiel, eu égard aux règles sanitaires restant à ce jour applicables, pourrait affaiblir juridiquement la procédure engagée.

En conséquence, il est proposé de décaler la concertation préalable du 15 juillet au 15 octobre 2020 afin de permettre au plus grand nombre de nos citoyens d'y participer et de favoriser ainsi une adhésion au projet.

Parallèlement à cela, nous devons d'ores et déjà nous attacher à évaluer les coûts et bénéfices de cet aménagement à venir. Outre son impact environnemental, économique et social, il convient de mesurer les dépenses publiques liées tant à la construction qu'à l'exploitation de cette infrastructure, venant s'intégrer, je le rappelle, dans un ensemble composé à terme d'un Grand stade, d'un hôtel, d'immeubles de bureau, d'un pôle médical, d'un pôle de loisirs puis d'une Arena.

C'est pourquoi je me félicite de cette délibération qui amorce la création d'un mécanisme de compensation tripartite entre l'OL, la Métropole et les Communes de Meyzieu et Décines Charpieu, permettant notamment la réversion d'une part des bénéfices enregistrés lors des événements sportifs, musicaux et culturels.

En tant que Maire de Décines Charpieu, je resterai enfin vigilante à la prise en compte des besoins locaux liés au fonctionnement de cette salle, notamment en matière d'accessibilité, de circulation, de stationnement, de transports publics, comme je serai très attentive à ce que cet aménagement de quatre hectares, d'une friche industrielle en comprenant 13 au total, soit le point de départ, la figure de proue d'un aménagement global du site, respectueux de l'identité que nous, ville, souhaitons lui donner et favorisant la bonne intégration du quartier en politique de la ville, qui se trouve à la frange de ces grands équipements.

Je ne doute pas que le prochain Président de la Métropole aura l'écoute nécessaire pour nous accompagner dans ce dossier. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Ce dossier fait l'objet d'une proposition d'amendement par l'Exécutif. Si personne d'autre n'a d'observation à présenter, je déclare le vote ouvert et vous demande de faire connaître le sens de votre vote sur cette proposition d'amendement en utilisant l'application mise à votre disposition.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Passons maintenant au vote du dossier, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2020-4285 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 8° - Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Procédure de modification simplifiée n° 3 - Implantation d'une école de commerce, 37 rue Saint Romain - Approbation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4285. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, cette délibération concerne la procédure de modification simplifiée n° 3 du plan local d'urbanisme et de l'habitat afin de permettre l'implantation d'une école de commerce au 37 rue Saint Romain dans le 8^{ème} arrondissement de Lyon. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Synergies-Avenir, monsieur Diamantidis.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS : Monsieur le Président, chers collègues, si sur le fond il n'y pas de problème, nous voterons sur cette délibération, cependant, c'est sur la forme.

Alors que nos mandats ont été prolongés suite au Covid-19 et qu'ils expireront dans 3 semaines, est-il pertinent que nous ayons à délibérer sur un engagement à long terme qui, de fait, concerne nos successeurs ?

D'ailleurs, ce point de vue a été repris par les services de notre collectivité qui ont rejeté nos différents projets de modifications du PLU exprimés par les Communes pour l'année 2020, jugeant que l'expression de ces demandes relevait des nouvelles équipes issues des élections municipales, ce qui me paraît logique. Là, je rejoins tout à fait notre collègue Jean-Paul Bret sur la pertinence de ces délibérations. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Diamantidis. Si personne d'autre n'a d'observation à présenter, je déclare le vote ouvert et vous demande de faire connaître le sens de votre vote en utilisant l'application mise à votre disposition.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2020-4301 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 3° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest - Eviction commerciale de la société Business Facility international des locaux situés au 5 place Charles Béraudier - Approbation du protocole de résiliation de bail commercial et d'indemnisation - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4301. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit d'une délibération ayant pour objet d'approuver un protocole de résiliation d'un bail commercial et portant aussi sur une indemnisation de sortie d'occupation des locaux en question. Et, donc, ces locaux sont situés au 5 place Charles Béraudier dans le cadre de la ZAC Part-Dieu ouest et ils étaient occupés, jusqu'à présent, par la société Business Facility international, en l'occurrence occupés par Regus qui est l'autre marque commerciale de cette société. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Une minute pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM). Il n'y a personne pour le GRAM ? Je mets ce rapport aux voix.

Si personne d'autre n'a d'observation à présenter, je déclare le vote ouvert et vous demande de faire connaître le sens de votre vote en utilisant l'application mise à votre disposition.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2020-4260 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Lyon 7° - Biodistrict Lyon-Gerland - Construction d'un nouveau site commun regroupant les activités lyonnaises de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) et de l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à l'ANSES - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-4260. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, je crois que nous pouvons collectivement être fiers de la façon dont notre Métropole a su se transformer ces 10 dernières années, à tous les niveaux : dans sa configuration urbaine, dans son organisation territoriale, dans sa capacité à engager une transition économique, tout en maintenant une dynamique créatrice d'emplois et d'innovations, aussi, dans sa réponse aux nombreux défis à court, moyen et long termes qui s'imposent à nous.

La reconfiguration du Biodistrict à Gerland, objet de ce rapport, est un exemple parmi d'autres, qui démontre qu'en dépit de ce calendrier électoral et de surcroît, avec l'expérience de cette crise sanitaire, nous devons poursuivre nos efforts pour faire de notre Métropole, une place forte en matière d'innovation et de santé.

Il vous est, ici, proposé la construction d'un nouveau site de 8 500 m², pour permettre la réunion du laboratoire de recherche, l'ANSES œuvrant dans le domaine de la santé animale mais aussi la résistance antibiotique et l'hygiène alimentaire et l'ANSM sur l'efficacité des médicaments, établissement qui se trouve sous tutelle du ministère de la Santé. Ce programme requérant un investissement de 12 M€ s'inscrit dans la continuité des futurs sites du CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) et de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) et ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Diamantidis, deux minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS : Monsieur le Président, chers collègues, ainsi j'avais eu déjà l'occasion d'évoquer l'année dernière à propos de l'OMS, l'histoire de Lyon n'a rien à prouver en matière médicale de François Rabelais à François Mérieux, des générations de médecins et de chercheurs prestigieux ont jalonné l'histoire de notre cité.

Mais est-il pertinent que notre collectivité s'engage aujourd'hui de façon urgente alors que nous sommes dans un état d'exception, à trois semaines des élections encore une fois, pour un projet dont la réalisation débutera en 2022 et se terminera en 2024-2025, avec des variations de coûts que l'on pourrait redouter. Est-il pertinent de délibérer sur ce projet ? Je propose que nous le retirions. Est-ce bien légitime ? Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Képénékian pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains, trois minutes.

M. le Vice-Président KÉPÉNÉKIAN : Donc, je vais essayer de redire la même chose ! Comme cela a été évoqué, le projet de regroupement des Agences nationales de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, je parle de l'ANSES et de l'Agence nationale de sécurité du médicament, représente pour nous tous une

nouvelle brique majeure à l'édification à Lyon de toutes les expertises en faveur de la recherche en santé et de la sécurité sanitaire. Ai-je besoin de rappeler que c'est une question plus présente que jamais !

Ce projet va, en effet, permettre de réunir sur un même lieu, les expertises de deux acteurs majeurs de la santé mais également de favoriser les synergies entre eux. Les études des deux Agences bénéficieront dans un nouvel immobilier, de conditions de travail optimales adaptées au futur et en intégrant des laboratoires, des plateaux techniques et des espaces logistiques. Et il faut bien reconnaître que ce rapprochement entre ces deux Agences qui a été soutenu par les deux ministères de référence que sont le ministère de l'Agriculture pour l'un et de la Santé pour l'autre et vont s'intégrer à côté de Boehringer qui est sur le Biodistrict déjà et demain du Centre international de recherche sur le cancer et de toute notre force, qui travaillent en termes de recherches sur l'infection.

L'Agence du médicament est aujourd'hui hébergée sur le site de Lyon qui sera le site futur de l'Académie OMS et cette Agence porte l'ambition de recentrer sur Lyon ses compétences en médicaments biologiques, en ramenant à Lyon plus de 30 postes, ce qui fera au total 70 emplois sur le site lyonnais pour cette Agence.

L'autre Agence de la sécurité sanitaire est localisée sur le site du futur regroupement mais avec un bâtiment vétuste et elle réunira 105 collaborateurs, au total 175 emplois à terme regroupés sur un même site.

Le projet global vise à promouvoir une approche intégrée pionnière centrée sur la lutte contre les maladies infectieuses humaines et animales. Conformément au concept "One health" en résonance avec la feuille de route du Lyonbiopôle et la stratégie de Boehringer sur le territoire autour du réseau récemment constitué de santé publique vétérinaire et d'ailleurs promue par l'OMS.

Ce regroupement, je le redis, soutenu par les deux ministères de tutelle, est le fruit de plus d'un an de discussion mon cher collègue et néanmoins ami, mon cher Diamantidis et je crois que cela fait un an, et que faire aboutir ce projet et de le présenter aujourd'hui, sous peine de le faire retarder parce qu'il y a une forme d'urgence, vous devez comprendre que nous construisons parallèlement l'Académie de l'OMS sur le site et que nous avons besoin d'enclencher le processus. Le montant a été donné, je crois que c'est le fruit d'une négociation avec les trois acteurs de ce territoire, que sont d'abord la Ville et la Métropole mais aussi la Région qui n'a pas souhaité accompagner ce projet mais pour se porter sur un autre projet de recherches autour de Sanofi. Tout cela conforte l'idée que nous sommes un acteur majeur des systèmes de santé des prochaines années au plan mondial et l'ancrage des grandes industries pharmaceutiques à Lyon, à l'heure où l'on parle tant de ces enjeux de localisations et de relocalisations de la production, sont pour nous importants.

Demain, c'est à Lyon que seront accueillis et formés les grands cadres de santé à l'échelle mondiale avec l'Académie. C'est à Lyon que seront réunies et diffusées les connaissances sur les grands enjeux de santé publique. Demain, c'est à Lyon que seront pensés les systèmes de santé du futur et je pense qu'il est légitime que nous passions cette délibération aujourd'hui et à ce moment, parce qu'il relève de notre responsabilité collective.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Si personne d'autre n'a d'observation à présenter, je déclare le vote ouvert et vous demande de faire connaître le sens de votre vote en utilisant l'application mise à votre disposition.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2020-4265 - développement solidaire et action sociale - Personnes âgées - Attribution de financement aux structures œuvrant dans le domaine de la prévention de la perte d'autonomie pour le plan d'actions 2020 de la Conférence des financeurs - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Gandolfi a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-4265. Madame Gandolfi, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GANDOLFI, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit, par cette délibération de vous présenter la deuxième affectation des crédits de la Conférence des financeurs pour aller en direction des personnes âgées. Alors, en janvier, on avait voté l'essentiel de la répartition des budgets pour la lutte contre l'isolement pour une somme de 2,196 M€ et là, il s'agit d'en affecter le solde pour une somme de 276 000 € et la somme la plus importante, en fait, c'est la répartition des crédits en direction des résidences autonomie. Donc, avis favorable, évidemment de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Gandolfi. Cinq minutes pour madame la Conseillère Millet (non-inscrite).

Mme la Conseillère MILLET : Bonjour, monsieur le Président, chers collègues, pour ma dernière intervention, je suis heureuse de parler d'un sujet qui me tient particulièrement à cœur, le bien-être des personnes âgées, des vieux, comme j'aime à la dire.

La Conférence des financeurs, qui découle de la loi ASV (adaptation de la société au vieillissement), accorde des financements à des projets favorisant l'autonomie. Je me réjouis particulièrement de voir que nombre de ces projets portés par des associations ou des CCAS (Centres communaux d'action sociale) s'articulent autour de la lutte contre l'isolement des personnes âgées. Cet isolement mis à nouveau en exergue, lors de la période du confinement, comme il l'avait été dramatiquement lors de la canicule de 2003, avec ses 15 000 morts. Le rapport "Petits frères des pauvres, isolement des personnes âgées et les effets du confinement", estime que 300 000 personnes âgées en France sont en situation de mort sociale, c'est-à-dire 300 000 personnes de plus de 60 ans ne rencontreront quasiment jamais ou très rarement d'autres personnes : réseau amical, familial, voisins, réseau associatif.

Cette mort sociale touche plus particulièrement des femmes de plus de 75 ans, avec des revenus modestes. En outre, le rapport précise que 4,6 millions de français de plus de 60 ans, soit 27 % de ces français, éprouvent un sentiment de solitude, dont 9 % de façon régulière. 3,2 millions sont en risque d'isolement relationnel, c'est-à-dire qu'ils peuvent passer des journées entières sans parler à personne.

Pendant le confinement, chacun a pu faire l'expérience des moindres liens, de la distance imposée avec ses très proches, de l'impossibilité d'embrasser ses amis, sa famille. Chacun a pu ressentir cette douleur qui, pour beaucoup d'entre nous, n'était que passagère mais qui pour beaucoup de nos âgés, est une douleur quotidienne plus forte que les rhumatismes ou l'arthrose. Une mort lente et silencieuse car, comme l'a si bien chanté Bourvil : "Vivre sans tendresse, on ne le pourrait pas !".

Depuis la canicule de 2003, force est de constater que les politiques publiques n'ont pas suffisamment investi cette lutte contre l'isolement. La crise du Covid-19 est venue bouleverser l'indifférence, renversant les priorités, le sanitaire intimant l'arrêt de l'économie. Les personnes âgées ont été rapidement identifiées comme la tranche de la population la plus à risques, surtout les plus de 65 ans.

Le 17 mars, le Président Macron, dans son allocution, a appelé à garder le lien, appeler nos proches, donner des nouvelles, organiser aussi les choses avec nos voisins, inventer de nouvelles solidarités entre générations. L'aide aux personnes vulnérables était d'ailleurs un des motifs précisés sur l'attestation obligatoire de sortie. Une des bonnes nouvelles de cette crise a donc été l'essor de la solidarité de proximité. Dès le début du confinement, un immense élan de solidarité s'est mis en place, de la part des associations, bien sûr, mais aussi de la part de citoyens qui ont multiplié les initiatives pour aider les personnes âgées les plus isolées et fragilisées : l'aide aux courses, les initiatives pour développer les échanges numériques, les appels téléphoniques.

Cependant, pour les personnes âgées les plus isolées, les "Petits frères" rappellent qu'elles vivent une sorte de confinement permanent, une triple peine : isolement, précarité, exclusion numérique. Pour elles, le confinement a été une épreuve supplémentaire et elles peuvent se sentir complètement abandonnées. On estime ainsi que le confinement a généré un impact négatif sur la santé morale pour 41 % des personnes âgées et 31 % sur leur santé physique.

Un des enjeux majeurs du monde d'après sera de faire perdurer l'élan de solidarité, d'incarner notre beau mot de fraternité, car si 69 % des personnes âgées ont constaté l'élan de solidarité pendant la crise, seulement 31 % pensent que les Français seront plus solidaires après la crise. Or, chacun d'entre nous peut être le remède.

Pendant le confinement, on employait, me semble-t-il, à tort le terme de distanciation sociale, puisqu'il s'agissait plutôt de distanciation physique. L'isolement de nos aînés, lui est en revanche, une vraie distanciation sociale qui pourrait perdurer si la lutte contre l'isolement n'est pas mise au centre de nos actions envers les personnes âgées. Quel sera le monde d'après pour les personnes âgées dont désormais l'unique sujet de préoccupation semble être la reprise de l'activité économique ?

Durant ce mandat, j'ai plusieurs fois évoqué ce sujet et je regrette que la signature de la charte Monalisa par la Métropole, n'ait pas davantage impulsé une dynamique globale sur l'accompagnement des aînés : gérer des dispositifs comme l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie), des actions de la Conférence des financeurs sont nécessaires mais le besoin est plus grand, plus fort car la solitude tue. La coordination, la mise en lumière d'une action globale de lutte contre l'isolement devraient être prioritaires.

Le rapport des "Petits frères", précédemment cité, présente des préconisations très intéressantes qui gagneraient à être développées lors du prochain mandat, comme la lutte contre l'âgisme, la construction de vraies politiques

territoriales de proximité pour mieux repérer et soutenir les personnes âgées isolées. L'accompagnement et la valorisation des citoyens qui souhaitent s'engager auprès de personnes âgées.

Reprenons les propos de Benoît XVI, en 2012 : "Le Pape François a souligné que la qualité d'une société, je voudrais dire d'une civilisation, se juge aussi à la façon dont sont traités les anciens et à la place qui leur est réservée dans le vivre ensemble." Souhaitons que le futur Conseil de la Métropole puisse davantage piloter et coordonner une politique qui réserve aux vieux, à tous les vieux, une place et surtout un regard bienveillant. Je vous remercie et je vous souhaite à tous une bonne suite dans vos projets. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Millet. Trois minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Chers collègues et merci monsieur le Président. Bien entendu, les élus du groupe Europe-Écologie-Les Verts voteront ce rapport, tant la situation des personnes âgées est devenue préoccupante dans notre pays.

La mise en place de cette Conférence des financeurs issue de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement n'a certainement pas été si nécessaire depuis sa création, eu égard à la situation pandémique que nous vivons encore.

Mais je souhaite profiter de l'examen de ce dossier concernant les mesures de prévention de la perte d'autonomie pour rappeler que ces mesures ne peuvent pas être dissociées des politiques que nous menons vis-à-vis des personnes âgées dépendantes.

Aussi, permettez-moi de rappeler que près de la moitié des victimes de la Covid-19 sont des personnes dépendantes accueillies en EHPAD, que pour les protéger contre cette pandémie mortelle, il n'y a pas eu d'autres solutions que de les confiner dans leur chambre pendant plusieurs semaines sans possibilité de voir leur famille, sans d'autre contact que des personnels soignants et sans vie sociale, conduisant à des décès par syndrome du glissement. Doit-on aussi rappeler que de nombreuses personnes âgées se sont auto-privées de soins de peur d'être contaminées, renforçant ainsi l'isolement de beaucoup d'entre elles, générant une situation susceptible d'entraîner une surmortalité qui aurait pu être évitée dans d'autres circonstances.

L'histoire de cette pandémie n'est pas encore écrite, mais nous avons d'ores et déjà de vraies questions sur les choix économiques et politiques faits au niveau national durant de nombreuses années. Nous aurons à nous interroger sur notre modèle de société qui ne permet pas de venir en aide ni à nos concitoyens les plus vulnérables, ni à leurs familles.

L'heure aujourd'hui n'est pas à identifier des responsabilités. Des enquêtes sont en cours, et si la justice devait s'y intéresser, nous suivrons en détail l'instruction des dossiers. Nous savons que l'isolement, le manque de moyens et de ressources humaines, l'absence de reconnaissance des métiers de proximité ont probablement eu un rôle néfaste dans la surmortalité des personnes âgées dépendantes.

L'urgence va donc bien au-delà d'un vote sur des affectations de crédits, que -je rappelle- nous approuverons en l'état. Encore plus aujourd'hui qu'hier, il est de la responsabilité de notre collectivité de se doter d'une politique globale concernant les personnes âgées, qu'elles soient autonomes ou dépendantes. Le diagnostic que nous allons financer sur les besoins des personnes âgées et de leurs proches aidants doit être le plus précis possible et le plus systémique possible.

Nous attendons des actions de prévention de la perte d'autonomie qui seront identifiées, qu'elles abordent avec pertinence la rémunération des personnels, le recours à des intervenants extérieurs, la santé physique et psychique, le lien social et l'habitat. Nous insistons aussi sur le fait que ces réflexions doivent aussi se conjuguer avec tous les enjeux de prise en charge de nos parents et grands-parents devenus ou devenant dépendants et les moyens nécessaires en personnels qualifiés avec la juste rémunération de leurs missions. La solidarité et la proximité envers nos aînés les plus vulnérables n'en seront que mieux servis. Plus que jamais l'expression "pensée globale, agir local" prend tout son sens. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Artigny, je vais mettre ce rapport aux voix. Si personne d'autre n'a d'observation à présenter, je déclare le vote ouvert et vous demande de faire connaître le sens de votre vote en utilisant l'application mise à votre disposition.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GANDOLFI.

N° 2020-4268 - éducation, culture, patrimoine et sport - Collèges publics - Attribution d'une bourse métropolitaine d'aide à la poursuite de la scolarité dans le cadre de la crise épidémique Covid-19 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4268. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, le rapport n° 2020-4268 est sur l'attribution d'une bourse métropolitaine d'aide à la poursuite de la scolarité dans le cadre de la crise épidémique du Covid-19. En effet, on a constaté que l'absence de demi-pension a fait supporter aux familles une charge financière supplémentaire pour faire déjeuner les enfants au temps de midi, surtout en particulier, pour les bénéficiaires du tarif social qui était de 1 ou 2 €. Donc, il a été décidé d'apporter une aide, donc une bourse pour ces enfants-là, pour ces familles-là, en particulier en tenant compte du quotient familial. Donc, quand le quotient familial était inférieur à 400 €, ils ont une aide de 100 € et quand le quotient familial est compris entre 400 et 800 €, l'aide est de 60 €. Cela concerne à peu près 12 000 collégiens pour une somme globale de 900 000 €.

Il y a aussi deux amendements concernant cette délibération :

- le premier amendement, c'est effectivement d'étendre cette bourse aux collégiens du privé, donc pour 2 247 élèves qui représentent la somme de 155 000 €,

- et nous avons un deuxième amendement qui concerne la gratuité des repas. Vous savez que les collèges ont repris le 18 mai, donc à la date d'ouverture, on a décidé pendant 15 jours la gratuité du déjeuner avec un faible nombre d'élèves malheureusement, pendant 15 jours. Voilà, cela concerne le deuxième amendement de cette délibération, monsieur le Président et chers collègues.

(VOIR amendements - annexe 5 page 216)

M. LE PRÉSIDENT : Très bien, la Conférence a retenu cinq minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère COCHET : Absolument. Vous m'entendez ?

M. LE PRÉSIDENT : Allez-y, allez-y ! On vous entend très bien, parfait !

Mme la Conseillère COCHET : Monsieur le Président, pour cette délibération sur les collèges, je ne pouvais pas ne pas intervenir au nom du groupe Lyon Métropole Gauche Solidaires.

Tout d'abord, je voudrais profiter de cette intervention pour remercier chaleureusement Eric Desbos, Damien Berthilier et toute l'équipe de Didier Bolmont à l'éducation, pour le travail formidable effectué avec les collèges depuis janvier 2015, que j'ai pu vraiment apprécier sur Lyon 3°, à savoir : écoute des besoins remontés, concertation sur des projets de rénovation, accompagnement de projets éducatifs, amélioration des services de restauration, intégration des jeunes dans la dynamique locale, etc. Et je voudrais souligner aussi l'extraordinaire réactivité de ces équipes pendant la crise du Covid-19, pour apporter les réponses adéquates aux établissements pour ceux qui accueillent des élèves de soignants pendant le confinement et depuis, lors des deux phases de déconfinement avec d'abord la reprise des 6° et 5° et ensuite, celles des 4° et 3°.

Merci pour les gels hydroalcooliques, les masques, les barrières de sécurité, la rubalise, etc. tout le matériel qui a été nécessaire à la reprise dans de bonnes conditions. Merci et bravo !

Venons-en maintenant à l'aide apportée aux familles de milieux sociaux défavorisés qui n'ont pas pu bénéficier des tarifs de cantine pendant le confinement et ont donc subi une hausse importante de leur budget alimentaire, en effet.

C'est une initiative que le groupe Lyon Métropole Gauche Solidaires avait d'ailleurs appelé de ses vœux et nous sommes satisfaits d'avoir été entendus. J'en profite pour faire le lien avec le dossier suivant, concernant la

délibération sur la participation de la Métropole à des investissements dans les collèges privés, pour laquelle nous pourrions collectivement décider de ne rien verser aux collèges privés en investissement ou de réserver ces participations à des dépenses exclusivement réservées, à des dépenses de mises aux normes, etc.

Mais la question n'est pas là. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires a plusieurs fois demandé que les élus et les services puissent bénéficier de statistiques sur la répartition des élèves du privé selon les niveaux sociaux, comme nous les avons pour le public. Nous réitérons cette demande et nous espérons que la prochaine mandature pourra en bénéficier pour de vrai. Il faut obliger les entités responsables de l'enseignement privé sous contrat à donner ces chiffres. Seuls ces éléments, en effet, peuvent permettre, d'une part, de hiérarchiser les aides sur l'investissement, qui sont non obligatoires mais aussi, d'autre part, de pouvoir décider d'octroyer la même aide pour collégiens du privé que ceux du public, comme sur cette compensation Covid-19 sur la cantine.

Sans ces éléments, la Métropole restera impuissante à décider en fonction de critères réellement sociaux. Le groupe Lyon Métropole Gauche Solidaires votera cette délibération avec enthousiasme. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup madame Cochet. Trois minutes pour le groupe Socialistes et apparentés, madame Runel.

Mme la Conseillère RUNEL : C'est Damien Berthilier qui s'exprimera pour nos deux groupes, dans l'intervention de La Métropole autrement.

M. LE PRÉSIDENT : A l'issue des autres interventions, d'accord. Très bien. Deux minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain. Madame Burricand.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, nous approuvons cette délibération -y compris dans la version finale telle qu'elle a été présentée par monsieur Desbos.

Nous avons plaidé pour cette mesure dès le début du confinement et c'est une mesure que nous avons nous-mêmes mise en œuvre dans la Commune.

Nous savons que le tarif aidé des cantines représente une aide importante pour les familles modestes et qu'elles se sont donc trouvées pénalisées du fait de la fermeture des cantines. Et nous savons aussi que de très nombreuses familles ont eu des difficultés alimentaires et ont eu recours à la solidarité diverse et notamment à la solidarité des grandes associations.

Donc, je n'en dis pas plus. Nous voterons cette délibération et nous sommes curieux, à l'issue du confinement, d'avoir un point sur l'ensemble de ce qui s'est passé dans la Métropole du point de vue des différentes communes sur cette question de l'aide alimentaire aux familles au travers des cantines.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Burricand. Cinq minutes pour le groupe La Métropole autrement qui s'exprimera aussi pour le groupe Socialistes et apparentés, n'est-ce pas ? Monsieur Berthilier.

M. le Conseiller BERTHILIER : Tout à fait monsieur le Président. Merci monsieur le Président et mes chers collègues, donc j'interviens également au nom du groupe Socialistes et apparentés.

La délibération qui nous est proposée constitue une très bonne initiative et nous la voterons. Et d'ailleurs, je tiens à souligner tout le personnel métropolitain qui a été engagé dans le cadre, à la fois, de la réouverture des collèges mais aussi de la préparation de ce type d'élément de solidarité. L'amendement qui permet également la gratuité sur la quinzaine de jours est évidemment très bon.

En revanche, l'amendement LR semble particulièrement incongru car il reviendrait finalement à financer la cantine des collèges privés. Comme je l'ai indiqué en commission, les établissements privés ont tout loisir de faire de la solidarité en interne et des remises sur les frais d'inscription pour les familles les plus en difficulté et cela correspondrait d'ailleurs sans doute plus en montant, que les frais de cantine pour les enfants.

C'est une très bonne initiative cette délibération car c'est un signal donné aux familles les plus durement éprouvées pendant trois mois de confinement, avec toutes les conséquences sociales induites. Nous avons déjà eu l'occasion d'y revenir. C'est un signal aussi pour la jeunesse, comme le fut pour elle, la réouverture de tous les collèges et de toutes les écoles de la Métropole, car c'est de la jeunesse dont je voudrais parler maintenant. Il faut en effet faire le constat de ce que la société a demandé à ses enfants, ce qu'elle leur a fait porter sur les épaules.

Lors de votre visite du collège Jean Jaurès à Villeurbanne à laquelle vous m'aviez convié monsieur le Président, le Principal a prononcé une phrase qui résonne encore en moi : "L'école à distance ne peut pas être l'avenir. Notre

métier, c'est de capter un regard et de poser la main sur une épaule." Quelle plus belle définition de l'éducation que celle-ci et quel terrible constat cela constitue pour la période écoulée !

Il faut saluer l'effort des enseignants pour ne pas perdre le fil avec leurs élèves et les moyens informatiques qui ont pu être prêtés mais c'était un pis-aller, avec un décrochage au moins partiel d'une majorité de jeunes.

Dès les premiers jours, les enfants et les jeunes, car c'était l'état de la connaissance à ce moment-là, ont été pointés comme le vecteur principal de la transmission du virus. On a vu depuis que c'était différent. La décision de fermer les écoles a été prise avant celle de fermer les bars ou les lieux de culte et cela n'a rien d'anodin. Entendons-nous bien, les mesures sanitaires étaient nécessaires pour protéger les plus vulnérables et ne pas saturer les services de réanimation mais combien d'enfants ont dû subir le regard méfiant, voire réprobateur lorsqu'ils accompagnaient leur parent isolé pour faire des courses alimentaires ? Combien ont dû supporter l'exiguïté d'un petit appartement et subir la stigmatisation de leur quartier ? Combien ont infusé l'angoisse déversée en permanence sur les chaînes d'information en continu et sur les réseaux sociaux ? Combien sont restés prostrés dans leur chambre de peur de contaminer leurs parents ? Combien ont arrêté toute activité sportive, perdu l'occasion de manger des repas équilibrés, aggravés des problèmes de santé chronique ? Combien aussi ont été privés du moindre contact physique avec leur amoureuxse ou leur amoureux ?

Je trouve qu'on a beaucoup demandé à nos enfants, sans vraiment parler de leur situation. Dans une société qui a tendance à mettre l'enfant au centre de tout et à l'excès parfois, on a basculé dans l'extrême inverse, en l'invisibilisant. C'est la même génération qui aura appris à se cacher sous les tables pour se protéger d'une attaque terroriste. Cette même génération qui connaîtra des pics de chaleur à 50 degrés dans nos villes et qui verra disparaître des rivages sous les eaux, celle qui risque de subir de plein fouet la crise économique et sociale qui s'annonce. Nous avons donc une responsabilité immense dans les jours qui viennent d'abord mais aussi pour les prochaines années. Il faut donner des perspectives à la jeunesse, lui faire confiance car elle a démontré qu'elle était capable d'appliquer des gestes barrières que nous n'avions jamais eu à faire de toute notre vie. Et pour parler des jeunes adultes, ils étaient impliqués dans des actions bénévoles, de solidarité et dans les métiers dits "des premiers de corvée".

Alors, maintenant que la situation sanitaire est sous contrôle pour reprendre les termes du Président du Conseil scientifique, poursuivons la réouverture des écoles, pour que chaque enfant puisse retrouver ses amis, ses professeurs et un cadre collectif. Faisons de cet été, un été de loisirs pour tous ! Massifions l'offre d'accueils de loisirs, de colonies de vacances, d'animations sur l'espace public. Offrons de la culture dans la rue, dans tous les quartiers, du sport partout et pour tous et, plus largement, dotons-nous d'une véritable politique jeunesse ! Disons à nouveau à notre jeunesse, qu'elle doit avoir confiance en l'avenir, que la société est prête à l'accompagner mais surtout à lui donner les clés de la construction du monde qui sera le sien. Et ne serait-ce que pour les jeunes, essayons de maîtriser nos peurs ! La réalité est suffisamment inquiétante pour ne pas la laisser étouffer. L'idéal y est plus que jamais nécessaire !

Nous avons pris conscience collectivement -et Marylène et d'autres y sont revenus tout à l'heure- de la nécessité d'être plus attentifs aux plus âgés de notre société. C'est donc bien par la solidarité intergénérationnelle que nous pourrions répondre aux défis qui se posent à l'humanité. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Berthilier. Madame Peillon, trois minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère déléguée PEILLON : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, la crise sanitaire que nous traversons a eu des répercussions sociales importantes et elle a exacerbé les inégalités. On le sait, le confinement a été une épreuve encore plus dure dans les quartiers populaires et pour les ménages modestes.

Cette délibération prévoit d'instaurer une bourse métropolitaine d'aide à la poursuite de la scolarité, une bourse qui couvrirait la période du début du confinement à la date de reprise des cours et serait versée aux familles les plus modestes dont les enfants déjeunent habituellement à la demi-pension. Elle pourra s'élever jusqu'à 100 €, en fonction du revenu des familles.

La restauration scolaire joue un rôle social et sanitaire important. Cela a été dit. Elle permet à des jeunes, des collégiens en l'occurrence, de bénéficier d'un repas équilibré et de qualité à moindre coût. La fermeture des cantines a eu un impact financier important pour de très nombreuses familles. Cette bourse métropolitaine a pour objectif de la compenser dans un souci de justice sociale.

Il est noté que cette bourse ne constitue pas une dépense supplémentaire pour la Métropole puisqu'en effet, en temps normal, nous aurions dû participer au coût du déjeuner des enfants concernés. La fermeture des collèges et de leur cantine a eu pour effet de faire économiser à la Métropole cette dépense. Il nous semble légitime de faire profiter aux familles de cette aide, dont elles auraient dû bénéficier et dont les circonstances les ont privées. Nous ne pouvons accepter que la Métropole fasse des économies de fonctionnement durant la crise alors que des Grand Lyonnais souffrent économiquement.

Le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera ce rapport et votera également l'amendement qui propose d'élargir ce principe aux collégiens scolarisés dans l'enseignement privé sous contrat. Il n'y a en effet aucune raison d'opérer une distinction entre collégiens, d'autant que le privé bénéficie également en temps normal d'une aide de notre Métropole pour la demi-pension et ceci d'autant plus que cette aide est adaptée en fonction du revenu des familles et c'est bien le seul critère qui est retenu. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Peillon. Madame Crespy, trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère CRESPY : Monsieur le Président, mes chers collègues, en l'absence de restauration collective durant la période de confinement, vous nous proposez de voter un rapport concernant une aide forfaitaire de 100 ou 60 € par collégien en fonction du quotient familial.

Si nous saluons cette initiative en direction des familles modestes, nous avons été surpris à la lecture du rapport, de constater que les collégiens de l'enseignement privé étaient exclus de ce dispositif.

Cette surprise s'est muée en incompréhension après la Commission éducation durant laquelle les raisons évoquées pour exclure les élèves des collèges privés furent toutes caricaturales et loin d'être convaincantes. Après avoir dit que les élèves sont prétendument issus de familles plus favorisées (les élèves du privé), que les parents font le choix de payer des frais de scolarité, donc qu'ils peuvent assumer leur choix, on a même eu droit d'entendre que la crise serait moins dure pour ces familles. Vous avez argué d'une solidarité entre familles qui existerait dans ces collèges pour expliquer votre choix, cette solidarité présupposée serait donc incompatible avec celle de la Métropole ?

Ces élèves issus du privé comme leurs collègues d'accueil sont victimes de préjugés infondés. En effet, les établissements d'enseignement privé reçoivent des élèves en difficultés familiales et scolaires et certains sont boursiers. Pour eux, pas d'aide de la Métropole, alors que les revenus de leurs parents sont modiques. Il paraît impensable d'exclure pour des raisons opaques, des enfants dont les familles en difficultés financières ont dû faire face à des dépenses d'alimentation imprévues, au seul motif qu'ils ne sont pas scolarisés dans les établissements publics.

Je me permets de rappeler un élément fondamental : un élève, un enfant, quel que soit son lieu d'enseignement reste un enfant ou un adolescent avant toute chose et doit faire l'objet d'un traitement équitable.

Cette discrimination est profondément injuste et réveille de vieilles querelles privé/public qui n'ont plus lieu d'être, même si notre collègue Damien Berthilier a salué cette différence d'approche comme la marque du prolongement des différences entre la Droite et la Gauche qui tend parfois à s'effacer face à d'autres enjeux.

C'est d'autant plus incompréhensible que notre assemblée a voté en Conseil du 29 juin 2015, un dispositif de compensation tarifaire des demi-pensions des collèges privés sous contrat ; une convention a d'ailleurs été passée entre la Métropole de Lyon et chacun des collèges privés sous contrat. Pour réparer cette erreur notre groupe a fait le choix de déposer un amendement rétablissant l'égalité entre enfants. Quelle ne fut pas notre surprise de voir alors surgir un amendement de l'Exécutif qui reprenne notre proposition.

On nous a alors expliqué que si les collèges privés n'avaient pas été intégrés, c'est parce que le Diocèse n'aurait pas transmis les informations assez tôt.

Permettez-moi de sourire, monsieur le Président, alors que durant toute la Commission, vos soutiens n'ont cessé d'exprimer que ce refus des enfants scolarisés dans le privé, était un choix politique assumé. Vous avez changé d'avis, modifié votre orientation politique, rejoint la position du groupe Les Républicains. Assumez-le sans inquiétude, cher David Kimelfeld, en ce moment c'est assez courant dans votre famille politique !

En tout cas, puisque votre position est aujourd'hui conforme à la nôtre, nous voterons ce rapport avec plaisir. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Crespy de vous inquiéter d'une forme, comment dire, de recherche d'une famille. Mais je ne suis pas orphelin, rassurez-vous ! J'ai une maman, j'ai un papa ! Tout cela va très bien, vraiment !

Mme la Conseillère CRESPY : Je ne suis pas inquiète !

M. LE PRÉSIDENT : Je sais bien madame Crespy. Non, nous avons simplement pour des raisons techniques essayé de retrouver dans les propositions qui ont été faites, quelque chose qui rassemble et qui nous permette de répondre, y compris à la demande tout à fait légitime dans des établissements privés. C'est pour cela d'ailleurs que vous avez dû recevoir trois propositions d'amendements :

- une première qui émanait effectivement de l'administration et qui concernait la gratuité des repas pour les demi-pensionnaires,

- une deuxième dont vous avez fait référence et qui était déposée par le groupe Les Républicains et qui vise à étendre le dispositif à certains enfants dans les collèges privés. C'est une demande tout à fait légitime, ce n'est pas un revirement de position pour ma part. Cela s'appelle l'équité dans tous les établissements, comme vous l'avez bien dit,

- et puis, un troisième qui reprend ces deux propositions, pour permettre d'être efficaces dans la prise de décision.

Je vous propose d'abord, sauf si vous voulez revenir sur l'amendement, madame Crespy mais je crois que vous l'avez indiqué dans votre propos.

Je propose de mettre aux voix la troisième proposition d'amendement qui reprend vos objectifs et qui reprend les éléments techniques dont nous avons besoin et qui récapitule les deux autres propositions. Je propose de mettre cet amendement aux voix et j'ouvre le scrutin ; cet amendement proposé par l'Exécutif et qui fait la synthèse.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Cet amendement ayant été adopté, les deux autres sont sans objet.

Je vous propose de passer au vote du dossier et je déclare le vote ouvert pour le dossier n° 2020-4268.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2020-4269 - éducation, culture, patrimoine et sport - Collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat - Attribution de subventions d'équipement - Année 2020 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4269. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Oui, monsieur le Président, le dernier rapport concernant l'éducation ; c'est un rapport qui parle de l'attribution d'une subvention d'équipement pour 2020 aux établissements secondaires du privé, sous contrat d'association comme chaque année. C'est 1,8 M€ qu'il est proposé alors pour cette subvention d'équipement, ce sont des critères qui sont retenus souvent concernant des travaux de sécurité, de mise aux normes, d'accessibilité du public à mobilité réduite. Voilà pour cette délibération qu'on espère apaisée.

M. LE PRÉSIDENT : La Conférence des Présidents a retenu deux minutes pour le groupe Parti radical de gauche (PRG), Ludivine Piantoni.

Mme la Conseillère PIANTONI : Monsieur le Président, chers collègues, comme l'année dernière, nous votons contre ces subventions d'équipement aux collèges privés. Les raisons de ce vote défavorable sont nombreuses. Pour rappel, ces subventions ne sont pas obligatoires. Elles pourraient être limitées aux seuls travaux d'accessibilité et de sécurité qui ne représentaient que la moitié des investissements que nous avons financés sur ce mandat.

Les propositions de la Commission diocésaine sont systématiquement suivies à l'euro près et alors cela aussi commence un peu à être questionnant pour notre groupe. Nous déplorons l'absence de critères et une certaine opacité pour le public accueilli au sein des établissements privés. Je sais bien que certaines familles sont boursières et j'ai envie de dire heureusement que quelques familles boursières scolarisent leurs enfants aussi dans le privé.

Ces aides interviennent alors que l'enseignement privé est dans une situation financière bien meilleure que celle du public. Notons donc simplement deux éléments nouveaux pour 2020 :

- d'abord, une nouvelle augmentation de ces subventions, quand entre 2015 et 2019, l'enveloppe annuelle oscillait entre 1,3 M€ et 1,5 M€; elle atteint cette année 1,8 M€ et donc sur ce mandat, cela fait un total de 9 M€. Il est difficile de ne pas comparer ce 1,8 M€ à de subventions facultatives avec les 900 000 € de la bourse métropolitaine d'aide à la poursuite de la scolarité qui vient d'être adoptée. Le rapport du simple au double est peu flatteur pour l'enseignement public, alors que les collèges publics ont besoin de tout le soutien que nous pouvons leur consacrer,

- est-il pertinent d'accorder encore de telles sommes pour notamment l'amélioration acoustique d'un restaurant scolaire ? Eh bien, il est permis d'en douter ; en tout cas, nous, nous en doutons. Nous voterons contre ce rapport et je suis bien désolée de terminer cette dernière intervention pour ce mandat par un vote contre mais nous voterons contre. Merci et je souhaite une bonne continuation à tout le monde.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Piantoni. Deux minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés. Monsieur Bruno Charles.

M. le Conseiller ARTIGNY : C'est moi qui fais l'intervention. L'intervention est retirée et ce sera La Métropole autrement qui parlera derrière.

M. LE PRÉSIDENT : Trois minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller BERTHILIER : Oui, merci monsieur le Président, écoutez d'habitude je suis en Conseil et quand on parle des collèges privés, j'entends la clameur sur ma droite, enfin sur ma gauche géographiquement, elle était réunie et convaincue dans la voix de Chantal Crespy que je salue par ailleurs. Je regrette vraiment qu'on n'arrive pas à débattre sereinement de cette question-là, que ce soit sur la délibération précédente ou sur celle-ci parce qu'il y aurait vraiment matière à de vrais débats de fond qui ne soient pas justement toujours teintés d'une certaine intention prêtée à l'autre.

Je crois que la question de la mixité sociale dans nos établissements scolaires, c'est une question qui est absolument essentielle et elle est aussi posée par les établissements privés eux-mêmes qui n'ont pas tous et je pense qu'il y a une vraie erreur qui est faite dans cette assemblée, c'est de parler de l'enseignement privé comme étant quelque chose de monobloc. Or, au sein de l'enseignement privé, il y a de vraies discussions. Il y a des établissements qui ont une véritable politique de mixité sociale et c'est peut-être eux qu'il faudrait davantage encourager.

Donc, en notre nom et au nom du groupe Europe Écologie-Les Verts, ce que je voulais évoquer, c'était que chaque année, on réexamine une subvention facultative, que nous avons pointée l'an dernier, le fait qu'on était, à la fois, sur un copier-coller de la répartition de la direction diocésaine et puis, on sentait qu'il n'y avait pas une véritable politique métropolitaine puisque c'est un copier-coller et qu'on ne peut pas choisir les travaux, par exemple, les travaux de sécurité et d'accessibilité qui seraient peut-être les plus justifiables, en l'occurrence, et puis aucune donnée, de taux de boursiers, de composition sociale. On en a à l'échelle nationale mais à l'échelle locale, cela circule sous le manteau mais on sait qu'il y a une très grande différence au sein des établissements privés sous contrat du taux de mixité sociale. Pourtant, ce serait intéressant d'avoir ces chiffres-là, pour aider davantage certains établissements que d'autres.

J'ai demandé en Commission et le chiffre ne m'a pas été donné mais le résultat, je l'ai fait sur un tableau, de ce qu'on a versé depuis 2015 aux établissements privés et on voit un écart de un à cinq selon les établissements. Et dans le cinq, il y a beaucoup d'établissements qui sont plus sélectifs, avec moins de mixité sociale et dans le un, il y a plutôt les établissements de mixité sociale forte. Et, nécessairement, cela interroge et tant qu'on n'aura pas cette transparence-là, on ne pourra pas simplement dire les établissements privés accueillent des publics en difficulté. On le sait, évidemment, qu'il y en a qui en accueille mais pourquoi ne pas donner les chiffres dans ce cas-là et pouvoir en débattre et pouvoir en débattre dans l'environnement plus global du système qui est financé par les fonds publics, qui sont les écoles publics et les écoles privées sous contrat.

Voilà, donc on est sur une somme qui est importante : c'est quand même 9 M€ sur ce mandat-là, dont 4 M€ qui n'ont rien à voir avec de la mise en accessibilité et de la mise en sécurité des locaux, ce pourquoi, on ne peut pas voter cette délibération, cette année encore.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Desbos, vous vouliez dire un mot ?

M. le Conseiller délégué DESBOS : Oui, un tout petit mot puisque c'est la dernière délibération. C'est vrai que c'est un sujet qui est un petit peu récurrent. J'aimerais simplement rappeler que si on parle de 9 M€ pour un mandat, on peut parler de 270 M€ d'investissement pour les établissements publics. Donc, 270 M€, ce qui a été un effort considérable pour la Métropole, nécessaire bien évidemment et vous voyez que le montant n'a aucun rapport. Voilà, ce que je voulais dire et puis, simplement, terminer en remerciant tous ceux qui ont participé au monde de l'éducation, que ce soit opposition ou majorité, cela a été très agréable avec vous tous, et puis, un petit mot

particulier, bien évidemment, pour les services qui ont été d'un précieux secours et puis, je pense aussi beaucoup à Natacha Hirth qui a toujours été bien présente à mes côtés. Voilà, merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci à toi. Si personne d'autre n'a d'observation à présenter, je déclare le vote ouvert et vous demande de faire connaître le sens de votre vote en utilisant l'application mise à votre disposition.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2020-4283 - proximité, environnement et agriculture - Saint Fons - Lyon 7° - Feyzin - Etudes de faisabilité pour la création d'un réseau d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) de chaleur à l'échelle de la plateforme industrielle Lyon Vallée de la Chimie (Feeder énergétique) - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Gouverneyre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4283. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Monsieur le Président, pour cette délibération, nous devons approuver la réalisation d'études de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur à l'échelle de la Vallée de la Chimie et de l'individualisation totale d'autorisation de programme globale Energie pour un montant de 576 000 €, ainsi que de vous autoriser à solliciter auprès de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) une subvention. Elle a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Millet, trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, comme vous vous en doutez, j'ai découvert cette délibération avec un grand plaisir. Enfin !

Ce projet d'une intégration de l'industrie comme un acteur de la ville répond à notre conception Communiste de la place de l'industrie dans la société. Elle ne doit pas être guidée par les intérêts privés des actionnaires mais répondre à des objectifs multiples : bien sûr, produire des biens utiles, développer des savoir-faire mais aussi contribuer au développement urbain pour sortir de cette ville écartelée dans ses fonctions.

Donc, enfin ! Car les énergies fatales de la Vallée de la Chimie nous sont connues depuis longtemps ! Comme chacun le sait, beaucoup de process industriels de la Vallée sont exothermiques et les industriels doivent donc les refroidir. Ils le font, le plus souvent, avec de l'eau du Rhône et de l'air ambiant et nous devons veiller d'ailleurs au respect des règles sur les débits et la température de rejet.

Enfin donc, car un tel projet suppose de résoudre un problème complexe pour le capitalisme, comment assurer la longue durée nécessaire à toute intégration entre des sites industriels et un réseau de chaleur public qui a besoin de garantie sur l'énergie apportée ?

Ce serait beaucoup plus simple dans une société Socialiste, où la planification peut prendre en compte des critères multiples pour insérer l'industrie dans un cadre plus global.

Et c'est pour résoudre cette difficulté que vous décidez d'une étude de deux ans pour imaginer un montage économique et juridique entre industrie privée et réseau de chaleur public.

Deux ans ! Permettez-moi de vous rappeler que la Ville de Vénissieux a fait réaliser en 2012, les études de raccordement de l'usine Solvay au réseau de chaleur Vénissien et qu'il ne manquait alors justement, que le cadre juridique du contrat avec l'entreprise, cadre qui demandait l'intervention de la Communauté urbaine. Nous l'espérions lors de la négociation du nouveau contrat de DSP (délégation de service public) en 2013 ; nous apprenons donc, sept ans plus tard, que les études sont lancées.

Je vous le redis avec un sourire, monsieur le Président : vraiment, votre capitalisme technocratique est dépassé ! La Chine nous le confirme chaque jour. Il faut vraiment une autre société : le Socialisme ! Et c'est une belle conclusion pour cette dernière délibération de cette dernière séance. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Millet. Trois minutes pour le groupe La Métropole autrement.

Mme la Conseillère REVEYRAND : Monsieur le Président, chers collègues, je prends la parole juste pour quelques mots, quelques mots pour m'étonner non pas de la teneur de ce rapport mais puisqu'il faut bien souligner l'intérêt considérable de la récupération de chaleur fatale produite sur un site industriel, parfois même un site de production d'énergie.

En effet, pour l'entreprise, valoriser économiquement ce sous-produit de son process qu'est la chaleur, c'est s'affranchir de coûts de refroidissement, en améliorant ainsi sa compétitivité. Pour le territoire, c'est participer à la transition écologique avec un mix énergétique indépendant des énergies fossiles. Et pour l'habitant, c'est accéder à une source d'énergie à tarif compétitif et produite localement mais je m'étonne que l'on nous présente maintenant ce rapport qui nous engage pour l'avenir, puisqu'il présente un premier investissement d'études de plus de 500 000 €.

C'est sans doute parce qu'il est censé faire consensus mais surtout je m'étonne, on nous présente maintenant ce rapport qui consacre une telle réalisation dans la Vallée de la Chimie. Bien sûr, la Vallée de la Chimie se veut être un spot pour les énergies renouvelables et de récupération. Mais pourquoi donc ne pas avoir été durant ce mandat plus offensif sur ce sujet ? Cette énergie de récupération, un certain nombre de sites ailleurs sur notre territoire le proposent en raccordement à l'un des réseaux de chaleur métropolitain comme le site de Safran, par exemple et l'industriel est plutôt volontaire. La Métropole est plutôt frileuse. Pourquoi de telles réserves quand on sait depuis longtemps l'intérêt de tels partenariats mais aussi le temps long, voire très long, nécessaire pour le développer ? Pourquoi ailleurs se priver d'une énergie locale de récupération, surtout au regard d'un marché de l'énergie terriblement volatile et ce, pour une longue période, semble-t-il ? Et, à l'heure post-confinement où l'on parle de souveraineté nationale et de relocalisation de nos productions, l'assurance que les entreprises émettrices de chaleur ont un modèle économique sécurisé concernant le devenir de leur activité sur notre territoire, reste majeure. Je vous remercie. Nous voterons, bien évidemment ce rapport et je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je crois que monsieur Crimier, au titre de sa délégation, souhaitait intervenir, non ?

M. le Vice-Président CRIMIER : Bonjour à tous et bonjour monsieur le Président, oui simplement par rapport aux réactions qui ont été faites, je voudrais dire simplement que c'est le schéma directeur des énergies que nous avons voté ensemble à l'unanimité au mois de mai qui nous a permis cette avancée.

Alors, je ne sais pas si on est dans une économie socialiste ou pas mais il faut savoir dans ce domaine qu'il fallait aussi convaincre des partenaires et il faut savoir aussi que techniquement le temps des industriels n'est pas le temps de la Métropole en termes de process et cela, il faut en tenir compte.

Nous venons de développer avec la Métropole Lyon Rhône Solaire qui est un partenariat privé/public et citoyen (ne pas l'oublier) et donc on est dans cette dynamique-là pour ce schéma. Cela va venir mais cela va mettre un peu de temps pour l'ensemble des opérations que nous lançons mais ce partenariat privé/public et citoyen, avec des participations financières permet d'avancer dans le domaine de la récupération d'énergies et je dirais également que c'est lié à l'extension du réseau de chaleur de la Métropole, avec notamment la mise en service récente de la centrale de Surville.

Donc, voilà, je comprends l'impatience de madame Reveyrand que je vois souvent à l'Agence locale de l'énergie et du climat où nous travaillons très largement ensemble et avec bonheur, donc pour lui dire d'être un peu optimiste et que les choses avancent.

Je crois que "l'appel des 30" du Couloir de la Chimie permet d'avancer dans ce domaine et probablement et très certainement au prochain mandat pour que les enjeux climatiques de la transition énergétique dans laquelle la Métropole s'est engagée très largement, nous pourrions effectivement vous redonner le sourire au moins sur la rapidité, sachant qu'il y a quand même des investissements extrêmement importants pour pouvoir construire cette filière de chaleur. Je ne sais pas si la solution collectiviste ou socialiste est la bonne méthode mais nous essayons de travailler avec les partenaires du territoire. Voilà, merci de votre attention et merci monsieur le Président de m'avoir donné la parole.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je n'ai pas toutes les réponses techniques. Je sais que monsieur Crimier se posait la question si nous étions dans une économie socialiste. Monsieur Millet et moi-même pourrions lui dire que non, nous ne sommes pas dans une économie socialiste, je ne crois pas à la Métropole. Je mets ce rapport aux voix.

M. le Vice-Président CRIMIER : Je faisais bien sûr référence aux propos de monsieur Millet.

M. LE PRÉSIDENT : J'avais bien compris.

Si personne d'autre n'a d'observation à présenter, je déclare le vote ouvert et vous demande de faire connaître le sens de votre vote en utilisant l'application mise à votre disposition.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

N° 2020-4288 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Oullins - La Mulatière - Zone d'aménagement concerté (ZAC) La Saulaie - Mission de conception urbaine élargie - Approbation d'une convention de groupement de commandes entre la Métropole de Lyon et la Société d'équipement de la région lyonnaise (SERL) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4288. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur : Merci monsieur le Président. Il s'agit d'approuver le principe de lancement d'une mission de conception urbaine sur la ZAC de La Saulaie, sur le projet urbain de La Saulaie, d'approuver la convention de groupement avec la SERL et puis d'avoir une individualisation de programme de 150 000 € sur trois années 2021, 2022 et 2023. Avis favorable de la Commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame Vessiller, deux minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, le projet de La Saulaie est très important pour le territoire oullinois, bien sûr, mais c'est aussi un enjeu à l'échelle de la Métropole : vaste espace de friches à reconquérir, pour un nouveau quartier au sud-ouest du territoire métropolitain, bien desservi par le train et le métro, à proximité du Rhône et de l'Yzeron. Nous (les écologistes d'Oullins et de la Métropole) avons indiqué, lors de la concertation, que ce projet urbain devait être appréhendé prioritairement comme une reconquête et une renaturation du fleuve et une requalification des immeubles existants dans la partie ancienne du quartier, en plus de la reconquête des friches.

Nous avons sans doute été en partie entendus, puisque la présente délibération porte sur la mise en place d'une mission de conception urbaine qui intègre, en plus du périmètre des 20 hectares de la ZAC, 20 autres hectares du faubourg ancien et la rénovation des immeubles.

Dans ce nouveau périmètre, nous regrettons toutefois que ne soient pas prises en compte la requalification M6-M7 et les berges du Rhône, de même que les 17 hectares sur La Mulatière. Mais nous ne doutons pas que, dans les prochains mois, nous puissions à nouveau faire évoluer le projet pour avoir une vision globale de la transformation du quartier, d'en faire un projet exemplaire d'urbanisme adapté aux enjeux d'aujourd'hui, dans ses dimensions environnementales au sens très large, social (en améliorant le quartier des habitants actuels) et économique avec l'implantation d'activités créatrices d'emplois locaux et durables. Nous voterons favorablement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, donc je mets ce rapport aux voix.

M. le Vice-Président DA PASSANO : Monsieur le Président, je souhaite juste dire que les administrateurs de la SERL, bien sûr, ne participent pas à ce vote.

M. LE PRÉSIDENT : Merci de votre prudence. Si personne d'autre n'a d'observation à présenter, je déclare le vote ouvert et vous demande de faire connaître le sens de votre vote en utilisant l'application mise à votre disposition.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté, MM. Jean-Luc DA PASSANO, Michel LE FAOU, Lucien BARGE, Philippe COCHET, Mmes Martine DAVID, Valérie GLATARD et M. Jérôme STURLA, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil

d'administration de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier, à leur demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

N° 2020-4292 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Délégation des aides à la pierre 2015--2020 - Bilan 2019 - Avenant n° 7 à la convention cadre de délégation - Avenant n° 6 à la convention de gestion du parc privé pour l'année 2019 - Programme d'actions territorial 2020 - Reconstitution de l'offre démolie - Attribution de subventions d'équipement à Alliade habitat et Immobilière Rhône-Alpes - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4292. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur : Monsieur le Président, nous sommes dans le cadre des délégations des aides à la pierre, avec les éléments du bilan 2019 à approuver pour le parc public et privé et également les objectifs 2020, toujours pour le parc public et privé. Le barème des aides 2020 pour le parc public et nous avons deux subventions exceptionnelles pour 131 logements au profit de l'Immobilière Rhône-Alpes et d'Alliade habitat. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : La Conférence a retenu cinq minutes pour le groupe Socialistes et apparentés, madame Guillemot.

Mme la Conseillère GUILLEMOT : Bonjour, bonsoir à tous, je voulais intervenir sur cette délibération mais aussi sur les précédentes concernant le logement, puisque nous avons eu des mesures d'accompagnement avec le fonds d'urgence pour les impayés de loyers et le fonds de solidarité, FSL 2020. Je vais essayer en cinq minutes de ramasser l'ensemble, même si l'habitat arrive toujours en queue de délibérations de ce Conseil.

Sur le FSL, bien sûr, tout le monde s'est félicité et je rappelle que pour le FSL, les ressources doivent être inférieures à 1000 € pour un ménage et que nous avons pris dans le plan d'urgence 1 740 € pour une personne seule et 2 730 € pour un couple avec enfants et rappeler que le FSL, c'est 370 M€ des Départements et pas tous d'ailleurs s'occupent du logement privé. Et je crois que c'est important que public comme privé, dans ce fonds d'aide ou le fonds impayé comme l'ont appelé un certain nombre d'associations, nous puissions, bien sûr, intervenir.

Mais je pense qu'au niveau du logement, la crise et la sortie du déconfinement par le gouvernement n'ont pas été prises en compte suffisamment sur le problème social et nous allons avoir à faire face à un certain nombre d'impayés. C'est pourquoi, cette semaine au Sénat, nous avons voté, à la quasi-unanimité la proposition de loi de Cécile Cukierman, sénatrice de la Loire, sur l'efficacité des APL (aides personnalisées au logement) et que j'ai moi-même déposé une proposition de loi pour un fonds d'aide, un fonds d'aide de l'État de 250 M€ parce que les Départements n'y arriveront pas et qu'il faut aussi que nous puissions aider au niveau national, les copropriétaires occupants et demander aussi aux banques de maintenir systématiquement les emprunts, même si les gens pendant 12 mois, ont besoin, bien sûr, de se ressourcer pour pouvoir ensuite payer les impayés éventuels. Et puis, je voudrais aussi le signaler : instaurer une aide aux associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion de 50 M€. Ces associations qu'avec Dominique Estrosi dans le cadre la mission sénatoriale, nous avons auditionnées, souffrent beaucoup aujourd'hui et il faut absolument les aider. Ce sont des mesures d'urgence que l'État doit prendre à côté des Départements ou des Métropoles et qui, pour l'instant, ne sont pas là.

En ce qui concerne plus particulièrement la politique du logement, je crois qu'il faut revenir sur la réforme de la RLS (réduction de loyer de solidarité) mais aussi la non-indexation des APL et puis les 5 €, même si le Ministre de Normandie nous a dit que c'était une erreur, jeudi dernier. Mais, ils ne reviendront pas là-dessus.

En ce qui concerne plus le plan de relance et pour revenir plus particulièrement sur cette délibération des aides à la pierre 2015-2020 et ce bilan 2019, il faut se situer et je pense que cette délibération qui est une délibération traditionnelle, ne prend pas en compte les difficultés, à l'heure actuelle, sur la production puisqu'on nous dit que ce niveau de production 2019 est supérieur à la programmation 2018.

J'en doute, je pense que ce n'est pas le niveau de production. Ce sont bien le nombre total de logements financés agréés. Je ne crois pas que ce sera là malheureusement le nombre de logements qui seront produits, puisque nous savons aujourd'hui à peu près, le Ministre ne l'a pas contredit, nous allons avoir 100 000 logements en moins par rapport à 2018 et donc, il va falloir tout faire pour, à la fois, maintenir les ménages dans leurs logements quand ils en ont un, traiter bien sûr tout l'hébergement et là, la crise et la pandémie si elle revient en octobre, on sait qu'on ne pourra plus avoir ces structures collectives d'hébergement, puisqu'il faut vraiment être confinés individuellement. Donc, cela pose aussi le problème de vision d'ensemble de tout ce qu'est la politique de logement.

Et puis, je voudrais, permettez-moi, de revenir sur l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) parce que dans cette délibération, on nous dit que dans le cadre du NPNRU (nouveau programme national de renouvellement urbain), la Métropole a consacré à la reconstitution 500 000 €, c'est-à-dire 27 % et que ce faible taux -je cite-s'explique par "un processus complexe de repérage des opérations de logements locatifs sociaux mis en place par l'ANRU, ce qui a conduit à financer un nombre limité d'opérations 2019". Si vous vous souvenez, je l'avais dénoncé déjà lors du budget. Michel Le Faou n'est pas là aujourd'hui mais il aurait pu me répondre. Donc, malheureusement, j'avais bien raison et je pense quand même que l'ANRU, d'ailleurs si j'ai bien compris, le Président de la République a entre guillemets "convoqué" aujourd'hui le Ministre de la Ville, la semaine dernière, en questions au Gouvernement, j'ai redit qu'il n'y avait plus de politique de la ville et là, 27 %, on peut quand même douter de la réalité de l'action de l'ANRU, quand aujourd'hui, elle cumule 800 M€ de trésorerie et donc, je l'avais dit à la fin de l'année, il y avait 600 M€, maintenant, il y a 800 M€.

Et alors ce qui est plus important encore page 3, c'est "qu'on appelle les collectivités dans le cadre du NPNRU à venir, donc aider Alliade habitat et Immobilière Rhône-Alpes pour les 131 logements qui devront se faire en totalité sur la Ville de Lyon". C'est la Métropole qui doit combler alors que l'ANRU a, bien sûr les moyens de le faire et je pense qu'il faut vraiment demander à l'Agence nationale de renouvellement urbain d'intervenir.

Mais plus généralement, il faut aussi intervenir sur la politique de la ville. Je l'ai dit la semaine dernière et je le redis, nous avons aujourd'hui, avec cette crise sociale et économique qui est double, cette crise sanitaire, une telle concentration de pauvreté dans un certain nombre de quartiers, et je me félicite qu'aujourd'hui, les Ministres commencent à bouger mais je pense que c'est un peu tard et qu'on a aujourd'hui, dans les quartiers, un gros problème avec un certain nombre de personnes qui sont au chômage et qui le seront durablement. C'est pourquoi, j'ai proposé, et malheureusement, deux Ministres refusent de mettre en œuvre une procédure de mise à l'emploi des jeunes. Je pense que dans les quartiers, il faut mettre vraiment les jeunes en emploi, sachant aussi qu'un gamin seulement dans les quartiers sur dix est scolarisé. Et donc, il faut vraiment agir sur cette fracture qui est urbaine et qui va malheureusement encore s'aggraver dans notre Métropole mais aussi dans toute la France et l'appel des Maires de banlieues doit être écouté par le Gouvernement. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Guillemot. Si personne d'autre n'a d'observation à présenter, je déclare le vote ouvert et vous demande de faire connaître le sens de votre vote en utilisant l'application mise à votre disposition.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté, M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de la société Alliade habitat ainsi que Mme Corinne CARDONA, déléguée de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la société Immobilière Rhône-Alpes (IRA) n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

N° 2020-4294 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 3° - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, des immeubles situés 29 et 31 rue Paul Bert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4294. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit d'approuver la mise à disposition à titre onéreux par bail emphytéotique, au profit de Grand Lyon habitat, d'immeubles situés 29 au 31 rue Paul Bert dans Lyon 3° avec un droit d'entrée de près de 500 000 €. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Panassier, cinq minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

M. le Conseiller délégué DESBOS : Ce n'est pas madame Panassier mais l'intervention est retirée. Et nous terminons par une bonne nouvelle.

M. LE PRÉSIDENT : C'est élégant pour madame Panassier. On retiendra ce dernier mot d'Éric Desbos pour le dernier rapport du dernier Conseil. Je mets ce rapport aux voix.

M. le Conseiller délégué JACQUET : Monsieur le Président, étant au Conseil d'administration à GLH, je ne prends pas part au vote. Dernier vote, je termine mal le mandat.

M. LE PRÉSIDENT : Comme monsieur Desbos en fait. Je mets ce rapport aux voix. Si personne d'autre n'a d'observation à présenter, je déclare le vote ouvert et vous demande de faire connaître le sens de votre vote en utilisant l'application mise à votre disposition.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté, M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat, ainsi que Mme Catherine PANASSIER, compte tenu de sa qualité de Présidente de l'OPH Grand Lyon habitat n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier, à leur demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

M. LE PRÉSIDENT : Nous en avons terminé avec l'ordre du jour. Quelques mots, mais très rapides, n'ayez crainte de conclusions de ce Conseil qui est le dernier de cette mandature et le dernier que je préside sous cette mandature. D'abord, je voudrais remercier l'ensemble des Conseillers...

M. le Vice-Président COLIN : On a déjà dit au revoir une fois, il vaudrait mieux être prudent, David !

M. LE PRÉSIDENT : C'est vrai, on ne va pas encore revenir pour trois mois... On ne se le souhaite pas. Je crois que même s'il fallait faire face à cela. Je voudrais d'abord remercier l'ensemble des Conseillers métropolitains et les Conseillères métropolitaines pour l'engagement qu'ils ont eu pour l'ensemble de ce mandat et je crois aussi pouvoir dire du respect que nous avons eu les uns pour les autres. Cela a été dit, j'allais dire dans cette enceinte, ce n'est pas totalement dans cette enceinte puisque nous sommes ici dans une des grandes salles particulières de la Métropole, en tout cas, plus régulièrement dans l'enceinte du Conseil métropolitain.

C'est un mandat très particulier, puisque c'est le premier de la Métropole en tant que collectivité territoriale à statut particulier. Je crois que cela marquera une étape dans l'histoire de nos territoires.

Bien sûr, c'est un mandat qui a été mouvementé mais comme d'autres. Chacun se souviendra, je pense, dans ce Conseil d'un certain nombre de moments. Des moments quelquefois tristes. On a eu des deuils dans ce Conseil. On a eu des démissions. On a eu aussi des chansons, de la poésie. J'ai pensé tout à l'heure en écoutant Damien Berthilier qui ne sera plus là prochainement et Marylène Millet aussi qui nous ont fait part de leur talent, notamment en matière de poésies et de chansons. On a eu des sketches. On a eu aussi quelques peurs, quelques frayeurs. En tout cas, c'est ce qu'il fait, je crois, le lieu de cet espace démocratique.

Je crois que la gouvernance de cette jeune Métropole s'est enrichie au cours du mandat mais c'est le fruit, je crois, du travail collectif, du travail commun, du travail partenarial que nous avons fait ensemble. On a bâti finalement en avançant cette Métropole. Beaucoup de choses restent à faire. Je crois qu'on peut se féliciter de l'action que nous avons menée pour que demain, notamment la Conférence métropolitaine des Maires puisse avoir un rôle renforcé dans la prise des décisions. On l'a vu à travers cette crise et cela a été l'occasion de montrer que cette Conférence métropolitaine des Maires pouvait se transformer et être un lieu où on peut donner son avis sur les principaux documents sur les politiques publiques.

Bien sûr, je crois qu'on partage aussi le souci que la Commission permanente, je regarde Philippe Cochet qui en a souvent parlé ou Nathalie Perrin-Gilbert, je ne sais pas si elle est encore là, devienne comme celle des Départements une instance pluraliste, qui représente la diversité des groupes qui sont présents dans cette Métropole.

Je voudrais remercier très chaleureusement et je crois que je peux associer et cela a été dit à travers les différentes interventions, très chaleureusement, vraiment très chaleureusement, d'abord Olivier Nys et, à travers le Directeur général, je voudrais remercier l'ensemble de l'équipe de la direction générale qui s'est exprimée, a inventé, a proposé, a amélioré l'action publique dans une période, bien sûr, dans toute la période mais en particulier dans cette période exceptionnelle. Je crois qu'il faut reconnaître à cette direction générale et à travers cette direction générale, bien évidemment, à l'ensemble des agents, cette capacité à s'être mobilisés encore une fois un grand merci très chaleureux à Olivier Nys et je sais qu'il en fera part à l'ensemble des agents, comme nous avons eu déjà l'occasion de le faire à d'autres occasions.

Je voudrais aussi remercier particulièrement les agents de la DAVI (direction des assemblées et de la vie de l'institution) parce que là, on est dans des conditions exceptionnelles et je pense que, je ne sais pas si on pouvait être une référence pour l'ensemble des collectivités mais, en tout cas, les choses ici se sont très, très bien passées lors de ces séances très particulières. On ne les voit pas beaucoup mais ce sont des machinistes d'une mécanique extrêmement compliquée, extrêmement complexe et qui a fonctionné de manière quasi parfaite. Donc, un grand

merci à vous. Un grand merci à ce que vous avez fait pour faire fonctionner, pas simplement d'ailleurs ce Conseil mais l'ensemble de nos réunions que nous avons eues : Conférences des Maires, Conférences des Présidents.

Et, bien sûr, encore une fois cela a été dit mais je veux rendre hommage à l'ensemble des agents de la Métropole qui ont su s'adapter, d'abord, à une nouvelle collectivité totalement hybride, personne ne pouvait imaginer, difficile de se projeter.

Et puis, comment dire, pour faciliter sa tâche, ces agents ont eu à travailler aussi dans cette crise sanitaire exceptionnelle. Donc, cela a été un cumul, à mon avis, d'un certain nombre de difficultés et je voudrais vraiment ici leur rendre hommage. Ils ont su garder ce souci de l'intérêt général et c'est assez remarquable. Des agents bien souvent talentueux, des agents bien souvent volontaires ; on l'a vu notamment à travers la réserve métropolitaine, je crois, pendant cette crise et je crois que c'est, en partie, grâce à eux, bien évidemment, à l'action des élus qu'ils soient dans la majorité ou dans l'opposition mais aussi grâce, avant tout, à nos agents que cette Métropole est plus forte, plus agile et surtout davantage bienveillante. Elle l'a prouvé dans la période qui vient de s'écouler.

Voilà un grand merci à toutes et à tous et à bientôt ! Merci beaucoup. *(Applaudissements)*.

La séance est levée à 18 heures 07.

Annexe 1
Résultats des votes

Résultats Urgence	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	17	0	0	0	17
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	1	0	0	0	1
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	3	0	1	0	4
EELV et apparentés	5	1	5	0	0	0	5
GRAM	2	0	1	0	1	0	2
La Métropole autrement	11	0	10	0	0	0	10
Les Républicains et apparentés	29	2	28	0	0	0	28
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	2	0	0	0	2
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNIM)	2	0	0	0	0	1	1
Socialistes et apparentés	5	0	4	0	1	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	19	2	20	0	0	0	20
Synergies-Avenir	20	0	16	0	0	0	16
UDI et apparentés	5	1	5	0	0	0	5
TOTAL	135	16	126	0	3	1	130

Annexe 1

Résultats 4248	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	3	0	0	0	3
Avenir Métropole	15	3	18	0	0	0	18
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	1	0	0	0	1
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	4	0	0	0	4
EELV et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
GRAM	2	0	0	0	1	0	1
La Métropole autrement	11	0	9	0	0	0	9
Les Républicains et apparentés	28	2	27	0	0	2	29
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	1	0	1	0	2
Socialistes et apparentés	5	0	4	0	0	0	4
Socialistes et républicains métropolitains	19	2	18	0	0	0	18
Synergies-Avenir	20	0	16	0	0	0	16
UDI et apparentés	6	1	7	0	0	0	7
TOTAL	135	16	127	0	2	2	131

Annexe 1

Résultats 4249	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	3	0	0	0	3
Avenir Métropole	15	3	15	0	0	0	15
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	1	0	0	0	1
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	5	0	0	0	5
EELV et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
GRAM	2	0	1	0	1	0	2
La Métropole autrement	11	0	10	0	0	0	10
Les Républicains et apparentés	28	2	24	0	0	2	26
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	1	0	0	0	1
Socialistes et apparentés	5	0	3	0	0	0	3
Socialistes et républicains métropolitains	19	2	19	0	0	0	19
Synergies-Avenir	20	0	17	0	0	0	17
UDI et apparentés	6	1	6	0	0	0	6
TOTAL	135	16	124	0	1	2	127

Annexe 1

Résultats 4250	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	18	0	0	0	18
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	1	0	0	0	1
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	5	0	0	0	5
EELV et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
GRAM	2	0	1	0	1	0	2
La Métropole autrement	11	0	9	0	0	0	9
Les Républicains et apparentés	27	2	28	0	0	1	29
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	2	0	1	0	3
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	1	0	1	0	2
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	19	2	20	0	0	0	20
Synergies-Avenir	20	0	15	0	0	0	15
UDI et apparentés	6	1	7	0	0	0	7
TOTAL	134	16	132	0	3	1	136

Annexe 1

Résultats 4317	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	3	0	0	0	3
Avenir Métropole	15	3	18	0	0	0	18
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	4	0	0	0	4
EELV et apparentés	5	1	5	0	0	0	5
GRAM	2	0	2	0	0	0	2
La Métropole autrement	11	0	10	0	0	0	10
Les Républicains et apparentés	27	2	25	0	0	1	26
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	0	0	0	0	0
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	2	0	0	0	2
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	19	2	19	0	0	0	19
Synergies-Avenir	20	0	17	0	0	0	17
UDI et apparentés	6	1	7	0	0	0	7
TOTAL	134	16	129	0	0	1	130

Annexe 1

Résultats 4318	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	17	0	0	0	17
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	6	0	0	0	6
EELV et apparentés	5	1	5	0	0	0	5
GRAM	2	0	0	0	2	0	2
La Métropole autrement	11	0	10	0	0	0	10
Les Républicains et apparentés	27	2	26	0	0	1	27
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNIM)	2	0	2	0	0	0	2
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	19	2	18	0	0	0	18
Synergies-Avenir	20	0	17	0	0	0	17
UDI et apparentés	6	1	7	0	0	0	7
TOTAL	134	16	132	0	2	1	135

Annexe 1

Résultats 4319	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	17	0	0	0	17
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	6	0	0	0	6
EELV et apparentés	5	1	2	0	0	0	2
GRAM	2	0	1	0	1	0	2
La Métropole autrement	11	0	9	0	0	0	9
Les Républicains et apparentés	27	2	25	0	0	1	26
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNIM)	2	0	2	0	0	0	2
Socialistes et apparentés	5	0	4	0	0	0	4
Socialistes et républicains métropolitains	19	2	18	0	0	0	18
Synergies-Avenir	20	0	16	0	0	0	16
UDI et apparentés	6	1	7	0	0	0	7
TOTAL	134	16	126	0	1	1	128

Annexe 1

Résultats 4329	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	12	0	0	0	12
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	1	0	0	0	1
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	4	0	1	1	6
EELV et apparentés	5	1	3	0	0	0	3
GRAM	2	0	0	1	0	0	1
La Métropole autrement	11	0	9	0	0	0	9
Les Républicains et apparentés	27	2	21	0	0	1	22
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	2	0	0	0	2
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	0	0	0	0	0
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	19	2	19	0	0	0	19
Synergies-Avenir	20	0	13	0	1	0	14
UDI et apparentés	6	1	6	0	0	0	6
TOTAL	134	16	108	1	2	2	113

Annexe 1

Résultats 4330	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	3	0	0	0	3
Avenir Métropole	15	3	17	0	0	0	17
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	9	0	0	0	9
EELV et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
GRAM	2	0	2	0	0	0	2
La Métropole autrement	11	0	10	0	0	0	10
Les Républicains et apparentés	29	2	28	0	0	1	29
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNIM)	2	0	2	0	0	0	2
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	19	0	0	1	20
Synergies-Avenir	20	0	18	0	0	0	18
UDI et apparentés	6	1	7	0	0	0	7
TOTAL	137	16	141	0	0	2	143

Annexe 1

Résultats 4331	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	3	0	0	0	3
Avenir Métropole	15	3	15	0	0	0	15
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	5	0	0	0	5
EELV et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
GRAM	2	0	2	0	0	0	2
La Métropole autrement	11	0	10	0	0	0	10
Les Républicains et apparentés	30	2	29	0	0	1	30
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	0	0	0	0	0
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	2	0	0	0	2
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	19	2	19	0	0	0	19
Synergies-Avenir	20	0	17	0	0	0	17
UDI et apparentés	6	1	7	0	0	0	7
TOTAL	137	16	132	0	0	1	133

Annexe 1

Résultats 4332	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	18	0	0	0	18
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	8	0	0	0	8
EELV et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
GRAM	2	0	1	0	1	0	2
La Métropole autrement	11	0	10	0	0	0	10
Les Républicains et apparentés	30	2	28	0	0	1	29
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	0	0	0	0	0
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	2	0	0	0	2
Socialistes et apparentés	5	0	4	0	0	0	4
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	20	0	0	0	20
Synergies-Avenir	20	0	16	0	0	1	17
UDI et apparentés	6	1	7	0	0	0	7
TOTAL	138	16	136	0	1	2	139

Annexe 1

Résultats 4333	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	15	0	0	0	15
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	7	0	0	0	7
EELV et apparentés	5	1	5	0	0	0	5
GRAM	2	0	2	0	0	0	2
La Métropole autrement	11	0	9	0	0	0	9
Les Républicains et apparentés	30	2	28	0	0	1	29
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	0	0	0	0	0
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	2	0	0	0	2
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	20	0	0	0	20
Synergies-Avenir	20	0	17	0	0	0	17
UDI et apparentés	6	1	6	0	0	0	6
TOTAL	138	16	132	0	0	1	133

Annexe 1

Résultats 4334	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	17	0	0	0	17
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	9	0	0	0	9
EELV et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
GRAM	2	0	0	0	2	0	2
La Métropole autrement	11	0	7	0	0	0	7
Les Républicains et apparentés	30	2	27	0	0	1	28
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	2	0	0	0	2
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	20	0	0	0	20
Synergies-Avenir	20	0	15	0	1	0	16
UDI et apparentés	6	1	7	0	0	0	7
TOTAL	138	16	134	0	3	1	138

Annexe 1

Résultats 4335	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	16	0	0	0	16
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	1	0	0	0	1
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	9	0	0	0	9
EELV et apparentés	5	1	4	0	0	0	4
GRAM	2	0	2	0	0	0	2
La Métropole autrement	11	0	9	0	0	0	9
Les Républicains et apparentés	30	2	28	0	0	1	29
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	1	2	0	0	0	0	0
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	2	0	0	0	2
Socialistes et apparentés	5	0	4	0	0	0	4
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	20	0	0	0	20
Synergies-Avenir	20	0	16	0	0	0	16
UDI et apparentés	6	1	7	0	0	0	7
TOTAL	138	16	132	0	0	1	133

Annexe 1

Résultats 4336	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	16	0	0	0	16
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	9	0	0	0	9
EELV et apparentés	5	1	5	0	0	0	5
GRAM	2	0	2	0	0	0	2
La Métropole autrement	11	0	10	0	0	0	10
Les Républicains et apparentés	30	2	28	0	0	1	29
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	2	0	0	0	2
Socialistes et apparentés	5	0	4	0	0	0	4
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	17	0	0	0	17
Synergies-Avenir	20	0	17	0	0	0	17
UDI et apparentés	6	1	7	0	0	0	7
TOTAL	138	16	135	0	0	1	136

Annexe 1

Résultats 4337	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	15	0	0	0	15
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	9	0	0	0	9
EELV et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
GRAM	2	0	1	0	1	0	2
La Métropole autrement	11	0	9	0	0	0	9
Les Républicains et apparentés	30	2	28	0	0	1	29
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	2	0	0	0	2
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	20	0	0	0	20
Synergies-Avenir	20	0	17	0	0	0	17
UDI et apparentés	6	1	7	0	0	0	7
TOTAL	138	16	137	0	1	1	139

Annexe 1

Résultats 4338	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	18	0	0	0	18
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	7	0	0	0	7
EELV et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
GRAM	2	0	2	0	0	0	2
La Métropole autrement	11	0	10	0	0	0	10
Les Républicains et apparentés	30	2	28	0	1	1	30
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	2	0	0	0	2
Parti radical de gauche	1	2	0	0	0	0	0
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	2	0	0	0	2
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	20	0	0	0	20
Synergies-Avenir	20	0	16	0	0	0	16
UDI et apparentés	6	1	7	0	0	0	7
TOTAL	138	16	136	0	1	1	138

Annexe 1

Résultats 4339	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	18	0	0	0	18
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	7	0	0	0	7
EELV et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
GRAM	2	0	1	0	0	0	1
La Métropole autrement	11	0	10	0	0	0	10
Les Républicains et apparentés	30	2	27	0	1	1	29
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	2	0	0	0	2
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	2	0	0	0	2
Socialistes et apparentés	5	0	4	0	0	0	4
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	20	0	0	0	20
Synergies-Avenir	19	0	15	0	0	0	15
UDI et apparentés	6	1	7	0	0	0	7
TOTAL	137	16	135	0	1	1	137

Annexe 1

Résultats 4252	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	14	0	0	0	14
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	8	0	0	0	8
EELV et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
GRAM	2	0	0	0	2	0	2
La Métropole autrement	11	0	9	0	1	0	10
Les Républicains et apparentés	30	2	30	0	0	1	31
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	2	0	0	0	2
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNIM)	2	0	2	0	0	0	2
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	19	0	0	0	19
Synergies-Avenir	19	0	15	0	0	0	15
UDI et apparentés	6	1	5	0	0	0	5
TOTAL	137	16	131	0	3	1	135

Annexe 1

Résultats 4255	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	17	0	0	0	17
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	1	0	0	0	1
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	5	0	0	0	5
EELV et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
GRAM	2	0	2	0	0	0	2
La Métropole autrement	11	0	10	0	0	0	10
Les Républicains et apparentés	30	2	30	0	0	0	30
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	1	0	0	0	1
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNIM)	2	0	1	0	0	0	1
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	20	0	0	0	20
Synergies-Avenir	19	0	16	0	0	0	16
UDI et apparentés	6	1	7	0	0	0	7
TOTAL	137	16	135	0	0	0	135

Annexe 1

Résultats 4256	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	16	0	0	0	16
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	8	0	0	0	8
EELV et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
GRAM	2	0	1	0	1	0	2
La Métropole autrement	11	0	9	0	0	0	9
Les Républicains et apparentés	30	2	26	0	1	0	27
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	1	0	0	0	1
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNIM)	2	0	1	0	1	0	2
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	20	0	0	0	20
Synergies-Avenir	19	0	16	0	0	0	16
UDI et apparentés	6	1	7	0	0	0	7
TOTAL	137	16	131	0	3	0	134

Annexe 1

Résultats 4257	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	16	0	0	0	16
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	1	0	0	0	1
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	7	0	0	1	8
EELV et apparentés	5	1	4	0	0	0	4
GRAM	2	0	2	0	0	0	2
La Métropole autrement	11	0	10	0	0	0	10
Les Républicains et apparentés	31	2	30	0	0	0	30
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNIM)	2	0	2	0	0	0	2
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	20	0	0	0	20
Synergies-Avenir	19	0	17	0	0	0	17
UDI et apparentés	6	1	7	0	0	0	7
TOTAL	138	16	138	0	0	1	139

Annexe 1

Résultats 4258	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	18	0	0	0	18
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	7	0	0	0	7
EELV et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
GRAM	2	0	2	0	0	0	2
La Métropole autrement	11	0	10	0	0	0	10
Les Républicains et apparentés	31	2	32	0	0	0	32
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	1	2	0	0	0	0	0
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	1	0	1	0	2
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	19	0	0	0	19
Synergies-Avenir	19	0	16	0	0	0	16
UDI et apparentés	6	1	7	0	0	0	7
TOTAL	138	16	139	0	1	0	140

Annexe 1

Résultats 4259	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	3	0	0	0	3
Avenir Métropole	15	3	18	0	0	0	18
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	4	0	0	0	4
EELV et apparentés	5	1	5	0	0	0	5
GRAM	2	0	2	0	0	0	2
La Métropole autrement	11	0	11	0	0	0	11
Les Républicains et apparentés	31	2	29	0	1	0	30
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	2	0	0	0	2
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	1	1	0	0	2
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	19	0	0	0	19
Synergies-Avenir	19	0	15	0	0	0	15
UDI et apparentés	6	1	7	0	0	0	7
TOTAL	138	16	133	1	1	0	135

Annexe 1

Résultats 4261	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	3	0	0	0	3
Avenir Métropole	15	3	17	0	0	0	17
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	7	0	0	0	7
EELV et apparentés	5	1	5	0	0	0	5
GRAM	2	0	1	0	1	0	2
La Métropole autrement	11	0	10	0	0	0	10
Les Républicains et apparentés	31	2	27	0	0	0	27
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNIM)	2	0	2	0	0	0	2
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	19	0	1	0	20
Synergies-Avenir	20	0	14	0	0	0	14
UDI et apparentés	6	1	7	0	0	0	7
TOTAL	139	16	132	0	2	0	134

Annexe 1

Résultats 4262	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	17	0	0	0	17
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	7	0	0	1	8
EELV et apparentés	5	1	4	0	0	0	4
GRAM	2	0	0	0	2	0	2
La Métropole autrement	11	0	11	0	0	0	11
Les Républicains et apparentés	31	2	26	0	0	0	26
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	1	2	0	0	0	0	0
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	1	0	1	0	2
Socialistes et apparentés	5	0	4	0	0	0	4
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	16	0	0	0	16
Synergies-Avenir	20	0	17	0	0	0	17
UDI et apparentés	6	1	7	0	0	0	7
TOTAL	139	16	126	0	3	1	130

Annexe 1

Résultats 4263	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	3	0	0	0	3
Avenir Métropole	15	3	17	0	0	0	17
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	7	0	0	1	8
EELV et apparentés	5	1	5	0	0	0	5
GRAM	2	0	0	0	2	0	2
La Métropole autrement	11	0	11	0	0	0	11
Les Républicains et apparentés	31	2	27	0	0	0	27
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	2	0	0	0	2
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	17	0	0	0	17
Synergies-Avenir	20	0	16	0	0	0	16
UDI et apparentés	6	1	7	0	0	0	7
TOTAL	139	16	132	0	2	1	135

Annexe 1

Résultats 4264	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	17	0	0	0	17
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	8	0	0	0	8
EELV et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
GRAM	2	0	2	0	0	0	2
La Métropole autrement	11	0	11	0	0	0	11
Les Républicains et apparentés	31	2	27	0	0	0	27
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	2	0	0	0	2
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	1	0	1	0	2
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	20	0	0	0	20
Synergies-Avenir	20	0	13	0	0	0	13
UDI et apparentés	6	1	7	0	0	0	7
TOTAL	139	16	135	0	1	0	136

Annexe 1

Résultats 4266	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	16	0	0	0	16
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	1	0	0	0	1
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	8	0	0	0	8
EELV et apparentés	5	1	4	0	2	0	6
GRAM	2	0	0	1	1	0	2
La Métropole autrement	11	0	10	0	0	0	10
Les Républicains et apparentés	31	2	28	0	0	0	28
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	1	2	0	0	0	0	0
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	1	0	0	0	1
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	19	0	0	0	19
Synergies-Avenir	20	0	16	0	0	0	16
UDI et apparentés	6	1	7	0	0	0	7
TOTAL	139	16	128	1	3	0	132

Annexe 1

Résultats 4267	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	17	0	0	0	17
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	8	0	0	0	8
EELV et apparentés	5	1	5	0	0	0	5
GRAM	2	0	2	0	0	0	2
La Métropole autrement	11	0	11	0	0	0	11
Les Républicains et apparentés	30	2	29	0	0	0	29
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	2	0	0	0	2
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	20	0	0	0	20
Synergies-Avenir	20	0	18	0	0	0	18
UDI et apparentés	6	1	7	0	0	0	7
TOTAL	138	16	143	0	0	0	143

Annexe 1

Résultats 4270	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	18	0	0	0	18
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	8	0	0	0	8
EELV et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
GRAM	2	0	2	0	0	0	2
La Métropole autrement	11	0	10	0	0	0	10
Les Républicains et apparentés	30	2	27	0	1	0	28
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	1	1	0	0	2
Socialistes et apparentés	5	0	4	0	0	0	4
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	19	0	0	0	19
Synergies-Avenir	20	0	16	0	0	0	16
UDI et apparentés	6	1	6	0	0	0	6
TOTAL	138	16	136	1	1	0	138

Annexe 1

Résultats 4271	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	14	0	0	0	14
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	8	0	0	0	8
EELV et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
GRAM	2	0	2	0	0	0	2
La Métropole autrement	11	0	11	0	0	0	11
Les Républicains et apparentés	30	2	26	0	0	0	26
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	1	2	0	0	0	0	0
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	2	0	0	0	2
Socialistes et apparentés	5	0	4	0	0	0	4
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	20	0	0	0	20
Synergies-Avenir	20	0	16	0	0	1	17
UDI et apparentés	6	1	6	0	0	0	6
TOTAL	138	16	130	0	0	1	131

Annexe 1

Résultats 4272	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	18	0	0	0	18
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	7	0	1	0	8
EELV et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
GRAM	2	0	2	0	0	0	2
La Métropole autrement	11	0	9	0	0	0	9
Les Républicains et apparentés	30	2	26	0	1	0	27
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	1	2	0	0	0	0	0
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	1	0	0	0	1
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	20	0	0	0	20
Synergies-Avenir	20	0	18	0	0	0	18
UDI et apparentés	6	1	6	0	0	0	6
TOTAL	138	16	134	0	2	0	136

Annexe 1

Résultats 4273	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	17	0	0	0	17
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	8	0	0	0	8
EELV et apparentés	5	1	5	0	0	0	5
GRAM	2	0	1	0	1	0	2
La Métropole autrement	11	0	11	0	0	0	11
Les Républicains et apparentés	30	2	29	0	0	0	29
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	1	0	0	0	1
Parti radical de gauche	1	2	0	0	0	0	0
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	1	0	0	0	1
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	19	0	0	0	19
Synergies-Avenir	20	0	17	0	0	0	17
UDI et apparentés	6	1	6	0	0	0	6
TOTAL	138	16	133	0	1	0	134

Annexe 1

Résultats 4274	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	18	0	0	0	18
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	1	0	0	0	1
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	8	0	0	0	8
EELV et apparentés	5	1	5	0	0	0	5
GRAM	2	0	2	0	0	0	2
La Métropole autrement	11	0	11	0	0	0	11
Les Républicains et apparentés	30	2	27	0	0	0	27
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	2	0	0	0	2
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	1	0	0	0	1
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	19	0	0	0	19
Synergies-Avenir	20	0	17	0	0	0	17
UDI et apparentés	6	1	5	0	0	0	5
TOTAL	138	16	134	0	0	0	134

Annexe 1

Résultats 4275	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	3	0	0	0	3
Avenir Métropole	15	3	16	0	0	0	16
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	5	0	0	0	5
EELV et apparentés	5	1	5	0	0	0	5
GRAM	2	0	2	0	0	0	2
La Métropole autrement	11	0	10	0	0	0	10
Les Républicains et apparentés	30	2	29	0	0	0	29
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	2	0	0	1	3
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	1	0	0	0	1
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	20	0	0	0	20
Synergies-Avenir	20	0	18	0	0	0	18
UDI et apparentés	6	1	4	0	0	0	4
TOTAL	138	16	132	0	0	1	133

Annexe 1

Résultats 4276	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	18	0	0	0	18
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	8	0	0	0	8
EELV et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
GRAM	2	0	0	0	0	0	0
La Métropole autrement	11	0	11	0	0	0	11
Les Républicains et apparentés	30	2	28	0	0	0	28
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	2	0	0	1	3
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	1	0	0	0	1
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	19	0	0	0	19
Synergies-Avenir	20	0	18	0	0	0	18
UDI et apparentés	6	1	4	0	0	0	4
TOTAL	138	16	136	0	0	1	137

Annexe 1

Résultats 4277	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	18	0	0	0	18
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	1	0	0	0	1
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	8	0	0	0	8
EELV et apparentés	5	1	4	0	0	0	4
GRAM	2	0	1	0	0	0	1
La Métropole autrement	11	0	11	0	0	0	11
Les Républicains et apparentés	30	2	27	0	0	0	27
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	2	0	0	1	3
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	1	0	0	0	1
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	18	0	0	0	18
Synergies-Avenir	20	0	17	0	0	0	17
UDI et apparentés	6	1	6	0	0	0	6
TOTAL	138	16	133	0	0	1	134

Annexe 1

Résultats 4278	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	18	0	0	0	18
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	8	0	0	0	8
EELV et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
GRAM	2	0	2	0	0	0	2
La Métropole autrement	11	0	11	0	0	0	11
Les Républicains et apparentés	30	2	26	0	1	0	27
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	2	0	0	1	3
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	1	0	0	0	1
Socialistes et apparentés	5	0	4	0	0	0	4
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	20	0	0	0	20
Synergies-Avenir	20	0	16	0	0	0	16
UDI et apparentés	6	1	6	0	0	0	6
TOTAL	138	16	136	0	1	1	138

Annexe 1

Résultats 4279	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	3	0	0	0	3
Avenir Métropole	15	3	17	0	0	0	17
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	8	0	0	0	8
EELV et apparentés	5	1	5	0	0	0	5
GRAM	2	0	1	0	0	0	1
La Métropole autrement	11	0	9	0	0	0	9
Les Républicains et apparentés	30	2	30	0	0	0	30
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	1	0	0	0	1
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	18	0	0	0	18
Synergies-Avenir	20	0	18	0	0	0	18
UDI et apparentés	6	1	6	0	0	0	6
TOTAL	138	16	136	0	0	0	136

Annexe 1

Résultats 4280	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	17	0	0	0	17
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	7	0	0	0	7
EELV et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
GRAM	2	0	2	0	0	0	2
La Métropole autrement	11	0	10	0	0	0	10
Les Républicains et apparentés	30	2	27	0	0	0	27
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	1	0	0	0	1
Socialistes et apparentés	5	0	4	0	0	0	4
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	18	0	0	0	18
Synergies-Avenir	20	0	17	0	0	0	17
UDI et apparentés	6	1	6	0	0	0	6
TOTAL	138	16	134	0	0	0	134

Annexe 1

Résultats 4281	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	18	0	0	0	18
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	7	0	0	0	7
EELV et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
GRAM	2	0	2	0	0	0	2
La Métropole autrement	11	0	9	0	0	0	9
Les Républicains et apparentés	30	2	27	0	1	0	28
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	0	0	0	0	0
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	19	0	0	0	19
Synergies-Avenir	20	0	16	0	0	0	16
UDI et apparentés	6	1	6	0	0	0	6
TOTAL	138	16	134	0	1	0	135

Annexe 1

Résultats 4282	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	18	0	0	0	18
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	7	0	0	0	7
EELV et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
GRAM	2	0	2	0	0	0	2
La Métropole autrement	11	0	11	0	0	0	11
Les Républicains et apparentés	31	2	30	0	0	0	30
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	2	0	0	1	3
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	2	0	0	0	2
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	20	0	0	0	20
Synergies-Avenir	20	0	16	0	0	0	16
UDI et apparentés	6	1	6	0	0	0	6
TOTAL	139	16	141	0	0	1	142

Annexe 1

Résultats 4286	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	14	0	0	0	14
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	8	0	0	0	8
EELV et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
GRAM	2	0	2	0	0	0	2
La Métropole autrement	11	0	10	0	0	0	10
Les Républicains et apparentés	31	2	26	1	1	0	28
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	2	0	0	0	2
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	20	0	0	0	20
Synergies-Avenir	20	0	17	0	0	0	17
UDI et apparentés	6	1	4	0	0	0	4
TOTAL	139	16	133	1	1	0	135

Annexe 1

Résultats 4293	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	14	0	0	0	14
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	8	0	0	0	8
EELV et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
GRAM	2	0	2	0	0	0	2
La Métropole autrement	11	0	7	0	0	1	8
Les Républicains et apparentés	31	2	29	0	1	0	30
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	2	0	0	0	2
Socialistes et apparentés	5	0	4	0	0	0	4
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	15	0	0	0	15
Synergies-Avenir	20	0	15	0	0	0	15
UDI et apparentés	6	1	5	0	0	0	5
TOTAL	139	16	126	0	1	1	128

Annexe 1

Résultats 4295	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	3	0	0	0	3
Avenir Métropole	15	3	18	0	0	0	18
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	6	0	0	0	6
EELV et apparentés	5	1	4	0	0	0	4
GRAM	2	0	2	0	0	0	2
La Métropole autrement	11	0	11	0	0	0	11
Les Républicains et apparentés	31	2	31	0	0	0	31
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	2	0	0	0	2
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	18	0	0	0	18
Synergies-Avenir	20	0	14	0	0	0	14
UDI et apparentés	6	1	6	0	0	0	6
TOTAL	139	16	135	0	0	0	135

Annexe 1

Résultats 4296	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	3	0	0	0	3
Avenir Métropole	15	3	16	0	0	0	16
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	1	0	0	0	1
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	8	0	0	0	8
EELV et apparentés	5	1	4	0	0	0	4
GRAM	2	0	1	0	0	0	1
La Métropole autrement	11	0	10	0	0	0	10
Les Républicains et apparentés	31	2	28	0	0	0	28
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	2	0	0	0	2
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	18	0	0	0	18
Synergies-Avenir	20	0	15	0	0	0	15
UDI et apparentés	6	1	6	0	0	0	6
TOTAL	139	16	130	0	0	0	130

Annexe 1

Résultats 4297	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	17	0	0	0	17
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	8	0	0	0	8
EELV et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
GRAM	2	0	1	0	0	0	1
La Métropole autrement	11	0	10	0	0	0	10
Les Républicains et apparentés	31	2	29	0	0	0	29
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	2	0	0	0	2
Socialistes et apparentés	5	0	4	0	0	0	4
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	18	0	0	0	18
Synergies-Avenir	20	0	16	0	0	0	16
UDI et apparentés	6	1	6	0	0	0	6
TOTAL	139	16	135	0	0	0	135

Annexe 1

Résultats 4298	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	17	0	0	0	17
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	7	0	0	0	7
EELV et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
GRAM	2	0	2	0	0	0	2
La Métropole autrement	11	0	11	0	0	0	11
Les Républicains et apparentés	31	2	27	0	0	0	27
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	2	0	0	0	2
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	2	0	0	0	2
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	18	0	0	0	18
Synergies-Avenir	20	0	15	0	0	0	15
UDI et apparentés	6	1	7	0	0	0	7
TOTAL	139	16	134	0	0	0	134

Annexe 1

Résultats 4299	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	17	0	0	0	17
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	8	0	0	0	8
EELV et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
GRAM	2	0	1	0	0	0	1
La Métropole autrement	11	0	10	0	0	0	10
Les Républicains et apparentés	31	2	30	0	1	0	31
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	2	0	0	0	2
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	2	0	0	0	2
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	19	0	0	0	19
Synergies-Avenir	20	0	16	0	0	0	16
UDI et apparentés	6	1	7	0	0	0	7
TOTAL	139	16	139	0	1	0	140

Annexe 1

Résultats 4300	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	18	0	0	0	18
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	1	0	0	0	1
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	8	0	0	0	8
EELV et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
GRAM	2	0	2	0	0	0	2
La Métropole autrement	11	0	11	0	0	0	11
Les Républicains et apparentés	31	2	27	0	1	0	28
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	1	1	0	0	2
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	20	0	0	0	20
Synergies-Avenir	20	0	15	0	0	0	15
UDI et apparentés	6	1	7	0	0	0	7
TOTAL	139	16	138	1	1	0	140

Annexe 1

Résultats 4302	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	3	0	0	0	3
Avenir Métropole	15	3	17	0	0	0	17
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	1	0	0	0	1
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	8	0	0	0	8
EELV et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
GRAM	2	0	2	0	0	0	2
La Métropole autrement	11	0	10	0	0	0	10
Les Républicains et apparentés	31	2	29	0	1	0	30
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	2	0	0	0	2
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	18	0	0	0	18
Synergies-Avenir	20	0	18	0	0	0	18
UDI et apparentés	6	1	7	0	0	0	7
TOTAL	139	16	139	0	1	0	140

Annexe 1

Résultats 4303	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	17	0	0	0	17
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	1	0	0	0	1
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	8	0	0	0	8
EELV et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
GRAM	2	0	1	0	0	0	1
La Métropole autrement	11	0	11	0	0	0	11
Les Républicains et apparentés	31	2	32	0	0	0	32
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	1	0	1	0	2
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	20	0	0	0	20
Synergies-Avenir	20	0	18	0	0	0	18
UDI et apparentés	6	1	5	0	0	0	5
TOTAL	139	16	142	0	1	0	143

Annexe 1

Résultats 4304	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	17	0	0	0	17
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	1	0	0	0	1
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	8	0	0	0	8
EELV et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
GRAM	2	0	1	0	0	0	1
La Métropole autrement	11	0	10	0	0	0	10
Les Républicains et apparentés	31	2	31	0	0	0	31
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	0	1	0	0	1
Socialistes et apparentés	5	0	4	0	0	0	4
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	19	0	0	0	19
Synergies-Avenir	20	0	18	0	0	0	18
UDI et apparentés	6	1	6	0	0	0	6
TOTAL	139	16	137	1	0	0	138

Annexe 1

Résultats 4305	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	16	0	0	0	16
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	4	0	0	0	4
EELV et apparentés	5	1	5	0	0	0	5
GRAM	2	0	1	0	0	0	1
La Métropole autrement	11	0	10	0	0	0	10
Les Républicains et apparentés	31	2	26	0	0	0	26
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	2	0	0	0	2
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	1	0	0	0	1
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	19	0	0	0	19
Synergies-Avenir	20	0	17	0	0	0	17
UDI et apparentés	6	1	7	0	0	0	7
TOTAL	139	16	129	0	0	0	129

Annexe 1

Résultats 4306	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	16	0	0	0	16
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	7	0	0	0	7
EELV et apparentés	5	1	5	0	0	0	5
GRAM	2	0	1	0	0	0	1
La Métropole autrement	11	0	10	0	0	0	10
Les Républicains et apparentés	31	2	30	0	0	0	30
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	1	0	0	0	1
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	19	0	0	0	19
Synergies-Avenir	20	0	18	0	0	0	18
UDI et apparentés	6	1	6	0	0	0	6
TOTAL	139	16	137	0	0	0	137

Annexe 1

Résultats 4307	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	18	0	0	0	18
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	1	0	0	0	1
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	8	0	0	0	8
EELV et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
GRAM	2	0	1	0	0	0	1
La Métropole autrement	11	0	11	0	0	0	11
Les Républicains et apparentés	31	2	26	0	0	0	26
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	1	0	0	0	1
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	18	0	0	0	18
Synergies-Avenir	20	0	19	0	0	0	19
UDI et apparentés	6	1	6	0	0	0	6
TOTAL	139	16	137	0	0	0	137

Annexe 1

Résultats 4308	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	17	0	0	0	17
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	8	0	0	0	8
EELV et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
GRAM	2	0	1	0	0	0	1
La Métropole autrement	11	0	10	0	0	0	10
Les Républicains et apparentés	31	2	28	0	1	0	29
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNIM)	2	0	1	0	0	0	1
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	20	0	0	0	20
Synergies-Avenir	20	0	16	0	0	0	16
UDI et apparentés	6	1	7	0	0	0	7
TOTAL	139	16	138	0	1	0	139

Annexe 1

Résultats 4310	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	3	16	0	0	0	16
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	1	0	0	0	1
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	6	0	0	0	6
EELV et apparentés	5	1	4	0	0	0	4
GRAM	2	0	0	0	1	0	1
La Métropole autrement	11	0	11	0	0	0	11
Les Républicains et apparentés	31	2	27	0	0	0	27
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	1	0	0	0	1
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	19	0	0	0	19
Synergies-Avenir	20	0	18	0	0	0	18
UDI et apparentés	6	1	6	0	0	0	6
TOTAL	139	16	130	0	1	0	131

Annexe 1

Résultats 4311	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	4	16	0	0	0	16
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	1	0	0	0	1
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	7	0	0	0	7
EELV et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
GRAM	2	0	1	0	0	0	1
La Métropole autrement	11	0	11	0	0	0	11
Les Républicains et apparentés	31	2	25	0	0	0	25
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	2	0	0	0	2
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	18	0	0	0	18
Synergies-Avenir	20	0	17	0	0	0	17
UDI et apparentés	6	1	7	0	0	0	7
TOTAL	139	17	133	0	0	0	133

Annexe 1

Résultats 4312	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	4	15	0	0	0	15
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	1	0	0	0	1
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	8	0	0	0	8
EELV et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
GRAM	2	0	2	0	0	0	2
La Métropole autrement	11	0	10	0	0	0	10
Les Républicains et apparentés	31	2	28	0	0	0	28
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	2	0	0	0	2
Socialistes et apparentés	5	0	4	0	0	0	4
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	20	0	0	0	20
Synergies-Avenir	20	0	16	0	0	0	16
UDI et apparentés	6	1	7	0	0	0	7
TOTAL	139	17	136	0	0	0	136

Annexe 1

Résultats 4313	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	4	17	0	0	0	17
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	7	0	0	0	7
EELV et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
GRAM	2	0	1	0	0	0	1
La Métropole autrement	11	0	11	0	0	0	11
Les Républicains et apparentés	31	2	26	0	0	0	26
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	2	0	0	0	2
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	1	0	0	0	1
Socialistes et apparentés	5	0	3	0	0	0	3
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	18	0	0	0	18
Synergies-Avenir	20	0	15	0	0	0	15
UDI et apparentés	6	1	7	0	0	0	7
TOTAL	139	17	130	0	0	0	130

Annexe 1

Résultats 4314	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	4	17	0	0	0	17
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	8	0	0	0	8
EELV et apparentés	5	1	5	0	0	0	5
GRAM	2	0	1	0	0	0	1
La Métropole autrement	11	0	11	0	0	0	11
Les Républicains et apparentés	31	2	31	0	0	0	31
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	2	0	0	0	2
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	20	0	0	0	20
Synergies-Avenir	20	0	18	0	0	0	18
UDI et apparentés	6	1	7	0	0	0	7
TOTAL	139	17	143	0	0	0	143

Annexe 1

Résultats 4315	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	4	16	0	0	0	16
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	7	0	0	0	7
EELV et apparentés	5	1	4	0	0	0	4
GRAM	2	0	1	0	0	0	1
La Métropole autrement	11	0	11	0	0	0	11
Les Républicains et apparentés	31	2	27	0	0	0	27
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	1	2	0	0	0	0	0
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	1	0	0	0	1
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	19	0	0	0	19
Synergies-Avenir	20	0	17	0	0	0	17
UDI et apparentés	6	1	7	0	0	0	7
TOTAL	139	17	131	0	0	0	131

Annexe 1

Résultats 4287	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	4	17	0	0	0	17
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	7	0	0	0	7
EELV et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
GRAM	2	0	1	0	1	0	2
La Métropole autrement	11	0	11	0	0	0	11
Les Républicains et apparentés	31	2	28	0	1	0	29
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	0	2	0	0	0	0	0
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	2	0	2	0	0	0	2
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	20	0	0	0	20
Synergies-Avenir	20	0	18	0	0	0	18
UDI et apparentés	6	1	7	0	0	0	7
TOTAL	138	17	138	0	2	0	140

Annexe 1

Résultats 4289	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	3	0	0	0	3
Avenir Métropole	15	4	17	0	0	0	17
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	7	0	0	0	7
EELV et apparentés	5	1	5	0	0	0	5
GRAM	2	0	1	0	0	0	1
La Métropole autrement	11	0	9	0	0	0	9
Les Républicains et apparentés	30	2	29	0	1	0	30
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	0	0	0	0	0
Non inscrit	3	0	2	0	0	0	2
Parti radical de gauche	0	2	0	0	0	0	0
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	1	0	1	0	0	0	1
Socialistes et apparentés	5	0	4	0	0	0	4
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	19	0	0	0	19
Synergies-Avenir	20	0	17	0	0	0	17
UDI et apparentés	6	1	7	0	0	0	7
TOTAL	136	17	127	0	1	0	128

Annexe 1

Résultats 4290	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	3	0	0	0	3
Avenir Métropole	15	4	16	0	0	0	16
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	1	0	0	0	1
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	7	0	0	0	7
EELV et apparentés	5	1	4	0	0	0	4
GRAM	2	0	0	0	0	0	0
La Métropole autrement	11	0	10	0	0	0	10
Les Républicains et apparentés	30	2	31	0	0	0	31
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	0	0	0	0	0
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	0	2	0	0	0	0	0
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	1	0	1	0	0	0	1
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	19	0	0	0	19
Synergies-Avenir	20	0	17	0	0	0	17
UDI et apparentés	6	1	7	0	0	0	7
TOTAL	136	17	128	0	0	0	128

Annexe 1

Résultats 4291	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	3	0	0	0	3
Avenir Métropole	15	4	17	0	0	0	17
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	1	0	0	0	1
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	8	0	0	0	8
EELV et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
GRAM	2	0	1	0	0	0	1
La Métropole autrement	11	0	11	0	0	0	11
Les Républicains et apparentés	30	2	28	0	0	0	28
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	0	2	0	0	0	0	0
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNIM)	1	0	1	0	0	0	1
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	18	0	0	0	18
Synergies-Avenir	19	0	14	0	0	0	14
UDI et apparentés	6	1	6	0	0	0	6
TOTAL	135	17	129	0	0	0	129

Annexe 1

Résultats 4309	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	4	17	0	0	0	17
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	8	0	0	0	8
EELV et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
GRAM	2	0	0	0	1	0	1
La Métropole autrement	11	0	10	0	0	0	10
Les Républicains et apparentés	30	2	27	0	0	0	27
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	0	2	0	0	0	0	0
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	1	0	1	0	0	0	1
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	19	0	0	0	19
Synergies-Avenir	19	0	16	0	0	0	16
UDI et apparentés	6	1	7	0	0	0	7
TOTAL	135	17	132	0	1	0	133

Annexe 1

Résultats 4316	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	4	18	0	0	0	18
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	7	0	0	0	7
EELV et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
GRAM	2	0	1	0	0	0	1
La Métropole autrement	11	0	11	0	0	0	11
Les Républicains et apparentés	30	2	30	0	0	0	30
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	0	2	0	0	0	0	0
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	1	0	1	0	0	0	1
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	19	0	0	0	19
Synergies-Avenir	19	0	16	0	0	0	16
UDI et apparentés	6	1	7	0	0	0	7
TOTAL	135	17	137	0	0	0	137

Annexe 1

Résultats amendement 4320	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	3	0	1	0	4
Avenir Métropole	15	4	15	0	0	0	15
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	1	0	0	0	1
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	5	0	0	0	5
EELV et apparentés	5	1	4	0	1	0	5
GRAM	2	0	1	0	0	0	1
La Métropole autrement	11	0	9	0	0	1	10
Les Républicains et apparentés	31	2	28	0	0	1	29
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	0	2	0	0	0	0	0
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	1	0	0	0	0	0	0
Socialistes et apparentés	5	0	4	1	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	18	1	1	0	20
Synergies-Avenir	21	0	17	0	1	0	18
UDI et apparentés	6	1	6	0	0	0	6
TOTAL	138	17	121	2	4	2	129

Annexe 1

Résultats 4320	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	4	16	0	0	0	16
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	8	0	0	0	8
EELV et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
GRAM	2	0	2	0	0	0	2
La Métropole autrement	11	0	10	0	0	0	10
Les Républicains et apparentés	31	2	32	0	0	0	32
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	0	2	0	0	0	0	0
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	1	0	1	0	0	0	1
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	19	2	18	0	0	0	18
Synergies-Avenir	21	0	19	0	0	0	19
UDI et apparentés	6	1	7	0	0	0	7
TOTAL	137	17	140	0	0	0	140

Annexe 1

Résultats 4321	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	4	16	0	0	0	16
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	3	0	0	0	3
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	8	0	0	0	8
EELV et apparentés	5	1	3	0	0	0	3
GRAM	2	0	2	0	0	0	2
La Métropole autrement	11	0	10	0	0	0	10
Les Républicains et apparentés	30	2	29	0	0	0	29
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	0	2	0	0	0	0	0
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	1	0	0	0	0	0	0
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	20	0	0	0	20
Synergies-Avenir	21	0	18	0	0	0	18
UDI et apparentés	6	1	6	0	0	0	6
TOTAL	137	17	134	0	0	0	134

Annexe 1

Résultats 4322	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	4	15	0	0	0	15
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	3	0	0	0	3
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	8	0	0	0	8
EELV et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
GRAM	2	0	1	0	0	0	1
La Métropole autrement	11	0	10	0	0	0	10
Les Républicains et apparentés	30	2	25	0	2	0	27
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	0	2	0	0	0	0	0
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	1	0	0	0	0	0	0
Socialistes et apparentés	5	0	4	0	0	0	4
Socialistes et républicains métropolitains	20	3	19	0	0	0	19
Synergies-Avenir	21	0	19	0	0	0	19
UDI et apparentés	6	1	6	0	0	0	6
TOTAL	137	18	129	0	2	0	131

Annexe 1

Résultats 4323	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	4	14	0	0	0	14
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	8	0	0	0	8
EELV et apparentés	5	1	4	0	0	0	4
GRAM	2	0	2	0	0	0	2
La Métropole autrement	11	0	10	0	0	0	10
Les Républicains et apparentés	30	2	24	0	3	0	27
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	0	2	0	0	0	0	0
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	1	0	0	0	0	0	0
Socialistes et apparentés	5	0	4	0	0	0	4
Socialistes et républicains métropolitains	20	3	19	0	0	0	19
Synergies-Avenir	21	0	18	0	0	0	18
UDI et apparentés	6	1	6	0	0	0	6
TOTAL	137	18	125	0	3	0	128

Annexe 1

Résultats 4324	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Avenir Métropole	15	4	17	0	0	0	17
Centre démocrate Lyon Métropole	3	0	2	0	0	0	2
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	8	0	0	0	8
EELV et apparentés	5	1	5	0	0	0	5
GRAM	2	0	2	0	0	0	2
La Métropole autrement	11	0	11	0	0	0	11
Les Républicains et apparentés	30	2	31	0	1	0	32
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	0	2	0	0	0	0	0
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	1	0	0	0	0	0	0
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	3	18	0	0	0	18
Synergies-Avenir	21	0	19	0	0	0	19
UDI et apparentés	6	1	6	0	0	0	6
TOTAL	137	18	138	0	1	0	139

Annexe 1

Résultats 4325	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	3	0	0	0	3
Avenir Métropole	14	4	13	0	0	0	13
Centre démocrate Lyon Métropole	2	0	1	0	0	0	1
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	2	0	0	0	2
EELV et apparentés	4	1	4	0	0	0	4
GRAM	2	0	0	0	2	0	2
La Métropole autrement	11	0	10	0	0	0	10
Les Républicains et apparentés	29	2	6	0	14	2	22
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	2	0	1	0	3
Parti radical de gauche	1	2	0	0	0	0	0
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	1	0	0	0	0	0	0
Socialistes et apparentés	5	0	3	0	0	0	3
Socialistes et républicains métropolitains	18	3	15	0	0	0	15
Synergies-Avenir	21	0	15	0	0	0	15
UDI et apparentés	5	1	5	1	0	0	6
TOTAL	131	18	85	1	17	2	105

Annexe 1

Résultats 4326	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	3	0	1	0	4
Avenir Métropole	15	3	17	0	0	0	17
Centre démocrate Lyon Métropole	1	1	0	0	0	0	0
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	0	0	5	0	5
EELV et apparentés	4	1	4	0	0	0	4
GRAM	2	0	0	1	0	0	1
La Métropole autrement	11	0	11	0	0	0	11
Les Républicains et apparentés	29	2	1	0	26	0	27
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	1	0	2	0	3
Parti radical de gauche	2	2	4	0	0	0	4
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	1	0	0	0	0	0	0
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	19	2	18	0	0	0	18
Synergies-Avenir	21	0	18	0	0	0	18
UDI et apparentés	6	1	4	2	0	0	6
TOTAL	134	17	93	3	34	0	130

Annexe 1

Résultats 4327	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	4	0	3	0	0	0	3
Avenir Métropole	15	3	14	0	0	0	14
Centre démocrate Lyon Métropole	1	1	0	0	0	0	0
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	0	8	0	0	8
EELV et apparentés	5	1	5	0	0	0	5
GRAM	2	0	0	2	0	0	2
La Métropole autrement	10	1	11	0	0	0	11
Les Républicains et apparentés	26	2	22	0	3	0	25
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	3	0	1	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	2	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	1	0	0	0	0	0	0
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	19	2	17	0	0	0	17
Synergies-Avenir	21	0	18	0	0	0	18
UDI et apparentés	6	1	4	0	0	0	4
TOTAL	131	18	111	10	4	0	125

Annexe 1

Résultats 4328	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	2	0	2	0	0	0	2
Avenir Métropole	15	3	13	0	0	0	13
Centre démocrate Lyon Métropole	1	1	0	0	0	0	0
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	8	0	0	0	8
EELV et apparentés	5	1	5	0	0	0	5
GRAM	2	0	1	0	0	0	1
La Métropole autrement	10	1	10	0	0	0	10
Les Républicains et apparentés	27	3	27	0	0	1	28
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	2	2	4	0	0	0	4
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	1	0	0	0	0	0	0
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	19	3	18	0	0	0	18
Synergies-Avenir	20	0	18	0	0	0	18
UDI et apparentés	6	1	7	0	0	0	7
TOTAL	129	20	127	0	0	1	128

Annexe 1

Résultats 4340	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	2	0	2	0	0	0	2
Avenir Métropole	15	3	15	0	0	0	15
Centre démocrate Lyon Métropole	1	1	0	0	0	0	0
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	8	0	0	0	8
EELV et apparentés	5	1	5	0	0	0	5
GRAM	1	0	0	0	1	0	1
La Métropole autrement	10	1	11	0	0	0	11
Les Républicains et apparentés	27	3	28	0	0	0	28
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	2	0	0	0	2
Parti radical de gauche	2	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	1	0	0	0	0	0	0
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	19	3	16	0	0	0	16
Synergies-Avenir	21	0	20	0	0	0	20
UDI et apparentés	6	1	7	0	0	0	7
TOTAL	129	20	129	0	1	0	130

Annexe 1

Résultats 4251	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	2	0	2	0	0	0	2
Avenir Métropole	15	3	14	0	0	0	14
Centre démocrate Lyon Métropole	1	1	0	0	0	0	0
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	3	0	0	0	3
EELV et apparentés	5	1	5	0	0	0	5
GRAM	1	0	1	0	0	0	1
La Métropole autrement	10	1	10	0	0	0	10
Les Républicains et apparentés	25	3	26	0	0	0	26
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	2	2	4	0	0	0	4
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	1	0	0	0	0	0	0
Socialistes et apparentés	5	0	4	0	0	0	4
Socialistes et républicains métropolitains	19	3	18	0	0	0	18
Synergies-Avenir	20	0	18	0	0	0	18
UDI et apparentés	6	1	6	0	0	0	6
TOTAL	126	20	121	0	0	0	121

Annexe 1

Résultats 4253	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	2	0	1	0	0	0	1
Avenir Métropole	14	3	14	0	0	0	14
Centre démocrate Lyon Métropole	1	1	0	0	0	0	0
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	8	0	0	0	8
EELV et apparentés	5	1	5	0	0	0	5
GRAM	1	0	0	0	1	0	1
La Métropole autrement	10	1	10	0	0	0	10
Les Républicains et apparentés	25	3	23	0	0	0	23
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	2	2	4	0	0	0	4
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	1	0	0	0	0	0	0
Socialistes et apparentés	5	0	4	0	0	0	4
Socialistes et républicains métropolitains	19	3	17	0	0	0	17
Synergies-Avenir	20	0	15	0	2	0	17
UDI et apparentés	6	2	5	0	0	0	5
TOTAL	125	21	115	0	3	0	118

Annexe 1

Résultats 4254	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	2	0	2	0	0	0	2
Avenir Métropole	14	4	15	1	1	0	17
Centre démocrate Lyon Métropole	1	1	0	0	0	0	0
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	7	0	0	0	7
EELV et apparentés	5	1	4	0	0	0	4
GRAM	1	0	0	0	0	0	0
La Métropole autrement	10	1	11	0	0	0	11
Les Républicains et apparentés	25	3	25	0	0	0	25
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	2	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	1	0	1	0	0	0	1
Socialistes et apparentés	5	0	4	1	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	19	3	17	0	0	0	17
Synergies-Avenir	19	0	18	0	0	0	18
UDI et apparentés	6	2	5	0	0	0	5
TOTAL	124	22	122	2	1	0	125

Annexe 1

Résultats amendement 4284	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	1	0	1	0	0	0	1
Avenir Métropole	14	4	9	1	5	0	15
Centre démocrate Lyon Métropole	2	0	1	0	0	0	1
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	0	5	0	0	5
EELV et apparentés	5	1	5	0	1	0	6
GRAM	0	0	0	0	0	0	0
La Métropole autrement	10	1	4	0	6	0	10
Les Républicains et apparentés	25	3	23	3	0	0	26
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	1	0	2	0	3
Parti radical de gauche	2	2	1	0	0	0	1
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	1	0	0	0	0	0	0
Socialistes et apparentés	5	0	2	0	3	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	14	0	0	0	14
Synergies-Avenir	20	0	16	0	1	1	18
UDI et apparentés	4	2	2	0	0	0	2
TOTAL	123	20	85	9	18	1	113

Annexe 1

Résultats 4284	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	1	0	1	0	0	0	1
Avenir Métropole	14	4	9	0	7	0	16
Centre démocrate Lyon Métropole	2	0	0	0	0	0	0
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	0	8	0	0	8
EELV et apparentés	5	1	2	0	3	0	5
GRAM	0	0	0	0	0	0	0
La Métropole autrement	10	1	3	1	6	0	10
Les Républicains et apparentés	25	3	25	1	0	0	26
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	1	0	3	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	0	1	1	0	2
Parti radical de gauche	2	2	0	0	0	0	0
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	1	0	0	0	0	0	0
Socialistes et apparentés	5	0	1	0	4	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	17	0	1	0	18
Synergies-Avenir	20	0	14	0	2	0	16
UDI et apparentés	4	2	3	0	0	0	3
TOTAL	123	20	79	11	27	0	117

Annexe 1

Résultats 4285	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	1	0	1	0	0	0	1
Avenir Métropole	14	4	10	0	6	0	16
Centre démocrate Lyon Métropole	2	0	1	0	0	0	1
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	7	0	1	0	8
EELV et apparentés	5	1	4	0	2	0	6
GRAM	0	0	0	0	0	0	0
La Métropole autrement	10	1	7	0	3	0	10
Les Républicains et apparentés	25	3	22	0	0	0	22
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	2	0	1	0	3
Parti radical de gauche	2	2	4	0	0	0	4
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	1	0	0	0	0	0	0
Socialistes et apparentés	5	0	4	0	1	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	17	0	1	0	18
Synergies-Avenir	20	0	11	0	5	0	16
UDI et apparentés	5	2	5	0	0	0	5
TOTAL	124	20	102	0	20	0	122

Annexe 1

Résultats 4301	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	1	0	1	0	0	0	1
Avenir Métropole	14	4	17	0	0	0	17
Centre démocrate Lyon Métropole	2	0	1	0	0	0	1
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	7	0	0	0	7
EELV et apparentés	5	1	4	0	0	0	4
GRAM	0	0	0	0	0	0	0
La Métropole autrement	10	1	8	0	0	0	8
Les Républicains et apparentés	25	3	22	0	1	0	23
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	2	2	4	0	0	0	4
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	1	0	0	0	0	0	0
Socialistes et apparentés	5	0	4	0	1	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	20	2	19	0	0	0	19
Synergies-Avenir	20	0	16	0	0	0	16
UDI et apparentés	5	2	3	0	0	0	3
TOTAL	124	20	116	0	2	0	118

Annexe 1

Résultats 4260	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	1	0	1	0	0	0	1
Avenir Métropole	14	4	11	0	2	0	13
Centre démocrate Lyon Métropole	2	0	1	0	0	0	1
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	7	0	0	0	7
EELV et apparentés	5	1	5	0	1	0	6
GRAM	0	0	0	0	0	0	0
La Métropole autrement	10	1	8	0	1	0	9
Les Républicains et apparentés	24	3	23	0	0	0	23
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	2	2	1	0	0	0	1
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	1	0	1	0	0	0	1
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	19	2	14	0	0	0	14
Synergies-Avenir	20	0	16	0	0	1	17
UDI et apparentés	5	2	5	0	0	0	5
TOTAL	122	20	108	0	4	1	113

Annexe 1

Résultats 4265	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	1	0	1	0	0	0	1
Avenir Métropole	13	4	14	0	0	0	14
Centre démocrate Lyon Métropole	2	0	0	0	0	0	0
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	8	0	0	0	8
EELV et apparentés	5	1	5	0	0	0	5
GRAM	0	0	0	0	0	0	0
La Métropole autrement	9	2	11	0	0	0	11
Les Républicains et apparentés	22	3	19	0	0	0	19
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	2	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	1	0	1	0	0	0	1
Socialistes et apparentés	5	0	4	0	0	0	4
Socialistes et républicains métropolitains	18	2	12	0	0	0	12
Synergies-Avenir	20	0	18	0	0	0	18
UDI et apparentés	5	2	3	0	0	0	3
TOTAL	117	21	108	0	0	0	108

Annexe 1

Résultats Amendement concerté	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	1	0	1	0	0	0	1
Avenir Métropole	12	4	14	0	0	0	14
Centre démocrate Lyon Métropole	2	0	1	0	0	0	1
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	4	0	4	0	8
EELV et apparentés	5	1	4	0	1	0	5
GRAM	0	0	0	0	0	0	0
La Métropole autrement	9	2	7	3	1	0	11
Les Républicains et apparentés	24	3	21	1	0	0	22
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	3	1	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	2	0	0	0	2
Parti radical de gauche	2	2	1	0	3	0	4
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNIM)	1	0	1	0	0	0	1
Socialistes et apparentés	5	0	4	1	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	18	2	17	0	0	0	17
Synergies-Avenir	19	0	15	0	0	0	15
UDI et apparentés	5	2	5	0	0	0	5
TOTAL	117	21	103	6	9	0	118

Annexe 1

Résultats 4268	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	1	0	1	0	0	0	1
Avenir Métropole	12	4	14	0	0	0	14
Centre démocrate Lyon Métropole	2	0	1	0	0	0	1
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	8	0	0	0	8
EELV et apparentés	5	1	5	0	0	0	5
GRAM	0	0	0	0	0	0	0
La Métropole autrement	9	2	9	1	1	0	11
Les Républicains et apparentés	24	3	19	1	1	0	21
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	0	0	0	0	0
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	2	2	4	0	0	0	4
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNIM)	1	0	0	0	0	0	0
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	18	2	17	0	0	1	18
Synergies-Avenir	19	0	16	0	0	0	16
UDI et apparentés	5	2	5	0	0	0	5
TOTAL	117	21	111	2	2	1	116

Annexe 1

Résultats 4269	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	1	0	1	0	0	0	1
Avenir Métropole	12	4	14	0	0	0	14
Centre démocrate Lyon Métropole	2	0	0	0	0	0	0
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	0	2	6	0	8
EELV et apparentés	5	1	0	2	3	0	5
GRAM	0	0	0	0	0	0	0
La Métropole autrement	9	2	4	7	0	0	11
Les Républicains et apparentés	24	3	24	0	0	0	24
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	2	1	1	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	2	0	1	0	3
Parti radical de gauche	2	2	0	3	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	1	0	1	0	0	0	1
Socialistes et apparentés	5	0	3	1	1	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	18	3	16	0	0	0	16
Synergies-Avenir	19	0	17	0	0	0	17
UDI et apparentés	5	2	5	0	0	0	5
TOTAL	117	22	92	16	12	0	120

Annexe 1

Résultats 4283	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	1	0	1	0	0	0	1
Avenir Métropole	12	4	14	0	0	0	14
Centre démocrate Lyon Métropole	2	0	1	0	0	0	1
Communiste, Parti de gauche et républicain	6	3	8	0	0	0	8
EELV et apparentés	5	1	4	0	0	0	4
GRAM	0	0	0	0	0	0	0
La Métropole autrement	9	2	11	0	0	0	11
Les Républicains et apparentés	24	3	23	0	0	0	23
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	2	0	0	1	3
Parti radical de gauche	2	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNIM)	1	0	1	0	0	0	1
Socialistes et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Socialistes et républicains métropolitains	18	3	18	0	0	0	18
Synergies-Avenir	18	0	15	0	1	0	16
UDI et apparentés	5	2	5	0	0	0	5
TOTAL	116	22	118	0	1	1	120

Annexe 1

Résultats 4288	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	1	0	1	0	0	0	1
Avenir Métropole	12	4	10	0	0	0	10
Centre démocrate Lyon Métropole	2	0	1	0	0	0	1
Communiste, Parti de gauche et républicain	5	3	4	0	0	0	4
EELV et apparentés	5	1	3	0	0	0	3
GRAM	0	0	0	0	0	0	0
La Métropole autrement	9	2	11	0	0	0	11
Les Républicains et apparentés	25	3	18	0	0	1	19
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Métropole et territoires	1	1	1	0	0	0	1
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	2	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	1	0	1	0	0	0	1
Socialistes et apparentés	4	0	4	0	0	0	4
Socialistes et républicains métropolitains	18	2	17	0	0	0	17
Synergies-Avenir	18	0	13	0	1	0	14
UDI et apparentés	5	2	5	0	0	0	5
TOTAL	115	20	98	0	1	1	100

Annexe 1

Résultats 4292	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	1	0	1	0	0	0	1
Avenir Métropole	11	4	11	0	1	0	12
Centre démocrate Lyon Métropole	2	0	1	0	0	0	1
Communiste, Parti de gauche et républicain	5	3	3	0	0	0	3
EELV et apparentés	4	1	5	0	0	0	5
GRAM	0	0	0	0	0	0	0
La Métropole autrement	8	2	9	0	0	0	9
Les Républicains et apparentés	22	3	22	0	0	0	22
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	3	0	0	0	3
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	1	0	1	0	0	0	1
Socialistes et apparentés	4	0	3	0	0	0	3
Socialistes et républicains métropolitains	17	3	18	0	0	0	18
Synergies-Avenir	18	0	14	0	0	1	15
UDI et apparentés	5	2	5	0	0	0	5
TOTAL	107	22	106	0	1	1	108

Annexe 1

Résultats 4294	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
AGIR-La droite constructive et apparentés	1	0	1	0	0	0	1
Avenir Métropole	11	4	10	0	0	0	10
Centre démocrate Lyon Métropole	2	0	1	0	0	0	1
Communiste, Parti de gauche et républicain	5	3	4	0	0	0	4
EELV et apparentés	4	1	3	0	0	0	3
GRAM	0	0	0	0	0	0	0
La Métropole autrement	8	2	9	0	0	0	9
Les Républicains et apparentés	21	3	21	0	0	0	21
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Métropole et territoires	1	2	3	0	0	0	3
Non inscrit	3	0	2	0	0	0	2
Parti radical de gauche	1	2	3	0	0	0	3
Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM)	1	0	1	0	0	0	1
Socialistes et apparentés	4	0	2	0	0	0	2
Socialistes et républicains métropolitains	17	3	14	0	0	0	14
Synergies-Avenir	18	0	16	0	0	1	17
UDI et apparentés	5	2	5	0	0	0	5
TOTAL	106	22	98	0	0	1	99

Annexe 2 (1/4)

Amendement relatif au dossier n° 2020-4320

**Mesures d'accompagnement du tissu économique et social de la Métropole de Lyon
pour favoriser la reprise d'activité, en lien avec la crise sanitaire Covid-19**

REPUBLIQUE FRANCAISE



Direction générale déléguée aux ressources
Direction des assemblées
et de la vie de l'institution

Lyon, le 3 juin 2020

Objet : *Conseil du 8 Juin 2020*
Amendement

AMENDEMENT RELATIF
AU PROJET DE DELIBERATION N° 2020-4320
Mesures d'accompagnement du tissu économique et social de la Métropole de Lyon
pour favoriser la reprise d'activité, en lien avec la crise sanitaire Covid-19

- Dans le "II - **Accompagner la reprise d'activités dans les domaines du tourisme, de l'événementiel et de la culture**" de l'exposé des motifs, il convient :

➤ d'ajouter les paragraphes suivants :

"4° - Accompagner le retour des activités culturelles et artistiques dans l'espace public - Lancement de l'appel à projets "Culture hors les murs"

La fermeture administrative des établissements recevant du public et l'interdiction, jusqu'à ce jour, des manifestations rassemblant du public ont particulièrement affecté les acteurs, structures et établissements culturels et ont entraîné l'annulation en cascade de tous les festivals du printemps et de l'été 2020.

La Métropole a organisé différents dispositifs de soutien à la filière culturelle et artistique. Elle souhaite également proposer une réponse à la demande des territoires et communes qui s'engagent actuellement dans un travail de programmation, durant l'été 2020, d'activités culturelles et artistiques dans l'espace public à destination de leurs habitants, dans un contexte où les traditionnels congés d'été seront limités.

Dans cet objectif, la Métropole propose de lancer un appel à projets spécifique visant à soutenir financièrement les initiatives des communes pour réintroduire des activités culturelles ou artistiques sur le territoire métropolitain. Ce faisant, elle souhaite aussi soutenir le secteur professionnel de la culture, durement affecté par la situation.

a) - Objectif de l'appel à projets

Cet appel à projets vise à soutenir les 59 communes du territoire métropolitain, qui proposeront des activités culturelles et artistiques, de tous secteurs et toutes disciplines, dans une période allant de juillet à fin septembre 2020. Il permettra d'accompagner ces communes dans leur capacité à proposer une offre culturelle à leurs habitants, adaptée et cohérente avec le projet culturel de leur territoire et qui respecte les règles de sécurité sanitaire.

Les projets présentés par celles-ci devront aussi contribuer à la réappropriation collective de l'espace public par les habitants, espace dont ils ont été privés en raison des mesures de confinement.

Annexe (2/4)

Ces projets seront réalisés par des professionnels de l'art et de la culture, l'appel à projets ayant également pour objet de soutenir ce secteur.

b) - Modalités de l'appel à projets et conditions d'éligibilité des projets

La Métropole de Lyon s'engage à communiquer la finalité de cet appel à projets auprès des acteurs culturels et artistiques du territoire, afin de contribuer à recenser les propositions susceptibles de répondre à l'intérêt des communes et leurs projets.

Ces différentes propositions seront répertoriées dans un "catalogue en ligne" par la Métropole de Lyon, qui présentera chaque proposition artistique ou culturelle (descriptif du projet, présentation du porteur de projet et des parties prenantes, coût du projet détaillé par postes de dépenses, période concernée, territoire ou public cible le cas échéant, etc.). Ce catalogue sera mis à la disposition des 59 communes de la Métropole, qui pourront ainsi enrichir leur propre projet ou programmation, sur leur territoire.

Les projets éligibles devront se dérouler sur les mois de juillet à septembre 2020 inclus.

Ils pourront relever de toute discipline ou esthétique artistique et culturelle et devront :

- faire intervenir au moins un artiste professionnel rémunéré,
- donner lieu à des interactions en présentiel avec les habitants dans l'espace public : diffusion, restitution, projet participatif, etc.,
- être gratuits,
- présenter des modalités de mise en œuvre, qui intègrent le respect des règles de sécurité en vigueur.

c) - Modalités de financement par la Métropole

La Métropole versera à chaque commune en faisant la demande, la subvention correspondant au(x) projet(s) choisi(s) dans le catalogue, plafonné à 80% du coût TTC de la proposition inscrite dans le catalogue et dans la limite du montant maximum figurant en annexe à la présente délibération (calculé et arrondi à la centaine supérieure en fonction de la population de la commune, base 2019, soit 0,5 € par habitant pour Lyon et Villeurbanne, et 1 € par habitant pour les 57 autres communes).

Le montant total maximum de subventions à attribuer dans le cadre de l'appel à projets est ainsi fixé à 1 066 100 €.

Chaque subvention sera versée sur présentation des dépenses TTC réellement payées pour l'équipe artistiques et justifiées par la ou les commune(s) et sur présentation d'un appel de fonds.

Plusieurs communes ont la possibilité de s'associer pour porter ensemble un même projet et de cumuler les subventions allouées à chacune d'entre elles, dans la limite du plafond de 80 % du coût du projet artistique et des dépenses TTC payées et justifiées par chacune.

Les communes sont incitées à accompagner le projet comme elles l'entendent, notamment en complétant l'aide financière de la Métropole, en apportant une aide logistique facilitant sa réalisation dans l'espace public, en favorisant la contractualisation de partenariats entre les porteurs de projet et les acteurs culturels, économiques et associatifs locaux, etc.

La Métropole assurera la mise en ligne, sur le site Grandlyon.com, de la programmation globale résultant de cet appel à projets ainsi que le calendrier général des réalisations sur l'ensemble du territoire sur la période considérée.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver l'attribution d'une subvention totale maximum de 1 066 100 €, au profit des communes de la Métropole, pour soutenir les projets culturels et artistiques programmés dans l'espace public durant l'été 2020, selon les modalités et critères ci-définis et dans la limite du montant plafond fixé par commune et figurant en annexe."

➤ et de lire :

"5° - Appel à projets pour l'aide à la modernisation de l'hôtellerie indépendante - Avenant aux conventions passées dans le cadre de l'appel à projets 2019 pour faciliter la réalisation des travaux

au lieu de :

"4° - Appel à projets pour l'aide à la modernisation de l'hôtellerie indépendante - Avenant aux conventions passées dans le cadre de l'appel à projets 2019 pour faciliter la réalisation des travaux"

Annexe (3/4)

- Dans le "1° - **Approuve**" du Dispositif, il convient :

- d'ajouter les paragraphes suivants :

"c) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement totale et maximum de 1 066 100 € au profit des communes de la Métropole, présentant un ou des projets en réponse à l'appel à projets "Culture hors les murs", destiné à accompagner la programmation de projets culturels et artistiques dans l'espace public métropolitain durant la période estivale 2020.

Cette subvention sera attribuée sur la base des critères présentés et dans la limite du montant maximum par commune figurant en annexe à la délibération.

La dépense de fonctionnement correspondante, soit un montant prévisionnel de 1 066 100 €, sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2020 - opération n° 0P33O5692 - chapitre 65."

- et de lire :

"d) - la modification des modalités, etc."

au lieu de :

"c) - la modification des modalités, etc."

- Dans le "3° - **Approuve**" du Dispositif, il convient :

- d'ajouter le paragraphe suivant :

"c) - les communes pour lesquelles la subvention attribuée dans le cadre de l'appel à projets "Culture hors les murs" est supérieure à 23 000 €,"

- et de lire :

d) - les bénéficiaires des subventions, etc."

au lieu de :

"c) - les bénéficiaires des subventions, etc."

- Il convient d'ajouter l'annexe ci-après.

Le Président,

Annexe (4/4)

Annexe Appel à projets "Culture hors les murs" : subvention par commune

Communes	Population (habitants - 2019)	sub/hab (en €)
Albigny-sur-Saône	2 871	1
Bron	41 589	1
Cailloux-sur-Fontaines	2 725	1
Caluire-et-Cuire	43 546	1
Champagne-au-Mont-d'Or	5 654	1
Charbonnières-les-Bains	5 176	1
Charly	4 687	1
Chassieu	10 437	1
Collonges-au-Mont-d'Or	4 138	1
Corbas	11 277	1
Couzon-au-Mont-d'Or	2 608	1
Craponne	11 362	1
Curis-au-Mont-d'Or	1 200	1
Dardilly	9 173	1
Décines-Charpieu	28 249	1
Écully	18 451	1
Feyzin	10 034	1
Fleurieu-sur-Saône	1 481	1
Fontaines-Saint-Martin	3 144	1
Fontaines-sur-Saône	7 075	1
Francheville	14 578	1
Genay	5 546	1
Givors	19 432	1
Grigny	9 691	1
Irigny	8 737	1
Jonage	5 927	1
Limonest	3 777	1
Lissieu	3 202	1
Lyon	523 164	0,5
Marcy-l'Étoile	3 796	1
Meyzieu	33 351	1
Mions	13 370	1
Montanay	3 226	1
La Mulatière	6 411	1
Neuville-sur-Saône	7 542	1
Oullins	26 838	1
Pierre-Bénite	10 582	1
Poleymieux-au-Mont-d'Or	1 340	1
Quincieux	3 510	1
Rillieux-la-Pape	30 275	1
Rochetaillée-sur-Saône	1 541	1
Saint-Cyr-au-Mont-d'Or	5 681	1
Saint-Didier-au-Mont-d'Or	6 802	1
Sainte-Foy-lès-Lyon	22 385	1
Saint-Fons	18 640	1
Saint-Genis-Laval	22 104	1
Saint-Genis-les-Ollières	4 965	1
Saint-Germain-au-Mont-d'Or	3 187	1
Saint-Priest	46 153	1
Saint-Romain-au-Mont-d'Or	1 259	1
Sathonay-Camp	5 984	1
Sathonay-Village	2 394	1
Solaize	2 951	1
Tassin-la-Demi-Lune	22 729	1
La Tour-de-Salvagny	4 157	1
Vaulx-en-Velin	48 906	1
Vénissieux	65 822	1
Vernaison	4 927	1
Villeurbanne	150 375	0,5
TOTAL	1 400 134	

Annexe 3 (1/14)**Compte administratif 2019 - Tous budgets****(dossier n° 2020-4326)****Document projeté lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Brumm**

Conseil de la Métropole

8 juin 2020

Compte administratif 2019

Annexe (2/14)

CA 2019 – SOMMAIRE

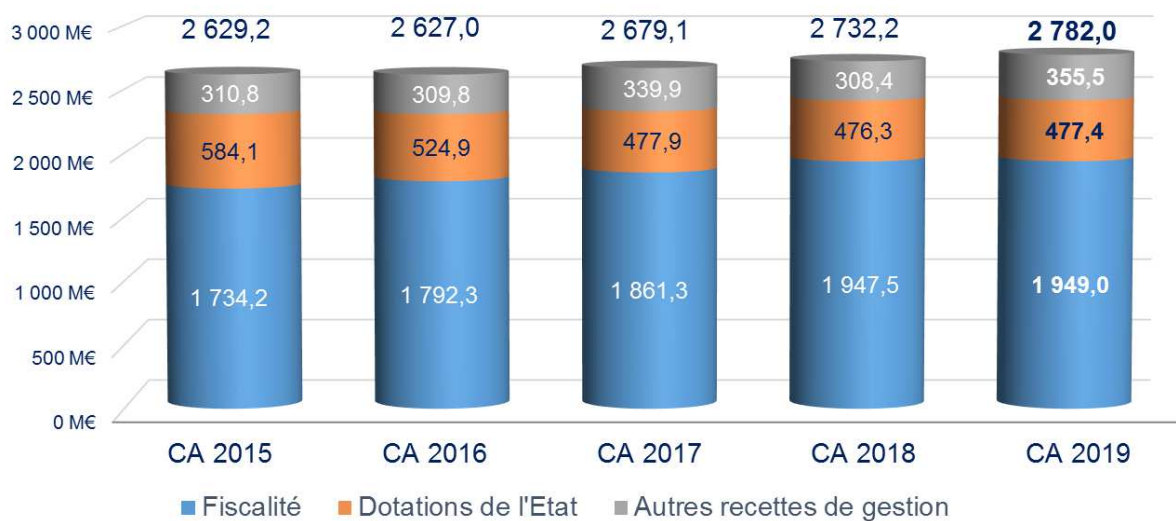
- I. Les recettes de fonctionnement
- II. Les dépenses de fonctionnement
- III. L'autofinancement
- IV. L'investissement
- V. La dette

Annexe (3/14)

I. Les recettes de fonctionnement

Annexe (4/14)

Evolution des recettes réelles de fonctionnement



- Une fiscalité globalement dynamique en dépit de la baisse des taux de TEOM.
- Des produits de cessions (autres recettes de gestion) en augmentation de 19 M€ pour atteindre 40 M€.

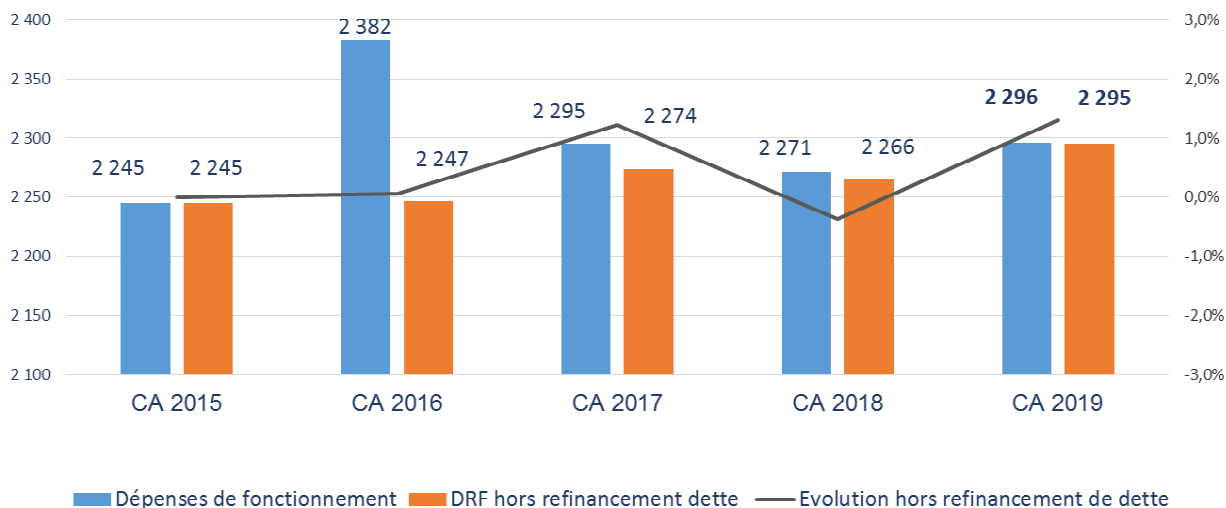
Annexe (5/14)

II. Les dépenses de fonctionnement

Annexe (6/14)

Dépenses réelles de fonctionnement

Evolution des DRF en M€

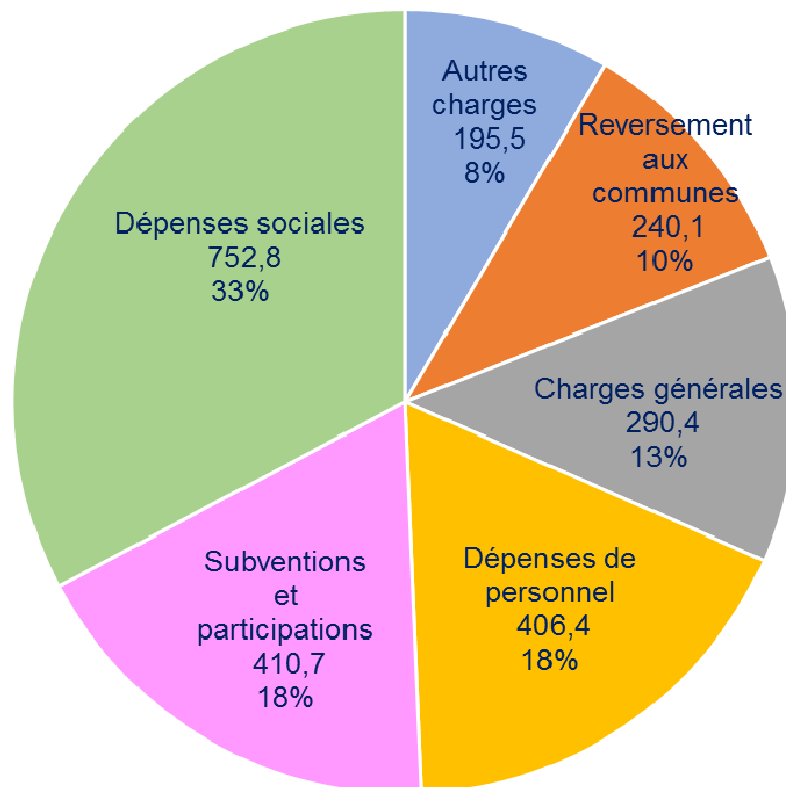


- Une augmentation des dépenses à caractère social (+ 18 M€), de la péréquation (+ 16 M€), des reversements aux communes (+ 7 M€) et des dépenses de personnel (+ 15 M€).
- Une diminution des charges financières (- 8 M€) et une suppression des subventions aux ZAC exécutées désormais intégralement en investissement (- 28 M€)

Annexe (7/14)

Répartition par type de dépenses - Budget principal

Répartition des DRF au CA 2019 - 2 295,9 M€



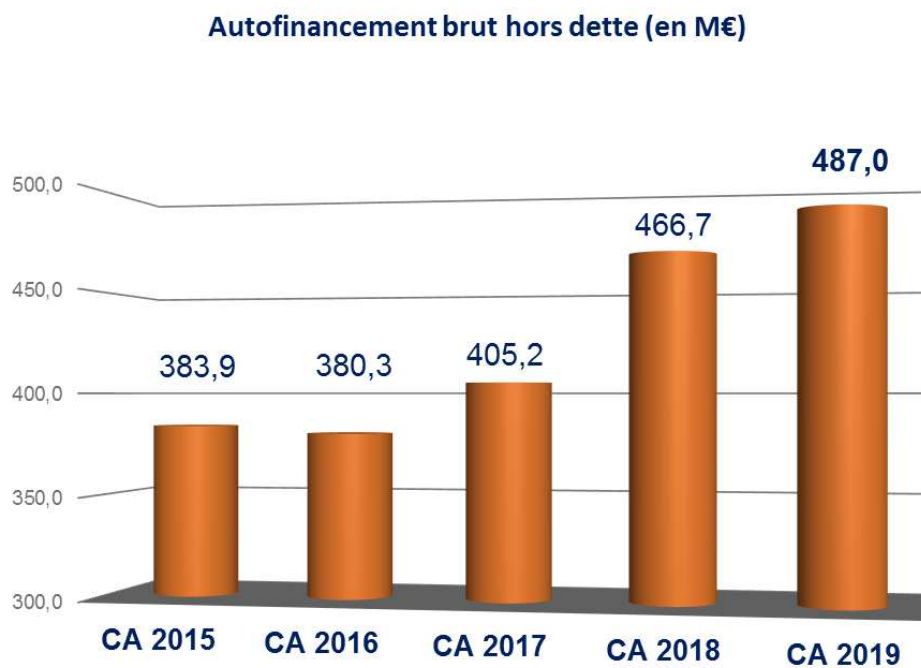
Annexe (8/14)



III. L'autofinancement

Annexe (9/14)

Evolution de l'autofinancement brut - Budget principal



Une progression de plus de 20 M€ entre 2018 et 2019.



IV. L'investissement opérationnel

Annexe (11/14)

Dépenses d'investissement PPI – Tous budgets

Investissement PPI en M€



- Des dépenses PPI en augmentation sur la fin du mandat.
- 1 263 M€ payés sur 3 ans (2015 à 2017)
- 1 240 M€ payés sur 2 ans (2018-2019)
- Des recettes PPI également en augmentation : de 43,5 M€ en 2018 à 71 M€ en 2019.

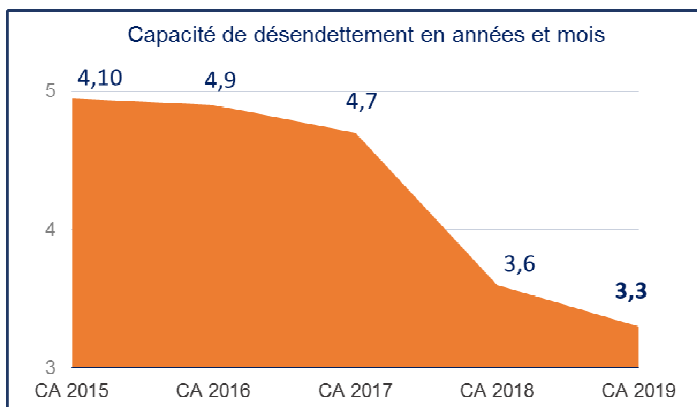
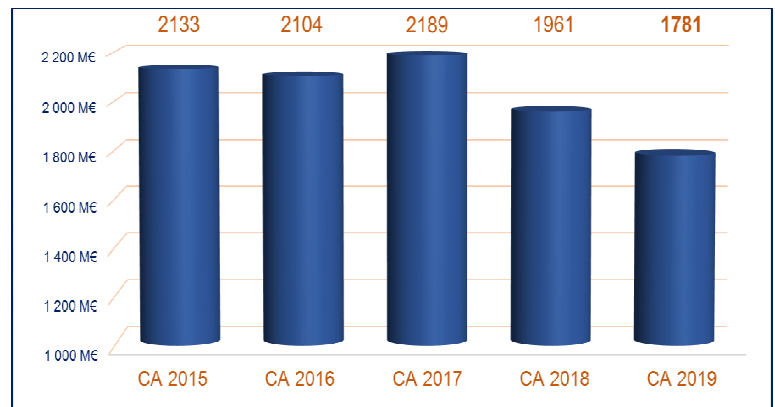
Annexe (12/14)

V. La dette

Annexe (13/14)

Caractéristiques de la dette - tous budgets

Une diminution de l'encours qui permet de diminuer le montant des frais financiers et laisse des marges de manœuvre pour le prochain mandat



Une capacité de désendettement hors remboursements anticipés en amélioration à 3 ans et 3 mois

Annexe (14/14)

En conclusion...

Annexe 4 (1/2)

Amendement relatif au dossier n° 2020-4284

Projet d'une salle Arena - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) - Modification des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable au titre du code de l'environnement

REPUBLICQUE FRANCAISE



Direction générale déléguée aux ressources
 Direction des assemblées
 et de la vie de l'institution

Lyon, le 2 juin 2020

Objet : Conseil du 8 Juin 2020
Amendement

<p>AMENDEMENT RELATIF AU PROJET DE DELIBERATION N° 2020-4284 Commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville Projet d'une salle Arena - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) - Modification des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable au titre du code de l'environnement</p>

- Dans l'exposé des motifs, il convient de supprimer le paragraphe suivant :

"Une hypothèse d'e-concertation a été évoquée avec les garants désignés par la Commission nationale du débat public (CNDP) et l'Olympique lyonnais. Après consultation de la CNDP par les garants et suite à la communication de sa Présidente, il s'est avéré que des modalités d'e-concertation étaient envisageables pour les seules concertations en cours qu'il convenait de terminer."

- Avant le paragraphe "**II - Les objectifs et modalités de concertation**" de l'exposé des motifs, il convient d'ajouter le paragraphe suivant :

"À l'issue de cette concertation et si ses conclusions sont favorables au projet, il sera proposé la création d'un mécanisme de "compensation" tripartite entre l'Olympique lyonnais, la Métropole et les Communes de Meyzieu et Décines Charpieu, afin de mutualiser la prise en charge des dépenses des collectivités engendrées par l'organisation des manifestations au sein de l'Arena."

- Dans le paragraphe "**2° - Les modalités d'information et de concertation sont les suivantes :**", il convient de lire :

"En accord avec les garants désignés par la CNDP, les Communes de Décines Charpieu et Meyzieu et l'OL groupe, la concertation préalable se déroulera du 15 juillet au 15 octobre 2020 inclus. Cette durée permettra au plus grand nombre de citoyens de participer à cette concertation, favorisant ainsi leur expression en toute sérénité. Elle facilitera également la mise en place de modalités de concertation adaptées au contexte sanitaire."

au lieu de :

"En accord avec les garants désignés par la CNDP, les Communes de Décines Charpieu et Meyzieu et l'OL groupe, la concertation préalable se déroulera du 8 juillet au 25 septembre inclus."

Annexe (2/2)

- dans le 1° - **Approuve** du Dispositif, il convient de lire :

"b) - le déroulement de la concertation préalable du 15 juillet au 15 octobre 2020 inclus,"

au lieu de :

"b) - le déroulement de la concertation préalable du 8 juillet au 25 septembre inclus,".

Le Président,

Annexe 5 (1/5)**Amendement relatif au dossier n° 2020-4268****Collèges publics - Attribution d'une bourse métropolitaine d'aide à la poursuite de la scolarité dans le cadre de la crise épidémique Covid-19**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DIRECTION GENERALE DELEGUEE AUX RESSOURCES**DIRECTION DES ASSEMBLEES
ET DE LA VIE DE L'INSTITUTION

Lyon, le 29 mai 2020

Objet : *Conseil de la Métropole du 8 juin 2020*
Amendement

AMENDEMENT RELATIF
AU PROJET DE DELIBERATION N° 4268
Collèges publics - Attribution d'une bourse métropolitaine d'aide à la
poursuite de la scolarité.

- **Dans l'objet** du projet de délibération, il convient de lire :

" Collèges publics - Attribution d'une bourse métropolitaine d'aide à la poursuite de la scolarité - Attribution de la gratuité des repas sur la période du 18 mai au 29 mai inclus dans le cadre de la crise épidémique Covid-19 ",

au lieu de :

" Collèges publics - Attribution d'une bourse métropolitaine d'aide à la poursuite de la scolarité ".

- Dans le "**II - Modalités de création, composition, moyens et calendrier de travail**" de l'exposé des motifs, il convient d'ajouter, après la dernière phrase :

" Il est également proposé d'accorder sur la période du lundi 18 mai au vendredi 29 mai inclus, la gratuité des repas à l'ensemble des demi-pensionnaires dans les 79 collèges publics ",

- Dans le **DISPOSITIF**, il convient de lire :

" **1° - Approuve :**

a) le principe d'attribution d'une bourse métropolitaine d'aide à la poursuite de la scolarité aux collèges publics pour la période du début du confinement jusqu'à la reprise des cours ; aide qui sera ensuite versée aux familles éligibles dont les enfants déjeunent à la demi-pension,

b) le principe de la gratuité des repas en faveur des demi-pensionnaires des 79 collèges publics sur la période du 18 mai au 29 mai 2020 inclus.

2° - Autorise le versement des aides forfaitaires suivantes :

- 100 € par enfant demi-pensionnaire dont le QF des parents est inférieur ou égal à 400 €,
- 60 € par enfant demi-pensionnaire dont le QF des parents est compris entre 401 et 800 €.

3° - Autorise monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe (2/5)

4° - La dépense de fonctionnement, relative à la bourse métropolitaine, soit un montant maximum de 900 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P34O3330A.

5° - La dépense de fonctionnement, relative à la gratuité des repas, soit un montant maximum 70 000 euros sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal – exercice 2020 – chapitre 011 – opération 0P34O5435 et chapitre 65 opération 0P34O4907 et opération 0P34O4016. "

au lieu de :

" **1° - Approuve** le principe d'attribution d'une bourse métropolitaine d'aide à la poursuite de la scolarité aux collèges publics pour la période du début du confinement jusqu'à la reprise des cours ; aide qui sera ensuite versée aux familles éligibles dont les enfants déjeunent à la demi-pension.

2° - Autorise le versement des aides forfaitaires suivantes :

- 100 € par enfant demi-pensionnaire dont le QF des parents est inférieur ou égal à 400 €,
- 60 € par enfant demi-pensionnaire dont le QF des parents est compris entre 401 et 800 €.

3° - Autorise monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit un montant maximum de 900 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P34O3330A. "

Le Président,

Annexe (3/5)

REPUBLIQUE FRANCAISE



DIRECTION GENERALE DELEGUEE AUX RESSOURCES
DIRECTION DES ASSEMBLEES
ET DE LA VIE DE L'INSTITUTION

Lyon, le 5 juin 2020

Objet : *Conseil de la Métropole du 8 juin 2020*
Amendement

AMENDEMENT RELATIF
AU PROJET DE DELIBERATION N° 4268
Collèges publics - Attribution d'une bourse métropolitaine d'aide à la
poursuite de la scolarité.

- **Dans l'objet** du projet de délibération, il convient de lire :

" Collèges publics - Attribution d'une bourse métropolitaine d'aide à la poursuite de la scolarité et gratuité des repas sur la période du 18 mai au 29 mai inclus - Extension du bénéfice de la bourse aux collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat ",

au lieu de :

" Collèges publics - Attribution d'une bourse métropolitaine d'aide à la poursuite de la scolarité ".

- Dans le « **I- Contexte** » de l'exposé des motifs, il convient de remplacer le dernier paragraphe par les dispositions suivantes :

" Cette bourse d'aide à la poursuite de la scolarité s'élèverait à un montant maximum de 900 000 € pour les élèves scolarisés dans les collèges publics.

Par ailleurs, cette bourse pourrait être étendue aux familles les plus modestes dont les enfants sont scolarisés dans des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat.

L'article L 533-1 du code de l'éducation dispose que « les collectivités territoriales (...) peuvent faire bénéficier de mesures à caractère social tout enfant sans considération de l'établissement d'enseignement qu'il fréquente »

Actuellement, environ 2 247 collégiens demi-pensionnaires relèvent de familles dont le quotient familial (QF) ne dépasse pas 800 € avec la distinction suivante :

- environ 444 élèves dont le QF des parents est inférieur ou égal à 400 € (simulation 2019),
- environ 1 803 élèves dont le QF des parents est compris entre 401 et 800 € (simulation 2019).

Annexe (4/5)

Sur la base de ce constat et pour la période du début du confinement jusqu'à la reprise des cours telle qu'organisée par l'établissement, une aide forfaitaire de 100 € par collégien pourrait être allouée aux familles dont le QF ne dépasse pas 400 € et une aide forfaitaire de 60 € par enfant en faveur de familles dont le QF varie entre 401 et 800 €.

Cette bourse d'aide à la poursuite de la scolarité s'élèverait à un montant maximum de 155 000 € pour les élèves scolarisés dans les collèges privés. "

- Dans le "**II - Modalités de création, composition, moyens et calendrier de travail**" de l'exposé des motifs :

- il convient d'ajouter, après le premier paragraphe :

" Pour les collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat, l'aide serait attribuée sur le compte de chaque collège en fonction du nombre d'élèves concernés. Préalablement, chaque collège se chargera de transmettre à la Métropole les éléments permettant de justifier le calcul de l'aide.",

- il convient d'ajouter, après la dernière phrase :

" Il est également proposé d'accorder sur la période du lundi 18 mai au vendredi 29 mai inclus, la gratuité des repas à l'ensemble des demi-pensionnaires dans les 79 collèges publics ",

- Dans le **DISPOSITIF**, il convient de lire :

" **1° - Approuve** :

a) le principe d'attribution d'une bourse métropolitaine d'aide à la poursuite de la scolarité aux collèges publics et aux collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat, pour la période du début du confinement jusqu'à la reprise des cours ; aide qui sera ensuite versée aux familles éligibles dont les enfants déjeunent à la demi-pension,

b) le principe de la gratuité des repas en faveur des demi-pensionnaires des 79 collèges publics sur la période du 18 mai au 29 mai 2020 inclus.

2° - Autorise le versement des aides forfaitaires suivantes :

- 100 € par enfant demi-pensionnaire dont le QF des parents est inférieur ou égal à 400 €,
- 60 € par enfant demi-pensionnaire dont le QF des parents est compris entre 401 et 800 €.

3° - Autorise monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4° - La dépense de fonctionnement, relative à la bourse métropolitaine, soit un montant maximum de 900 000 € pour les collèges publics et un montant maximum de 155 000 € pour les collèges privés, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P34O3330A.

5° - La dépense de fonctionnement, relative à la gratuité des repas, soit un montant maximum 70 000 euros sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 011 - opération 0P34O5435 et chapitre 65 opération 0P34O4907 et opération 0P34O4016. "

au lieu de :

" **1° - Approuve** le principe d'attribution d'une bourse métropolitaine d'aide à la poursuite de la scolarité aux collèges publics pour la période du début du confinement jusqu'à la reprise des cours ; aide qui sera ensuite versée aux familles éligibles dont les enfants déjeunent à la demi-pension.

2° - Autorise le versement des aides forfaitaires suivantes :

- 100 € par enfant demi-pensionnaire dont le QF des parents est inférieur ou égal à 400 €,
- 60 € par enfant demi-pensionnaire dont le QF des parents est compris entre 401 et 800 €.

3° - Autorise monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit un montant maximum de 900 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P34O3330A. "

Le Président,

Annexe (5/5)**Amendement du groupe Les Républicains et Apparentés****Conseil de la Métropole du 8 juin 2020**

Projet de délibération N° 2020-4268 Collèges publics – Attribution d’une bourse métropolitaine d’aide à la poursuite de la scolarité dans le cadre épidémique Covid-19

Service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l’habitat et à l’éducation –
Direction de l’éducation

Exposé des motifs :

L’enseignement privé sous contrat contribue tout autant à la scolarisation des enfants de la métropole de Lyon.

Notre territoire recense plus de 22 000 collégiens scolarisés dans 37 collèges privés sous contrat d’association avec l’Etat.

Le 29 juin 2015, la Métropole de Lyon a décidé de reconduire la convention type d’aide à la demi-pension pour les collèges privés sous contrat d’association avec l’Etat (délibération 2015-0400). Ce principe a été actualisé le 30 septembre 2019 par la délibération 2019-3742.

Aussi, les difficultés financières qui ont pesées sur les familles modestes dont les enfants sont scolarisés dans les collèges privés sous contrat, ne sont aucunement différentes que celles des familles dont les enfants sont inscrits dans un établissement public.

Amendement :

L’attribution d’une bourse métropolitaine d’aide à la demi-pension pour les familles dont le quotient familial n’excède pas 800€ concerne indistinctement les familles ayant des enfants scolarisés au collège dans l’enseignement public que dans l’enseignement privé sous contrat.

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 14 décembre 2020.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Bruno Bernard

Matthieu Vieira
